



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

NYPL RESEARCH LIBRARIES



3 3433 08753081 6

5



*DM

Mercur

Oct-Nov 1724

711000000

*III

Presented by

John Bigelow

*to the
Century Association*

MERCURE

DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROY.

OCTOBRE 1724.



QUÆ COLLIGIT SPARGIT.

A PARIS,

CHEZ GUILLAUME CAVELIER, au Palais.

GUILLAUME CAVELIER, fils, rue

Chez { S. Jacques, au Lys d'Or.

NOEL PISSOT, Quay des Augustins, à la

descente du Pont-neuf, à la Croix d'Or.

M DCC. XXIV.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

A V I S :

L'ADRESSE generale pour toutes choses est à M. MOREAU, Commis au Mercure, chez M. le Commissaire le Comte, vis-à-vis la Comedie Françoisé, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetez aux Libraires qui vendent le Mercure à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très - instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non - seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

Le prix est de 30. sols.



MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIE AU ROY.

OCTOBRE 1724.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

PIECES FUGITIVES,
en Vers & en Prose.

LA TOURTERELLE
ET LE RAMIER.

FABLE.



U'on ne me parle plus d'amour,
ni de plaisirs,

Disoit un jour la triste Tourterelle.

Consacrez-vous, mon ame, à d'éternels sou-
pirs;

A ij J'ai

J'ai perdu mon Amant fidelle.
 Arbres , Ruiffeaux , Gazons délicieux ,
 Vous n'avez plus de charmes pour mes yeux ,
 Mon époux a cessé de vivre.
 Qu'attendons-nous , mon cœur ? hâtons-nous
 de le suivre.

Comme on l'eut dit , autrefois on l'eut fait.
 Quand nos peres vouloient peindre un Amant
 parfait ,
 La Tourterelle en étoit le Simbole ;
 Elle suivit toujours son époux au trépas ;
 Mais la mode change ici-bas ,
 Et cette constance frivole ,
 Depuis long-temps a perdu son credit ;
 La Tourterelle même aujourd'hui se console ,
 S'il faut tenir pour vrai ce que la Fable en dit.

Elle prétend que cette défolée ,
 A sa juste douleur voulant être immolée ,
 Choisit un vieux Palais, vrai séjour des Hiboux ,
 Où sans chercher aucune nourriture ,
 Un prompt trépas étoit son espoir le plus
 doux.

Mais

OCTOBRE 1724. 2079

**Mais qui ne sçait qu'en telle conjoncture ,
Souvent nôtre destin ne dépend pas de nous ?**

**Dans cette demeure sauvage ,
Habitoit un jeune Ramier ,
Houpé , partu , de beau plumage ,
Et quoique jeune , vieux routier ,
En l'art de soulager les douleurs du veuvage .
Pour nôtre Tourterelle il met courtoisement
Ses plus beaux secrets en usage :
La pauvrete au commencement ,
Loin de prêter l'oreille à son langage ,
Ne vouloit pas se montrer seulement ;
Mais le Ramier parlant de défunt son Amant ,
Insensiblement il l'engage
A recevoir son compliment.**

**Ce compliment fut d'une grande force .
Il disoit du défunt toute sorte de bien ,
Ne blâmoit la veuve de rien ,
Bref , ce fut une douce amorce ,
Pour attirer un plus long entretien.**

A iij

Voilà

Voilà donc la belle affligée ,
En tendres propos engagée ;
Elle tombe sur le discours ,
De l'histoire de ses amours ;
Dépeint , non fans cris , & fans larmes ,
Du pauvre Trépassé les vertus & les charmes ,
Et ne croyant par là que flater sa douleur ,
Elle apprit au Ramier le chemin de son cœur.
Sur ce que le défunt avoit fait pour lui plaire ,
Il comprit ce qu'il falloit faire ;
Il étoit copiste entendu ,
Et sçût si dextrement imiter son modele ,
Que dans peu nôtre Tourterelle ,
Crût retrouver en lui ce qu'elle avoit perdu.



::***:***:***:***:***:***:***:***

*DESCRIPTION d'une Chasse generale.
faite dans l'Asie Septentrionale, selon
les Loix & l'usage des Empereurs Mo-
gols. Lettre écrite par M. de la R....
à M.*

JE vous l'ai déjà dit, Monsieur, dans nos entretiens particuliers, la Chasse est presque aussi ancienne que le monde, elle a fait de tout temps les plaisirs des plus grands Princes. Les Empereurs Romains, comme vous le sçavez, se sont signalez dans cet exercice, qu'ils ont fait entrer dans les spectacles publics avec une grande magnificence. Mais je puis vous asseurer que les Empereurs Mogols les ont surpassez de beaucoup, vous en jugerez par la description que vous allez lire d'une Chasse generale faite sous le regne du fameux Genghizcan; premier Empereur des Mogols & Tartares, dont la posterité regne encore à la Chine, dans l'Inde, dans la Tartarie, &c. Cette description est tirée des Auteurs originaux qui ont écrit son Histoire, & confirmée par l'usage de pareilles chasses, qui a continué sous les Empereurs succes-

A iij) leurs

seurs de ce grand Prince. Les * Auteurs Orientaux dont je viens de parler , qui font mention de cette Chasse , sont pour la plûpart dans la Bibliothèque du Roi ; & ceux qui seront en état de les consulter , trouveront la description tout-à-fait juste & conforme à ce qu'ils en ont écrit. La traduction est de M. Petis de la Croix , le pere , Secretaire interprete du Roi , qui a donné une Histoire particulière de Genghiscan ; mais j'ai crû devoir éclaircir cette traduction en plusieurs endroits , pour la rendre plus intelligible , & plus françoise après avoir revû les Auteurs en question.

Genghizcan se trouvant à **Termed dans le cœur de l'hiver , & cette saison l'empêchant de continuer la guerre, il résolut de faire une grande Chasse pour tenir ses soldats dans l'exercice continuel des armes. Pour cet effet comme le Prince Touthiscan, Grand Veneur de l'Empire, étoit absent, il'ordonna au Nevian, ou son Lieutenant General, de preparer cette Chasse , & de l'étendre aussi loin qu'il se pourroit. Le Nevian remplissant les devoirs de sa Charge , eut soin de faire avertir tous les

* Mirconde , Marakeschy , Abulfarage , Arabschah , Jouïny , Zeheby , &c.

** Termed , Ville importante sur le Fleuve Oxus.

Veneurs

Veneurs. Il leur marqua la grande étendue de terrain qu'ils devoient embrasser, & il les envoya en poste pour en regler les bornes. Il commanda ensuite aux Officiers de l'armée, selon le pouvoir qu'il en avoit, de suivre au plutôt les Veneurs à la tête de leurs troupes, & d'aller occuper leurs quartiers, d'agir enfin selon les ordres qu'ils sçavoient avoir été prescrits par l'Empereur, lorsqu'il publia la loi des Chasses, & qu'il en regla la maniere. D'abord que les Officiers eurent conduit les soldats au rendez-vous, ils les rangerent en haye, doublant quelquefois les rangs autour du grand cercle, ou de la vaste enceinte, qui avoit été marqué par les Veneurs, & que les Mogols appellent *Nerké*. Ils ne manquerent pas de declarer, quoique personne ne l'ignorât, qu'il y alloit de la vie de laisser sortir les bêtes hors de cette enceinte generale, qui étoit d'environ quatre mois de marche, & qui enfermoit un vaste Pays, contenant de grandes Forests, une infinité d'autres bois, & de bocages, avec toutes les bêtes qui les habitoient. Le centre de cette grande circonference, où il falloit necessairement que tous les animaux se retirassent enfin, étoit marqué dans une plaine que l'on avoit choisie.

Les Officiers de la Venerie dépêchèrent aussitôt des couriers au Lieutenant General des Chasses, pour lui rendre compte de la disposition des choses, & pour lui demander les ordres pour la marche. Le Lieutenant les alla lui-même recevoir du Grand Can, & ensuite il les donna aux couriers qui partirent en diligence pour les porter aux Officiers de la Venerie; après avoir bien remarqué le quartier de l'Empereur pour le trouver plus facilement, quand on les y renverroit. Ce n'est pas que ce quartier fut pour toujours fixe & établi dans un même endroit, car il devoit avancer suivant le mouvement des troupes. Mais comme c'étoit toujours sur une même ligne, quelque changement qu'il y eut, on ne pouvoit le chercher inutilement.

Les Couriers n'eurent pas plutôt porté les ordres aux Officiers de la Venerie, que ceux-ci les communiquèrent aux Officiers de l'armée. Alors les Timbales, les Trompettes, & les Cors se firent entendre & sonnerent la marche de toutes parts. Elle commença partout en même temps, & de la même manière, c'est à dire, que les soldats marchoient fort serrez, & toujours vers le centre en poussant devant eux les bêtes. Ils avoient derrière eux leurs Officiers qui les observoient,

servoient , & ils étoient armez , comme dans une expedition militaire. Cependant quoiqu'ils eussent leurs casques , & leurs boucliers , leurs cimenterres , leurs arcs , & leurs carquois pleins de fleches , des haches , & des masses d'armes , il leur étoit défendu de tuer , & de blesser aucun animal , quelque violence qu'il pût faire. Il y avoit de rigoureuses peines établies contre ceux qui se serviroient de leurs armes contre les bêtes. Il étoit seulement permis de pousser des cris pour les effrayer , & les empêcher de forcer l'enceinte , l'Empereur l'avoit ainsi ordonné.

On marchoit donc tous les jours en chassant les bêtes vers le centre , & l'on campoit toutes les nuits. Le service militaire n'en étoit pas pour cela negligé , on demandoit l'ordre regulierement , & il y avoit des corps de gardes ordonnez aussi bien que des sentinelles. On les changeoit. On châtioit ceux qui ne faisoient pas exactement leur devoir. On donnoit quelquefois des allarmes. Enfin tout ce qui se pratique à la guerre étoit pōnctuellement observé.

La marche continua sans obstacle pendant plusieurs semaines ; mais une grande riviere que les troupes de certains quartiers ne pouvoient passer à gué , l'in-

A vj terrom-

terrompit. Il fallut faire alte , & en donner avis aux autres , afin de garder toujours l'égalité de la marche. Cependant ceux qui devoient passer la rivière y poussèrent les bêtes qui la traversèrent en nageant. Ils passèrent ensuite sur de grands cuirs ronds & légers serrez avec des cordes. Plusieurs soldats étoient aussi sur un de ces cuirs , qu'ils attachoient à la queue d'un Cheval , & le Cheval nageant le tiroit en suivant un nageur qui le précédait.

Cette rivière ainsi passée , la marche ne fut plus interrompue , elle devint toujours égale. Le cercle venant à s'étrecir , les bêtes commencerent à se sentir pressées , & comme si elles se fussent aperçues qu'on les vouloit forcer , les unes gaignoient les montagnes , les autres se jettoient dans les vallons les plus couverts , les autres quittant les voyes , & les routes ordinaires , broissoient par le plus épais des Forests , & par les taillis , d'où bien-tôt sentant approcher les Chasseurs , elles fortoient pour aller ailleurs chercher une autre retraite. Les tanieres de même que les terriers se remplissoient ; mais inutilement , car on les ouvroit avec toutes sortes d'instrumens propres à remuer la terre , il n'y avoit pas même jusqu'aux Lapins que l'on ne forçât

cat de sortir de leurs trous avec des Furets. Enfin le terrain ordinaire leur manquant peu à peu, les diverses especes se mêlerent les unes avec les autres. Il y eut des animaux qui devinrent furieux, & qui donnerent beaucoup d'exercice. Ce ne fut qu'après des peines extraordinaires, que les cris des soldats, & les sons de plusieurs instrumens les forcerent à s'écarter.

Comme un grand nombre de bêtes se retirèrent, jusques sur les montagnes, ainsi qu'on l'a déjà dit, on détacha des troupes de Chasseurs, & de soldats pour les en chasser, ce qui n'étoit pas sans difficulté. Car il n'étoit pas permis de les blesser, & elles résistoient souvent. D'autres troupes descendoient jusques dans les précipices qui servoient de retraites à certains animaux qu'ils n'avoient pas moins de peine à mettre en fuite, il n'y eut toutefois point de caverne, & point de Forest où on laissât une seule bête.

Pendant ce temps-là les Couriers par-toient continuellement de tous les quartiers, pour informer le Grand Can de ce qui se passoit à la Chasse, & lui porter des nouvelles des Princes qui prenoient part comme les Chasseurs au divertissement, que leur donnoient les courses, les embarras, & les divers mouvemens
des

des animaux. L'Empereur qui avoit encore d'autres vûës que le plaisir de la Chasse , alloit souvent lui-même observer l'état des troupes , voir si les ordres étoient exactement suivis , & s'il n'y avoit point de relâchement dans la discipline militaire.

Cependant l'espace qui renfermoit un si grand nombre d'animaux , devenant de jour en jour plus petit , & les bêtes féroces ne pouvant plus gueres s'écarter , elles s'élançoient sur les plus foibles , & les déchiroient , mais leur furie ne fut pas de longue durée ; car comme on les chassoit de toutes parts , & qu'elles commençoient à n'avoir plus d'autre terrain que celui où on les vouloit voir toutes ensemble , le Lieutenant General du Grand Veneur fit battre les Tambours & les Timballes , & joüer de toutes sortes d'instrumens. Tous ces sons joints aux cris des Chasseurs & des soldats , causerent une si grande frayeur aux animaux , qu'ils en perdirent toute leur ferocité. Les Lions & les Tigres s'adoucirent , les Ours & les Sangliers semblables aux bêtes les plus timides , paroissoient abattus , & pour ainsi dire , consternez.

Lorsque le Grand Can vit tous les animaux assemblez dans le petit espace qu'il avoit lui-même prescrit , espace que
les

les Mogols appellent *Gerké*, il ordonna de se preparer à y entrer, il entra le premier aux fanfares des Trompettes, tenant d'une main son épée nue, & un arc de l'autre, ayant sur l'épaule un carquois plein de flèches. Il étoit accompagné des Princes ses enfans, & de tous les Officiers Generaux. Il commença lui-même le carnage, attaquant les bêtes les plus feroces; quelques-unes entrèrent en furie, & défendirent bien leur vie. Il se retira ensuite sur une éminence, s'assit sur un Trône qu'on lui avoit préparé, & delà il observoit la force, & l'adresse des Princes ses enfans, & de tous les Officiers qui attaquoient les animaux avec une ardeur animée par la presence du Grand Can, les Princes & les Seigneurs entrèrent ensuite dans le *Gerké*, & firent un grand carnage.

Enfin les Princes; petits-fils de Genghiscan, suivis de plusieurs jeunes Seigneurs de leur âge, se présenterent devant le Trône, & prièrent l'Empereur de donner la vie, & la liberté aux bêtes qui restoient dans le *Gerké*. Il la leur accorda, en louant le courage de ses troupes, qui furent aussi-tôt congédiées, & renvoyées à leurs quartiers. En même temps les animaux qui avoient évité le sabre, & les flèches, ne se voyant plus pour sui-

2090 MERCURE DE FRANCE.
poursuivis, & environnez, s'échaperent,
& regagnerent les Forests, & leurs au-
tres retraites.

Telle fut la Chasse de Termed qui
dura quatre mois entiers. Elle auroit
duré bien davantage, si l'on n'eut craint
d'y être encore engagé, lorsqu'il fau-
droit continuer la guerre. En effet, on
touchoit au Printemps de l'année 1221.
(a) & les troupes de (b) Carizme étoient
déjà arrivées. On ne les laissa pas long-
temps reposer; car Genghisca se mit à
leur tête sur la fin de Mars pour passer
l'Oxus, & aller ensuite vers la Bactria-
ne, où le Sultan Gelaleddin avoit déjà
assemblé une armée considérable.

J'abandonne, Monsieur, cette grande
entreprise, ainsi heureusement exécutée,
à vos réflexions, & je suis toujours, &c.

A Paris, ce 10. Septembre.

(a) C'étoit l'an 618 de l'Hegire.

(b) Carizme, Pays des environs de la Mer
Caspienne.



ÉPI TRE

*EPITRE de M. Vergier à M. Mallet,
pour lui donner avis qu'un homme qu'il
lui avoit menagé pour acheter sa Charge
de Commissaire de Marine, n'avoit pu
obtenir l'agrément du Ministre 1715.*

JE comptois ma Charge vendue ,
C'étoit l'œuvre de vôtre main ,
De lendemain en lendemain ,
Vers cette nouvelle attendue ,
L'espoir précipitoit mes pas ,
Et dans ma liberté rendue ,
Je trouvois d'autant plus d'appas ,
Qu'à vos soins elle eut été dûë.
Sur cela combien de projets ,
Que de plans d'une heureuse vie ,
Offroient à mon âme ravie
Les plus agreables objets !
La fille la plus malheureuse ,
Sous une mere rigoureuse ,
Se fait moins de plans de plaisirs ,
A l'approche de la journée ,
Qui par les mains de l'Hymenée ,

Ouvre

Ouvre la porte à ses desirs.

Tout ce qu'enfante la pensée,

Tous ces fantômes séduisans,

Dont la raison est offensée,

Quoique vains autant que plaisans,

Etoient pour moi des biens presens ;

Enfin précipitant sa course

Dans un avenir ignoré,

Mon cœur de plaisirs altéré,

Epuisoit d'avance la source,

De ceux qu'en sa fécondité,

Produit la douce oisiveté.

Mais cette illusion frivole,

Comme un songe léger s'envole,

Et par sa fuite elle détruit,

De fond en comble l'édifice,

Que par un flatteur artifice,

Ma folle idée avoit construit.

Je ne puis avoir pour P...

L'approbation nécessaire,

Du Ministre du Dieu des Mers ;

Non, qu'il le trouve en rien coupable,

Mais il ne le croit pas capable,

De

De servir sur les flots amers,
 De ce Ministre toujours juste,
 Je respecte les jugemens,
 Et crois qu'à tous ses sentimens,
 Il faut que ma raison s'ajuste;
 Car sans cela j'allois juger,
 Qu'ici la lumiere surprise,
 A P... auroit par méprise,
 Donné les défauts de V...
 Un corps à surface blanchie,
 Qu'on sçait en certain jour placer,
 Voit sur lui tour à tour tracer,
 Par la lumiere réfléchie,
 Les traits bien ou mal composez,
 Des corps qui lui sont opposez.
 Ainsi mes couleurs vicieuses,
 Suivant cet optique imposteur,
 Ont pû souïller mon acheteur,
 De leurs taches contagieuses.
 C'est le caprice du destin,
 Qu'un homme sage & libertin,
 D'affaire ou d'amitié se lie.
 Par ce contraste sa vertu,

S'il

S'il est heureux, est embellie ,
 S'il est par le sort combattu ,
 C'est envain que son cœur fidele ,
 Suivant toujours un saint modele ,
 Dans ses vertus est affermi ;
 Leur lustre apparent l'abandonne ,
 Et le peuple injuste lui donne ,
 Tous les vices de son ami.
 Mais tandis que je moralise ,
 Et qu'ici je fais analyse
 Des erreurs de nos jugemens ,
 Je sens de momens en momens
 S'aggraver le jour qui m'accable.
 Mon sort fera-t'il implacable ,
 Et veut-il aux infirmités ;
 D'une vieillesse languissante ,
 De fers sans nulle fin portez ,
 Joindre encore la gêne pressante ;
 Ah ! s'il étoit quelque mortel ,
 Dont la main adroite ou puissante ,
 Brisât ma chaîne embarrassante ,
 Je lui dresserois un Autel ,
 Ou du moins par vœux legitimes ,
 J'offrirois

OCTOBRE 1724. 2095

J'offrirois sans cesse en son nom ,
A Venus , Pallas & Junon ,
Les plus pures de leurs victimes :
Mes vœux en feroient écoutez ,
Et sur lui ces trois Déitez ,
Verseroient à pleine largesse ,
Plaisirs , honneurs , gloire & sagesse.
Oh , des mortels le plus heureux !
Chacun déjà lui porte envie ,
De Belles aux cœurs rigoureux ,
Les faveurs combleront sa vie.
Forma-t'il dessein seulement
De chasses ou de promenades ;
Jours d'Alcyons dans le moment ,
Jours tels qu'il les faut aux Dryades ,
Pour conduire leurs cœurs aux champs ,
L'éclairent , la terre fleurie ,
Répand parfums d'odeur chérie ;
Les Oiseaux redoublent leurs chants ,
Chacune des saisons bornée ,
Aux seuls soins de ses appetits ,
Lui donne les fruits repartis ,
Aux quatre saisons de l'année ;

Et

Et quels fruits ! du goût & des yeux,
Ce sont charmes délicieux.

Quels vins pour lui produit la terre ?
Peut-on décrire leurs attraits ?

Aussi, quand il boit à longs traits,
On voit le Maître du Tonnerre,

Et mainte autre Divinité,
Au mépris de leur dignité,

Humer avec avidité,
Ce qu'en laisse exhaler son verre.

Dans l'enceinte de sa maison,
Dans le sein de son Domestique,

Par tout de la sage raison,
Il trouve l'exacte pratique,

Et d'une raison sans humeur,

Loin de lui chagrine clameur,

Cette attention volontaire,

Que la tendresse fait avoir.

Le devoir même, Juge austère,

Sont les seuls motifs du devoir :

Femme, Enfans, voisins, tout l'adore.

A peine l'horison se dore,

Des premiers traits du Dieu du jour,

Que

Que la gayeté dans ce séjour
Etablit son aimable empire ;
C'est sa présence qui l'inspire.
Comme ce sont moins ses bienfaits,
Que l'amour qui les interesse ,
Par tout où son regard s'adresse ,
Il trouve des yeux satisfaits.
A ses desirs tout se conforme ,
Il voit ses desseins s'achever ,
Dans l'instant même qu'il les forme,
Veut-il aux grandeurs s'élever ?
Aussi-tôt tous obstacles cessent ,
Devant lui les scabreux chemins ,
De ces monts escarpez s'abaissent ,
Les honneurs s'offrent à ses mains ,
Comme l'épouse complaisante ,
S'offre à l'époux qui l'enflâma ;
Ou comme l'épi se presente ,
Au Laboureur qui le sèma.
S'il court défendre sa patrie ,
En vanger la gloire flétrie ,
Punir des peuples revoltez ,
Les soumettre au pouvoir suprême ,

La

2098 MERCURE DE FRANCE.

La terreur marche à ses côtes ;
Tout cede & la victoire même ,
Fremet à l'aspect des horreurs ,
Que causent ses justes fureurs.
Sa sagesse en tous lieux éclate.
Salomon fut moins consulté ,
Mais jamais son conseil ne flatte
La plus heureuse iniquité.
Son équitable autorité ,
Sans qu'aucun parti s'en offense ,
Fait la balance des Etats ,
C'est l'Arbitre des Potentats ,
C'est leur guide , c'est leur défense.
Voyez quels biens & quels honneurs ,
Combien de sortes de bonheurs ,
Prennent leur source de ma Charge ,
Charge pourtant des plus à charge ,
Au sage parti que j'ai pris.
Ainsi ne soyez pas surpris
De voir des rivières profondes ,
Rivales des Pontiques ondes ,
D'un petit ruisseau dériver ;
Mais pourquoi , direz-vous peut-être ,

D.

De cette Charge vous priver ,
 Si tant de biens en doivent naître
 Vous avez raison , mais aussi
 Croyez-vous que de m'en défaire ,
 Je me misse tant en souci ,
 Si les biens dont je viens de faire
 Cette longue description ,
 N'étoient plus faux que la chimere ,
 Fils d'une vaine fiction ,
 Plus vains mille fois que leur mere ?



*MEMOIRE sur l'utilité d'un Diction-
 naire Provençal.*

JE suis prêt à souscrire au jugement «
 peu favorable , que le Mercure du «
 mois de Juin a porté du Dictionnaire «
 Provençal , imprimé à Avignon ; mais «
 je ne sçaurois lui passer les paroles sui- «
 vantes , qu'on ne voit pas de quelle «
 utilité pourroit être un Dictionnaire Pro- «
 vençal. On reviendra sans doute d'une «
 telle prévention , quand on réfléchira «
 sur la Langue Provençale , qui formée «
 de divers dialectes , est plus riche , & «
 plus abondante qu'on ne pense ; les an- «
 B ciens

» ciens *Troubadours* l'ont renduë fameu-
 » se par leurs ouvrages , dont on con-
 » serve encore des Recüeils dans les Bi-
 » bliothèques , & dans les Cabinets des
 » curieux. Il y a divers mots Proven-
 » çaux , dont l'origine est incontestable-
 » ment Grecque , ce qui prouve mieux
 » que toutes les Histoires , la descente
 » des Phocéens sur les côtes de Proven-
 » ce , les mots , *Empura* , attiser le feu ,
 » & *Caleignaire* , Amant , font voir la
 » verité de cette espece de Paradoxe. Je
 » pourrois citer un plus grand nombre
 » de mots dérivez du Grec , s'il étoit
 » question de faire ici une Dissertation
 » dans les formes.

» Il me suffira d'avancer que toutes les
 » diphtongues Grecques se sont conser-
 » vées en Provence , & qu'elles sont in-
 » connuës dans les autres Provinces de
 » France. Le P. Lancelot a été très-em-
 » barrassé dans sa Grammaire Grecque ,
 » quand il a voulu faire sentir ces divers
 » sons inconnus à la Langue Françoisé.
 » S'il avoit voyagé en Provence , il au-
 » roit reconnu avec plaisir dans les ter-
 » minaisons de plusieurs mots Proven-
 » çaux , les vestiges de la Langue natu-
 » relle de ses anciens habitans.

» La Langue Italienne s'est enrichie au
 » dépens de la Langue Provençale , elle
 lui

lui doit la plûpart des mots nombreux « & expressifs qui servent , tant à la faire « valoir , soit en vers , soit en Prose ; les « Italiens eux-mêmes ne font point diffi- « culté de l'avoüer , & les ouvrages des « anciens *Troubadours* qu'ils reconnois- « sent pour leurs Maîtres en fait de Poë- « sie , font encore l'honneur de leurs plus « riches Bibliothèques. «

On trouve dans la Langue Proven- « çale des mots tirez de l'Espagnol , & « du Catalan , elle les a empruntez des « nations qui se sont emparées en divers « temps de cette Province. «

Quoique les *Troubadours* fussent très- « bien receus dans la plûpart des Cours « de l'Europe , cela n'empêchoit pas que « la plûpart d'entre eux ne signalassent le « talent qu'ils avoient pour la satire. «

On trouve dans leurs ouvrages des « censures aigres , contre les mœurs de « leur siècle , des monumens précieux « de divers usages , dont il ne reste plus « aucune trace parmi nous , des railleries « picquantes contre leurs Souverains , « &c. Il est hors de doute qu'on ne puisse « tirer delà des anecdotes intéressans « propres à enrichir l'Histoire de ces « temps-là. «

Si nous voulons comparer nos Poë- « tes François du 13. & du 14. siècles , «

B ij avec

2102 MERCURE DE FRANCE.

» avec nos *Troubadours* qui sont beau-
» coup plus anciens, nous trouverons la
» Poësie des premiers, rude, barbare,
» dépourvûë de sentimens, & celle des
» Poëtes Provençaux nous paroîtra sim-
» ple, naturelle; & en un mot, telle
» qu'on ne la desavoüeroit peut-être pas
» dans le siecle où nous vivons.

» Pourquoi donc mépriser ce qui peut
» nous conduire à la connoissance de pa-
» reils ouvrages? je crois que tout hom-
» me de Lettres doit souhaiter que quel-
» que sçavant veuille bien s'exercer dans
» ce genre de travail.

» Un Dictionnaire Provençal, com-
» pilé avec soin par quelque personne
» curieuse & sensée, seroit d'un grand
» secours, on y trouveroit des étimolo-
» gies & des dérivations toutes nouvel-
» les, tirées de la plûpart des Langues
» primitives; on y expliqueroit des usa-
» ges singuliers; on y verroit enfin
» comment la Langue Provençale a ac-
» quis peu à peu ce nombre & cette har-
» monie, qui la fait juger propre pour
» la Poësie, dans des temps de barbarie &
» d'ignorance.

Nous inferons ce Memoire avec d'au-
tant plus de plaisir que nous n'avons porté
aucun jugement sur le Dictionnaire Pro-
ven-

vençal, imprimé à Avignon, & annoncé au Public dans nôtre Journal du mois de Juin dernier, page 1385. L'Auteur du Memoire n'a pas fait réflexion que ce n'est pas nous qui parlons dans cet article, & que dans les nouvelles Litteraires qui nous viennent des Provinces, ou des Pays Etrangers, nous ne faisons presque que copier ce qu'on nous écrit; c'est pour cela que nous nous servons souvent de ce titre general: *Extraits de diverses Lettres, &c.* Quoiqu'il en soit, loin de nier l'utilité d'un bon Dictionnaire Provençal, & de contredire l'Auteur du Memoire sur les prérogatives de la Langue Provençale, & sur le merite des anciens *Troubadours*; quoiqu'il y ait une entiere difference entre la Langue Provençale d'aujourd'hui, & l'ancienne Langue des *Troubadours*, nous sommes persuadez, avec le sçavant M. Huet, que la premiere veritable, & presque unique source de la Poësie Françoisse, ne se trouve avec certitude qu'en Provence dans les ouvrages des anciens *Troubadours*, dont Rostang de Brignole, & Hilaire des Martins, Moines de S. Victor de Marseille & Poëtes, ont écrit l'Histoire. Il seroit à souhaiter que l'Auteur du Memoire eut executé lui-même l'entreprise, dont il reconnoît si bien les avantages &

la solidité , ou que l'Auteur du nouveau Dictionnaire Provençal , eut été bien rempli des sentimens , & de l'érudition qui paroissent dans le Memoire.



L'AMOUR ET L'ABSENCE.

Fable de M. Vergier , à Mademoiselle Mimi Raulin 1717.

B Elle Mimi , je vous adresse
 Une Fable que ma tendresse ,
 Pour vous m'a fait imaginer :
 Je ne voulois qu'y badiner ,
 Avec l'Amour , avec l'Absence ;
 Y décrire en vous amusant ,
 Le caractère & la naissance ,
 De ce fantôme séduisant ,
 Que l'on nomme coqueterie :
 Mais la triste severité ,
 De l'Absence & sa gravité ,
 Emoussent la plaisanterie ;
 Aussi bien-tôt de mon discours ,
 Si sérieux est devenu le cours ,
 Que vous aurez peine à l'entendre.
 Un jour pourtant vous l'entendrez ,

Et

Et pour lors vous vous souviendrez :
 Que de vos amis le plus tendre ,
 En le faisant eut pour objet ,
 De vous plaire , & si ce projet ,
 Ma plus précieuse chimere ,
 Me réussit , je serai plus content ,
 Que ne l'est vôtre aimable mere ,
 Lorsqu'en vous , d'instant en instant ,
 Ses vertus elle voit renaître ;
 En qu'en examinant vos traits ,
 Leur beauté lui fait reconnoître ,
 Et ses graces , & ses attraits ,
 Son port noble , son air affable ;
 Cet air qui prévient & qui plaît ;
 Mais je reviens à nôtre Fable ,
 Et vous l'offre telle qu'elle est.

En ces temps , ou dans l'innocence ,
 Vivoit encor le genre humain ,
 L'Amour & la plaintive Absence ,
 Ensemble un jour se mirent en chemin :
 On ne sçait point de ce pelerinage ,
 Quel fut le lieu , ni le sujet :

B iij

Mais

Mais des Dieux avec fruit chaque pas se ménage ;

Le bien de l'univers en est toujours l'objet.

Suivi de nombreux équipages ,

Léger , & n'allant que par sauts ,

Marchoit l'Amour , ayant même pour Pages ,

Princes & Rois , pris parmi ses Vassaux.

Triste , languissante & pensive ,

L'Absence , aux yeux distraits , sans suite le suivoit ,

A pas si lents que l'on n'appercevoit ,

Aucun progrès dans sa marche tardive :

Toutefois , vers la fin du jour ,

L'un & l'autre arrivent au gîte :

Là , vous eussiez vû de l'Amour ;

Toute la suite qui s'agite.

Pour prévenir ses volontez ,

Palais & meubles enchantez ,

Repas pleins de délicatesse ,

Concerts que forme la justesse ,

Enfin tous les appas des molles voluptez ,

Lui sont dans l'instant apprêtez ;

Tandis qu'en un coin negligée ,

L'Absence toujours affligée ,

Pour

Pour tout secours n'a que quelque aliment,
Dont l'Absinthe & le fiel font l'affaisonne-
ment.

Sur cela , de plaifanterie ,
L'Amour l'attaque en badinant :

Il est (lui dit-il) surprenant ,

Qu'au milieu des plaifirs , que la galanterie ,
De ta riante cour s'empresse à te fournir ,

Tu te plaifes d'entretenir ,

Ta tristesse & ta rêverie :

Mais ne feroit-ce point aussi ,

Que parmi la troupe empressée ,

Des courtifans qui t'ont suivie ici ,

Tu te trouves embarrassée ,

A choisir ceux qui sont par leurs forfaits ,

Les plus dignes de tes bienfaits ?

A ces traits mocqueurs , la Déesse

Répond , Amour , ne pense pas ,

Que dans ton sort riant tu trouves plus d'ap-
pas ,

Que j'en trouve dans ma tristesse.

Divers goûts font divers bonheurs :

Junon veut d'éclatans honneurs ;

L'obscurité des Bois pour Diane a des char-
mes ;

B v

Astrée

2108 MERCURE DE FRANCE.

Astrée aime la paix , Bellone les allarmes ;

Chacun forme à son gré de differens desirs ;

Et je me plais parmi les larmes ,

Comme toi parmi les plaisirs :

Mais sçais-tu bien que de ta raillerie ,

Si je voulois m'en ressentir ,

Ou bien si je cherchois matiere à broüillerie ,

Je te ferois aisément repentir.

Dans tous les temps passez l'Absence

N'a fait qu'augmenter ta puissance ,

Et loin de débaucher tes sujets désolés ,

Elle les a rendus plus ardens , plus zelez ;

Mais si je voulois l'entreprendre ,

Tu pourrois incessamment voir ,

Tomber cet orgueilleux pouvoir ,

Qui des airs si hauts te fait prendre.

Hé ! de grace , reprit l'Amour ,

Sans craindre de me faire outrage ,

Ni que je me vange à mon tour ,

Entreprends ce penible ouvrage :

Dans son immense autorité ,

Jupiter envain l'a tenté ;

Ce seroit chose curieuse ,

Que d'une œuvre si glorieuse ,

Le

Le succès dût être affecté ,

A subalterne Dêité.

Le mot de subalterne aux Dieux est une injure ;

Aussi sur la Déesse eut-il tout son effet.

Piquée , elle lui dit , tu seras satisfait ;

Oùi , je te le promets , & par le stix j'en jure.

Enfin , suivant leur mission ,

Ayant fini leur expedition ,

Ils se séparent , & l'Absence ,

Sans perdre un moment entreprit

D'abaisser l'injuste puissance

De l'Amour , & voici comment elle s'y prit.

Jusques alors son Palais & son Temple ,

D'une épaisse nuit obscurcis ,

N'étoient administrez que par les noirs soucis :

De tous côtez on y contemple ,

Le desespoir , les pleurs & les gemissemens :

Un sensible appareil est peu propre à distraire ,

De leurs tendres engagemens ,

Les plus volages des Amans ,

Aussi ne faisoit-il que les rendre au contraire ,

Plus fideles , plus empressez ;

Et c'est sur cette experience ,

B vj Que

Que la Déesse en confiance ,
 Ses nouveaux plans avoit dresséz ;
 Son Palais , elle distribuë

En quatre parts , dont la première aux pleurs ,
 Aux chagrins , aux regrets , aux ennuis , aux
 douleurs ,

A la nuit même elle attribué ;
 Dans la seconde , qu'embellit
 Un jour serain , elle établit

Les plus beaux Arts ; là , de l'Architecture ,
 Du Chant , des Vers , de la Peinture ,
 Tous les charmes sont étalez ;

D'autres amusemens , Chasses , Bals & Spec-
 racles ,

Jeu , bon Vin , de l'amour les plus certains
 obstacles ,

Y furent de même installez.

Dans la troisième elle place un fantôme ,

Jusques alors aux hommes inconnu ;

Mais depuis entr'eux devenu ,

Plus commun que ne l'est décrit un mauvais
 tome.

La feinte ardeur , l'illusion ,

Le mensonge , la flatterie ,

Plaisirs pris par occasion ,

Soins

OCTOBRE 1714. 2111

Soins affectez, minauderie ,

Pour agents affectionnez ,

A ce fantôme sont donnez ,

Et ce fantôme est la coqueterie ;

Simulacre d'amour , mais ne lui ressemblant

Qu'en ses plaisirs , non en ses peines ,

Et plus propre par ce talent ,

A briser de pénibles chaînes ;

Enfin pour achever tout cet arrangement ,

L'oubli , l'heureux oubli , la Déesse propose

A son dernier département ;

Parmi les Pavots y repose ,

Le doux , le tranquille sommeil ;

L'indifference au teint vermeil ,

De tous les cœurs en ce réduit dispose ;

Elle n'y laisse point entrer ,

Les regrets du passé , ni la crainte frivole ,

Qui veut dans l'avenir sans cesse penetrer ,

**Et n'y reçoit les soins que de l'existant qui
vole.**

Dans son Palais cet arrangement fait ,

**L'Absence également tous ses Temples or-
donne ,**

Et ses ordres ont leur effet ,

Dans

1112 MERCURE DE FRANCE.

Dans le moment qu'elle les donne.
On ne voit déjà plus d'absens
Desesperez , ni même languissans ;
A peine ont-ils de quelque encens ,
Fait fumer les Autels , répandu quelques lar-
mes ,

Qu'attirez soudain par les charmes
Des Arts , des divertissemens ,
Et des coquets amusemens ;
Vers l'oubli , sans tarder ils volent ,
Et sur ses Autels ils immolent ,
Jusques aux souvenirs de ces transports char-
mans ,

Dont la moins constante durée ,
Devoit être , suivant la loi de leurs sermens ,
Au cours de leurs ans mesurée.

L'amour de sa présomption ,
Sentit alors la conséquence ;
Et comptant sur son éloquence ,
Pardevant Jupiter il intente action ,
Contre l'Absence & sa séduction ,
Qu'il traite de sédition.

L'on va , dit-il , voir de ce qui respire ,

Le

Le cours à jamais suspendu ,
 Des élémens tout l'ordre confondu ;
 Entre les Dieux toute union expire :
 L'on verra l'Univers à son cahos rendu ,
 Si l'on ébranle mon empire ;
 Mais le Maître des Dieux , du fait bien in-
 formé ,
 Et d'autre part ce Dieu charmé ,
 D'abaïsser de l'amour la trop grande puissance,
 Donna gain de cause à l'Absence.
 Depuis ce fatal jugement
 On ne voit presque point d'Amant ,
 Dont l'Amour par l'éloignement
 En peu de jours ne se démente.
 Toutefois, aimable Mimi ,
 Vôte bon & fidele ami ,
 Souffre loin de vous & vous aime ,
 Comme d'abord il vous aima ,
 Et son ame toujours la même ,
 Conserve avec un soin extrême ,
 Le trait qui par vous le charma :
 De vôte âge enfantin & tendre ,
 Il ne croit pas devoir attendre ,
 De ses soins un juste retour ,

Ni

Ni que souffrant à vôtre tour ,
 Vous renfermiez vos jeunes charmes ,
 Dans le sombre manoir des larmes ;
 Vous devez donner vos loifirs ,
 Aux jeux , aux innocens plaifirs ,
 Aux Arts , même à la flaterie ,
 D'une fage coqueterie ;
 Et dans ces differens quartiers
 Mon cœur vous fuivra volontiers ;
 Mais il cefseroit de vous fuivre ,
 Si voulant au plus loin pourfuivre ,
 Chaque département par l'Absence établi ,
 Vous alliez jufques à l'oubli.

✕✕✕:✕✕✕✕✕✕✕✕✕✕✕:✕✕✕

*MEDAILLE du Pape Benoît XIII.
 fur l'indication du Jubilé, &c.*

Nous apprenons avec une fatisfac-
 tion particuliere, que tout ce que
 nous avons inferé dans nos derniers Jour-
 naux , au fujet de N. S. P. le Pape , a
 été favorablement reçu du Public. C'eft
 pour répondre à cette difpofition , &
 pour marquer l'attention que nous au-
 rons toujours de donner des nouveautez
 curicu-



THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY.

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

curieuses & interessantes , que nous presentons aujourd'hui à nos Lecteurs une des Medailles de ce Saint Pontife qui ont été frappées à Rome peu de jours après son Exaltation , Medaille d'autant plus considerable , que diverses personnes dignes de foi nous assurent que le portrait du Pape y est très-ressemblant , à la difference de tous les portraits peints , ou gravez , qui ont paru jusqu'à-present pour avoir été faits à Rome , puis copiez à Paris avec trop de précipitation , à cause de la nouveauté , &c. La Medaille que nous donnons est d'*Hameranus* , fameux Graveur Romain , qui en a fait les coins , qui a aussi gravé les plus belles Medailles des derniers Papes , & qui a un talent particulier pour donner la ressemblance , & pour animer ses figures. Son nom est celebre parmi les curieux des Medailles modernes. Celle-ci gravée en Taille-douce par une excellente main , represente d'un côté le Buste du Pape , avec cette Inscription. BENEDICTUS XIII. PONTIFEX MAXIMUS ANNO I. & sur le Revers le Jubilé , que le S. P. accorde à l'Eglise au commencement de son Pontificat , sous les Simboles suivans. L'Eglise désignée par la figure d'une femme , tient d'une main une Croix , & de l'autre un Calice , duquel elle verse de l'eau sur un Globe

2116. MERCURE DE FRANCE.

Globe qui est à ses pieds , & qui représente le monde Chrétien. Pour Legende , ces paroles du Prophete Iſaye , * HAU-
RIET IS IN GAUDIO DE FONTIBUS SAL-
VATORIS , & dans l'Exergue , ces mots :
INDICTIO JUBILÆI M. DCC. XXIV.

Cette Medaille , au reste , ne fera pas une des moindres , qui seront à la suite du beau Recueil des Medailles des Papes , depuis Martin V. mort en 1431. jusqu'à Innocent XII. donné au Public par le P. Philippe Bonnani , Jesuite , sous ce titre. *Numismata Pontificum Romanorum , &c. explicata ac multiplici eruditione illustrata , &c. 1. vol. fol. Rome 1699.*

Qu'il nous soit permis d'ajouter ici à l'occasion de cette Medaille , une singularité , qui est digne de l'attention du Public. Aux approches du grand Jubilé qui devoit s'ouvrir à Rome la veille de Noël 1699. Le Cardinal Orsino , toujours attentif à l'instruction des fideles , voulut que l'on imprimât un Traité du Jubilé & des Indulgences , que le P. Viva , Jesuite , Professeur de Theologie au College de Naples , venoit de dicter à ses Eco-
liers ; mais le sçavant Professeur , qui n'avoit pas eu le temps de revoir ce Traité , ne vouloit point qu'on le publiât. Alors

* Ch. 12. v. 13.

Dom

Dom Fabio Caraccioli , de la branche des Ducs de Monte-Sardo , l'un des Ecoliers du P. Viva , donna ses cahiers , & se chargea de faire faire l'impression. Le Livre parut en effet dans la même année 1699. C'est un gros in 12. de 474. pages , sans compter l'Epitre Dedicatoire , la Preface & une longue Table. Le jeune Seigneur dédia ce Traité au Cardinal Orsino ; & au lieu qu'ordinairement dans les Epîtres dedicatoires on ne trouve que vanité , qu'erreurs & que flatterie , celle de Dom Fabio Caraccioli , qui est d'un très-beau Latin , ne contient que des veritez , & l'on y trouve de plus une prédiction , dont nous voyons aujourd'hui l'heureux accomplissement ; car il dit au pieux Cardinal dans sa Dedicace que ce n'est peut-être pas sans quelque inspiration de l'esprit de Dieu , qui lui annonce que celui qui prend tant de soin pour faire imprimer des Livres , qui traitent de l'année Sainte du Jubilé , pour l'utilité des Fideles , donnera lui-même dans 25. ans par son autorité Pontificale la Bulle de l'année Sainte. Il est bon de rapporter les propres termes de cette Epitre , qui sont très-remarquables. *Qua dum mecum repulo , EMINENTISSIME PRINCEPS , dumque vel dignitatem tuam , vel rerum à te gestarum amplitudinem animo com-*

2118 MERCURE DE FRANCE.

*complector, non sine aliquo numinis afflatu
sic statuendum censeo..... Te qui nunc li-
bros de anni Sancti Jubilao, privatis aus-
piciis ad publicam utilitatem foro com-
mitti imperas ; post quinque Lustra Pon-
tificiâ autoritate Diploma de anno Sancto
indicando promulgaturum, &c.*



*ÉPITRE de M. Vergier, à M. le Duc
de Noailles, pour lui demander en
remboursement de sa Charge de Commis-
saire de Marine, une maison de Cam-
pagne appartenante au Roi.*

JE ne rêve que Campagne ;
Pour cet innocent séjour ,
Je bâtis nuit & jour
Mille Châteaux en Espagne.
Sur cela mes visions
Forment plus d'illusion ,
Qu'une ambitieuse mere ,
N'en enfante & n'en nourrit
Pour un fils qu'elle chérit :
Réalisez ma chimere ;
D'un seul mot vous le pouvez :
En main , Seigneur , vous avez ,

Et

Et la forme & la matiere ;
 Mais à ce mot plein d'appas ,
 Sans y songer , n'allez pas
 Donner sa puissance entiere ;
 Car tant de force il prendroit ,
 Qu'à l'instant il me rendroit ,
 Le Souverain & le Maître ,
 D'un Palais dont la splendeur ,
 Et dont la vaste grandeur ,
 Incommodez pourroient m'être.
 Je ne veux qu'une maison ,
 Dont la plus saine raison ,
 Selon mon rang , ma naissance ,
 Regle la magnificence ;
 Qu'en un petit bâtiment .
 Un modeste ameublement ,
 Sans égard aux goûts de mode ,
 N'ait qu'un air propre & commode ,
 Pour son plus riche ornement :
 Jardins , où la jeune flore ,
 Sans appareil fasse éclore ,
 Ses fleurs en toute saison ,
 Vûë au riant horizon ,

Sans

Sans être précipitée,
 Supérieure pourtant,
 De tous côtez présentant,
 Dans une juste portée,
 L'aimable variété,
 Dont en sa fécondité,
 Nature pour nous décore,
 Les champs les plus fortunez,
 Côteaux richement ornez,
 Plaines plus riches encore;
 Rivière au cours serpentant,
 Dont le flot qu'elle promene,
 Par tout s'en aille portant
 Les richesses qu'elle amene;
 Bois par bouquets dispersez,
 Clochers aux Cieux élancez,
 Bourgs, Hameaux, Châteaux, Villages,
 Divers spectacles donnant;
 Laborieux attelages,
 Tantôt les champs fillonnant,
 Tantôt les moissons traînant;
 Parmi de vastes prairies,
 Troupeaux sans nombre paissans,

Et

Et sur les herbes fleuries ,
Leurs gardiens innocens ,
Au son des hauts-bois dansans ;
Mais quel chant plein d'allegresse ,
Vient de ces côteaux heureux ,
Que d'un regard amoureux ,
Le Soleil toujours caresse ?
C'est Baccus qui de ses dons
Vient y couronner l'Automne ,
Je reconnois aux fredons
Que la vandangeuse entonne ,
L'air vif & réjouissant ,
Que ce Dieu même en-naissant
A tous les humains inspire :
L'Amour aux yeux satisfaits ,
Le suit & croit son empire ,
Affermi par ses bienfaits.
Dieux ! quelle aimable peinture !
Et quel spectacle charmant ,
Pour un cœur simple , & n'aimant
Que la plus simple nature !
Au devant de ces-plaisirs ,
Je sens que tout mon-cœur vole ,
Plus

2122 MERCURE DE FRANCE.

Plus enflâmé de desirs ,
Que n'est le Berger qui vole
Un baïser , tendre larcin ,
Sur le blanc & ferme sein ,
Ou sur la bouche vermeille ,
De sa belle qui sommeille :
Mais dans cet aimable lieu ,
Que la douceur de ma vie ,
Doit sembler digne d'envie !
Là dans un juste milieu ,
La vertu voluptueuse ,
La volupté vertueuse ,
Ne se separent jamais ,
La liberté souhaitée ,
Sans cesse y regne aussi ; mais
Modeste & non effrontée ,
Ni telle qu'en ce temps ci ,
On la voit regner ici.
Si dans cette humble chaumiere
Mes amis viennent me voir ,
Soudain pour les recevoir ,
L'amitié court la premiere ,
Tandis que la propreté ,

La sage simplicité ,
 Délicate & legere ,
 Et par son goût menagere ,
 Vont preparer un repas ,
 Où les mets n'excedent pas
 Les besoins de mon convive ;
 Mais en Vins fins & brillans
 Versent à flots petillans ,
 Une joye & pure & vive.
 Enfin, c'est dans ce séjour ,
 Que sans compter un seul jour ,
 J'attendrai l'heure ordonnée
 Pour fin de ma destinée ,
 Du même esprit , du même œil .
 Dont après chaque journée ,
 Je vois la nuit ramenée ,
 Et de pavots couronnée ,
 Me plonger dans le sommeil.

Comme je viens de mourir dans ces
 derniers vers , & d'y mourir avec assez
 de fermeté , il seroit contre la vai-
 semblance que je les portasse plus loin , aussi
 bien peut-être , Monseigneur , les aurez-
 vous trouvez longs de reste ; mais je
 C puis

puis sans choquer les bienséances employer le papier qui me reste ici à vous supplier très-humblement en Prose, qui est, je crois, le langage naturel des morts, comme des vivans, de vouloir bien vous ressouvenir de la très-humble prière que j'ai eu l'honneur de vous faire au sujet du remboursement de ma Charge de Commissaire de la Marine. Le moyen que j'ai pris la liberté de vous proposer est encore dans son entier, & dans vos mains; vous m'avez fait l'honneur de me dire, Monseigneur, que des Puissances courroient sur mon marché, & vous faisoient la même demande; mais j'ai sur elles le droit de primauté, le droit de bienveillance qui semble devoir tout surmonter; & ce qui est plus puissant que tout cela auprès de vous, Monseigneur, j'ai le droit de la justice; car je ne demande qu'un legitime payement d'une dette très-legitime, & sans doute ces Puissances n'opposent à tous ces droits que le credit de leur rang. Je ne laisse pourtant pas de convenir, après avoir bien balancé leurs forces avec mes prières, que leurs forces pourroient bien l'emporter, si vous n'avez agreable de mettre la main de mon côté. Enfin, Monseigneur, je vous supplie très-humblement de vouloir bien considerer que mon idée s'est tellement

fixée

OCTOBRE 1724. 2125

fixée à la maison proposée pour mon
remboursement, que je n'en détourne pas
un instant mes regards, & que j'ai pour
elle la constance & la fidélité que j'é-
prouvois autrefois en des attachemens
plus doux, mais moins nécessaires. Que
je suis nuit & jour en esprit. & en pen-
sée couché sur le seuil de cette porte,
comme le sont sur celles de leurs maî-
tresses certains Amans malheureux &
bannis, & que si par pitié vous ne m'en
procurez pas bien-tôt la jouissance, (par-
donnez, Monseigneur, l'expression &
l'emploi que je vous donne ici) je ne
sçai ce que je deviendrai ; j'ai l'honneur
d'être, &c.



PARAPHRASE sur le Pseaume 56. *

O Dieu, mon unique esperance,
Azile des persecutez,
Toi, qui fais seul nôtre assurance
Au milieu des adversitez;
O toi que l'Univers adore!
D'un coeur affligé qui t'implore,

* *Miserere mei, Deus, miserere mei: quoniam in te confidit anima mea.*

C ij Exauce

2126 MERCURE DE FRANCE.

Exauce les vœux aujourd'hui ,
Des pieges que l'on vient me tendre ,
Si mon Dieu daigne me défendre ,
Je serai trop fort avec lui.

Telle la Colombe timide ,
Pleine de trouble & de frayeur ,
A l'aspect du Vautour avide ,
En veut éviter la fureur ;
Par sa prompte fuite elle espere
Sous l'aîle d'une tendre mere ,
Trouver un assuré secours ;
Tel je viens dans ma juste crainte .
A l'abri de ton aîle sainte ,
Mettre mon honneur & mes jours.

Oüi, Seigneur , mon ame charmée
N'invoquera plus que ton nom ,
Ma voix par ta grace animée
En fera retentir Sion ;
Dans le danger qui m'environne ,
Je ne vois plus rien qui m'étonne ,
Tous mes vœux vont être exaucez ;
Tu connois ma misere extrême .

Je

Je connois ta bonté suprême ,
 Tu me rassures , c'est assez.

O ciel ! ô puissance adorable !
 Quel spectacle frappe mes yeux ?
 Quelle lumière favorable
 Vient m'éclairer du haut des Cieux ?
 Le calme succede à l'orage ,
 Je brave l'inutile rage
 De ceux qui trament contre moi ;
 La droite du Dieu des armées ,
 A dans leurs troupes allarmées ,
 Fait passer la honte & l'effroi.

Le très-haut du sein de la nuë
 A fait briller sa verité ,
 Désormais par lui soutenuë ,
 L'innocence est en sureté ;
 Sa justice se manifeste ,
 Des fureurs du Lion funeste ,
 Il détruit le vain appareil ,
 Lion dont la dent menaçante
 Me faisoit frémir d'épouvante ,
 Même dans les bras du sommeil.

C iiij

J'ai

2128 MERCURE DE FRANCE.

J'ai vû du Démon de la haine
Les fils des hommes agitez ,
Contre moi leur bouche inhumaine
A vomî ses malignitez ;
Ainsi que des flèches cruelles ,
Par mille piquures mortelles
Nous blessent les dents des méchans.
Leurs langues en crimes fécondes
Font des atteintes plus profondes
Que les glaives les plus trenchans.

Au Tout-Puissant gloire immortelle !
Loué soit le Dieu de la paix ,
Qui sur cette engeance rebelle
Vient de faire tomber ses traits.
Du juste il a pris la défense ,
Il a terrassé l'insolence ,
De ces mortels audacieux ;
Que par nous sans cesse chantée ,
Ses louanges soient exaltées ,
Et sur la terre & dans les Cieux.

La frayeur d'un épais nuage
Avoit obscurci mes regards ,

Les

Les embûches sur mon passage ,
 Sembloient naître de toutes parts.
 Près de ces Tigres implacables ,
 Parmi tant d'objets redoutables ,
 Mon courage étoit abbatu ;
 Mon ame triste & languissante
 Sous une Charge si pesante
 Laissoit succomber sa vertu.

Quelle étoit leur barbare envie ?
 Où tendoit leur frivole ardeur ,
 Que pouvoient-ils sur une vie
 Que protege le Createur !
 Dieu tonne , ils mordent la poussiere ,
 La foudre sur leur tête altiere
 Porte l'horreur & le trépas ;
 De leurs projets , folles victimes ,
 Ils trébuchent dans les abîmes
 Qu'ils avoient creusé sous mes pas.

Grand Dieu ! mes jours sont ton ouvrage ,
 Pour toi seul ils sont réservez ,
 Daigne accepter le pur hommage
 De ces jours que tu m'as sauvé ;

2130 MERCURE DE FRANCE.

A te les vouër tout me presse ,
Vienne ta droite vangereffe ,
Ou me défendre , ou me punir ;
A tes decrets toujours docile ,
Mon ame agitée ou tranquille
Ne cessera de te benir.

Eclatez, ma Harpe & ma Lire ,
Joignez vos accords à ma voix ,
Servez le beau feu qui m'inspire ,
Je vais chanter le Roi des Rois.
Au pied de ses saints Tabernacles ,
A ses bontez , à ses miracles ,
Rendons un legitime honneur ;
Que le Soleil sortant de l'Onde ,
Ou cessant d'éclairer le monde
Me trouve loüant le Seigneur.

J'irai par mes divins Cantiques ,
De son joug vanter les douceurs ,
J'irai par des sons prophetiques
Réveiller la foi dans les cœurs.
Chez les peuples les plus sauvages ,
Sur les plus reculez rivages

Je

Je lui dresserai des Autels ;
 Et les Dieux de bois & d'argile
 Verront leur puissance fragile
 Disparoître aux yeux des mortels.

Le Seigneur s'est montré terrible
 A mes superbes ennemis ,
 Il s'est montré doux & sensible
 Pour un cœur fidelle & soumis.
 Le Ciel témoin de mes allarmes ,
 L'est encor du sort plein de charmes
 Qui comble aujourd'hui tous mes vœux ;
 Et malgré la noire imposture ,
 Tout reconnoît dans la nature
 Que Dieu seul peut nous rendre heureux.

Que tes bienfaits & ta victoire
 Soient le sujet de nos concerts ,
 Grand Dieu , que l'éclat de ta gloire
 Eblouisse tout l'univers.

Qu'à chanter ton nom tout s'unisse ,
 Que l'Enfer de rage fremisse
 Au bruit de ce nom redouté ;
 Qu'il vole au-dessus du Tonnerre ,

C v

Que

Que par les bornes de la terre
Il ne puisse être limité.

Par M. Marin de Chevigney.

*II. LETTRE du R. P. de Grainville
sur des Medailles rares de son Cabinet.*

JE pensois, Monsieur, à satisfaire vôtre curiosité quand je vous ai envoyé une partie de mes Medailles que le R. Pere Banduri n'a pas raportées dans son curieux & sçavant Recueil : je croyois vous faire plaisir, & vous m'avez fait beaucoup d'honneur en les faisant mettre dans le Mercure de France. Je vous en suis d'autant plus obligé, que si peu de chose meritoit moins de paroître. Cependant comme il a été bien reçu, je vous envoie quelques autres Medailles qui ne sont pas dans le Trésor du R. P. Banduri. Je me flatte que vous ne les verrez pas moins volontiers que ce que vous avez traité si favorablement. Vous en ferez l'usage que vous jugerez à propos. J'ai fini à Gallien, je continue par Salonine, son épouse. Je suis, M. &c.

Suite

*Suite des Medailles qui manquent au
Recueil du R. P. Banduri.*

Salonine.

SALONINA AVG.

Petit Buste de Salonine dans un croissant.

R. SECVRIT PERPET.

Femme debout, le haut du corps nud, tenant de la main droite une pique, & s'appuyant du coude gauche sur une petite colonne, une jambe sur l'autre dans le champ H.

J'ai cherché plusieurs fois cette belle Medaille dans le Recueil du R. P. Banduri sans la trouver, jusqu'à croire qu'elle n'avoit point encore paru au monde. Avant Salonine on ne voit point d'Imperatrice qui ait un revers semblable, la securité n'étant gueres la vertu d'une femme. Mais enfin j'ai rencontré par hazard cette rare Medaille cachée entre quelques autres qu'on a mises à la fin du Livre. Il lui manque cependant deux choses à la figure de la securité qui ne lui sont pas indifferentes. La premiere, que cette figure n'a pas une jambe sur l'autre comme la mienne; la seconde, qu'elle n'a pas non plus tout le haut du corps decouvert, comme la mienne, ce

Cvj qui

2134 MERCURE DE FRANCE.

qui marque une fiere assurance , & qu'on n'a rien à craindre. Ces deux diversitez ne suffisent-elles pas pour en faire deux Medailles differentes , & très-rares toutes deux ?

Mais , dira-t'on , pourquoi la securité figure-t'elle avec Salonine , puisque la securité est une vertu des plus grands Heros , & non pas trop d'une Princesse ? Je ne veux pas croire que ce soit une de ces Medailles ironiques , qu'on dit quelquefois avoir été faites contre Gallien par un de ses ennemis , & que dans le bouleversement de l'Empire on a voulu par une contre-verité décrier l'Imperatrice aussi bien que l'Empereur. Je ne dirai pas non plus que cela est arrivé par méprise , imprimant sur le revers de Salonine ce qu'on vouloit imprimer sur le dos de Gallien ; c'est-là une pauvre défaite , & trop injurieuse à l'exactitude des Monetaires. Comment donc expliquer cette Legende de Salonine ? à peu près comme j'expliquai il y a presque vingt ans , une autre Legende de la même Salonine dans un Journal de Trevoux ; cette Legende étoit PAX AVG. qui n'avoit point encore vu le jour , & que le P. Banduri a déclarée très-rare. Je crus alors qu'on avoit flaté Salonine d'avoir donné la paix , parce qu'elle avoit contribué à faire la paix par
ses

ses conseils & par son adresse. Ne puis-je pas dire aujourd'hui qu'on a voulu aussi flater Salonine d'avoir assuré & affermi l'Empire à jamais , SECVRIT PERPET. parce qu'elle avoit contribué à une paix éternelle ; & par quelque victoire qu'on prétendoit avoir terrassé tous les ennemis de l'Etat on fit cet honneur à Gallien dans ses Medailles , & on en fit part à Salonine qui avoit contribué à cet honneur.

SALONINA AVG.

Petit Buste dans un Croissant AR.

R. ROMÆ ÆTERNÆ.

Rome assise sur un tas de dépouilles militaires , porte à la main droite une petite Victoire que l'Empereur couronné de Laurier , semble lui demander , Rome appuye sa gauche sur une pique.

Le vaste Empire que les Romains s'étoient formé , faisoit respecter Rome comme une Divinité de la terre , & qui distribuoit les Victoires à qui il lui plaisoit ; Gallien le reconnoît en ce revers , & en fait hommage à Rome.

Mais il y a dans ce revers des choses assez singulieres. 1° Un Empereur honore une Divinité dans une autre Medaille que la sienne. Cela s'accorde-t'il bien avec la fiere majesté des Empereurs ?
ont-

ont ils fait des sacrifices ailleurs que dans leurs propres Medailles ? 2°. Ce revers tel qu'il est dans les Medailles d'argent du P. Banduri peut avoir été dérobé aux Medailles de Gallien , qui lui sont parfaitement semblables ; mais le revers de ma Medaille n'est point entierement semblable au premier revers de Salonine , parce qu'il n'a au-dessus de Rome & de Gallien ni couronne de Laurier, ni étoile , comme ont celles de ce R. Pere , d'où il s'ensuit que ma Medaille est differente des siennes.

Postumus.

Ær. 1. m. IMP. POSTVMVS P. F. AVG.

Un petit Buste couronné de Laurier.

R.

ORIENS.

Le Revers de cette Medaille la rend une des plus rares & des plus curieuses qu'il y ait. C'est un Soleil dans son Char à quatre Chevaux , élevant la main droite , & de la gauche tenant un fouët. Quelque recherche que j'aye faite dans les Livres , je n'ai rien pû trouver de semblable. On trouve facilement des Medailles , dont la Legende est , *Oriens Aug. Oriens Augg. &c.* On en trouve dont le Type est le Soleil conduisant son Char , avec quelque autre Legende ; mais on n'en trouve point qui réunisse ce Type avec cette parole ORIENS. On n'en trouve

ve

ve pas même ni en grand , ni en petit bronze qui n'ait point d'autre Legende qu'*Oriens* : n'y a t'il point-là quelque mystere de curiosité ? ne seroit-ce point pour declarer Auguste le jeune Postumus ? Car je suis persuadé que ce n'est point Postumus le pere qui est gravé dans cette Medaille , sa tête n'est pas assez grosse , son visage est trop plein & trop long , sa barbe est un peu trop courte , & sa couronne n'est que de Laurier , & non pas de rayons par quelque respect pour son pere , qui d'ordinaire porte une couronne radiale.

ORIENS ne signifie donc pas ici ce qu'il signifie dans la plûpart des Medailles , les pays que l'Empire Romain possédoit en Orient , n'y ayant pas d'apparence que Postumus qui étoit confiné dans les Gaules pensât à des entreprises & à des conquêtes de Syrie ou de Mesopotamie. C'est apparemment pour cela qu'on n'a pas écrit *Oriens Augusti* , de peur qu'on ne crût que ce nouvel Auguste vouloit se rendre maître de l'Orient ; mais on n'a mis qu'ORIENS pour le faire rapporter à Avg. qui est à la tête de la Medaille , & faire concevoir que c'est l'Auguste nouveau que l'on presente au monde , & qui s'éleve majestueusement comme un Soleil qui paroît avec éclat sur l'horison. II.

2138 MERCURE DE FRANCE.

Il est couronné de Laurier, parce qu'il a remporté quelque victoire, comme ses Medailles le témoignent, & probablement ne fut-il proclamé Auguste que pour le récompenser de quelque victoire signalée. Voilà des pensées que m'inspire la vûe de cette Medaille précieuse.

J'y ajoute deux autres Medailles qui ne sont point en petit bronze chez le P. Banduri.

Ær. 3. IMP. POSTVMVS P. F. AVG.

Buste couronné de rayons, sur les épaules un Manteau de Commandant.

R. IOVI PROPVGNATORI.

Jupiter lançant un foudre de la main droite, & tendant un Aigle de la gauche.

Ær. 3. IMP C POSTVMVS P. F. AVG.

Petit Buste couronné de rayons.

R. SALVS AVG.

Une figure de Femme debout tenant de la main droite une patère pour donner à manger à un Serpent qui s'élève d'un Autel, & tenant de la main gauche un Gouvernail.

La Legende de ce dernier Revers est très-commune, mais le Type a quelque chose assez rare, c'est que la Santé tient de la main gauche un Gouvernail. C'est proprement à la Providence à tenir un Gouvernail; comment le donne t'on à la San-

Santé ? a-t'on voulu nous avertir que la vûe de la Santé doit gouverner nôtre vie, qui ne peut être heureuse sans Santé , ou bien que la Santé demande qu'on se modere dans l'usage des plaisirs & des chagrins , & qu'il est impossible qu'on ait de la santé sans que l'on se regle.

Victorinus.

IMP. C. VICTORINVS P. F. AVG. *Ær.* 3.

Un petit Buste couronné de rayons.

R. COMES AVG.

Figure armée s'appuyant de la main droite sur une pique , & de la main gauche sur un bouclier qui touche à terre.

Le Revers de Victorin avec COMES AVG. n'est pas rare quand il est joint avec une Victoire , & le P. Banduri n'a pas manqué de le rapporter. Mais il n'a pas vû ces paroles au-dessus d'une figure armée qu'on peut prendre pour Mars , ou plutôt pour la Valeur même , & c'est le plus bel éloge qu'on pût faire de Victorin. On voit bien que c'est par flatterie & par allusion à son nom , qu'on a dit de lui que la Victoire étoit toujours avec lui ; la suite de sa vie montre bien que s'il a été toujours Victorin , il n'a pas toujours été victorieux , mais il a pû être toujours brave , & même quoique vaincu. S'il est glorieux à un Prince d'être accom-

2140 MERCURE DE FRANCE.

accompagné de la Victoire, il lui est plus glorieux d'être accompagné de la Valeur qui ne vient, & ne dépend que de lui; au lieu que la Victoire ne dépend pas toujours d'un Commandant.

Tetricus.

Ær. 3. IMP C TETRICVS P. F. AVG.

Petit Buste couronné de rayons.

R. PAX V AVG.

Figure de Femme debout, tenant à la main droite une Couronne de fleurs, & à la gauche une longue branche, dont le gros bout touche à terre.

Cette Medaille est des plus singulieres pour son Revers. On y voit une figure que la Legende appelle la Paix, qui tient à sa main droite une petite Couronne, telle que la porte ordinairement la Déesse de la Joye, de la gauche elle tient par en haut une longue branche de Palmier, comme la Déesse de la Gayeté. Qui reconnoîtroit la Paix à ces Simboles, si-on n'avoit écrit au-dessus PAX V. à peu près comme il s'est fait autrefois dans certains Tableaux très-mal travaillez?

Mais que veut dire tout cela? a-t-on voulu réunir trois Déeses en une, & faire une espece de Pantheum de Déeses comme les Egyptiens faisoient dans une Medaille un Pantheum de Dieux? Ou bien flater par là Tetricus, & adoucir & effacer

effacer l'impression desagréable que pouvoit faire son nom de Tetricus, comme il semble que par la même raison on a affecté d'écrire dans plusieurs Revers de ses Medailles HILARITAS & LAETITIA, où cela s'est-il fait pour avertir que cette paix de Tetricus n'est pas une paix honneuse & préjudiciable à l'Empire, comme avoient été quelques paix de Gallien, mais que c'étoit une paix de bonheur qui porte avec soi, & répand par tout la Gayeté & la Joye PAX Ubique AVG.

Car pourquoi ne pourrois-je pas interpreter ce PAX V par le fameux Revers de *Galliena Augusta*, & lire PAX Ubique, comme on lit dans la Medaille de Gallien VBIQUE PAX. Il faut avouer que *Pax ubique* convient mieux au commencement du Regne de Tetricus que *Ubique Pax* ne convient au regne de Gallien, qui fut toujours troublé par diverses revoltes, & par des guerres continuelles : au lieu que Tetricus se vit paisible possesseur d'une grande partie de l'Empire par la mort des Postumus, des Victorins, des Macriens, des *Æliens*, & de quelques autres tirans ; ce qui probablement fit fraper à son honneur cette Devise PAX V AVG. Il y a apparence même que cette Medaille parut à l'occasion de celle de Gallien, & que pour corriger ce qu'on

2142 MERCURE DE FRANCE.

qu'on avoit dit si faussement de lui, on le dit plus véritablement de Tetricus qui avoit donné la paix à l'Occident, & qu'on écrivit *Pax Ubique*, au lieu d'*UBIQUE PAX*.

Tetricus le fils.

Æ. 3. PIV TETRICVS CAE.

Petit Buste couronné de rayons.

R. NOBILITAS.

Une figure de Femme debout, tenant de la main droite une pique, & de la gauche un Globe.

La Medaille est bien conservée avec de belles & grandes lettres pour un petit bronze. Le P. Banduri rapporte cette autre Medaille tirée du Cabinet du Roi.

C PIVES TETRICVS CAES.

R. NOBILITAS AVGG.

On voit bien que ces deux Medailles sont d'un même dessein, & qu'on fait honneur au jeune Tetricus de trois sortes de Noblesse que les Romains estimoient le plus. 1^o Alors les Césars étoient appeliez *Nobilissimi*, c'est pour cela que Tetricus prend la qualité de César & de fils d'Empereur. 2^o C'étoit un des plus beaux titres de Noblesse de commander les armées, & d'être Prince de la jeunesse; c'est ce qu'attribuë à Tetricus la Déesse de la Noblesse, lui fournissant une pique & une autre de ses Medailles, publiant

bliant que la Victoire l'accompagne toujours, COMES AVG. enfin on acqueroit la Noblesse & le titre d'avoir des Images de ses ancêtres par les premières Charges de l'Empire, & c'est de quoi la Déesse louë Tetricus en portant un Globe à la main gauche, parce que le pere de ce jeune Cesar ayant été Consul, avoit gouverné tout le monde; mais quelques semblables que soient ces deux Medailles, elles ne laissent pas d'être très-différentes par la différence de leurs Legendes, qui sont l'ame des Medailles; car sans parler de la différence qu'il y a à leur tête, la Legende de celle du Cabinet du Roi est NOBILITAS AVGG. & la Legende de la mienne n'est que NOBILITAS; mais si bien écrit, & les lettres si bien mesurées, qu'il ne peut y rien avoir davantage.

Or ces deux Medailles n'en sont pas moins estimables, & ne se ravissent rien de leur prix l'une à l'autre; & si celle du Roi est très-rare & singulière, selon le P. Banduri; elle n'empêche pas la rareté de la mienne. Dans ces deux Medailles ce Tetricus n'est que Cesar du côté de la tête, & au Revers dans celle du Roi, il participe à la qualité d'Auguste qu'a son pere, NOBILITAS AVGG.

Claude le Gothique.

Er. 3. IMP. CLAVDIVS CAES AVG.

Petit

2144 MERCURE DE FRANCE.

Petit Buste couronné de rayons.

R. FELICITAS SAECVLI.

Figure de Femme, tenant de la main droite un long caducée, & de la gauche une corne d'abondance.

La seule inscription de cette Medaille devoit la rendre rare, n'y ayant presque point de Medaille dans le second & troisième siècle où CAESAR suive le nom propre d'un Prince, & soit suivi d'Auguste. C'est aux Grammairiens à nous en donner la raison.

Mais le Revers de cette Medaille la rend bien plus précieuse. Le P. Banduri n'a pû lui donner place dans son Recueil, composé avec tant de soin & de recherches. Il a bien distingué à l'honneur de l'Empereur Claude les FELICITAS AVG, FELICITAS PVBLICA, FELICITAS TEMPOR. mais il n'a point connu, FELICITAS SAECVLI. Elle meritoit bien cependant cette Medaille, quoique de petit bronze, d'être connue des curieux à cause de sa Legende qui nous apprend aussi bien que l'Histoire que ce Prince a commencé à rendre heureux l'onzième siècle de l'Empire Romain, ceux qui l'avoient précédé ayant été malheureux, & rendu malheureux les commencemens de ce siècle.

DIVO CLAVDIO.

Tête couronnée de Laurier,

R.

R. AEQVITAS AVG.

Figure de Femme debout , tenant de la main droite une balance , & de la gauche une corne d'abondance DIVO CLAVDIO.

Tête couronnée de rayons.

R. PAX AVGVST.

Figure de Femme debout , avec un rameau d'Olivier à la main droite , & à la gauche une pique en travers.

Plusieurs Medailles de Claude le Gothique , après l'avoir appelé Dieu d'un côté , le representent de l'autre comme s'il vivoit encore. C'est une chose qui lui est assez particuliere. Il semble que dans ces Revers on a voulu justifier sa consecration. On peut avoir cette pensée en lisant ces paroles de Trebellius Pollio. *Mortales reliquit & familiare viri-
tutibus suis petit calum.* Il s'éleva au Ciel qui convenoit à ses vertus. Le même Historien ajoûte que ce Prince réunissoit en sa personne les plus belles qualitez d'Auguste , de Trajan , & des premiers Antonins ; il avoit leur équité , leur moderation , leur droiture , &c. AEQVITAS AVG. peut exprimer que c'est cette vertu qui l'a mis au nombre des Dieux , comme il est marqué dans la premiere Medaille , & parce que ce même Empereur avoit rendu la paix à l'Empire,

2146 MERCURE DE FRANCE.

pire, en terrassant ses ennemis, & exterminant une infinité de Barbares qui étoient venus le ravager, on a crû que tout le monde applaudiroit, s'il voyoit dans ses Medailles d'un côté **DIVO CLAVDIO**, & de l'autre **PAX AVG.** pour signifier qu'il meritoit d'être Dieu après avoir établi une paix si heureuse. Je ne raporte cette dernière Medaille, que pour accompagner celle qui précède, parce qu'elle ne differe de celle du P. Banduri, que parce qu'elle a dans sa Legende **AVGVST.** au lieu que les autres ont **AVGVSTI.**

Ær. 3. **DIVO CLAVDIO.**

Tête couronnée de rayons.

CONSACRATIO.

R. Un Bucher à trois étages, au bas paroît une porte pour y entrer, & au troisième étage un feu allumé.

Le P. Banduri raporte un Revers, où paroît un Bucher à trois ou quatre étages; mais 1^o le Bucher n'a point de porte en bas, 2^o il est orné de Statues au second plancher, ce qui n'est pas dans ma Medaille, 3^o sa Legende est **CONSACRATIO**, & non pas **CONSACRATIO**, 4^o son Inscription est **IMP CLAVDIVS AVG.** & la mienne a **DIVO CLAVDIO.** En faut-il davantage pour faire des Medailles différentes?

La suite pour le mois prochain.

TRA.



*TRADUCTION de la huitième
Ode du 1. Livre d'Horace ,
ulla si juris , &c.*

JE croirois à tes feintes larmes ,
Qui trompent si souvent tes credules Amans ;
Si quelqu'un de tes faux sermens ,
Te coutoit seulement le moindre de tes char-
mes.

A peine tu m'es infidelle ,
Qu'on voit briller en toi mille nouveaux
attraits ;
Et tu ne me trompes jamais ,
Que tu n'en sois , hélas ! plus charmante &
plus belle.

Il ne te reste rien à faire ,
Si tu veux exercer le pouvoir de tes yeux ;
Que d'abuser du nom des Dieux ,
Après avoir trompé les manes de ton pere.

Malgré ta noire perfidie ,
Mille nouveaux Amans s'engagent sous tes
loix ; D Et

Et ceux qui t'aiment une fois ,
Ne guerissent jamais de cette maladie.

Pour leurs fils , les meres timides
Craignent le coup fatal de tes moindres souris ;
Et cent jeunes beautez , pour leurs tendres
maris ,

Redoutent tes regards perfides.

Les Vers qu'on va lire sont du Seigneur de Borderie , ancien Auteur , dont les Poësies furent imprimées à Lyon , chez Jean de Tournes en 1547. l'on y trouvera ce tour simple & naturel qui fait le principal caractère des bons ouvrages de ce siecle-là. Comme ces sortes de Poësies sont très-rares , & qu'elles plaisent à une infinité de gens , nous avons crû qu'on nous sçauroit bon gré d'inserer ici les deux Pieces suivantes. C'est un des privileges , & une des principales utilitez des ouvrages periodiques de sauver de l'oubli les pieces fugitives qui peuvent être de quelque merite.

Ami , pourquoi me veux tu tant reprendre ,
Que ne devois si soudain femme prendre ?
Ne me fais plus la guerre , je te dis
Que je l'ai fait pour gagner Paradis ;

Et

Et ne sçavois faire un meilleur ouvrage
 Pour mon salut , qu'entrer en mariage :
 Car tous maris sont d'un cas foucieux ,
 Qui me rend sur d'aller jusques aux Cieux.
 Le grand hazard d'être cocu les fâche ,
 Si je le suis , & que point ne le sçache ,
 Innocent suis. Or tous les innocens
 Seront sauvez, y en eut-il cinq cens.
 Si malgré-moi je puis voir & sentir ,
 Que l'on me fait cocu , je suis martir.
 Les bons martirs iront là sus tout droit.
 Et si je prends femme sage & honnête ,
 Bienheureux suis de si rare conquête.
 Les Bienheureux (si l'on croit l'Ecriture)
 Iront en gloire , & moi donc par droiture.
 Regarde donc si je ne suis pas sage ,
 D'avoir au Ciel assigné mon partage.
 Que fusses-tu pour le bien qu'il m'en semble ,
 Bien marié , & cocu tout ensemble.





E N I G M E

Du même Auteur.

DE ma nature immobile je suis ,
 Nuire à aucun je ne veux , & ne puis :
 Mais si l'on veut en frappant m'affaillir ,
 L'on me verra sur les maisons faillir ,
 Hommes heurter , prendre forces nouvelles ,
 Sans pieds sauter , même voler sans aîles ,
 Fussent-ils cent contre moi amassez ,
 Je les vous rends tous vaincus & lassez :
 Car plus de coups je sens parmi le trouble ,
 Plus suis disposé , plus ma force redouble ,
 Craignant trop plus les maux de l'avenir ,
 Que je ne fais les presens soutenir.
 Moi qui jadis avois forme de bête ,
 Suis transmué en forme d'une tête :
 Et qui païssoit bonnes herbes souvent ,
 Vivre me faut à cette heure du vent ,
 Duquel je suis porté & soutenu ,
 Finablement qui bien m'aura connu ,
 Prendra de moi grand ébahissement ,
 Ne me voyant fin ni commencement.

AU-

AUTRE Enigme d'un Auteur moderne.

JE suis de nature commune,
 Mon corps est ordinairement
 De couleur noire, grise, ou brune;
 Mes replis font mon ornement.
 C'est par eux que je suis utile.

Je suis moins chez les Grands que parmi les
 Bourgeois.

Je suis moins aux champs qu'à la Ville.
 Mon ame de mon corps s'échape quelquefois,
 Je ne vis plus, lorsqu'elle m'est ravie;
 Mais une main qui me sauve la vie,
 Lui rend aussi sa première prison,
 Mes soupirs redoublez font connoître mon
 nom.

On a dû expliquer les deux Enigmes
 du mois dernier par la *Lune* & l'*Opera*.





*LETTRE écrite d'Orleans, par M.
Polluche aux Auteurs du Mercure,
le 22. Septembre 1724.*

Vous me demandez par votre Lettre du 2. Mai, inserée dans votre dernier Journal, Messieurs, ce qui m'a déterminé à placer le iv. Consulat de Posthume en l'an 267. je vous répondrai franchement qu'en cela je n'ai fait que suivre M. de Tillemont, non pas que j'aye prétendu autoriser cette époque en l'adoptant, je sçais trop l'incertitude où l'on est sur les années du Regne de ce Prince, pour vouloir prendre un parti; outre que dans l'explication de ma Médaille une discussion Chronologique n'étoit pas absolument de mon sujet, puisqu'il ne s'agissoit que de montrer la rareté de cette Médaille, & que cette rareté ne naissoit nullement du temps où elle avoit été frappée. Je vous dirai même plus, mon sentiment, s'il m'étoit permis d'en avoir un, est tout-à-fait contraire; & en donnant après Aurelius Victor, & une partie de nos antiquaires, x. années de Regne à Posthume, je placerois le iv. Consulat de ce Prince en 268. & la preuve en est aisée

à donner ; on ne trouve sur les Medailles ce IV. Consulat qu'avec la VIII. année de la puissance Tribunicienne. Tout le monde sçait que cette puissance ne se renouvelloit que tous les ans ; il est facile de conclure que Posthume , qui au sentiment du plus grand nombre des Auteurs s'est revolté en 261. a pris son quatrième Consulat en 268. qui étoit la 8. année de son Regne. Je ne dissimulerai point que dans quelques Medailles ce IV. Consulat se trouve avec la puissance Tribunicienne , exprimée d'une maniere indéterminée , TR. P. COS. IIII. mais il faut convenir que cela ne fait rien contre moi , & qu'indépendemment mon sentiment peut se soutenir.

Je vous prie , Messieurs , de considérer qu'incidemment je réponds encore à un endroit de vôtre Lettre , ou en parlant des Consuls de Posthume qui ne se trouvent point dans les fastes , où l'on n'inscrivoit que ceux des Princes reconnus par le Senat , vous demandez sur quoi on peut s'appuyer pour en fixer les dattes , les années de la puissance Tribunicienne , non-seulement empêchent de nous tromper à ce sujet ; mais même nous déterminent d'une maniere absolüe & inmanquable.

Comme je suis de bonne-foi , & que
D iij pour

pour prouver ce que j'avance , je ne me fers que des Medailles ; j'avoüerai qu'il s'en trouve une de l'osthume du Cabinet de M. Foucaut , rapportée par le P. Banduri qui ne laisse pas de m'embarasser ; on y lit au Revers , P. M. TR. P. V. COS. V. Ainsi s'il falloit en croire cette Medaille , Posthume auroit pris son i. v. Consulat avant la-viii. année de son Regne , puisque la v. il en avoit été à son v. Consulat ; je n'ai qu'une chose à répondre , c'est que j'ai une Medaille de ce Prince toute semblable pour la Legende de la tête , & le Type du Revers à celle de M. Foucaut , où l'on lit distinctement au Revers. P. M. TR. P. X. COS. V. si le Cabinet de M. Foucaut n'étoit pas aussi authentique qu'il l'est , ne pourroit-on pas dire que peut être la partie inferieure du x. étant effacée on l'a pris pour un v. vû que cette Medaille avec le TR. P. X. ne se trouve point dans le Recüeil du P. Banduri , c'est celle où l'Empereur est representé debout avec la Robbe , tenant d'une main un Rameau , & de l'autre une espee de demi-pique : c'est à vous , Messieurs , à m'éclaircir cette difficulté.

A l'égard de l'observation que vous faites , que déjà l'Auteur du Voyage de Sirie & du Mont-Liban , avoit montré l'erreur des Antiquaires qui avoient prétendu

tendu que les Colonies qui portent le surnom d'*Augusta*, avoient été fondées, rétablies ou augmentées par Auguste, en rapportant une Medaille de la Ville d'Heliopolis, frappée en l'honneur de Philippe, le pere, dans le Revers de laquelle on lit COL. IVL. AVG. FEL. HEL, Colonia, Julia, Augusta, Felix, Heliopolis; cette observation, dis-je, permettez-moi de le dire, ne me paroît pas juste, Heliopolis que vous prétendez après Ulprien avoir été faite Colonie par l'Empereur Severe, avoit déjà battu des Medailles en cette qualité long-temps auparavant, puisque nous en trouvons une d'Hadrien, où elle est appelée Colonie; le Pere Hardouin qui la rapporte dans son Livre *Nummi antiqui illustrati*, prétend qu'Hadrien étoit le Fondateur de cette Colonie; mais M. Vaillant chez qui vous la trouverez, avance par tout que non-seulement elle avoit été fondée par Jules-Cesar, mais qu'Auguste l'avoit augmentée de beaucoup en y envoyant des Veterans, c'est pourquoi elle prenoit les surnoms de IVLIA & d'AVGVSTA.

Comme je ne suis pas de ces gens jaloux qui cessent d'estimer une chose quand ils ne la croient pas unique, j'apprends avec beaucoup de plaisir qu'il se trouve une Medaille de Posthume, sem-

D v blable

blable à la mienne dans le Cabinet de M. Devonshire. Cependant comme cette Medaille est d'argent , & la mienne de Bronze , qu'on lit sur la mienne le surnom d'Auguste A. donné à Cologne , ce qui ne se remarque pas sur l'autre , celle que je possède ne perd rien de sa singularité. Je suis très-parfaitement , &c.



ÉPI TRE de M. Vergier , à M. l'Abbé Haranger , pour lui demander si on dîneroit chez lui le Jeudi suivant. 1717.

JEudi sera-t'il jour d'Orgie ?
 Chanterons nous Jo Bacché ?
 Ou bien doit-il être marqué
 Parmi nos jours de létargie ?
 Ce fait me doit être expliqué ,
 Afin qu'au cas que soit manqué
 Ce point de nôtre liturgie ,
 Autre part je me refugie ,
 Pour être à ce devoir vaqué ,
 Jusques à ce que la bougie ,
 Succede au Soleil offusqué ,
 Quand de ce Globe il est masqué.

Mais

Mais pourquoi sous vôtre regie,
 Nôtre ordre à ce jour indiqué,
 Ne feroit-il pas convoqué,
 Est-ce que par Astrologie,
 Defastre chez-vous ambusqué,
 Nous est Jeudi pronostiqué ?
 Je n'y crois non plus qu'à magie,
 Ni qu'aux pleurs de tendre élegie,
 Ni qu'au discours Alambiqué,
 D'exagerante apologie.
 Donc, par bi! seulement croqué;
 Soit par vous l'ordre convoqué,
 Et si l'un de nous détraqué,
 En d'autres soins est embarqué,
 Son délit avec énergie,
 Par l'un des censeurs attaqué,
 Par jugement irrévoqué,
 Nous le boirons en effigie,
 Avec Vin sur lui confisqué.



B I L L E T.

D Emain Jeudi ,
 Quand de midy

Sonnera l'heure ,

De ma demeure

Je partirai ,

Je me rendrai

Droit en la vôtre ,

Et de toute autre ,

L'accès fuirai ;

J'y porterai

Grand mal de gorge ;

Mal qui me point

A un tel point ,

Que sucre d'orge ,

A l'adoucir ,

N'a pas encore

Pû réussir ;

Rhume dévore

Communément

Gens de mon âge ,

Et leur menage

Tout

Tout doucement,
Place arrêtée,
Pour cher frettée,
Sur le vaisseau
Qui la pâle ombre
Passe sans nombre
Au noir Ruiffeau.
Adieu, cher pere,
Demain j'espere
Nous nous verrons,
Et déduirons
Propos frivole,
Par qui du temps,
Qui fuit, qui vole :
Plus courts encore
Sont les instants.



LET-



*LETTRE du R. P. Castel, Jesuite,
sur le Phenomène du Tonnerre, dont il
est parlé dans le Mercure du mois de
Septembre 1724. écrite à M. de la R....*

POur répondre, Monsieur, autant qu'il est en moi à l'honneur que vous me faites de me demander mon sentiment sur le Phenomène du Tonnerre, rapporté à la page 2011. de vôtre Journal de Septembre 1724. je vous dirai naïvement que je ne connois point de feu bien actif sans flâme, ni de foudre sans feu bien actif & bien développé, & je vous avouë que je me hazarderois bien plutôt à expliquer comment le Païsan a pû se trouver à 15. pas du Chêne frappé, sans voir le feu, quoiqu'il y en eut, qu'à expliquer comment la foudre a partagé le Chêne sans feu. Si le Païsan avoit été averti que la foudre alloit tomber sur ce Chêne, il auroit pû y fixer les yeux, quoiqu'encore peut-être la peur les lui eut fermez; mais n'étant point prévenu, étant peut-être même tourné du côté opposé, effrayé d'ailleurs du coup, ou par d'autres coups qui avoient précédé, que sçait-on même ? ébloüi & aveuglé d'abord par le
le

le trop grand feu , & ensuite par le merveilleux d'une Histoire que lui seul avoit droit de raconter , & qu'il étoit maître d'embellir , il aura pû dire & croire même qu'il n'avoit point vû , & qu'il n'y avoit point eu de feu. Voilà l'explication que j'adopte jusqu'à un plus amplement enquis , d'autant plus qu'il me paroîtroit surprenant que depuis le temps qu'on observe le Tonnerre, on n'en eut encore observé aucun sans feu , si ce Phenomène étoit bien naturel. Voici cependant une autre explication , l'adoptera qui voudra. La foudre n'est qu'une matiere en feu : or dans le feu je tiens qu'il y a du plus & du moins : il y a un feu secret & caché dans tous les corps , & il y a un feu sensible qui est le seul que le vulgaire appelle feu. Celui-ci ne differe de l'autre que par la quantité. Quand le Soleil éclaire , l'air est plein de feu , mais d'un feu dispersé ; un miroir ardent ne fait que réunir un nombre de parties de ce feu dispersé pour en faire un feu sensible ; de même que quand on fait évaporer l'eau de la Mer , on réunit en grains sensibles le sel qui n'y étoit pas moins réellement avant qu'on le réunit. La foudre peut donc être plus ou moins en feu ; mais peut-elle l'être assez peu pour n'être point vûë , sans pourtant cesser d'être
très-

très-active ? le cas en question ne laisseroit aucun lieu d'en douter , s'il étoit lui-même bien indubitable , ce que je ne garantis pas ; car ma première explication , quoique moins Physique me paroît bien plus Philosophique que celle-ci.

Un autre Phenomène dont il est parlé dans la page suivante ne me paroît pas si singulier , ni si rare , ni même si difficile à expliquer. Car 1° j'ai été moi-même témoin de la mort d'un homme , dans le corps duquel on trouva plusieurs parties pétrifiées , & entr'autres une bonne partie du cœur & du cerveau , quoiqu'on n'y eut rien soupçonné de pareil pendant plus de 50. ans qu'il s'étoit assez bien porté ; de sorte qu'on ne pouvoit pas douter que ces pétrifications ne fussent l'effet de la maladie qui l'avoit tué. 2° On a d'ailleurs des exemples de pétrifications formées presque sur le champ par le concours de deux liqueurs , dont chacune est très-claire & très-fluide en son particulier , & dont le mélange seul les convertit en une pierre assez dure.

Dans la même page j'ai remarqué un Phenomène capable de bien déconcerter le système de l'action de la Lune sur les Mers , à moins qu'on n'ait remarqué dans cet astre une retrogradation pareille à celle des eaux de Portsmouth ; ce qui n'a pas été assurément

Sur l'Air *de Joconde.*

Vous sçavez combien les plaisirs
 Aiment peu la tristesse ,
 Toujours contraire à leurs desirs ,
 Ils l'évitent sans cesse ;
 Mais votre absence a sçu si bien
 Calmer toutes leurs haines ,
 Qu'en moi les plaisirs ne font rien ,
 Qu'en imitant les peines.



Vos Bois qui dès le siecle d'or
 Ornent vos vastes plaines ,
 Ont-ils vû cette année encor
 Foudroyer leurs beaux chênes ?
 Contre les Innocens , pourquoi
 S'exerce le Tonnerre ?
 Tandis.... mais ma Muse tais toi ,
 Je suis en Angleterre.

Sur l'Air : *Tout cela m'est indifferant.*

Voir-on encore la Du.....
 Conduire en chef tout le pays ,
 Parmi vos routes sans égales

Dites-

Dites-moi, la voit-on toujours
Venir faire ses bacchanales,
En ces lieux faits pour les amours?



Si cette voisine en courroux,
Conserve une dent contre vous,
N'en redoutez rien de funeste,
Un peu de temps l'appaisera,
C'est la seule dent qui lui reste,
Et bien-tôt elle tombera.

Sur l'Air : *La Bergere qui m'engage.*

S Cachez pour toute nouvelle,
Que Jupiter l'autre jour
Demanda quelle mortelle,
Des cœurs avoit plus grosse Cour,
Chaque Dieu lui nomma sa belle,
Vous eutes la voix d'Amour.



Là-dessus ils disputerent,
Et l'on en vint aux portraits,
Mais à ceux qui résisterent,
L'Amour dépeignit tant d'attraits,

Que

Que tous les Dieux qui l'écouterent
En sentirent mille traits.

Sur l'Air : *O beaux Jardins.*

SI vous doutez qui est l'homme inutile ,
Qui tant de Vers a fçû si mal ranger ,
C'est des amis le moins leger ,
A ce beau nom , ainsi qu'au mauvais stile ,
Reconnoissez le fidele V.....

On ne peut être trop attentif à tirer de l'obscurité les pieces qui peuvent servir à l'Histoire des grands Princes. L'Epitaphe qui suit prise d'un ancien manuscrit qu'on nous a communiqué , contient en abrégé celle de Philippe le Bon, Duc de Bourgogne. Le corps de ce Prince fut d'abord mis en dépôt dans l'Eglise de S. Donat de Bruges , & ensuite inhumé dans celle des Chartreux de Dijon où il repose. Molinet , que les Historiens du temps appellent *le Gentil Poëte* , lui fit cette Epitaphe , qui est gravée sur son Tombeau , mais qui commence fort à se ressentir de l'injure du temps.

L'EPI-

OCTOBRE 1724. 2167

*L'ÉPIGRAMME qui fut faite pour
le Noble Duc, Philippe de Bourgogne.*

Jehan fut né de Philippe, qui du Roi Jehan
fut fils,

Et de Jehan moi Philippe, que mort tient en
ses fils.

Mon pere me laissa Bourgogne, Flandre,
Artois,

Succeder y devois par toutes bonnes lois.

J'ai crû ma Seigneurie de Brebant, de Lem-
bourg,

Namur, Haynaut, Hollande, Zelande & Lu-
xembourg.

Contrarié m'y ont Allemans, & Liegeois,

Débouté les ai tous par armes & par droits.

En même temps Anglois, François me deffie-
rent,

Et l'Empereur aussi, rien du myen n'y gai-
gnerent.

Mais par Charles septième j'eus guerre en
grand defroy,

Il me requist de paix dont il demoura Roy.
Sept

2168 MERCURE DE FRANCE.

Sept batailles foutins desquelles j'eus victoire,
Onc une n'en perdis à Dieu en soit la gloire.

Contre moi se font meus Flamens & Liegeois,
Mais je les ai réduit, & vaincus maintes fois.

Par Barrois & Lorrains Regné guerre me meût,
De Cecile étoit Roy, mais mon prisonnier fut,

Loys le fils de Charles fugitif & marry,
Fut par moi couronné quand cinq ans l'eus
nourry.

Edouart, Duc Diort deça vint en ma terre,
Par mon port & faveur il fut Roi d'Angle-
terre.

Pour soutenir l'Eglise qu'est de Dieu la mai-
son,

J'ai mis sus le noble ordre qu'on dit de la
Toison.

Et pour la foy Chrétienne maintenir en vi-
gueur,

J'envoyay mes galeres jusqu'en la mer ma-
jeur.

En

En mes vieux jours j'avoie conclud & entreprins ,

D'y aller en personne , mais la mort m'a surprins.

En l'an soixante-sept avec quatorze cens ,

Payai droit de nature à soixante & seize ans.



*LETTRE d'un Auteur Anonime aux
Auteurs du Mercure de France ,
sur la Tragedie de Berenice.*

Vous m'avez prévenu , Messieurs , j'ai lû dans vôtre dernier Mercure une courte dissertation sur la Tragedie de Berenice qui m'oblige à racourcir la mienne. Vous y dites en peu de mots ce que j'avois déjà senti sur cette Piece , & par là vous me réduisez à l'attaquer par un autre endroit. L'auriez-vous crû , Messieurs ? c'est par la diction. Chacun sçait que c'est l'endroit par où l'élegant Auteur de cette Tragedie donne moins de prise contre lui , & par où il s'est fait une réputation presque égale à celle du grand Corneille. Que les Partisans du premier me pardonnent le *presque* ; j'ai toujours préféré les choses aux paroles. Voilà ma pro-

profession de foi. Au reste , je ne prétends pas que mon sentiment serve de regle , & je m'y tiens , sans condamner celui des autres. Cependant comme M. de Racine défend dans sa Preface cette même simplicité , que vous avez attaquée , permettez , Messieurs , que j'en touche quelque chose avant que d'en venir au champ de bataille que je me suis proposé.

S U J E T.

La Preface que M. de Racine a mise à la tête de la Tragedie , sur laquelle cette Dissertation va rouler , m'apprend qu'on l'a attaquée par le même endroit que je vais faire ; c'est-à-dire , par la trop grande simplicité. Son ingenieux Auteur a beau nous dire que cette simplicité qu'on lui reproche , *est un des premiers préceptes que les anciens nous ont laissez.* Le profond respect que nous devons à l'antiquité ne nous empêche pas de donner de justes bornes à nôtre déference , & de faire quelque usage de nôtre raison, qu'ils n'ont pas prétendu captiver. D'ailleurs je crois qu'il n'y a qu'à les bien entendre pour être d'accord avec eux. Je ne doute point que M. Racine ne les ait parfaitement entendus , mais qu'il me permette de le recuser dans cette occasion ; il s'agit de

de défendre sa cause, bonne ou mauvaise, & de-là je suis en droit de le regarder comme un peu suspect. Horace ne doit point l'être, me répondra-t-on : *que ce que vous ferez*, dit ce grand Maître de l'Art, *soit toujours simple, & ne soit qu'un*. En vérité, Monsieur de Racine n'avoit-il point d'autorité à nous citer plus décisive que celle-là ? Pour moi, il me semble que dans ce précepte d'Horace, *simple & un*, sont termes synonymes ; mais quand il faudroit entendre par-là cette simplicité de sujet, dont l'Auteur de Berenice se sçait si bon gré, ne faudroit-il pas convenir qu'elle est portée trop loin dans la Tragedie en question, & qu'un peu plus d'action n'y auroit pas nuit. En effet, dequoi s'agit-il dans la Piece entre les deux Amans ? D'un adieu forcé de part & d'autre : *invitus invitam dimisit*. Voilà tout au plus assez d'action pour un cinquième Acte ; mais où prendre les quatre precedens ; tout autre Auteur que M. de Racine y auroit été très-embarrassé ; heureusement pour sa Piece, il avoit de grandes ressources dans son esprit & dans son cœur ; les pensées, les expressions, les sentimens, & l'élégance, tout le rassuroit contre la secheresse de son sujet, secheresse qu'il lui plaît d'honorer du nom de simplicité. C'est ce

E que

que je me propose de faire voir dans la
courte Analyse de Berenice.

A C T E I.

Voici toute l'action de ce premier Acte. Antiochus charge Arface son confident d'aller voir si Berenice pourra lui accorder un moment d'audience. Il fait connoître aux Spectateurs dans un Monologue qu'après un silence de cinq ans, il va lui déclarer qu'il part plus amoureux d'elle qu'il ne le fut jamais. Arface vient lui dire que Berenice consent à le voir, & à l'entendre, dès qu'elle se sera débarrassée d'une Cour qui l'accable; Antiochus lui fait connoître qu'après qu'il aura vû Berenice, il partira de Rome, & pour jamais. Il ne lui en dit pas davantage. Berenice vient. Antiochus n'a pas plutôt appris de sa bouche que selon toutes les apparences, Titus va la déclarer Imperatrice, qu'il lui dit un éternel adieu, en lui déclarant qu'il l'a toujours aimée, & que c'est cet amour desespéré qui l'oblige à s'éloigner d'elle pour jamais. Berenice reçoit cette déclaration avec fierté, mais sans colere. Antiochus se retire. Berenice ouvre tout son cœur à Phenice, sa confidente; cette dernière a beau lui dire qu'elle auroit dû retenir Antio-

OCTOBRE 1724. 2173

Antiochus, Titus ne s'étant pas encore expliqué sur son Hymen ; cette aveugle Amante n'est occupée que de son prochain bonheur qu'elle croit infailible, sur la foi des promesses de Titus. Elle se retire pour aller faire des vœux pour la prospérité de son Amant.

Cet Acte comporte autant d'action qu'un premier Acte en exige, & l'on ne peut raisonnablement le blâmer de trop de simplicité. L'Auteur même y prend soin de laisser entrevoir le nœud par ces Vers qu'il met dans la bouche de Phenice :

Titus n'a point encore expliqué sa pensée ;

Rome vous voit, Madame, avec des yeux jaloux ,

La rigueur de ses loix m'épouvante pour vous ;

L'Hymen chez les Romains n'admet qu'une Romaine ;

Rome hait tous les Rois & Berénice est Reine.

Il me semble que Phenice raisonne assez juste ; & que Berenice devroit être un peu plus allarmée qu'elle ne le paroît. Car enfin, sur quoi fonde-t'elle son prochain bonheur ? sur l'amour de Titus ? mais cet amour peut subsister sans aller jusqu'à l'Hymen. Qu'est-ce donc qui la peut tenir dans une sécurité si peu ordinaire ? est-ce le soin que Titus prend de

E ij lui

2174 MERCURE DE FRANCE.

lui mettre de nouveaux diadèmes sur le front. Elle en devroit tirer toute autre consequence. Le nom de Reine étant suspect aux Romains , ces nouveaux diadèmes sont pour eux de nouveaux titres de haine , & qu'en auroit-elle à faire si elle devoit être Imperatrice ? voici ce qu'elle dit à Antiochus en parlant de Titus.

Et même en ce moment , sans qu'il m'en ait parlé ,

Il est dans le Senat par son ordre assemblé.

Là , de la Palestine il entend la frontiere ,

Il y joint l'Arabie & la Syrie entiere ;

Et si de ses amis j'en dois croire la voix ,

Si j'en crois ses sermens redoublez mille fois ,

Il va sur tant d'états couronner Berenice ,

Pour joindre à plus de nom celui d'Imperatrice.

Il m'en viendra lui-même assurer en ce lieu.

Ce dernier Vers me paroît équivoque. Est-ce des amis de Titus qu'elle a appris que son amant viendra bien-tôt *l'en assurer* ? Ou si c'est elle seule qui s'en flatte , fondée sur les sermens redoublez de Titus ? si c'étoit une parole que Titus lui eut fait porter , sa securité seroit un peu plus excusable ; mais n'en cherchons l'excuse
quo

OCTOBRE 1724. 2175

que dans le panchant naturel qu'on a à croire ce que l'on souhaite. Passons au second Acte.

ACTE II.

Titus ouvre ce second Acte, il ordonne à sa suite de se retirer pour pouvoir ouvrir son cœur à Paulin, pour qui il n'a rien de secret; il lui ordonne de ne lui rien cacher de ce qui regarde Berenice, & de lui declarer ce que les Romains pensent de l'amour qu'il a pour cette Reine. Paulin lui declare franchement que les Romains ne l'attendent point pour leur Imperatrice. Titus lui avouë qu'il l'a bien pressenti, & qu'il avoit pris son parti avant que de lui parler. Il lui dit qu'il a mandé le Roi de Comagene pour lui remettre ce dépôt précieux entre les mains, & pour faire partir cette malheureuse Reine avec lui. Berenice vient. Titus la quitte sans pouvoir achever ce qu'il s'est promis de lui dire. Berenice ne sçait que penser de ce silence. Elle semble d'abord en penetrer la veritable cause; mais elle ne s'y arrête gueres, & revient à sa premiere securité. Examinons si elle a raison. Voici les termes exprès dont Titus s'est servi en la quittant, ou plutôt la fin de son Dialogue avec elle.

E iij Ti-

Titus.

Non, Madame, jamais, puisqu'il faut vous parler,

Mon cœur de plus de feux ne se sentit brûler ;

Mais....

Berenice.

Achevez.

Titus.

Helas !

Berenice.

Parlez.

Titus.

Rome. L'Empire....

Berenice.

Hé bien !

Titus.

Sortons, Paulin, je ne lui puis rien dire.

Berenice peut-elle attribuer le silence de Titus à un sentiment de jalousie que ce Prince a conçu contre Antiochus. Titus, dit-elle, *aura scû tout ce qui s'est passé.*

L'Amour d'Antiochus l'a peut-être offensé ;
Il attend, m'a-t'on dit, le Roi de Comagene ;
Ne cherchons point ailleurs le sujet de ma peine.

Y a-t'il rien de plus frivole & de moins

moins concluant ? qu'elle connexité entre cette prétendue jalousie , & les dernières paroles de Titus. *Rome..... l'Empire.....* que fait à Rome , & à l'Empire , l'amour ou l'indifférence d'Antiochus pour Berenice ? M. de Racine auroit pu mettre dans la bouche de Titus des paroles plus susceptibles du sens que Berenice leur veut donner ; & puisque la simplicité de son sujet le réduisoit à filer le peu d'action qu'il y avoit , il devoit le faire d'une manière plus plausible , ou du moins plus séduisante pour les spectateurs. Cette dernière partie est celle qu'il possède le mieux , & je suis surpris qu'il se soit si mal servi de ses avantages.

ACTE III.

L'Episode d'Antiochus est d'un grand secours pour ce troisième Acte. On n'en est encore qu'aux préliminaires , l'action principale n'est presque point entamée. Antiochus est chargé d'annoncer à Berenice que Titus la renvoie , quoique malgré lui ; voilà le *dimisit invitum invitam* qui ne fait que d'éclorre , & c'est par un tiers que ces grands mots sont prononcez. Ce tiers paroît suspect à Berenice ; elle ne l'en croît point fondée sur ce principe.

E iiij Vous

Vous le souhaitez trop pour me persuader.

Elle fait plus, elle accable Antiochus de toute sa colere, & lui défend de la jamais voir. Tout cela est dans la nature; la douleur est injuste, & l'erreur de Berenice est pardonnable; mais quand elle ne le feroit pas, elle ne laisseroit pas d'être permise dans une situation si violente. Berenice nous fait même entrevoir qu'elle n'est que trop persuadée qu'Antiochus ne lui en impose point, voici comment elle s'explique en quittant ce Prince infortuné.

Helas ! pour me tromper , je fais ce que je puis.

Antiochus est d'abord outré de l'injure que Berenice lui fait, en le soupçonnant d'imposture; mais un rayon d'esperance succede à ce juste dépit, & Arsace lui fait entrevoir qu'il n'est pas si malheureux, puisque non-seulement Titus n'épouse point Berenice, mais qu'il va remettre ce précieux dépôt entre ses mains. Voilà tout ce qui se passe dans ce troisième Acte. Il y a quelque chose à dire à la premiere Scene. Je ne voudrois pas que Titus fut instruit du départ subit d'Antiochus; qu'en peut-il présumer? Si cette soudaine fuite n'est pas d'un ennemi, elle est

OCTOBRE 1724. 2179

est du moins d'un Rival ; & deslors Antiochus doit devenir suspect à Titus. Il étoit très-facile à M. de Racine d'éviter cette alternative , il n'avoit qu'à laisser ignorer à Titus le départ d'Antiochus.

ACTE IV.

Nous voici enfin arrivez à l'action principale. Titus va parler par lui-même. Berenice lui a demandé un moment d'entretien ; il l'attend , elle vient , & lui épargne même la honte & la douleur de lui prononcer l'arrest de son exil. Voici comment elle s'explique d'abord.

Hé bien , il est donc vrai que Titus m'abandonne ,

Il faut nous separer , & c'est lui qui l'ordonne.

Que par ces mots Titus est délivré d'un grand embarras ; il n'a plus besoin que d'en être l'écho & de répondre :

Car enfin, ma Princesse, il faut nous separer.

Au reste , cette Scene est très-pathetique de part & d'autre ; sur tout de la part de Berenice. Voici ce qu'elle répond au dernier vers que je viens de citer.

Ah ! cruel , est-il temps de me le déclarer ?

Qu'avez-vous fait ? hélas ! je me suis cruë aimée ;

E v

Au

Au plaisir de vous voir mon ame accoutumée,
 Ne vit plus que vous. Ignoriez-vous vos loix
 Quand je vous l'avoüai pour la premiere fois ?
 A quel excès d'amour m'avez-vous amenée ?
 Que ne me disiez-vous , Princesse infortunée ,
 Où vas-tu t'engager , & quel est ton espoir ?
 Ne donne point un cœur qu'on ne peut rece-
 voir , &c.

Quel charme flatteur dans cette manie-
 re de s'exprimer ? Pour moi je suis pres-
 que tenté de croire ; qu'avec tant d'es-
 prit , & tant de sentiment , il ne faut
 point d'action dans une Tragedie. Tout
 le reste de cette Scene est à peu près du
 même ton. Berenice quitte enfin Titus ,
 en lui laissant ses remords pour vangeurs
 de sa perfidie. Titus ressent vivement le
 coup qu'il vient de porter à son Amante.
 Antiochus vient encore l'accabler , en
 lui apprenant que la Reine veut mourir ,
 & qu'il n'y a que sa seule presence qui
 puisse la rappeler à la vie. C'est ici que
 M. de Racine fait un coup de Maître. Ti-
 tus est sur le point de s'aller jeter aux
 pieds de Berenice , & peut-être de revo-
 quer l'ordre cruel qui la porte à renoncer
 au jour. Rutile vient très à propos ap-
 prendre à Titus que les Tribuns , les
 Con-

Consuls , & le Senat viennent lui parler au nom de tout l'Etat. Titus paroît encore incertain du parti qu'il prendra ; mais Paulin le détermine du côté de la gloire. Voilà toute l'action du quatrième Acte. L'Auteur nous promet quelque chose de plus dans le cinquième , par ces vers que Titus adresse à Antiochus :

Voyez la Reine : allez , j'espère à mon retour
Qu'elle ne pourra plus douter de mon amour.

Nous allons voir si l'on nous tiendra parole.

A C T E V.

Arface fait renaître l'esperance dans le cœur d'Antiochus, en lui apprenant que Berenice est enfin déterminée à partir ; mais cette esperance est bien-tôt détruite par des paroles équivoques que l'Auteur met dans la bouche de Titus. Voici comme il parle à Antiochus.

Enfin , Prince , je viens dégager ma promesse :
Berenice m'occupe & m'afflige sans cesse ;

Je viens , le cœur percé de vos pleurs & des
siens ,

Calmer des déplaisirs moins cruels que les
miens.

E vj Venez

Venez, Prince, venez, je veux bien que vous
même,

Pour la dernière fois vous voyez si je l'aime.

Quel coup de foudre pour Antiochus ?
il faut avouer qu'il est le plus à plaindre
dans toute la Piece ; il passe continuelle-
ment de la crainte à l'esperance, & de
l'esperance au desespoir, & s'il y a quel-
que peripetie dans cette Tragedie, elle
n'est que dans son rôle ; car la situation
de Titus & de Berenice est toujours la
même, quoique M. de Racine nous ait
fait esperer quelque chose de nouveau
dans ce cinquième Acte, qui est ordinai-
rement l'Acte destiné aux révolutions.

A quoi se termine cette grande pro-
messe :

J'espere à mon retour

Qu'elle ne pourra plus douter de mon amour.

Elle se réduit au recours ordinaire des
Amans de Comedie ; c'est à-dire à vou-
loir se tuer. Je rends trop de justice à
Titus, pour croire que ce n'est qu'une
feinte ; je suis très-persuadé qu'il y va
de bon jeu ; mais ces sortes de desespoir
font si rebatus, qu'ils ne causent pas la
moindre émotion dans le cœur des spec-
tateurs ; il y a même un vers très-sérieux,
qui

OCTOBRE 1724. 2183

qui feroit rire dans une Comedie, c'est
Titus qui parle :

Vous voilà de mes jours maintenant respon-
sable.

Le desespoir de Titus est fondé sur une
Lettre qu'il a arrachée à Berenice , &
qu'elle lui adressoit pour lui apprendre
qu'elle ne part que pour se donner la
mort. C'est ce desespoir qui détermine
Berenice à vivre & à le promettre à Ti-
tus. Pourquoi , dira-t'on , le promet-elle
plutôt dans le cinquième Acte que dans
le quatrième ? Titus ne lui a-t'il pas fait
pressentir sa mort prochaine par ces vers :

Je n'aurai pas , Madame , à compter tant de
jours :

J'espere que bien-tôt la triste Renommée

Vous fera confesser que vous étiez aimée.

Vous verrez que Titus n'a pû sans expirer...

Cette objection me paroît assez fondée ;
mais cela n'empêche pas que M. de Ra-
cine ne fasse de cette dernière marque
d'amour une raison déterminante pour
Berenice ; voici ce qu'il lui fait dire , par-
lant à Titus :

"aimois , Seigneur , j'aimois , je voulois être
aimée :

Ce jour , je l'avouërai , je me suis allarmée ;

J'ai

J'ai crû que vôtre amour alloit finir son cours,
Je connois mon erreur, & vous m'aimez tou-
jours,

Vôtre cœur s'est troublé, j'ai vû couler vos
larmes, &c.

En verité, sont-ce-la les premieres lar-
mes de Titus qu'elle a vû couler dans le
cours de la Piece ? oublie t'elle qu'elle
lui a dit dans le quatriéme Acte :

Vous êtes Empereur, Seigneur, & vous
pleurez.

Voilà à quelles contradictions un Au-
teur est réduit, quand il traite un sujet
trop simple, & par conséquent trop ste-
rile ; quelque soit celui de Berenice, il
faut avouer que personne n'en auroit tiré
partie comme M. de Racine ; il peut con-
siderer sa Piece, comme une espece de
creation ; & c'est sans doute cette gloire
plutôt que l'amour de la simplicité qui
l'a engagé à faire Berenice ; il nous le
fait assez entrevoir dans sa Preface, où il
dit, *que toute l'invention consiste à faire
quelque chose de rien* : il y a parfaitement
réussi, & le peu d'action qu'il y a dans
sa Piece ne nous empêche pas d'admirer
sa fécondité. Mais comme cette même
fécondité pourroit un peu trop nous
éblouir ; il est bon d'en faire remarquer
less

OCTOBRE 1724. 2185

les défauts, de peur qu'ils ne soient d'autant plus aveuglement imitez, qu'ils sont consacrez par un nom aussi imposant que celui de Racine.

Nous donnerons dans le prochain Mercure ce qui concerne la versification.

::***:***:***:***:***:***

CH A N S O N.

J'Aime & je suis aimé de la jeune Silvie ;
Que d'un sort si charmant mon cœur est
enchanté !

Non , rien ne manque à ma felicité ,
Si ce bonheur dure autant que ma vie.

A U T R E.

D'Où vient , disoit Lucas, qu'on voit en-
tre ces Rois ,

Toujours maille à partir , toujours quelque
anicroche ?

Morguenne entre nous sans reproche ,

Je vivons mieux d'accord nous autre Villa-
geois.

En

En voici la raison, me semble,

Lui répondit Gregoire en esprit fort :

Le moyen qu'ils foyons d'accord ,

Ils ne beuvons jamais ensemble.



NOUVELLES LITTERAIRES

DES BEAUX ARTS, &c.

LE SPECTATEUR FRANÇOIS , première feuille 1724. *le prix est de six sols.* Imprimé à Sens , chez André Jannot , & se vend à Paris , chez Guillaume Cavelier , au Palais , & rue S. Jacques , Fr. le Breton , & N. Pissot , Quai des Augustins. *Brochure in 12. de 15. pages.*

L'Auteur de cet ouvrage qui doit le continuer & le faire paroître régulièrement , fait dans cette feuille une description vive , touchante , & très-tendre du départ de l'Inconnu , lorsqu'il se separe de sa sœur. Il raconte ensuite de quelle maniere un gros Beneficier vint loger à une Hôtellerie où il étoit déjà. » Toute l'Au-
» berge se mit en mouvement à son arrivée , dit-il , Hôtesse , Servante , Valets
» d'Ecurie , tout alla rendre hommage au
» train prophane , & environner la Chaise ,

se, comme pour remercier le Maître « de son nombreux équipage, & des « apprêts qu'exigeoit sa friandise. Il descendit de sa Chaise d'un air sûr, en « homme qui ne tromperoit pas les gens « dans leur calcul, & qui satisferoit aux « respects interellez qu'on lui rendoit. »

NOUVELLE MANIERE de faire l'operation de la Taille, pratiquée par M. Douglas, Chirurgien celebre, Membre de la Societé Royale de Londres, avec figures en Taille douce, traduite en François avec des additions. *A Paris, chez Claude Labottiere, rue S. Jacques 1724.* vol. in 12.

LES PSEAUMES & les Cantiques Latins, François, nouvellement traduits, ou Livre d'Eglise à l'usage de Rome & de Paris, qui contient les Offices des Dimanches & des Fêtes de l'année, en Latin & en François. Tout ce qui se chante par le peuple; comme les Pseaumes, les Cantiques, les Hymnes, Antiennes, Répons, Versets, Introits, Graduels, &c. sont en Latin & en François. Ce qui se chante par les Prêtres ou les Ecclesiastiques seuls, comme les Leçons de Matines, les Collectes & Oraisons, Epîtres & Evangiles, sont seulement en François. *A Paris,*
rue

2188 MERCURE DE FRANCE.

ruë S. Jacques , chez N. Lottin 1724.
gros volume *in douze* de plus de 900.
pages.

VOYAGE LITTERAIRE de deux Reli-
gieux Benedictins de la Congregation de
S. Maur ; ouvrage enrichi de figures. *A*
Paris , Quai des Augustins , chez Mon-
talant , in 4° 1724.

DISSERTATION sur une Machine in-
ventée pour réduire les Luxations , où
l'on fait voir le danger qu'il y a de s'en
servir. *A Paris , au Palais , chez J. R.*
Morel , brochure in 12. de 52. pages
1724.

HISTOIRE de l'Abbaye Royale de Saint
Germain Desprez , contenant la vie des
Abbez qui l'ont gouvernée depuis sa fon-
dation ; les hommes illustres qu'elle a
donnez à l'Eglise & à l'Etat ; les privi-
leges accordez par les Souverains Ponti-
fes , & par les Evêques ; les dons des
Rois , des Princes , & des autres bienfai-
teurs ; avec la description de l'Eglise , des
Tombeaux , & de tout ce qu'elle con-
tient de plus remarquable : le tout justi-
fié par des titres authentiques , & enrichi
de plans & de figures. *Par Dom Jacques*
Bouillard , Religieux Benedictin de la
Con-

OCTOBRE 1724. 2189

Congregation de S. Maur. A Paris, rue
S. Jacques, chez Gr. Dupuis 1724. in
fol. de 516. pages, sans les Tables.

HISTOIRE ECCLESIASTIQUE D'ALLE-
MAGNE, contenant l'érection, le progrès
& l'état ancien & moderne des Arche-
vêchez & Evêchez. *A Bruxelles, chez*
F. Foppens, 2. vol. in 8° avec figures
1724.

OBSERVATIONS NOTABLES sur les
Regles & principes du Droit Coutu-
mier, touchant les matieres les plus im-
portantes des Droits des Seigneurs; des
Retraits Feodal & Lignager; des succes-
sions en general, & particulièrement des
successions des propres; comme aussi des
droits réels, & du loüage. Où est raporté
grand nombre de Textes Coutumiers,
Raisons, Jugemens, Arrests & autori-
tez qui établissent évidemment la saine
Jurisprudence; & en même temps ser-
vent à découvrir plusieurs erreurs &
abus, même dans les ouvrages des Au-
teurs modernes. *A Saint Omer, rue des*
Espeers, chez M. D. Fertel 1724. in 4°
de 853: pages, sans les Tables, l'Epitre
dédicatoire & la Preface. M. T. Brunel
est l'Auteur de cet ouvrage, qui se vend
à Paris, au Palais, chez Cavelier &
chez Morel. Le

2190 MERCURE DE FRANCE.

Le principal objet de ce Livre est la matiere des successions, & particulièrement des successions des propres. Touchant la faculté qu'ont les Seigneurs de pouvoir user & profiter des fruits croissants sur les heritages tenus d'eux, &c. Touchant les droits des Seigneurs, en ce qui concerne les profits Feodaux & Seigneuriaux dans les mutations de leurs Vassaux & Tenanciers, &c. Touchant les Retraits Seigneurial & Lignager, &c.

HISTOIRE DE LA MEDECINE, où l'on voit l'origine & les progrès de cet art de siecle en siecle; les Sectes qui s'y sont formées; les noms des Medecins, leurs découvertes, leurs opinions, & les circonstances les plus remarquables de leur vie. *Par Daniel le Clerc, Docteur en Medecine.* Nouvelle Edition, revûe, corrigée & augmentée par l'Auteur en divers endroits, & surtout d'un plan pour servir à la continuation de cette Histoire depuis la fin du siecle II. jusqu'au milieu du XVII. *volume in 4° de 820. pages, sans la Table, & 9. planches détachées.* A Amsterdam 1723.

DISSERTATION de Gottlieb Ephraim Berner, Docteur en Medecine, sur l'usage Mecanique de l'air, en ce qui regarde

OCTOBRE 1724. 2191

garde les fonctions du corps humain. Dans laquelle on traite de la Constitution Aërienne dès années 1720. & 1721. qui furent si fertiles en toutes sortes de fièvres , au sujet desquelles on parle de l'usage & de l'abus du Quinquina. On y joint des Observations curieuses & de pratique sur les cancers du sein & sur la rupture de la vessie. *A Amsterdam, chez les Jassen-Waesbberg, in 8° de 540. pages 1723.* Tout l'ouvrage est en Latin.

L'HISTOIRE de l'Académie , appelée *l'Institut des Sciences & des Arts* , établie à Boulogne en 1712. avec les Pièces authentiques , d'où l'on a tiré les circonstances de ce recit. *Par M. de Limiers, Docteur en Droit 1723, in 8° de 240. pages. A Amsterdam,*

HISTOIRE des Traitez de Paix , & autres negociations du 17^e. siècle , depuis la paix de Vervins jusqu'à la paix de Nimegue ; où l'on donne l'origine des prétentions anciennes & modernes de toutes les Puissances de l'Europe , & une Analise exacte de leurs negociations , tant publiques que particulieres : ouvrage nécessaire aux Ministres publics , & autres N'egociateurs , & qui peut servir d'instruction au corps Diplomatique ,
ou

2192 **MERCURE DE FRANCE.**
ou Recüeil des Traitez de Paix, &c. 2.
vol. in fol. que J. F. Bernard, avec les
freres Vaillant & Prevost, ses associez, à
la Haye, propose par souscription. Tout
l'ouvrage en petit papier coûtera aux
Souscripteurs 18. florins, & 35. florins
en grand papier. Le 1. vol. sera délivré
le 6. Janvier 1725. & l'on recevra les
souscriptions jusqu'au 25. Decembre pro-
chain. La souscription sera d'abord de
15. florins pour le petit papier, & de
22. pour le grand. Le 2. vol. se distri-
buera le 30. Septembre 1725. sous peine
de 10. pour cent de rabais sur la souscrip-
tion, si l'on retarde la publication de ce
volume de 15. jours seulement au-delà
du terme.

REMARQUES sur l'ancien & sur le
nouvel état de Londres, à l'occasion de
quelques Vases, de quelques Medailles,
& de quelques autres Antiquitez qu'on y
a découvertes depuis peu, &c. brochure
in 8° de 56. pages, en Anglois, dont on
a fait une 3^e. Edition à Londres l'année
passée.

EXPERIENCES sur la Bile, & les Ca-
davres des Pestiferez. *Par M. Antoine*
Deidier, Docteur en Medecine de la Fa-
culté de Montpellier. A Zurich 1722.

HISTOI-

OCTOBRE 1724. 2193

HISTOIRE du Concile de Pise , & de ce qui s'est passé de plus memorable jusqu'à celui de Constance , enrichie de Portraits. Par M. Lenfant 1724. 2. vol. in 4° avec figures. *Amsterdam, chez Pierre Humbert.*

VOYAGES de M. de la Motraye en Europe , Asie & Afrique. Où l'on trouve une grande variété de recherches Geographiques , Historiques & politiques sur l'Italie , la Grece , la Turquie , la Tartarie Crimée & Nogaye , la Circassie , la Suede , la Laponie , &c. avec des remarques instructives sur les mœurs , coutumes , opinions , &c. des peuples & des pays où l'Auteur a voyagé , & des particularitez remarquables touchant les personnes & les Auteurs distinguez de l'Angleterre , de la France , d'Italie , de Suede , &c. Comme aussi des Relations curieuses des événemens considerables , arrivez pendant 25. années que l'Auteur a employées dans ses voyages , comme de la grande révolution en Turquie , où le dernier Sultan fut détrôné. De la guerre entre les Turcs & les Russiens , & de la paix conclüe sur le Pruth , où l'Auteur étoit present. Des affaires & de la conduite du feu Roi de Suede à Bender , & pendant les quatre années qu'il a été
en

2194 MERCURE DE FRANCE.

en Turquie , de son retour en Suede , de ses campagnes en Norwegue , de sa mort , &c.

Ouvrage enrichi d'un grand nombre de Cartes , plans , & figures en taille-douce , representant des choses rares & curieuses de l'Antiquité , comme des Medailles , Inscriptions , Idoles , Lampes , & autres restes des anciennes Villes , Colonies & peuples , soit des productions de l'art & de la nature , &c. *A la Haye , chez T. Johnson & J. Vanduren , Libraires 1724.*

Cet ouvrage est divisé en 2. vol. in fol. dont le premier contient 16. Chapitres avec un Appendix , où l'on trouve grand nombre de Lettres , Mémoires , Extraits , Inscriptions , & autres pieces curieuses qui ont rapport aux matieres contenuës dans le 1. vol.

Le second volume est partagé en 17. Chapitres , avec un Appendix semblable à celui du premier volume , renfermant des Lettres , Memoires , &c. qui ont rapport aux matieres contenuës dans ce volume.

Cet ouvrage comme le marque le Projet imprimé , qui nous a été envoyé , a déjà eu en Anglois l'approbation generale d'une nation qui n'est pas la plus aisée à contenter sur ces sortes de matieres. Les

Ama-

Amateurs de l'Antiquité ont été fort contents des recherches de l'Auteur, & des peines qu'il s'est données par tout où il a voyagé, pour déterrer quantité de Médailles, Statuës, & autres choses curieuses, qu'on n'avoit pas encore vûës. Ceux qui se plaisent à connoître les mœurs, coutumes, opinions, &c. de plusieurs nations étrangères, & même de quelques-unes fort peu connûës, ont trouvez de quoi s'amuser agréablement, & les personnes qui aiment à être instruites à fonds sur les plus grands événemens de nôtre siècle, y ont bien trouvé leur compte, l'Auteur ayant eu occasion d'être témoin oculaire de la plûpart de ce qu'il rapporte, & d'avoir été informé du reste de la premiere main, &c. Ce grand succès d'une traduction faite à la hâte par différentes mains, sur les memoires que l'Auteur avoit rassemblez dans son portefeuille, l'a animé à revoir toutes ces matieres, à les retoucher, & les mettre en meilleur ordre en François, qui est sa langue naturelle; & ayant résolu de faire imprimer ces voyages à la Haye, il a trouvé à propos de s'y arrêter jusqu'à ce que l'impression soit achevée, afin d'y avoir l'œil, pour que tout se fasse avec le plus de propreté & d'exactitude qu'il est possible. Ainsi l'on peut compter que

F l'ou-

2196 MERCURE DE FRANCE.

l'ouvrage François sera incomparablement meilleur que l'Anglois , qui a été cependant généralement approuvé.

L'Auteur sçachant que la France a des personnes sçavantes & curieuses de ces sortes d'ouvrages , en beaucoup plus grand nombre qu'aucune autre nation , propose à cette nation son ouvrage par souscription aux conditions suivantes.

On paye pour le papier ordinaire 50. livres ; sçavoir , 30. livres en souscrivant , & 20. livres en recevant l'ouvrage complet. Pour le grand papier 80. liv. sçavoir , 30. livres en souscrivant , & 30. livres en retirant l'ouvrage entier.

Ceux qui n'auront pas souscrit payeront un tiers plus cher , & ne l'auront que bien plus tard ; il se pourroit même faire qu'ils seroient obligez d'attendre une seconde Edition : car il y a grande apparence que la premiere Edition suffira à peine aux Souscrivans. Comme il y a déjà plus de cinquante grandes planches toutes gravées , & que le reste de l'ouvrage s'avance fort , on peut s'assurer d'avoir le tout complet en 1725. On pourra souscrire à Paris chez les principaux Libraires.

Nous ne devons pas oublier que l'on voit à la fin de ce projet une liste très-considerable de Souscrivans pour ces
voya-

OCTOBRE 1724. 2197

voyages, parmi lesquels on voit plusieurs noms de Rois, de Princes, & de personnes de la premiere distinction.

ANTIQUITIES SACRED and PROFANE
Or, à Collection of curious and Critical Dissertations on the old and New Testament: Written in French by the Learned D. AUGUSTIN CALMET. Done into English with Notes, by N. TINDAL, M. A. Vicar of Great Waltham in Essex. N^{UM}B. III. Containing à Critical Dissertation on the Musical Instruments of the Hebrews, &c. vol. 4^o London, &c. *C'est à-dire*, Antiquitez Sacrées & Profanes, ou Recüeil des Dissertations du R. P. DOM AUGUSTIN CALMET, sur l'ancien & le nouveau Testament, traduites en Anglois; avec les Notes de l'Auteur, par N. Tindal, &c. 1. vol. 4^o à Londres, à Oxford, & à Cambridge 1724.

Nous n'avons encore vû de ce Recüeil, dont le dessein est tout-à-fait loüable, & qui peut passer pour une imitation de ce que les Libraires de Paris ont déjà exécuté, que la Dissertation du R. P. Calmet sur les Instrumens de Musique des Hebreux, qui est une des plus curieuses, & mise à la tête de son Commentaire sur le Livre des Pseaumes. C'est la III. du

F ij Re-

2198 MERCURE DE FRANCE.

Recueil entrepris par M. Tindal, qui promet d'en publier une tous les mois. Les Notes & les Citations de l'Auteur original sont fidèlement rapportées au bas des pages, & dans le même ordre qu'elles se trouvent dans l'Edition Francoise. A l'égard de la traduction elle nous paroît scrupuleusement exacte & Litterale, & nous persuade que le Traducteur, quoique retiré dans le fond d'une Province d'Angleterre, entend fort bien l'une & l'autre Langue. On trouve à la fin de la Traduction de la Dissertation, dont nous parlons, les Instrumens de Musique des Hebreux, au nombre de XXI. parfaitement bien dessinés, & beaucoup mieux gravez que dans l'Edition de Paris.

*Extrait d'une Lettre écrite de Marseille
le 6. Octobre 1724.*

J'Ai été charmé comme vous, Monsieur, du beau & vaste projet du R. P. Catrou, sur l'Histoire Romaine, que j'ai lû dans le Journal de Trevoux du mois de Juillet dernier : projet d'autant plus interessant pour la Republique des Lettres, que ce n'est point une simple speculation, & une de ces promesses vagues que les Auteurs font quelquefois,
&

& qui restent souvent sans execution, puisque dans moins de trois mois nous devons voir les quatre premiers volumes de ce grand ouvrage. Je suis même persuadé que nous aurons beaucoup plus que l'annonce ne nous fait espérer, & sur tout que la Chronologie y sera exacte, par le moyen d'un Canon appliqué à cette Histoire; celui qui s'accorderoit parfaitement avec la Chronologie des Marbres d'Arondel me plairoit beaucoup, car il me semble que c'est ce qu'il y a de plus assuré en ce genre.

Il ne nous manquera désormais que l'Histoire Grecque ancienne : si quelqu'un vouloit digérer cette Histoire dans Herodote, Xenophon, Tucydide, Diodore de Sicile & Polybe, en sorte que la même Chronologie y fut observée; cela, dis-je, & l'Histoire Romaine du P. Catrou, nous conduiroit bien avant, & nous débrouilleroit presque tout ce qu'il y a d'obscur dans ces anciens temps.

Le Duc d'Orleans a retenu auprès de lui, en qualité de son Bibliothécaire & Antiquaire, le Pere Dom Anselme Banduri, Honoraire Etranger de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, connu par plusieurs ouvrages qu'il a donnez au Public depuis son séjour à

F iij Paris.

Paris. Il étoit cy-devant Bibliothécaire du Grand Duc de Toscane.

On a appris de Coppenhague par des Vaisseaux arrivez depuis peu d'Islande , qu'il y avoit eu un tremblement de terre qui avoit causé beaucoup de desordre , que le Mont-Hecla avoit jetté des flâmes & des pierres embrasées avec une telle abondance , que trois Villages voisins avoient été entierement détruits.

Des Lettres de Florence du 17. de l'autre mois portent qu'on avoit vû pendant deux heures au Sud de Sienne , un nuage de feu , agité par le vent , qui avoit répandu dans l'air une odeur de souffre assez forte.

On a appris de Londres que le Grand Chancelier , accompagné de plusieurs personnes de distinction , alla à l'Hôpital de S. Barthelemi , pour voir faire l'operation de la taille de la pierre , par une nouvelle methode , au-dessus de l'os pubis , qui fut faite avec succès par les sieurs Hombes & Dobbins , Chirurgiens Anglois.

On mande de Rome que le Prince Chigi a acheté depuis peu une perle d'une

d'une grosseur extraordinaire, dont il a payé 12000. écus Romains.

Le 15. de l'autre mois M. d'Enhault, Ingenieur François, au service d'Espagne, fit à Berne en Suisse, l'épreuve de passer & repasser la riviere d'Aar dans un batteau de cuir qu'on peut mettre dans la poche avec les rames. Cela réussit parfaitement, & il eut de grands applaudissemens d'un très-grand nombre de Spectateurs.

On nous prie d'avertir le Public, & sur tout les Sçavans & les Curieux que Jean Swart & Pierre de Hondt, Libraires à la Haye, ont actuellement sous presse le Catalogue de la Bibliotheque de feu son Eminence M. le Cardinal du Bois. Cette Bibliotheque si connue par toute l'Europe, est composée d'une partie de ce qu'il avoit recueilli par les soins infatigables, par la correspondance exacte, & par les frais considerables que M. l'Abbé Bignon y avoit employé pendant un grand nombre d'années. Elle renferme, en près de quarante mille volumes, tant imprimez que manuscrits, la plus complete & la plus belle collection de Livres qu'on ait jamais vendue en Europe : on y trouve un riche Re-

F iiiij cueil

cueil de Theologiens, SS. Peres, Histoire de l'Eglise, Conciles, Jurisprudence, Histoire profane & Belles-Lettres. Tout y est considerable, & en particulier pour les Pieces rares & recherchées en langues Européennes & Etrangères, sans parler de la beauté des reliures, &c. Le temps de la vente publique de cette Bibliotheque est fixé au mois de Juin de l'année 1725. On publie cet Avertissement, afin que les curieux qui souhaitent qu'on leur en envoie le Catalogue ayent le temps de s'adresser audit sieur Swart, ou de Hondt, qui le leur feront tenir par la voye qui leur sera indiquée, à moins qu'ils n'aiment mieux s'adresser à Gabriel Martin, Libraire, rue S. Jacques, à l'Etoile, Paris.

On avertit que les Planches gravées d'après les grands Tableaux, representans les conquêtes de Louis XIV. peints par feu M. de Vandermeullen pour le Roi, sont à vendre. Il y a aussi plusieurs Tableaux de prix, de differends Maîtres qui sont à vendre. Il faudra s'adresser à M. l'Abbé de Vandermeullen au haut des Fosses S. Victor, la porte Cochere à côté des Peres de la Doctrine Chrétienne.

SPEC.



S P E C T A C L E S.

LE Vendredi 22. Septembre on donna sur le Theatre de l'Opera Comique, au Fauxbourg S. Laurent, la premiere representation de deux petites Pieces, dont la premiere d'un Acte, a pour titre *les Bains de Charenton*, & la deuxieme aussi d'un Acte est intitulée *les Vendanges de Champagne*. Ces deux petites Comedies, qui ont fort réüssi, étoient précédées d'un Prologue, appelé *les Dieux à la Foire*.

Ce Prologue fait allusion au *Bal des Dieux*, donné à l'Opera le 25. Aoust dernier. La Scene se passe sur le Theatre de l'Opera Comique, où *Plutus*, *Vulcain*, *Mercury* & *Pluton* se rendent successivement. Plutus en arrivant, conduit par la Folie, s'informe des Pieces qu'on va représenter, & décide d'avance avec la confiance & la capacité d'un Maître de Coffrefort. Il demande hors de propos des danses, avec l'empressement d'un riche qui ne veut pas être contrarié, & qui ne s'embarasse pas de mettre de l'ordre dans ses plaisirs. Pluton offre de lui donner un Ballet impromptu, & évoque des

F v Dé-

Démons & des Nymphes des Champs Elisées , à qui il commande de représenter par leurs danses l'enlèvement de Proserpine. Ce qui est exécuté avec justesse & vivacité. On croit voir le Tableau de cet enlèvement célèbre.

Les Bains de Charenton.

Pierrot , Battelier Coquet , ouvre la Scene par un Monologue , où il marque du repentir de son inconstance , & se propose de terminer le cours de ses galanteries Villageoises.... Il est interrompu dans ses réflexions par l'arrivée d'un Baigneur qui se présente pour entrer dans son Batteau ; c'est Arlequin , garçon Traiteur , bien guédé , & cependant chargé de Cervelats , de Jambons & de bouteilles ; dès qu'il s'est retiré , paroît Lisette , très-jeune personne qui s'est échauffée à voir deux Opera de suite. On ne sera peut-être pas fâché de trouver ici le compte qu'elle rend à Pierrot de ses sentimens sur Thetis & Pelée.

Pierrot.

Ça , venons à Thetis & Pelée , qu'en dites vous ?

Lisette.

Lisette.

Il ne me convient pas de juger d'un ouvrage aussi estimé : je crains de me tromper ; car je ne sçais encore que sentir le plaisir , je ne sçais pas en parler.

Pierrot.

Allez , je suis aussi un ignorant , moi.

Lisette.

Sur ce pied-là je puis risquer des observations (peut-être ridicules.) Voici ce que je pense de Thetis & Pelée.

Sur l'Air : *Réveillez-vous, belle endormie.*

C Et Opera plein de finesse ,
Est délicatement écrit ;

Mais , à mon goût, dans cette Piece
Souvent le cœur a trop d'esprit.

Pierrot.

Il est étonnant que l'Auteur soit tombé dans un défaut que tous ses confreres évitent si aisément. Allons , courage , Mademoiselle Lisette , que vous semble du premier Acte ?

F vj *Lisette.*

Lisette.

Sur l'Air : *J'en jurerois presque
sur sa laideur.*

LE Dieu des Mers tentant une Conquête ,
Par les Tritons fait chanter son ardeur ;
Mais il s'en va d'abord après la fête ,
N'en est-il donc que simple Ordonnateur ?

Pierrot.

Quoi ! il ne reçoit pas les complimens
que merite son cadeau ?

Lisette.

Non , il laisse commodément Pelée
avec Thetis.

Air : *Amis sans regretter Paris.*

Et décampe avec les Tritons.

Pierrot.

La retraite est atroce.

Lisette.

C'est là donner des violons sans être
de la nôce.

Pier-

*Pierrot.*Sur l'Air : *Il n'a pas le pouvoir.*

QUoi ! Neptune est assez benais
Pour faire de faux frais !

Est-ce qu'il n'a pas le pouvoir....

Lisette hochant la tête.

Il fait mal son devoir.

En Prose.

Mais on y gagne.

Pierrot.

Comment ?

*Lisette.*Sur l'Air : *Je ne suis né ni Roi ni Prince.*

S'Il ne sortoit pas de la Scene ,
Sans qu'on sçache ce qui l'emmene ,
Que feroient nos tendres amans ,
En presence du Dieu de l'onde ?
Nous devons à ce contre-temps *
Les plus fins Madrigaux du monde.

Pierrot.

J'ai entendu dire à un Précepteur que
je menois baigner l'autre jour avec toute

* Scene qui suit le divertissement du 1. Acte.
une

une Pension , qu'après une certaine Scene
où le Tonnerre jouë un très-beau Rôle ,
Jupiter paroïssoit & donnoit aussi une
fête bien à propos à Thetis.

Lisette.

Oùï , fort à propos.

Sur l'Air de *Joconde.*

Jupiter en aimant Thetis ,
Menage peu la Dame ,
Lui qui , dit-on , à *remotis* ,
Trompe souvent sa femme ,
Il ne se donne pas des soins ,
De peur qu'elle ne gronde ,
Car il appelle des * témoins
Des quatre coins du monde.

Pierrot.

L'Acte finit sans doute par une fête si
bien amenée.

Lisette.

Oh ! que non : Neptune survient très-
mécontent d'avoir Jupiter pour Rival.

Pierrot.

Cela promet du tapage.

* *Divertissement du second Acte.*

Sur

OCTOBRE 1724. 2209

Sur l'Air : *Je ne suis né ni Roi , ni Prince.*

Que fait le puissant Dieu de l'Onde ?

Lisette.

Il veut d'abord noyer le monde.

Pierrot.

Je conçois son dépit fatal.

Lisette.

Il paroît plus ardent que braise :

Le confident * de son Rival ,

Ne lui dit qu'un mot , il s'apaise.

Pierrot.

A ce que je vois , le Dieu Neptune est bon homme.

Lisette.

Tenez , voici à peu près le Rôle qu'il joue dans cette situation-là.

Sur l'Air : *Nanon dormoit.*

Très vivement.

Débordemens

Exercez ma vangeance ;

Des élemens ,

* Scene entre Neptune & Mercure.

Rom-

Rompons l'intelligence ,

Plus vivement.

Que tout perisse , enfin ,

Très-froidement.

Allons , allons.... allons consulter le destin.

Pierrot.

Quoi ! toute la colere de Neptune n'a-boutit qu'à aller faire une consultation ?

Lisette.

Oùi : Mercure lui conseille d'interroger sur son amour l'oracle du destin.

Pierrot.

Mais cela est dans l'ordre.

Lisette.

Je ne m'y connois pas , & je ne sçais pas même ce que c'est que d'aimer , mais il me semble qu'à la place de Neptune , je n'interrogerois pas d'autre oracle que mon cœur.

Pierrot.

Vertuchou , quelle ignorante !

Lisette souriant.

Thétis dépend du Dieu de la Mer ! il la tient dans son empire ! eh ?

Sur

Sur l'Air : *Quel plaisir de voir Claudine.*

LE grand Neptune lui-même ,
De son fort doit décider ;

A son oracle suprême
Que prétend-il demander ?

Lorsqu'on a ce que l'on aime ,

Il ne faut que le garder.

Pierrot.

L'enfant dit vrai.

Lisette.

Sur l'Air : *Non je ne ferai pas ce qu'on
veut que je fasse.*

Je dis ce que je pense.

Pierrot.

O Nature ! ô Nature !

Lisette.

Ces deux Actes pourtant sont fort
beaux , je vous jure.

Pierrot.

Qu'avez-vous remarqué pendant les
trois derniers ?

Lisette.

Lisette.

Je songeois au plaisir que font les deux premiers.

Après cette Scene arrivent Colette & Fanchon Rivaies , qui obligent Pierrot d'opter en présence de toutes les filles de Charenton. Il se declare pour Fanchon. Colette prend son parti en Paysane de la banlieue de Paris. L'Acte finit par un divertissement de Bateliers & Batelieres de Charenton.

Les Vendanges de Champagne.

Un Marquis Champenois , amoureux de Marie-Anne , fille de Mad^e Guilleret , Marchande Drapiere de la rue Saint Honoré , apprend par Arlequin , Valet de cette Bourgeoise , qu'elle doit se rendre en Champagne pour voir les Vendanges d'Epernay. Il la devance avec Pierrot , son Valet , & descend de sa chaise de poste , dans une petite maison de Campagne qu'il a à une lieue d'Epernay. A peine est-il arrivé , à peine a-t'il instruit Pierrot de sa situation , qu'il accourt à Arlequin , son premier Confident , qui lui annonce que la Berline de Mad^e Guilleret s'est rompuë dans le grand chemin d'Epernay , voisin du Hameau , où se

trouve

trouve la maison du Marquis , & que Mad^e Guilleret est non-seulement accompagnée de Marie - Anne sa fille , mais encore de M. de Boiscourt , Gentilhomme Bourguignon , qu'elle a choisi pour son gendre. Cette nouvelle attriste fort le Marquis. Pierrot touché du chagrin de son Maître , fait travailler son imagination. Arlequin dans son recit a déclaré qu'il ne restoit pour Auberge que la rue aux échapez du naufrage de la Berline , & que la seule Hôtellerie du Hameau étoit occupée par une demie douzaine de Marchands de Vin , attirez dans la Province par les Vendanges. Pierrot animé d'un beau zele , metamorphose subitement la maison de son Maître en Auberge , en faisant pendre un chou à la porte ; il fait travestir le Marquis en Hôtelier , & se déguise lui-même en Allemand. Le Rival du Marquis arrive & prend Pierrot pour un étranger. Ils lient conversation ensemble. Pierrot fonde le Gentilhomme Bourguignon , découvre qu'il est intéressé , & qu'il ne se marie que pour rétablir son Château ruiné. Pierrot Allemand lui dit qu'il pense de même , qu'il ne prend une femme que pour meubler sa cave de bon Vin , & qu'il doit épouser incessamment la Comtesse de Clairverjus , Champenoise , riche de

trente

trente mille livres de rente. Le Bourguignon tenté par cette fortune laisse éciater son avarice, & apprend au faux Allemand qu'il a signé un dédit de mille pistolles avec Mad^e Guilleret ; cette nouvelle découverte embarrasse fort l'intriguant Pierrot, qui cependant rêve aux moyens de détruire cet obstacle & se retire, voyant arriver Mad^e Guilleret, sa fille & le Marquis Hôtelier. La Drapiere qui est une Bourgeoise enjôuée & curieuse de bonne chere, ordonne qu'on mette rafraîchir le Vin, & emmene son gendre futur, pour aller visiter avec elle les dehors du Hameau, après que le Marquis déguisé lui a proposé de voir chez lui les vendanges, qui doivent être ouvertes par une fête bachique & champêtre. Arlequin survient, & trouvant le Marquis Hôtelier seul avec sa maîtresse, qui ne le reconnoît pas, cet Amant ne l'ayant suivie à Paris que pendant peu de jours, & s'étant borné au langage des yeux ; ce confident adroit lui ménage le plaisir de faire expliquer Marie-Anne en sa présence, qui se croyant loin du Marquis, détaille hardiment ce qu'elle ressent pour lui ; enfin le Marquis se fait connoître, & baissant la main de sa maîtresse avec transport, il est interrompu par les reproches de Pierrot déguisé en femme,

femme , qui feint d'être une Rivale de Marie-Anne & l'inquiete un instant. Son Maître lui-même y est trompé , & le reconnoissant lui demande la raison de ce déguifement. Pierrot l'informe de l'ani-croche du dédit ; & entendant la voix du Gentilhomme Bourguignon , il les congédie tous en leur difant qu'il va travailler pour les rendre heureux. M. de Boiscourt avance , plein de l'idée de la Comteffe de Clairverjus , & réfolu de fupplanter l'Allemand ; Pierrot feint d'être la Comteffe defirée , & enflâme fi bien le cœur intereffé du Gentilhomme Bourguignon , qu'il le fait confentir à lui remettre le dédit de mille piftolles , en lui fignant une promeffe de mariage ; la fauffe Comteffe écrit genereufement cette promeffe , & dit au Bourguignon dupé que la fille d'une Bourgeoife ne lui convient pas , & qu'il doit laiffer Marie-Anne Guilleret à un Houbereau Champenois de fes coufins , qui en eft amoureux ; alors le Bourguignon qui fe croit très-fin , lâche le dédit , & ferre la promeffe de mariage fignée par la Comteffe Pierrot. L'intrigue fe dénouë un moment après en prefence de Mad^e Guilleret , qui confent volontiers à l'échange de gendre qu'on lui propofe. Pierrot fcur de fon fait , appelle le Marquis charmé de fon

2216 MERCURE DE FRANCE.

son bonheur , & se démasque avec lui. M. de Boiscourt honteux d'être la dupe de sa finesse , se retire avec chagrin , & le Marquis propose à la compagnie de voir la fête bachique préparée dans son jardin. La ferme s'ouvre , & on apperçoit au fonds de ce jardin des berceaux de vigne , percez par trois arcades , occupée par une foule de Vendangeurs & Vendangeuses, dansans & chantans , au-dessus de ces arcades ; la treille est encore percée en trois endroits qui sont remplis par des haut-bois & bassons en Vendangeurs. Cet orchestre joue une marche en Dialogue avec l'orchestre qui est au pied du Theatre. Ce divertissement est fort brillant , & entre-coupé de danses & de chants agréablement variez. Ces pieces sont de *M. Fuzelier*. La Musique & le Ballet ont été composez par *M. Voisin*. L'Acte des Vendanges de Champagne finit par un Vaudeville.

Le Jeudi cinq Octobre on a ajouté aux pieces précédentes un Acte intitulé *l'assemblée des Comédiens de la Foire*. C'est un sujet simple qui peint assez naturellement les tracasseries des Theatres. Les Comédiens de la Foire s'assemblent pour délibérer sur leurs affaires.

La Discorde sort des Enfers & vient
pre-

presider à leur conversation, elle leur souffle son venin, & dans le moment ils critiquent toutes les pieces qu'ils ont représentées pendant la Foire; la Discorde charmée de ce debut les trouve dignes d'habiter un Hôtel & applaudit aux traits qu'ils lancent contre leurs Auteurs. L'Acte finit par le Ballet de l'enlèvement de Proserpine qu'on y a joint, en supprimant le Prologue pour réduire le divertissement en trois Actes. Cette dernière petite piece a été fort bien reçûe du public; ainsi que celles qu'elle a accompagné jusqu'à la fin de la Foire, qui a duré jusqu'au Dimanche 15. de ce mois.

Le 22. Septembre les Comédiens François ajoutèrent à la Comedie des trois Cousines un Prologue nouveau, intitulé l'Assemblée des Comédiens, dont voici l'Extrait.

Le sieur de la Voye & le Concierge de la Comedie ouvrent la Scene. Le premier demande au Concierge si ses camarades se sont rendus à l'Assemblée, comme ils en sont convenus avec lui; le Concierge lui répond qu'il n'est encore venu personne, quoiqu'il soit déjà cinq heures. Il demande au sieur de la Voye quel peut être le motif de cette assemblée. Le sieur de la Voye lui répond qu'il a
prié

2218 MERCURE DE FRANCE.

prié les camarades de s'assembler pour faire un repertoire des pieces qu'on pourra jouer , après les trois Cousines , dont il craint que le Public ne se lasse enfin , voyant qu'on n'a autre chose à lui donner. Le Concierge lui dit que le Public paroissant très-satisfait de cette piece , & y apportant tous les jours son argent , il ne trouve pas qu'il soit à propos d'en changer. Le sieur le Grand arrive & demande dequoi il s'agit ; on l'en instruit, il n'approuve , ni ne desapprouve , & répond que quant à lui , il est prêt à tout. La petite D^{le} d'Angeville arrive , en repétant le rigaudon qu'elle doit danser avec son frere dans les trois Cousines. Le sieur de la Voye la prie un peu durement d'aller danser ailleurs ; elle trouve cela très-mauvais , & lui dit avec colere , qu'apparemment il croit jouer avec elle en ce moment le rôle de M. de Lorme , & qu'il la prend sans doute pour Mad^e la Meuniere , sa belle sœur. Elle proteste que puisqu'on la traite si mal , elle ne dansera plus , & qu'il verra si le monde viendra en si grand nombre qu'il vient depuis qu'elle danse. Le sieur le Grand la raccommode avec le sieur de la Voye , & a même la complaisance de satisfaire sa curiosité , en lui apprenant dequoi il doit s'agir dans l'Assemblée. La petite
fille

fille , leur dit qu'elle sçait un moyen in-
 faillible de leur faire gagner de l'argent ,
 qui est de la faire débiter. Son jeune frere
 qui arrive se mocque d'elle , en lui di-
 sant qu'elle n'a point de voix. Point de
 voix ! répond-elle , & qui en a ? on n'en
 a que faire pour être une grande Actri-
 ce ; n'est il pas vrai , Messieurs ? ajoute-
 t'elle , en se tournant vers le parterre.
 Tout le reste de son rôle consiste en imi-
 tation qu'elle attrappe d'une maniere tout-
 à-fait au-dessus de son âge , & avec une
 intelligence , & un jeu qui nous rappel-
 lent son aimable Tante , M^{lle} Desmarres.
 Le Rôle de son frere n'étant pas à beau-
 coup près si vif , n'a pas fait une impres-
 sion si favorable sur l'esprit des Specta-
 teurs. Voilà à peu près surquoi roule tout
 ce Prologue ; le reste est purement acces-
 soire & du même ton que les deux pre-
 mières Scenes ; les D^{les} la Mothe &
 Labbatte arrivent , & apportent à l'as-
 semblée un esprit contrariant ; elles sont
 directement opposées à l'avis de leurs
 anciens , & en viennent en quelque façon
 jusqu'aux injures : voilà , dit le sieur de
 la Voyer , en se tournant vers les Specta-
 teurs , comme se terminent presque tou-
 tes nos assemblées.

Les mêmes Comédiens ont lû dans
 G leur

leur assemblée un autre Prologue sur le même sujet, intitulé le *Courier de Fontainebleau*, mais ils ne l'ont pas reçu. On a trouvé les portraits un peu trop forts, & les applications trop marquées.

Ils ont reçu depuis peu une Piece en un Acte qui a été reçûe tout d'une voix, & dont on dit beaucoup de bien ; nous n'en dirons pas le titre, l'Auteur n'y en ayant encore donné aucun.

Vers la fin du mois dernier les Comédiens François remirent au Theatre une Piece en Prose, & en trois Actes du sieur Dancourt, à laquelle ils ont donné un nouveau titre ; elle est imprimée sous celui de *Fête de Village*, & ils l'ont intitulée *les Bourgeoises de qualité*. Elle a été presque aussi bien reçûe que celle des *trois Cousines* du même Auteur ; on convient même qu'elle sent plus la Comedie que les *trois Cousines*, & qu'elle est aussi bien, & aussi vivement dialoguée ; cependant le plaisir n'y est pas si continu, indépendamment des Fêtes & de la Musique qu'on n'a pas trouvées si satisfaisantes dans les *Bourgeoises de qualité*. La D^{lle} du Frêne a joué dans cette dernière un rôle de folle avec tant de feu & de naturel, qu'elle nous a rappelé la D^{lle} des Broses qui excelloit dans ces sortes de

de caracteres. La D^{lle} la Mothe a fait aussi beaucoup de plaisir dans un rôle d'un autre genre de folie. Comme l'action de cette Piece n'est pas bien considerable, l'Extrait en sera fort court.

M. Nacart Procureur, ouvre la Scene avec le Tabellion du Village où l'action se passe, il lui donne ses ordres pour un double contrat de mariage qu'il a projeté. Il prie M. Blandineau, autre Procureur, de le servir dans le dessein qu'il a d'épouser sa belle-sœur; M. Blandineau tâche de l'en détourner, en lui disant que sa belle-sœur est encore plus folle que sa femme; mais M. Nacart persiste dans sa résolution. Le genre de folie de ces deux sœurs, c'est de vouloir être femmes de qualité, & d'agir en conséquence. Elles ont une nièce beaucoup plus raisonnable, cette nièce est aimée d'un jeune Comte qui ne lui est pas indifférent; mais cet Amant n'ayant que la Noblesse en partage est obligé d'offrir sa main à la plus vieille des deux folles dont nous avons parlé; cette folle est veuve d'un Greffier à la peau. Ces deux sœurs ont encore une Cousine mariée à un Flû; mais son entêtement pour la Noblesse est beaucoup moins marqué. L'Auteur a encore introduit dans sa Piece une Mad^e Carmin, mariée à un Marchand

2222 MERCURE DE FRANCE.

de Laine , lequel vient d'acheter une Charge de Président dans une Election. Ce dernier personnage est purement épisodique , & ne tient qu'à une Scene unique dont on pourroit se passer. La D^{lle} Labat joue ce rôle avec beaucoup de grace & de naturel.

La plus vieille des sœurs folles ayant déclaré son mariage avec M. le Comte , sa Sœur la Procureuse & sa Cousine l'Eluë en sont au desespoir. Mais M. Nacart les met toutes d'accord par un contrat qu'il fait signer sans qu'on en ait voulu entendre la lecture ; cet expedient est heureux , car la Greffiere n'auroit jamais consenti à devenir Mad^e Nacart. Son futur mari l'en console par un titre de Comtesse qu'elle doit porter du consentement de M. le Comte , qui par le même contrat devient l'époux de sa jeune Maîtresse , qu'il étoit forcé de sacrifier aux richesses de sa vieille Tante. La Piece finit par un divertissement ordonné dès le premier Acte. Le sieur Gillier en a fait la Musique ; le Ballet est de la composition du sieur Dangeville , de l'Académie Royale de Musique , dont les enfans font un ornement très-piquant. La D^{lle} Labat y danse aussi une entrée. Elle joue dans la Piece le rôle de la Nièce , outre celui de la Présidente.

Cette

SEPTEMBRE 1724. 2223

Cette Comedie fut jouée dans sa nouveauté au mois de Juillet 1700. & eut beaucoup de succès. Les D^les Godefroy & Raisin y jouoient les rôles de la Comtesse & de Mad^e Blandineau.

Le Ballet des Ages , représenté pour la premiere fois par l'Académie Royale de Musique , le Dimanche neuf Octobre 1718. a été remis au Theatre le Mardi dix de ce mois. Dans le Prologue , Hebé rassemble sous l'ombrage la jeunesse brillante soumise à ses loix , & l'invite à jouir tranquillement des plaisirs. La joye de la suite d'Hebé est interrompue par l'arrivée du temps ennemi de la jeunesse ; les sujets de cet impitoyable Tiran *poursuivent ceux d'Hebé qui recommencent leurs jeux autant de fois qu'on les interrompt , nous expriment le caractère de la jeunesse qui est d'oublier les chagrins dès qu'ils disparaissent. On entend une douce symphonie. Venus paroît dans son Char avec l'Amour & Bacchus , le Temps & sa suite se retirent. Hebé & sa Cour recommencent leur fête , & celebrent la presence de l'Amour & de Bacchus.*

La premiere entrée caractérise l'Amour ingenu & l'enfance. Leandre amoureux d'une très-jeune personne se trouve à la Foire de Bezons , sous les habil-

G iij le-

2224 MERCURE DE FRANCE.

lemens d'Artemise , Gouvernante de Florise , objet de sa tendresse , & surprend à la faveur de cẽ déguisement le secret de son cœur. Tandis que Zerbin , son Valet, amuse la vieille Gouvernante , elle revient dans le moment où Leandre est instruit de son bonheur , & lui devient favorable , touchée par les prieres de cet Amant , & les soupirs dissimulez de son Confident. Cette entrée est terminée par les danses des Masques de la Foire de Bezons. C'est-là que M^{lle} Prevost qui n'avoit point dansé depuis très long-tems reparoit dans un pas de trois des mieux figurez , avec M. Desmoulin & M^{lle} Richalet.

La seconde entrée represente l'âge viril & l'Amour Coquet. Damon petit Maître arrive en Champagne , où il trouve son ami Erasfe. Dans la conversation qu'ils ont ensemble ils se trouvent Rivaux auprès de Lucinde , jeune veuve coquette , Dame du Château où Erasfe est venu passer les vendanges. Damon prend sur le champ son parti en petit Maître consommé , & abandonne Lucinde à son Rival , après l'avoir raillée sur son inconstance. Erasfe reste seul avec Lucinde qui profite de cette circonstance, pour imposer à son Amant par des manieres & des discours de Coquette raffinée.

née. On entend un prélude de Haut-bois qui annonce un divertissement de Vendangeurs Champenois. Eraste surpris s'informe de cette nouveauté, Lucinde lui dit froidement que c'est une fête préparée pour elle par Cleon, riche Financier, qui, dit-elle, s'avise de l'aimer. Elle oblige Eraste d'y assister, & l'appaise sans se justifier. M^{lle} Prevost danse encore dans cette fête champêtre, une Musette qui ne cede pas à la danse du premier Acte.

La troisième entrée est une image de l'Amour joué dans la vieillesse. Silvanire destinée par son pere à épouser Argant, vieux Gentilhomme François, se travestit en Cavalier Polonois, & aborde ce vieillard qui ne le connoît pas dans un jardin où il lui a préparé une fête. Elle se feint un Amant aimé d'elle-même qui cherche Argant pour le punir de l'audace qu'il a de vouloir lui enlever sa Maîtresse. Argant trompé par la Métamorphose & les discours de Silvanire, & le prenant pour un de ses Rivaux, est encore intimidé par l'arrivée de Valere, véritable Amant de Silvanire qui est étonné de la trouver ainsi déguisée; Argant ne comprenant rien aux discours de ces Amans tombe dans des soupçons qui l'engagent à déclarer à Fabio, noble Venitien,

2226 MERCURE DE FRANCE.

nitien, pere de Silvanire qu'il ne veut plus de sa fille. Les Amans reconnus par Fabio obtiennent son consentement pour leur mariage, & jouissent de la fête preparée par Argant. C'est le triomphe de la Folie sur tous les âges. Le rôle de Silvanire déguisé en Polonois, joué autrefois par M^{lle} Antier est executé par M. Ermance, qui s'en acquitte au gré du public.

Les paroles de ce Ballet sont de M. Fuzelier & la Musique est de la composition de M. Campra, Maître de la Chapelle du Roi, & Intendant de la Musique de M. le Prince de Conti.

Les Comediens du Roi, François & Italiens qui sont à la suite de la Cour, ont représenté à Fontainebleau devant S. M. sçavoir,

Les François représenterent la Tragedie de *Mithridate* le Mardi 26. Septembre. Le sieur du Mirail joua le rôle du Heros de la Piece, la D^{ie} Duclos celui de Monime, & les sieurs Quinaut, ceux de Xiphares & de Pharnace. Le Roi parut y prendre beaucoup de plaisir; ainsi qu'à la petite Comedie de *l'Esté des Coquettes* qu'on joua ensuite.

Le Jeudi 28. les Comediens Italiens donnerent la Comedie des *deux Arlequins*,

quins, Piece Françoisé, qui fut suivie de l'*Impatient*, petite Comedie Italienne en un Acte. Ces deux Pieces firent beaucoup de plaisir à S. M. Dans la dernière où l'Acteur qui jouë le rôle d'Arlequin l'aîné, imite l'incomparable Baron, divertit extrêmement toute la Cour.

Le 30. les François représenterent la Comedie du *Baron d'Albikrac*, dont le sieur de Mogni joua le principal rôle.

Le 3. Octobre la *Double Inconstance*, Comedie Françoisé de M. de Marivaux, par les Italiens, & *Arlequin, Baron Allemand*, Piece Italienne, réduite en un Acte.

Les François représenterent le 5. la Tragedie d'*Iphigénie*, dans laquelle la D^{lle} Angelique, nouvelle Actrice, élève du sieur Baron, joua le principal rôle, & le sieur du Chemin le fils, celui d'Achille. La D^{lle} Duclos & le sieur Baron se surpasserent dans les rôles de Clitandre & d'Agamemnon. On joua pour petite Piece le *Bon Soldat*, qui divertit extrêmement le Roi.

Le Samedi 7. le *Joueur*, Comedie Italienne en trois Actes, du sieur Lelio, qui fut suivie de la *Meridienne*, Piece Françoisé, d'un Acte de M. Fuzelier.

Le 10. *Amphitrion*. Le sieur Poisson fils joua le rôle de Sosie.

G v Le

2228 MERCURE DE FRANCE.

Le 12. *Arlequin Devaliseur de maisons*, Comedie Italienne en cinq Actes. L'Infante-Reine s'y divertit beaucoup. Cette Piece, de laquelle on prétend que Moliere a tiré une partie de sa Comedie *des Fâcheux*, est remplie de jeu de Theatre & de *Lazzi* qui font plaisir, & comme l'Intrigant, qu'on appelle en Italien *il primo Zanni*, y joue un principal rôle, le sieur Lelio y parut sous l'habit & le nom de Brighela, & s'acquitta parfaitement de cet emploi.

Le 14. la Tragedie du Comte d'Essex, où le sieur Baron & la D^{lle} le Couvreur jouèrent les principaux rôles d'une maniere très-touchante. La D^{lle} Angelique joua celui de la Duchesse. Le sieur Poisson joua ensuite le premier rôle dans la petite Comedie *du Cocu Imaginaire*.

Le 17. *Arlequin Sauvage*, de M. de l'Isle.

Le 19. le Joueur, par les François, le sieur Armand y joua le rôle du Valet, la D^{lle} Nesmond, nouvelle Actrice, celui de la Suivante, & le sieur Poisson celui du Marquis.

Le Mercredi 18. de ce mois on joua sur le Theatre François une Comedie nouvelle en trois Actes, avec trois intermedes, intitulé *le Triomphe du Temps*.
Par

Par le sieur le Grand , Comedien du Roi ; nous en rendrons compte plus exactement dans le prochain Mercure. Nous ne doutons pas que cette Piece n'ait un grand succès ; la seconde representation a été encore plus goûtée que la premiere. La Musique des Divertissemens , qui est de la composition du sieur Quinault est charmante , & les Ballets qui sont de l'invention du sieur Dangeville sont enchantez.

On a représenté à Vienne un Opera nouveau sous le titre d'*Andromachus* , qui a été honoré de la presence de l'Empereur , &c.

La Signora Francesca Cuzzoni , merite un article plus étendu que celui où il est parlé d'elle dans le précédent Mercure. C'est la principale Actrice de l'Opera Italien , établi à Londres , où elle s'en est retournée dès la fin de l'autre mois. Elle vint à Paris au mois de Juillet dernier , à la priere des personnes de distinction & de goût , qui composent l'assemblée qui se tient deux fois la semaine , chez M. Crozat , rue de Richelieu , où l'on donne des concerts depuis quelque temps , composez des plus belles voix , & des meilleurs Instrumens. La D^{lle} Cuz-

G vj zoni

zoni étoit accompagnée de la Signora Durastanti , & des sieurs Boschi , Berneslat & Brigouzi , les camarades , qui ont eu congé pendant les mois de Juillet, Aoust & Septembre , que les Spectacles cessent en Angleterre.

L'excellente maniere de chanter de ces deux Demoiselles , engagea le Duc de Bourbon , à les faire entendre au Roi à Chantilly , où elles reçurent de grands applaudissemens. S. M. en fut si contente qu'elle voulut que la Dlle Cuzzoni chanta un Motet à la Messe à Fontainebleau , avec la Musique de la Chapelle. Elle chanta le lendemain le Pseaume *Laudate*, de la composition de M. Bononcini , Maître de Musique du feu Empereur Joseph , à la satisfaction de toute la Cour. Outre les grands applaudissemens , la Dlle Cuzzoni a reçûe des marques de la liberalité du Roi , du Duc de Bourbon & de differens Seigneurs.



NOU-



NOUVELLES E'TRANGERES.

Turquie.

LE Grand Visir a envoyé des ordres aux Officiers Generaux qui commandent l'armée qu'on avoit assemblée cette année vers le Pruth, de quitter les bords de cette Riviere, & de renvoyer les troupes dans leurs quartiers ordinaires de la Valachie & de la Moldavie.

Le Prince Alirfäm Pittiram, Chef des Arabes Rebelles qui ont attaqué la caravane de la Meque, & enlevé le present annuel que le Grand Seigneur envoie au tombeau de Mahomet, s'étoit retiré dans les deserts de Puram, & s'étoit cantonné avec les plus déterminez de ses troupes près de la Ville de Herat ; mais le Bacha qui commande l'armée Ottomane dans ce pays-là, ayant sçu le lieu de sa retraite a marché vers cette Ville, & a fait arrêter ce Chef des Arabes dans le temps qu'il prenoit des mesures pour se sauver.

Les troupes qui sont actuellement dans les Provinces Frontieres de la Perse n'en partiront qu'après que le jeune Roi de Perse aura accepté les conditions qui
le

2232 MERCURE DE FRANCE.

le concernent dans le dernier traité de pacification qui a été conclu à Constantinople, entre le GrandSeigneur & le Czar.

M. de Nieplief, Résident du Czar à Constantinople, a déclaré au Grand Visir que Sa Majesté Czarienne consentoit d'entrer en accommodement avec Miry-Mamouth, & que ce Ministre a aussi remis au Grand Visir un plan pour exterminer les Tartares, en proposant au Grand Seigneur de ceder Asoph, & de retenir seul toute la Tartarie.

On a signifié aux Regences des Etats des côtes de Barbarie, que Sa Hauteffe prétendoit que leurs Armateurs respectassent le Pavillon de l'Empereur qu'ils avoient insulté, en enlevant un Vaisseau de la Compagnie des Pays-bas, portant Pavillon Imperial.

Russie.

ON publia ces jours passez un nouveau Reglement pour les Convents. Sa Majesté Czarienne fixe le nombre de ceux des hommes à cinquante qui ne pourront avoir chacun que cinquante Religieux, avec défenses aux Superieurs d'en recevoir au-dessous de quarante ans. La dépense de chaque Religieux sera réduite à un Ruble (un Rouble vaut environ 4. liv. de nôtre Monnoye) par semaine

ne pour les nourriture & vêtemens, & le surplus des reveus des Monasteres qu'on dit monter à plusieurs millions, sera remis au Trésor du Czar. Ce Reglement commence à s'executer. Les Receveurs qui doivent faire la Regie des biens de ces Monasteres, furent nommez le 18. du mois passé.

Il est arrivé à Moscou quelques Marchands de Perse, qui viennent dans le dessein de s'y établir, & de s'interesser dans la nouvelle Compagnie Orientale.

M. Romensoff, Brigadier & Major des Gardes du Czar, est parti de Peterbourg pour Constantinople, où il va en qualité d'Envoyé Extraordinaire pour faire l'échange des ratifications du dernier Traité conclu avec la Porte Othomane.

Pologne.

ON vient d'apprendre qu'on a aperçu des simptômes de contagion dans la Podolie, & dans la Bessarabie, entre le Nieste & le Danube, & l'on a donné des ordres pour en empêcher la communication.

Vingt Diettes particulieres ont été rompuës sans prendre de conclusions; mais il y en a encore cinquante assemblées qui paroissent disposées à concourir au bien general du Royaume. Celle de
Ma-

Mazovie a ordonné par une de ses délibérations, que les Nobles de son district ne porteront plus d'habits à l'Allemande.

Les deux Princes de Valachie sont arrivez à Warsovie de Moscou, où ils ont résidé plus de cinq ans ; mais après le renouvellement des Traitez entre la Porte & la Russie, ils ont été obligez de se retirer des Etats de S. M. Czarienne.

Suede.

L'Université d'Abo a député au Roi, pour prier Sa Majesté d'ordonner à la jeunesse du Duché de Finlande d'y faire ses études, à peine de ne pouvoir jamais parvenir aux emplois de ce Duché. Les Députez ont représenté à Sa Majesté que leur demande n'avoit rien d'injuste, puisqu'elle étoit conforme aux privileges que la Reine Christine avoit accordez à cette Université, & que l'Ordonnance qu'ils sollicitent ne pouvoit porter aucun préjudice à l'Université d'Upsal, parce que la Finlande est une Province séparée de la Suede par un bras de Mer, assez considerable pour empêcher la désertion des Ecoliers Suedois.

Le Roi étant ces jours passez à la chasse aux Ours, un de ces animaux qui étoit dans les toiles, devint si furieux, qu'il blessa plusieurs personnes, & S. M. y cou-

courut même un très-grand danger ; car le cheval sur lequel elle étoit montée s'étant cabré, prit le mors aux dents & l'emporta dans la Forest voisine , où elle fut renversée , mais sans se blesser : le cheval alla se jeter à 200. pas dans un précipice où il se tua.

Dannemark.

ON va établir une imposition generale sur les Vins , Eaux-de-Vie , Sels , Tabacs , & autres Marchandises qui entrent dans la Ville de Copenhague , & l'on prétend que le produit de ces nouveaux droits augmentera de plus de cent mille florins les revenus ordinaires de la Caisse Royale.

Allemagne.

ON a déclaré à tous les Artisans de Vienne qui demeurent dans des endroits privilegiez , que pour jouir à l'avenir de leurs franchises ils seroient obligez de payer une certaine taxe , dont on compte que le produit montera par an à cinq cens mille florins.

Le Comte de Galon , l'un des plus anciens Membres du Conseil Aulique , qui s'étoit retiré depuis quelques années dans ses terres , a été mandé par ordre de la Cour tant pour presider à ce Conseil ,
que

2236 MERCURE DE FRANCE.

que pour faire les fonctions de Vice, Chancelier de l'Empire , pendant l'absence des Comtes de Schonborn , de Windisgrats & de Wurmbrandt.

Il s'est tenu un Conseil de Guerre chez le Prince Eugene de Savoye , dans lequel il a été résolu de congédier les vieux soldats mariez , de leur payer ce qui leur est dû de leur solde , & de leur donner pour récompense des terres à cultiver dans les Bannats de Temeswar & de Belgrade.

Le 28. du mois dernier , l'Empereur ayant reçu avis qu'il étoit arrivé à Venise un Envoyé de la Regence de Tripoli , S. M. I. nomma M. Talman pour aller le recevoir sur les frontieres de ses Etats , & le conduire à Vienne.

Le Comte de Jugsheim , Ministre d'Oettingen a obtenu une place dans le Conseil Aulique de l'Empire , pour y assister de la part des Lutheriens.

Grande Bretagne.

LE 13. au soir on arrêta à Londres l'épouse du Colonel Hay , l'un des complices de la dernière conspiration.

Le gros lot de dix milles livres sterling de la Loterie de l'Etat , échût le 22. Septembre au numero 28935. On dit que le Lord Pelham , frere du Duc de Newcastle

OCTOBRE 1724. 2237

Newcastle étoit porteur de ce billet , & qu'il en a fait présent au sieur Brandshaw, Ministre dans le Comté de Suffex , qui avoit été son Précepteur.

On mande de Dublin que la populace s'y étoit soulevée , à l'occasion de la Monnoye de Cuivre qu'on veut introduire en Irlande.

Le 3. Octobre il y eut à Windsor un grand Conseil , dans lequel il fut résolu de proroger le Parlement jusqu'au 23. de Novembre prochain.

Les Seigneurs Haute - Justiciers du Royaume d'Irlande ont marqué à la Cour que leur autorité n'étoit pas suffisante pour faire recevoir les Monnoyes de Cuivre , dont la fabrique a été accordée au sieur Wood par des Lettres Patentes de Sa Majesté ; le Lord Carteret , nouveau Viceroy de ce Royaume a reçu ordre de passer à Dublin ; on croit qu'il appaisera enfin les peuples , quoique très-prévenus contre cette Monnoye qu'ils regardent comme la ruine future de leur commerce.

Les Herauts d'armes , aussi bien que les Gentilhommes à Bec de Corbin , ayant été sommés de se rendre à Windsor , le Roi en qualité de Souverain de l'Ordre de la Jarretiere , se rendit le Dimanche 8. de ce mois en ceremonie à

a

la Chapelle Royale du Château, accompagné du Prince de Galles, des Ducs de S. Albans, de Grafton, de Bolton, de Dorset, de Roxbourg, de Newcastle, & de Montague, du Comte de Lincoln, & du Vicomte de Townsend, Chevaliers du même Ordre, revêtus du Manteau & du Colier de l'Ordre, le Duc de Manchester portoit l'épée de l'Etat. Après que S. M. eut assisté au Service Divin & au Sermon prononcé par le Docteur Godard, elle s'avança vers l'Autel, & y fit son offrande, ainsi que le Prince de Galles, & les autres Chevaliers. Cette ceremonie n'avoit pas été faite depuis Charles I. excepté dans le temps des installations des nouveaux Chevaliers. Les offrandes dont on vient de parler ont été distribuées à 26. pauvres Chevaliers de l'Ordre, qui sont appelez ainsi, parce qu'ils sont logez & entretenus dans Windsor. L'Office de ces Gentilhommes est d'assister deux fois par jour aux prières qui se font dans la Chapelle du Château.

On mande de Dublin que les Commerçans du Royaume d'Irlande étoient convenus entre eux sous serment, de ne jamais recevoir de la nouvelle Monnoye de Cuivre de M. Wood; ils avoient affiché à cette occasion divers Ecrits séditieux

OCTOBRE 1724. 2239

tiens à la porte de leurs maisons , & qu'un Bâtiment chargé de cette Monnoye étant arrivé à la rade de Cork , il avoit été entouré en un instant d'un nombre infini de Chaloupes remplies de menu peuple qui menaçoient d'y mettre le feu, ce qui avoit obligé le Maître de ce Navire de remettre à la voile , & de se retirer.

Hollande & Pays-Bas.

ON mande de Bruxelles que le Cardinal d'Alsace , Archevêque de Malines ayant visité une seconde fois l'Abbaye de Camvemberg , l'Abbé & les Chanoines n'avoient fait aucune protestation , en vertu du droit qu'ils prétendent avoir de n'être point sujets aux visites de l'ordinaire.

On mande aussi de la même Ville que la nuit du 21. au 22. Septembre la petite Ville d'Hannuse , située sur la Gaete , à deux lieux de Saintron , avoit été entièrement détruite par un incendie , en moins de cinq heures de temps.

Portugal.

LE Roi a accordé à Don Jean de Ségueira d'Almeida , Gentilhomme de sa Maison , & Colonel d'un Regiment de Cavalerie dans la Province de Tra-los-Montes , une place d'Alcaide-Major , le
Core-

2240 MERCURE DE FRANCE.

Coredor de l'Ordre de Christ, & une pension de deux cens mille Reis.

On a appris par des Lettres de Riode Janeiro du 24. Mars dernier que les deux Vaisseaux de Guerre qu'on avoit envoyez à l'embouchure de Rio de la Plata avec des troupes , des ouvriers, & les materiaux necessaires pour bâtir un Fort sur les montagnes de Redio, vis-à-vis l'Isle de S. Gabriel, y étoient arrivez, & y avoient débarqué leurs troupes & leurs ouvriers sans aucune opposition ; mais que quelques jours après l'entiere construction du Fort, les Espagnols l'étoient venus l'attaquer par Mer & par terre, & avoient obligé les Portugais de l'abandonner, & de se retirer avec leurs Vaisseaux à Rio de Janeiro.

Donna Joachim de Bourbon, fille du Comte de Avintes entra le cinq Septembre chez la Reine, en qualité de Dame-d'Honneur de Sa Majesté.

Le 3. & le 6. du mois dernier la Garnison de Lisbonne, consistant en trois Regimens de Cavalerie, & deux d'Infanterie, se rendit dans la plaine, dite de Jonquere, & y donna le spectacle d'un combat. Le Duc de Cadaval, Generalissime des troupes de Portugal commandoit à ce camp, & se tint à cheval pendant tout le combat, quoiqu'agé de 95. ans.

Espa-

Espagne.

LE Marquis de Grimaldo a été fait Secrétaire d'Etat, & la plupart des autres Ministres ont été rétablis dans les differens emplois qu'ils avoient avant l'abdication du Roi.

La Reine Douairiere, veuve de Don Louis est dans une parfaite convalescence, & commence à prendre l'air dans les jardins du Buen-Retiro.

Italie.

LE huit Septembre, Fête de la Nativité de la Sainte Vierge, le Pape nomma Evêques assistans du Trône M. Marc-Antoine Ansidei, Archevêque de Damiette, & Assesseur du S. Office, & M. Dominique Rossi, Evêque de Volturnata.

Le même jour Don Fabrice Colonne, Duc de Palliano, Grand Connétable du Royaume de Naples, presenta au Pape la Haquenée, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire de l'Empereur pour cette ceremonie.

Sa Sainteté a signé une Ordonnance, par laquelle le peuple est déchargé de l'impôt des deux deniers par livre qui avoit été mis sur la viande en 1708.

Le 11. Septembre le Pape tint un Consistoire

histoire secret, où plusieurs Prélats furent proposez, & où Sa Sainteté fit la cérémonie de fermer la bouche au Cardinal de Polignac, chargé à Rome des affaires du Roi très-Chrétien. M. Antoine Blanchieri a été nommé Gouverneur de Rome par le Pape.

On mande de Turin que le Baron de Leitrum, Gentilhomme Allemand, qui avoit accompagné la Princesse de Piémont jusqu'en Savoye, est arrivé à Rivoli pour y complimenter la Reine de Sardaigne de la part de cette Princesse. Madame la Marquise d'Alinges, bru du Marquis du Coudray, a été nommée Dame-d'Honneur de la Princesse de Piémont.

Le S. Pere a érigé en Principauté le Fief de Roca-Gorga, en faveur du Duc de Gravina, les constitutions exigeant qu'il ait une Principauté dans l'Etat Ecclesiastique, pour pouvoir exercer la Charge de Prince du Trône.

Le 16. de l'autre mois le Pape tint au Palais du Quirinal un Consistoire public, auquel se trouverent 29. Cardinaux; S. S. donna le Chapeau aux deux nouveaux Cardinaux, Jean-Baptiste Altieri, de l'Ordre des Prêtres, & Alexandre Falconieri de l'Ordre des Diacres.

Le 17. on eut avis à Rome que le Roi
de

OCTOBRE 1724. 2243

de France avoit nommé M. Michel Prefsiat , Expeditionnaire en cetté Cour , pour succeder à feu M. de la Chauffe dans les Emplois de Consul de la Nation Francoise à Rome , & de Garde des Archives de France.

Le 18. on publia un Decret du Pape , datté du 7. Septembre , par lequel S. S. declare que le Decanat du Sacré College venant à vacquer dans la suite , il sera donné au Cardinal le plus ancien de promotion , quand même il seroit absent pour lors , à condition neanmoins qu'il résidera actuellement dans son Diocèse. Ce même Decret contient aussi des Reglemens particuliers , concernant l'option des Cardinaux pour les titres d'Evêque d'Ostie & de Velletri.

Ceremonie de la prise de possession de l'Eglise de S. Jean de Latran par le Pape.

LE 24. Septembre dernier , Sa Sainteté , accompagnée des Cardinaux Barberin , Zondodari , Scotti , Spinola de Sainte Agnès , Belluga , Pereira , Salerno , Cienfuegos marchant à sa droite , & des Cardinaux Jean - Baptiste Altieri , Laurent Altieri , de Polignac , Olivieri , Marini & Alexandre Albani , marchant à sa gauche , se rendit en cavalcade à
H cette.

2244 MERCURE DE FRANCE.

cette Eglise vers les trois heures après-midy , avec un cortège , dont la marche étoit commencée par un détachement des Chevaux-Legers de la Garde , à la tête duquel étoient Don Jérôme Colonne , Grand Maréchal des Logis de S. S. & le Marquis Gaspard Ottieri , Sur-Intendant des Ecuries ; ils étoient suivis des Adjudans de Chambre des Cardinaux , avec des Porte-Manteaux à leurs armes , de leurs Gentilhommes , des Gentilhommes Romains , des Palfreniers du Pape , tenant des Chevaux de main , & les deux Haquenées de la Litier de S. S. suivies de deux Trompettes de l'Ecurie. Après ce premier cortège , & à quelque distance marchoient les Cameriers , *extra muros* , les Adjudans de la Chambre , M. Lana , Commissaire de la Chambre Apostolique , & M. Jacovacci , Fiscal de cette Ville , les Avocats consistoriaux , les Chapelains du commun , les Chapelains secrets , les Cameriers d'honneur , les Cameriers secrets de Cape & d'Epée , les autres Cameriers secrets , dont les quatre plus anciens portoient des Chapeaux de velours rouge dans leurs mains , le Capitaine de la Garde Suisse , les Abbreviateurs , les Votans de signature , les Clercs de la Chambre , le Maître du Sacré Palais , marchant au milieu des Auditeurs

diteurs de Rote , les Estafiers du Pape ,
 la Garde Suisse , le Duc de Gravina , ne-
 veu du Pape , monté sur un Cheval ma-
 gnifiquement harnaché , ayant deux Pa-
 ges à ses côtez , & une nombreuse livrée ,
 le sieur Pierfanti , Premier Maître des
 Ceremonies , & l'Auditeur de Rote ,
 dernier reçu , portant la Croix au milieu
 de deux Maîtres des Ceremonies. Le
 Pape paroissoit ensuite , ayant à se côtez
 les Cardinaux qui étoient suivis d'un au-
 tre détachement des Chevaux-Legers de
 la Garde & de la Garde Suisse , du Maî-
 tre de Chambre de S. S. des Medecins
 secrets , du Caudataire , & des Officiers
 de la Garderobe du Pape , des Patriarches ,
 Archevêques & Evêques , assistans du
 Trône , de l'Auditeur & du Tresorier de
 la Chambre Apostolique , du Majordome ,
 marchant au milieu de deux Protonotai-
 res Apostoliques , du Carosse du Pape &
 du Duc de Monte-Mileto , Capitaine des
 Chevaux-Legers & petit neveu de S. S.
 Le Pape en passant devant le Capitole ,
 fut complimenté par le Marquis Frangi-
 pani , au nom du Senat & du peuple Ro-
 main ; & étant entré dans l'Eglise de
 S. Jean de Latran , il se mit à genoux sur
 un carreau de velours rouge qui avoit
 été préparé devant le Grand Autel , où
 le Cardinal Pamphile , Archiprêtre de

cette Eglise , lui donna la Croix à baiser ; après quoi S. S. s'étant placée dans son Trône , le même Cardinal lui presenta les deux clefs de l'Eglise qui étoient posées en sautoir dans un bassin d'or que portoit M. Alexandre Tanara , Vicaire de l'Eglise. Le Pape alla ensuite à la principale porte de cette Eglise , où il fut porté dans sa Chaise à la loge du Portail pour y donner la Benediction , qui fut accompagnée d'une salve generale de l'Artillerie du Château S. Ange , de la Mousqueterie des troupes de la Garde , & du son de toutes les cloches. Le soir il y eut des illuminations & d'autres marques de réjouissances dans toutes les rues.

France.

L'Abbé de Bussi-Rabutin , Evêque de Luçon , en allant prendre possession de son Evêché , a eu le malheur de perdre six jeunes Chevaux & son Carosse qui est versé de dessus une hauteur , à l'occasion d'une décharge que firent imprudemment les habitans d'une Ville de son Diocèse qui avoient pris les armes pour recevoir leur Evêque. Son Cocher a eu les jambes cassées , & il a pensé périr lui-même , cet accident arriva dans le temps qu'il alloit monter dans son Carosse lui quatrième.

Le

Le Roi a pris presque tous les jours le divertissement de la Chasse à Fontainebleau ; S. M. a souvent été de très-bonne heure à la Forest pour y chasser le Cerf , le Sanglier ou le Chevreuil. On a pris ordinairement deux Cerfs dans chaque Chasse.

Le 1. de ce mois l'Abbé de Vaccon , Evêque d'Apt , fut sacré à Paris dans la Chapelle du Noviciat des Jesuites , par l'Evêque de Vence , assisté des Evêques de Carcassonne & d'Alet. Il prêta serment le 8. à Fontainebleau entre les mains du Roi.

Le Marquis de Conflans est chargé d'aller faire des complimens de condoléance au Roi & à la Reine d'Espagne , & à la Reine douairiere , sur la mort du Roi Louis I. de la part de S. A. R. Madame la Duchesse d'Orleans , de Monsieur & de Madame la Duchesse d'Orleans.

Le 10. de ce mois Madame la Duchesse d'Orleans fut saignée par précaution à cause de sa grossesse.

Le Marquis de Conflans doit se rendre à Madrid de la part de Madame la Duchesse douairiere d'Orleans , du Duc d'Orleans , son fils , & de la Duchesse d'Orleans , sa bru , pour faire des complimens de condoléance à la Reine douai-

H iij riere

2248. **MERCURE DE FRANCE.**
riere d'Espagne , & à L. M. Catholiques regnantes, sur la mort du Roi Louis.

Le 15. de ce mois on reçut avis à Fontainebleau , par un Courier extraordinaire dépêché de Madrid , que le Roi d'Espagne avoit nommé le Comte de Morville , Ministre & Secretaire d'Etat au département des affaires Etrangères , fils de M. le Garde des Sceaux , Chevalier de la Toison d'Or.

Le Duc d'Orleans , chargé des pouvoirs de Sa Majesté Catholique , pour recevoir le Comte de Morville , Chevalier de l'Ordre de la Toison d'Or , en fit la ceremonie dans son Cabinet à Fontainebleau le 22. de ce mois à dix heures du matin , conformément au ceremonial envoyé par ordre de S. M. Catholique.

Le Chapitre étoit composé , sçavoir ; du Duc d'Orleans , sur le banc à droite , le Duc de Bourbon , le Duc de Noailles , Parrain du nouveau Chevalier , le Marquis d'Arpajon , le Maréchal Duc de Villars. Sur le banc à gauche , le Comte de Toulouse , le Marquis de Beaufremont , le Marquis de Brancas , le Comte de Morville , &c.

Comme nous avons donné dans le Mercure du mois de Juillet dernier , page 1494. une Relation exacte de ce qui se passa à la reception du Duc d'Orleans

&c

& du Duc de Bourbon : nous n'entrerons point dans le détail de cette auguste cérémonie , qui est précisément la même.

Le Roi a été se promener au Château de la Riviere , chez le Comte de Toulouse , où S. M. a pris beaucoup de plaisir , surtout à voir tirer un feu d'artifice qu'on lui avoit préparé.

Le 15. le Roi alla entendre le Salut dans l'Eglise du Monastere des Basses-Loges ; ensuite S. M. visita la maison.

Le 17. de ce mois , M. d'Ombreval , Lieutenant General de Police , fit l'ouverture de la nouvelle Bourse , qu'on a construite dans un lieu fort commode & fort bien décoré , derriere l'Hôtel de la Compagnie des Indes , en conséquence d'un Arrest du Conseil , dont on trouvera la teneur cy-après.

L'Abbé de Livri, Ambassadeur de France à Lisbonne , y arriva le 16. du mois passé. Don Francisco Mascarenhas , Comte de Coculim , alla le recevoir à l'entrée de la Ville , avec un Carosse du Roi , suivi de trois autres Carosses , dans lesquels il y avoit plusieurs Gentilhommes. M. l'Ambassadeur fut conduit au Palais du Comte de Source qu'on lui avoit préparé , & dans lequel il reçût le même jour & le lendemain les complimens des Seigneurs de la Cour & de la principale Noblesse.

H iiij Le

Le 20. de ce mois le Roi accorda au Comte de Tessé , Grand d'Espagne , la Charge de Premier Ecuyer de la Reine , sur la démission volontaire du Maréchal de Tessé , son pere , à qui S. M. l'avoit donnée au mois de Decembre dernier.

Madame Marie-Anne-Gabrielle Eleonore de Bourbon Condé , sœur aînée de M. le Duc , Religieuse de Fontevrault , nommée à l'Abbaye Royale de Saint Antoine des Champs-lez-Paris , Ordre de Cîteaux , où elle fait construire des bâtimens magnifiques : (monumens éternels de cette illustre & Religieuse Princesse) prit l'habit de cet Ordre le 8. de ce mois. Après que l'habit eut été benî par un Religieux de l'Ordre , Confesseur de l'Abbaye de S. Antoine , son Altesse Serenissime regala splendidement ce jour-là toute la Communauté , & fit de très-beaux presens aux Religieuses du Chœur , aux Peres Confesseurs , au Chapelain , aux Sœurs Converses , & aux Pensionnaires. L'après-dîné elle leur fit l'honneur de leur rendre visite , dans laquelle elle leur donna des marques d'une bonté & d'une tendresse singuliere.

Le 13. du même mois elle prit possession de cette Abbaye ; la ceremonie en fut faite par M. l'Official de Paris , avec un concours extraordinaire , & aux acclamations

mations du peuple du Fauxbourg Saint Antoine.

Quelques jours après Son Altesse Serenissime vint recevoir le vœu d'obéissance de toutes les Religieuses de son Abbaye ; on lui avoit préparé un Dais, avec un Trône au milieu du Chœur, sous lequel elle refusa de se placer par une humilité Chrétienne, qui est hereditaire dans la Maison de Saint Louis, dont la Princesse descend. Elle s'assit dans son Siege Abbatial, où elle les embrassa toutes, avec des témoignages d'une bienveillance extraordinaire. Elle fit ensuite des largesses & des liberalitez, dignes d'une si vertueuse & genereuse Princesse, aux pauvres, & à tous les domestiques de l'Abbaye.

*Extrait d'une Lettre écrite de Nantes le 12.
Octobre 1724. sur un combat de Mer.*

Nous avons appris par nos Lettres venus du Cap, côte de Saint Domingue, que le Vaisseau l'Union, monté par le Capitaine Turbé y étoit arrivé à la fin de Juillet dernier, après avoir soutenu un combat extraordinaire par la hauteur de 35. degrez contre un Corsaire de Salé, monté de 160. hommes, armé de 20. canons, & de six periers. Le
H v Sal-

Saletin ayant abordé ce petit Vaisseau par sa proue , après plusieurs volées de canon , tout l'équipage se jeta entre les ponts , épouvanté par le nombre des ennemis , & par leurs cris , à la réserve du sieur Eugenne Thalas Creolle de la Grenade (qui avoit passé en France pour une affaire qu'il a au Conseil du Roi , & qui retournoit au Cap par ordre des Medecins ,) du sieur le Roi & de 4. à 5. autres passagers , qui ayant horreur de l'esclavage , s'animerent par les discours du sieur de Thalas , le suivirent contre une troupe de Saletins qui étoient montés le long du beau pré dans leur Vaisseau , ils n'y furent qu'un instant , ayant tous été tués & jetés à la Mer , les nôtres débordèrent ensuite le Vaisseau Saletin , & donnerent le temps au sieur de Thalas de faire preparer & emplir de poudre les flacons & bouteilles pour soutenir un second abordage , dans lequel le Corsaire fut encore très-mal-traité , quelques Matelots s'étant rejoints aux passagers. Enfin il y eut un troisième abordage mal executé par ces Pirates qui coûta la vie à plus de 50. d'entr'eux. Ce combat si inégal a duré deux heures entieres , & il y a eu tant d'actions particulieres de valeur & d'adresse de la part des sieurs Thalas & le Roi , qu'il n'est pas facile de les décrire ,

OCTOBRE 1724. 2253
décrire. On estime que l'ennemi y a perdu 80. à 90. hommes , & il n'y en a eu que trois de bleffez dans le Vaisseau l'Union.



BENEFICES DONNEZ.

L'Abbaye d'Azile , Ordre de Sainte Claire , Diocèse de Narbonne , vacante par le décès de Dame Megnier , a été donnée à Dame Martin , Religieuse dans le Monastere de Sainte Claire du Salin , à Toulouse.

L'Abbaye Commandataire de S. Hilaire de la Selle , Ordre de S. Augustin , Diocèse de Poitiers , vacante par le décès du sieur Jules Cesar Coutocheau , en faveur du sieur Bazile-Laurent Barbier , Clerc du Diocèse de Paris.

Le Prieuré Commandataire de Nôtre-Dame d'Hennemond , de l'Ordre des Chanoinesses Regulieres de Saint Augustin , au Diocèse de Chartres , vacant par le décès du sieur de Longueil , en faveur du sieur Michel-Hierôme Bouvard de Fourqueux , Clerc du Diocèse de Paris.

L'Abbaye Royale des Bernardins de Neufchatel en Braye , de l'Ordre de
H vj Cî-

Cîteaux , vacante par le decès de
 en faveur de la Dame Ravot
 Dombrevail , Religieuse Bernardines dans
 l'Abbaye Royale de Villiers-lès-la-Ferté
 en Lez.

M O R T S.

ON mande d'Arras qu'il y est mort
 le mois passé deux personnes dans
 un âge extrêmement avancé ; sçavoir ,
 Anne Hourlier , veuve de Pierre Dhu-
 val , âgée de 104. ans , qui n'avoit ja-
 mais ressenti aucune incommodité , ni eu
 d'autre maladie que celle dont elle est
 morte , & un Berger du Village de Gouye
 en Artois , nommé N. Dambeines , qui
 aussi bien que l'autre n'avoit jamais été
 malade ; il étoit âgé de 105. ans , &
 paroïssoit si peu cassé , & si peu decre-
 pit , qu'on ne lui auroit pas donné 60.
 ans.

Damoiselle Louïse Elizabeth Despics ,
 Fille d'honneur de S. A. S. Mademoi-
 selle de Charolois , est decedée à l'Hô-
 tel d. Condé le 24. Septembre dernier
 âgée d'environ 20. ans.

Le 25. de l'autre mois , Dame Marie
 le Loup de Bellenave , cy-devant Dame
 d'honneur de feu S. A. R. Madame , veu-
 ve

OCTOBRE 1724. 2255

ve de M. René de Gillier , Chevalier-
Marquis de Clerembault , Marmande &
Pingareau , cy-devant de Toul , & Pre-
mier Ecuyer de feu S. A. R. Madame ,
âgée de 84. ans,

M. Philippe de Beauverger , Comte de
Montgon , Marechal des Camps & Ar-
mées de S. M. Gouverneur de l'Isle d'O-
leron , Commandeur de l'Ordre Royal
& Militaire de S. Louis , cy-devant Ca-
pitaine de Grenadier au Regiment des
Gardes Françoises , est mort au commen-
cement de ce mois dans son Gouverne-
ment , âgé d'environ 63. ans.

François Timoleon de Choisi , Prieur
de S. Iode Rouën , de S. Benoist du Sault,
& de saint Gelais , Doyen de l'Academie
Françoise , & cy-devant Doyen de la Ca-
thedrale de Bayeux , est mort à Paris le
2. de ce mois âgé de 80. ans. En atten-
dant son éloge de la plume de quelqu'uns
de nos Maitres , nous rendrons à sa
memoire une partie de ce qui luy est dû ,
en ajoutant icy ce que l'Autheur de la Bi-
bliothèque des Auteurs Ecclesiastiques du
XVII. siècle en a dit par avance.

» Si quelqu'un a sçu joindre la politesse
» du discours , l'agrement de la conver-
» sation , la gayeté de l'esprit , à l'ap-
» plication au travail , à une composition
affi-

2256 MERCURE DE FRANCE.

» assidue , & à des Ouvrages sérieux ,
 » c'est certainement M. l'Abbé DE CHOISY
 » issu d'une famille illustre , né à Paris le
 » 16. Avril 1644. Il fut nommé à l'Ab-
 » baïe de saint Seine le premier Janvier
 » 1663, dont il se défit en 1676. En 1685.
 » Il fut envoyé à Siam pour être Ambaf-
 » sadeur auprès du Roy de Siam , en cas
 » que ce Prince se fit instruire de la Re-
 » ligion Chrétienne , & Ambassadeur Ex-
 » traordinaire à la place du Chevalier de
 » Chaumont , si ce dernier venoit à mou-
 » rir pendant le voyage : il reçut les Or-
 » dres Sacrés à Siam par les mains de l'E-
 » vêque de Metellopolis, Vicaire Apo-
 » lique ; il revint Prêtre de Siam en 1686.
 » dix ans après il fût élu tout d'une
 » voix Grand Doyen de la Cathedrale de
 » Bayeux sans avoir demandé , ni sollicité
 » cette place. Avant son voyage de Siam
 » il avoit composé des Dialogues sur l'im-
 » mortalité de l'Ame , sur l'Existence de
 » Dieu , & sur la Providence, imprimés à
 » Paris en 1684.

» Depuis son retour , outre la Relation
 » de son voyage , il a donné plusieurs li-
 » vres au public. Le premier est la vie de
 » David avec une interprétation des Pseu-
 » mes , où les différences notables de l'He-
 » breu & de la Vulgate sont marquées ; il s'y
 » attache au sens Litteral , & rend les Pseu-
 mes

mes faciles à entendre aux plus simples, «
 il a donné presqu'en même-tems *la vie* «
de Salomon, & peu de tems après celle «
de saint Louis, des *Pensées Chrétiennes*, «
 une traduction de *l'Imitation de J. C.* & «
 enfin des *Histoires de Pieté & de Mora-* «
le, en 8. volumes, aussi utiles qu'agrea- «
 bles. Il s'est ensuite jetté dans l'*Histoire* «
de France, & a donné en peu d'années «
l'Histoire de Philippe de Valois & du «
Roy Jean; celle de *Charles V.* & de «
Charles VI. & enfin a entrepris d'écrire «
 une *Histoire Ecclesiastique*, qui ne soit «
 point embarrassée, & pour ainsi dire, ac- «
 cablée d'érudition, qui puisse se lire tout «
 de suite, où l'on ne trouve rien que d'é- «
 difiant, où l'on ait point besoin d'étude, «
 qui soit à la portée de tout le monde, où «
 le voile soit tiré sur la turpitude de cer- «
 taines hérésies qui font horreur; où l'on ne «
 soit point obligé d'interrompre son atten- «
 tion pour examiner ce qui seroit douteux, «
 où pour se faire expliquer ce qu'on enten- «
 droit pas.

Voilà quel a été son dessein qu'il a «
 commencé à exécuter dans les quatre «
 volumes d'*Histoire* qu'il a donnez, «
 qui contiennent après un abrégé de «
l'Histoire de l'Ancien Testament & de «
la Vie de J. C. *l'Histoire de l'Eglise de* «
 puis son commencement jusqu'à l'an «

2258 MERCURE DE FRANCE.

» 840. Il y mêle l'Histoire profane, &
» égaye sa matière de traits vifs & agréa-
» bles. Pour la politesse du langage, il est
» aisé de juger qu'elle ne lui manque pas.
» Quant au fond de la matière il l'a puisée
» dans les meilleurs Auteurs anciens &
» modernes; Nous espérons voir bien-tôt
» la suite & l'accomplissement de son
» Ouvrage. *La Vie de M. Miramion* est
» encore de sa composition.

Par cette mort Monsieur de Fontenelle devient Doyen de l'Académie Française. L'Abbé de Choisi avoit été reçu dans cette Illustre Compagnie en mil six cens quatre-vingt-dix-sept, & avoit succédé à François de Beauvillier, Duc de Saint Agnan.

Marie Sauvage, Veuve de François Roger Bourgeois de Paris, y mourût le 9 de ce mois, dans la rue d'Orleans, quartier S. Victor, âgée de 102. ans.

Le 11. de ce Mois, M. Gabriel-René, Marquis de Maillot, ancien Baron de Normandie, mourut dans son Château du Champ de-Bataille, en Normandie, âgé d'environ 73. ans.

M. Jean Baptiste de Waldor, Résident de S. A. S. E. de Cologne, & du Prince de Liege à la Cour de France, mourut à Paris, l'onzième Octobre, dans sa soixante-

te-dix-septième année. Il a exercé cet emploi avec aprobation pendant cinquante années consécutives, ainsi qu'avoit fait M. son pere pendant trente.

Ce Ministre (qui a été en differens tems chargé de plusieurs negociations , du nombre desquelles il en a conclû de très-difficiles) étoit très-bien fait , d'une physionomie noble & relevée , avec un air très-gracieux : tout cela soutenu par les plus excellentes qualités de l'esprit , & du cœur ; une humeur bienfaisante , & des empressemens continuels à rendre service à tout le monde , joints à une probité à l'épreuve , lui avoient attiré l'estime , non-seulement de son Souverain , mais aussi celle du feu Roi , de glorieuse mémoire.

Dame Angelique de Voyer de Doré , veuve de M. Michel Tamboneau , Président de la Chambre des Comptes , & Ambassadeur de France vers les Cantons Suisses mourut le 17.

Dame Elizabth Angelique de Dreux , épouse de M. Bertrand Cezar , Marquis du Guesclin , Chevalier Seigneur de la Roberie , Gentilhomme de la Chambre du Duc d'Orleans , & Mestre de Camp d'Infanterie , le 18. Octobre âgée de 22. ans & demie.

Marie

2260 MERCURE DE FRANCE.

Marie Louïse de Lorraine de Brione , mourut le 18. de ce mois , âgée de 31. ans presque accomplis , étant née le 24. Octobre 1693. elle étoit fille de feu Henry de Loraine , Comte de Brione , Chevalier des Ordres du Roi, Grand Ecuyer de France , & Gouverneur d'Anjou, en survivance du Comte d'Armagnac son pere, & de feue Madelaine d'Espinay-Duretal.

Le même jour mourut à Paris Dame Marguerite Bochard de Champigni , veuve de M. Jean Paul Bournet , Marquis de Mouchy , dans la 85^{me}. année de son âge.

Le 19. Octobre Dame Anne Marie Dur-d'Eguebonne, veuve de M. François Rostaing , Chevalier , Comte de Buri , Onzain, Chambellan de feu S. A. R. Gaston Duc d'Orleans , âgée de 91. ans.

Le 20. Dame Anne Christine l'Evesque, épouse de M. Antoine René de Ranconnet , Chevalier Comte de Noyan , âgé d'environ 60. ans .

M. Jean Louïs Girardin , Chevalier , Seigneur de Vauvré, Conseiller d'Etat au Conseil de Marine , est mort à Paris âgé de 82. ans.

M. Joseph Marie de Lascaris d'Urfé , Marquis d'Urfé & de Bagé , Comte de saint Just en Chevalet , & de Buffi , Seigneur de la Bastie, Grand Bailly de Forest, &

OCTOBRE 1724. 2261

& l'un des Gentils-hommes choisis par le Roi pour la personne de Monseigneur le Dauphin , est mort à Paris le 13. de ce mois , âgé de 72. ans. La Maison d'Urfé porte de Vair au Chef de gueule pur.

Nous finirons cet Article par les justes regrets que tous les amateurs de Spectacles & les gens de goût , doivent à la perte de M. Charles Riviere du Fresny , Valet de Chambre du Roi , Controlleur de ses Jardins , & son Pensionnaire. Il mourut à Paris, le 6. de ce mois, dans la 76^{me}. année de son âge , & le dix-huitième jour de sa maladie , après avoir reçu tous ses Sacremens ; c'étoit un homme de bonne compagnie , enjoué & fort agréable, fertile en bons mots , & en saillies plaisantes , sans maligne application & sans obscenité , aimant beaucoup les plaisirs , mais sans débauche Il possédoit l'Art de les diversifier en cent manieres , dont chacune avoit un charme nouveau & particulier. Il sçavoit enfin leur rendre cette pointe qui les rend agréables , & qui s'émousse si aisément. On ne peut pas le louer beaucoup sur les sciences acquises par l'étude, & l'application , ni sur les lumières d'un jugement à qui rien ne manquoit , mais en récompense c'étoit un génie fécond , naturel , vif , & très original

nal, avec des ressources dans l'esprit mer-
veilleuses & singulieres.

Il avoit beaucoup de talent pour l'Ar-
chitecture & pour les Arts qui dépen-
dent du dessein ; mais surtout pour la dé-
coration , l'ajustement & les ornemens
des jardins & des maisons de campagne.
On voit divers ouvrages de cette espece
dans Paris , & aux environs que les cu-
rieux & les Etrangers vont voir avec
admiration.

Son talent le plus marqué , & celui
pour lequel il avoit le plus de penchant,
étoit le genre dramatique Comique. Nous
avons des Pieces de lui d'un caractère ad-
mirable , avec des Portraits & des Pein-
tures finies , naïves & piquantes des
mœurs du siecle. On a remarqué que la
plûpart de ses Comedies ont conservé sur
le papier toutes les beautez qui les ont
fait applaudir sur le Theatre. Du reste il
n'y a peut-être jamais eu de Poëte Comi-
que plus réservé , n'ayant jamais rien
hazardé qui puisse offenser la pudeur. Il
avoit succédé à M. de Visé pour la com-
position du Mercure Galant. Nous ajoû-
terons que M. du Fresny est mort en
Philosophe par rapport aux biens de la
fortune , malgré tous les bienfaits du feu
Roi qui l'avoit honoré d'une protection
particuliere , & qui lui avoit accordé le
pre-

OCTOBRE 1724. 2263

premier Privilege de la Manufacture des Glaces dans le Royaume, Privilege dont il ne jouit gueres, en ayant disposé pour très-peu de chose. Il est vrai que S. M. eut la bonté de l'y faire rentrer, mais M. du Fresny ne profita point de cette nouvelle grace; car il s'en dépouilla encore, & d'une maniere à n'y plus revenir.

Ses principaux Ouvrages sont les *Amusemens serieux & comiques*. vol. in 12. C'est un riche fonds de bonne morale, & d'excellente plaisanterie. Ce Livre veritablement amusant, a été traduit en diverses Langues, & a eu plusieurs Editions. *Le Puits de la Verité*, vol. in 12.

Quelques nouvelles imprimées dans ses Mercurès, un grand nombre de Chansons originales, qu'il avoit lui-même mises en Musique, & dont il seroit à souhaiter qu'on pût donner un Recueil complet.

Comedies sur l'ancien Theatre Italien.

L'Opera de Campagne, Comedie en trois Actes, avec un Prologue, donnée en 1692.

L'union des deux Opera, en un Acte 1692.

Les Chinois, qu'il avoit composée avec M. Regnard, en quatre Actes avec un Prologue 1692. La

2264 MERCURE DE FRANCE.

La Baguette de Vulcain avec le même,
en un Acte 1693.

Les Adieux des Officiers, ou Venus
justifiée, en un Acte 1693.

Les Malassortis, en deux Actes 1693.

Le Départ des Comediens, en un Acte
1694.

Attendez-moi sous l'Orme, en un
Acte 1695.

La Foire S. Germain, avec M. Re-
gnard, en trois Actes 1695.

Les Momies d'Egypte, avec le même,
en un Acte 1696.

Pasquin & Marforio, Medecins des
mœurs, avec le sieur Biancolelli, en
trois Actes 1697.

Les Fées ou les Contes de ma mere
l'Oye, avec le même, en un Acte 1697.

*Comedies en Prose jouées sur le Theatre
François.*

Le Negligent, Comedie en trois Actes,
& un Prologue.

Sancho Panfa, Comedie en trois Actes
avec un Prologue.

Attendez-moi sous l'Orme, en un
Acte. (a)

(a) Cette Comedie que Regnard a fourées
dans l'Edition de ses œuvres, est certaine-
ment de M. du Fresny.

Le

OCTOBRE 1724. 2265

Le Chevalier Joüeur , en cinq Actes ,
avec un Prologue.

L'Esprit de Contradiction , en un Acte.

* La Malade sans Maladie , en cinq
Actes.

La Nôce interrompuë , en un Acte.

Le Faux Honnête-Homme , en cinq
Actes.

Le Faux Instinct , en trois Actes.

Le Double Veuvage , en trois Actes ,
avec un Prologue.

Le Jaloux Honteux de l'être , en cinq
Actes.

* Le Portrait , en un Acte.

Comedies en Vers.

Le Lot supposé , en trois Actes.

La Reconciliation Normande , en cinq
Actes.

Le Dedit , en un Acte.

Le Mariage fait & rompu , en trois
Actes.

*Les Comedies marquées d'une étoille
n'ont point été imprimées. Il peut y avoir
quelques autres pieces qui ne sont pas
venue's à nôtre connoissance.*

Come-

*Comedies en vers trouvées parmi
ses Manuscrits.*

La Joieuse , en cinq Actes.

Le Faux Sincere , en cinq Actes.

Les Domino , en un Acte.

Les Vapeurs , en un Acte.

Le Superstitieux , en cinq Actes.

Le Valet Maître , en cinq Actes.

L'épreuve en trois Actes avec Inter-
medes.

*Ces trois dernieres Comedies ne sont pas
entierement finies.*

Le Public ne profitera pas de ces der-
niers ouvrages , parce qu'ils ont été brû-
lez peu de jours avant la mort de l'Au-
teur , par principe de conscience.

*SUPPLEMENT aux nouvelles
Etrangeres.*

LE 13. de ce mois il arriva à Bruxel-
les un Courier de la Cour de Vien-
ne , avec un ordre au Marquis de Rubi ,
Gouverneur de la Citadelle d'Anvers , de
signifier au Comte de Bonneval , General
d'Artillerie qu'il y est prisonnier depuis
quelque temps , qu'il eut à se rendre in-
cessamment , & sur sa parole au Château
de

OCTOBRE 1724. 2167

de Spielberg en Moravie , sans passer par
Bruxelle, ni par aucune Ville des Pays-Bas.

Le 2. de ce mois on fit à Warsovie
l'ouverture de la Diette Generale de Po-
logne , avec les ceremonies accoutumées.
Le Roi accompagné du Primat des Se-
nateurs , des Ministres , des Nonces , des
Palatinats & de toute sa Cour , se rendit
à l'Eglise Cathedrale , où l'Evêque de
Ploczko celebra la Messe du S. Esprit ,
& l'Archidiacre de Cracovie prononça
un très-beau Sermon sur ces paroles de la
seconde Epître aux Corinthiens , chap. 3.
& 17. *Là où est l'esprit du Seigneur , là
est la liberté.* Le même jour les Nonces
élurent Maréchal de la Diette tout d'une
voix , M. Potocki , Referendaire de la
Couronne , & frere du Primat.

Le 6. l'Empereur accorda à Vienne le
titre de Prince Napolitain , à Don Jo-
seph de Towes , President de la Provin-
ce de Chieti dans le Royaume de Na-
ples , & declara Prince de l'Empire le
Duc de Gravina , neveu du Pape.

Le Pape a déclaré suffragans de l'Arche-
vêché de Vienne , les Prélats de Moelck,
de Guittwein & de Closternenbourg , en
conservant à l'Empereur le droit de pre-
sentation , tant à l'Archevêché qu'à ces
trois Abbayes.

L'Empereur s'est enfin déterminé à
I resti-

restituer la Forteresse de Commachio au S. Siege.

Le 27. Septembre le Pape tint un Consistoire secret, dans lequel S. S. fit la ceremonie de fermer la bouche aux deux nouveaux Cardinaux, Jean-Baptiste Altieri & Alexandre Falconieri, & de l'ouvrir au Cardinal de Polignac, auquel elle donna le titre de Cardinal Diacre de Sainte Marie *in Portico Capiteli*, qui étoit vacant depuis la mort du Cardinal Omodei. Le Pape proposa ensuite l'Evêché de Liege pour le Comte George Louïs de Berghe. Le Cardinal Otthoboni, Protecteur des affaires de France, proposa l'Evêché de Tours pour l'Evêque de Tulles; l'Evêché de Nantes pour l'Evêque de Rennes; l'Abbaye d'Annianne, Diocèse de Montpellier pour l'Evêque de Toulon, celle de Montebourg, Diocèse de Coutance, pour l'Evêque d'Allet; celle de S. Bertin de S. Omer, pour Don Benoît Petit-Pas, Religieux Benedictin. Il préconisa ensuite l'Abbé d'Argentré, pour l'Evêché de Tulles; l'Abbé de Breteüil, Maître de la Chapelle de Musique du Roi pour l'Evêché de Rennes, & pour l'Abbaye de S. Pierre de Chaumes, Diocèse de Sens. A la fin du Consistoire, le Pape accorda le *Pal-lium* pour l'Archevêque de Tours.

Les

Les Lettres de Cologne confirment l'élection du Baron Christophe-François de Hutten , pour remplir l'Evêché de Wurtzbourg , vacant par la mort du Comte Jean-Philippe-François de Conti, Comte de Schomborn.

On mande de Cork , en Irlande , que trois Grenadiers de la Garnison ayant acheté de la viande au marché , voulurent la payer avec la nouvelle monnoye de cuivre , & que sur le refus qu'on fit de la recevoir , ils mirent l'épée à la main pour obliger les Bouchers à la prendre ; sur quoi ceux-ci s'attrouperent , & s'étant jetté sur les soldats avec leurs couperets , trancherent la tête à l'un , & taillerent les autres en pieces.

On écrit de Turin que la Marquise de S. Marzan a été nommée premiere Dame-d'Honneur de la Reine de Sardaigne ; la Marquise de Garez , Dame-d'Atour , & la Comtesse , Doüairiere Provano de Leyni , Gouvernante du Duc d'Aoste.

On écrit de Plimouth , en Angleterre , que le 8. de l'autre mois le sieur Oldenbourg , Lieutenant dans les Invalides , s'étoit cassé la tête d'un coup de pistolet : il avoit laissé sur sa table une Lettre cachetée , écrite de sa main , par laquelle on apprend que le sujet de sa résolution provenoit de ce qu'il avoit

2270 MERCURE DE FRANCE.

reçû avis qu'on lui avoit ôté sa Commis-
sion , sous prétexte d'avoir manqué à
son devoir. Il dit le même jour qu'il reçût
cet avis qu'il étoit obligé de partir pour
Londres le lendemain. Il invita ses amis
à souper. Pendant le repas il fut dans sa
gayeté ordinaire , & le parut de même le
lendemain. Il venoit de commettre cette
action desespérée , dans le temps qu'on
lui apportoit le déjeuné qu'il avoit com-
mandé.



EDITS, DECLARATIONS,

ARRESTS, &c.

EDIT du Roi, qui fixe les limites de la
Capitainerie des Chasses d'Halatte. Donné
à Versailles au mois d'Aoust 1724.

ARREST du 12. Septembre 1724. qui con-
firme les Propriétaires & Fermiers des Messa-
geries Royales & de l'Université dans le droit
exclusif d'avoit des Bureaux, Magasins, Re-
gistres & Entrepôts, tant dans la Ville de
Paris, que dans toutes les autres Villes du
Royaume, pour tous les ballots & paquets,
pesans au-dessous & au-dessus du poids de
cinquante livres; en ordonnant l'exécution
des Arrests du Conseil des 21. Juin 1678. 24.
Janvier 1684. 12. Juillet 1701. 27. Aoust 1703.
& le rapport des Lettres Patentes, obtenues
par François Rochefort le 31. Janvier 1724.
sur

OCTOBRE 1724. 2271

sur l'Arrest du Conseil du 28. Decembre 1723. qui portoient privilege exclusif d'établir , tant à Paris que dans les autres Villes du Royaume des Bureaux & Magasins d'Entrepôt pour les Roulliers , Mulletiers , & autres Voituriers par terre.

ARREST du même jour , qui ordonne que les Titulaires & Propriétaires des Cent Offices de Secretaires du Roi supprimez par Edit du mois de Juillet 1724. seront tenus d'en représenter les titres avant le premier Octobre prochain , à l'effet d'en recevoir le remboursement ; & faute par eux d'y satisfaire dans ledit temps , que la Compagnie sera déchargée de tous interets , à compter dudit jour premier Octobre.

ARREST du même jour , portant prorogation pendant un an , de la moderation de droits , cy-devant accordée sur le Charbon de Terre venant d'Angleterre , Ecosse & Irlande.

ARREST du même jour , qui fait défenses aux Habitans des Paroisses situées dans les trois lieues des limites des Provinces de Champagne , Bourgogne & Bresse , dénommées au présent Arrest , de faire aucune plantation & culture de Tabac , d'en tenir des magasins & entrepôts , soit en feüilles , en corde , en poudre ou autrement fabriquez.

ARREST du même jour , qui proroge jusqu'au premier Octobre 1725. la moderation des Droits sur les Beurres & Fromages venant des Pays Etrangers , & sur ceux provenant du Cru du Royaume.

ARREST du même jour , portant prorogation pendant un an , de la permission cy-devant accordée aux Negocians François qui font le commerce des Isles Françaises de l'Amérique , de faire venir des Pays Etrangers des Lards , Beurres , Suifs , Chandelles & Saucons salez , sans payer aucuns Droits.

EDIT du Roi , portant suppression des deux Offices de Tresoriers de l'Extraordinaire des Guerres. Et creation de trois Offices de Tresoriers dudit Extraordinaire des Guerres. Donné à Fontainebleau au mois de Septembre 1724. Régistré en Parlement le 20. dudit mois.

ARREST du 15. Septembre , portant que les Quittances de Rentes , & Quittances de Finance portant interest au denier cinquante , pourront être registrées au Contrôle General des Finances , encore que les six mois de leur datte soient expirez ; à la charge d'être portées au Bureau du Contrôle dans trois mois de la datte du present Arrest.

ARREST du 19. Septembre , qui condamne le sieur Boucher , Receveur des Tailles de l'Election du Mans , conformément à la Declaration du 7. Decembre dernier , au payement du quadruple de la somme de vingt-un mille neuf cens quatre-vingt-sept livres dix-neuf sols six deniers ; le destitué de son Office , & le declare incapable d'en exercer de semblables à l'avenir.

ARREST du même jour , qui condamne le sieur Robin , Receveur des Tailles de l'Election d'Issoudun , conformément à la Declaration du 7. Decembre dernier , au payement du qua-

quadruple de la somme de quinze mille deux cens trente-trois livres trois sols onze deniers ; le destituë de son Office , & le declare incapable d'en exercer de semblables à l'avenir.

ARREST du 20. Septembre , qui proroge jusqu'au premier Janvier 1725. le délai accordé aux Gens d'affaires , pour faire liquider leurs avances , & retirer des mains du Garde du Trésor Royal les sommes qui peuvent leur être dûes par Sa Majesté.

ARREST du 21. Septembre , qui ordonne qu'en consequence de la contravention faite par le sieur Evêque de Montpellier à l'Edit du mois d'Avril 1665. concernant la signature du Formulaire contre les cinq Propositions du Livre de Jansenius , les revenus de son Evêché demeureront saisis ; & declare ses autres Benefices vacans & impetrables de plein droit.

A R R E S T du 22. Septembre , publié le même jour , par lequel S. M. ordonne qu'à compter du jour de la publication de l'Arrest , les Louïs d'or qui ont à-present cours pour vingt livres , n'aurent plus cours que pour seize livres , les doubles & demis à proportion ; que les Ecus qui ont actuellement cours pour cinq livres , n'aurent plus cours que pour quatre livres , les demis & autres diminutions à proportion ; que le marc d'or fin , celui des anciens Louïs , le marc d'argent fin , & celui des Ecus des anciennes fabrications seront reçûs aux Hôtels des Monnoyes sur le pied de la diminution d'un cinquième du prix réglé par l'Arrest du 27. Mars dernier , & les autres matieres d'or & d'argent à proportion ;

I iij le

le tout conformément aux Tarifs d'évaluation qui en seront arrêtez en execution du present Arrest. Declare Sa Majesté qu'il ne sera plus fait de diminutions sur la valeur des Espèces à l'avenir , ainsi qu'il sera plus au long expliqué par l'Edit de Règlement sur les Monnoyes qui sera incessamment publié à cet effet.

EDIT du Roi , portant qu'il sera fait une Refonte generale de toutes les Espèces d'Argent. Donné à Fontainebleau au mois de Septembre 1714. Registré en la Cour des Monnoyes le 26. par lequel il est dit ce qui suit:

Voulons & nous plaît qu'à commencer au premier Novembre prochain , il sera fabriqué dans les Hôtels de nos Monnoyes des Ecus du même Titre & Remede de Loy que ceux fabriquez en consequence de nôtre Edit du mois de Septembre 1710. & autres precedens ; mais à la taille de dix & trois huitièmes au marc , des demis Ecus , des quarts , des huitièmes & des seizièmes à proportion , & au remede de poids d'un demi gros par marc pour les Ecus & les demi Ecus , de quarante-un grains & demi pour les quarts & les huitièmes , & de quatre vingt-trois grains pour les seizièmes ; Toutes lesquelles especes porteront l'empreinte désignée dans le cahier attaché sous le contre-scel du present Edit , seront marquées sur la tranche en la maniere ordinaire , & auront cours dans toute l'étendue de nôtre Royaume , Terres & Seigneuries de nôtre obéissance pour quatre livres piece , les demis Ecus pour quarante sols , les quarts d'Ecus pour vingt sols , les huitièmes d'Ecus pour dix sols , & les seizièmes pour cinq sols.

Pour empêcher que le commerce ne soit interrompu , voulons & ordonnons que les
Ecus,

Ecus , les demis Ecus , les tiers , sixièmes & douzièmes d'Ecus qui ont cours actuellement, continuënt d'être reçûs dans les payemens jusqu'au premier Fevrier de l'année prochaine , sur le pied réglé par l'Arrest du 22. du present mois , après lequel temps ces Especes seront décriées de tout cours & mise , & ne seront plus reçûes qu'au poids dans nos Hôtels des Monnoyes , &c.

ARREST du 24. Septembre , portant établissement d'une Bourse dans la Ville de Paris , pour les Negociations de Lettres de change , Billets au porteur & à ordre . & autres Papiers commercables , & des Marchandises & Effets ; & pour y traiter des affaires de Commerce , tant de l'interieur que de l'exterieur du Royaume , par lequel il est dit ce qui suit.

ARTICLE PREMIER.

Il sera incessamment établi dans la Ville de Paris une Place appelée la Bourse, dont l'entrée principale sera rue Vivienne , & dont l'ouverture sera indiquée & faite par le sieur Lieutenant General de Police , que Sa Majesté a commis & commet pour avoir jurisdiction sur la police d'icelle , & dont les jugemens seront executez provisoirement , nonobstant oppositions ou appellations quelconques.

II.

La Bourse sera ouverte tous les jours , excepté les jours de Dimanche & Fêtes , depuis dix heures du matin jusqu'à une heure après midy , après laquelle heure l'entrée en sera refusée à ceux qui s'y presenteront , de quelque état & condition qu'ils puissent être ,

III.

Il sera établi à la porte de la Bourse une Garde commandée par un Exempt , & composée

posée du nombre d'Archers que le sieur Lieutenant General de Police jugera à propos , pour empêcher les desordres.

I V.

L'entrée de la Bourse sera permise aux Negocians , Marchands , Banquiers , Financiers , Agens de change & de commerce , Bourgeois & autres personnes connues & domiciliées dans la Ville de Paris ; comme aussi aux Forains & Etrangers , pourvu que ces derniers soient connus d'un Negociant , Marchand ou Agent de change & de commerce , domiciliés à Paris.

V.

Pour empêcher qu'il ne s'introduise à la Bourse d'autres personnes que celles qui auront droit d'y entrer. Veut Sa Majesté qu'il soit distribué par le sieur Lieutenant General de Police, ou celui qu'il commettra à cet effet , une marque à chacun de ceux qui seront dans le cas de l'article précédent , & sur la requisition qu'ils en feront ; lesquelles marques seront représentées à l'entrée de la Bourse , sans être obligé de les laisser , par celui au nom duquel elles auront été délivrées , & non autrement : & si aucune desdites marques étoit représentée par un autre , elle sera arrêtée , ainsi que celui qui en sera porteur.

V I.

Ceux qui seront porteurs desdites marques , les ayant perduës , en avertiront celui qui sera préposé pour cette distribution par le sieur Lieutenant General de Police , & il leur en sera délivré de nouvelles. Et à l'égard de ceux qui cesseront de vouloir faire usage de celles qui leur auront été distribuées , ils seront tenus de les rapporter audit Préposé ; & dans l'un & l'autre cas il en sera fait mention sur le rôle de distribution desdites marques. Il

VII.

Il ne sera délivré des marques aux Forains & Etrangers pour avoir entrée à la Bourse, que sur le Certificat d'un Negociant, Marchand, Banquier ou Agent de change & de commerce, domiciliez à Paris.

VIII.

Si d'autres Particuliers trouvent le moyen d'entrer à la Bourse sans avoir représenté une marque à leur nom. Veut Sa Majesté qu'ils soient arrêtez, & en soient mis hors pour la premiere fois, avec défenses de s'y représenter; & en cas de récidive, à peine de prison & de mille livres d'amende au profit de l'Hôpital General de Paris, & payable avant d'être élargis.

IX.

Si un Particulier se sert du nom qui sera inscrit sur le Billet, dont il sera porteur pour entrer à la Bourse, & qu'il y soit arrêté, pour contravention à aucun des articles du present Reglement; ordonne Sa Majesté que, où il y aura preuve du prest dudit Billet, celui qui l'aura prêté sera condamné en quinze cens livres d'amende payable par corps, & applicable à l'Hôpital General, sans que cette peine puisse être remise ni modérée; & il ne pourra rentrer à la Bourse où son nom sera inscrit.

X.

Si l'Exempt ou les Gardes à la porte de la Bourse y font entrer quelqu'un sans marque, ils seront destituez de leurs emplois, & seront en outre les Gardes condamnés à un mois de prison.

XI.

Les Femmes ne pourront entrer à la Bourse, pour quelque cause ou prétexte que ce soit.

I vj

Toutes

XII.

Toutes les negociations de Lettres de change, Billets au porteur ou à ordre, Marchandises, Papiers commercables & autres Effets, se feront à la Bourse, de la maniere & ainsi qu'il sera cy-après expliqué. Défend Sa Majesté à tous Particuliers, de quelque état & condition qu'ils soient, de faire aucune assemblée, & de tenir aucun Bureau pour y traiter de negociations, soit en Maisons Bourgeoises, Hôtels garnis, Chambres garnies, Caffez & Limonadiers, Cabaretiers, & par tout ailleurs, à peine de prison & de six mille livres d'amende contre les contrevenans, payable avant de pouvoir être élargis, & applicable moitié au dénonciateur, & l'autre moitié à l'Hôpital General : & seront tenus les propriétaires ; en cas qu'ils occupent leurs maisons, ou les principaux locataires, aussi-tôt qu'ils auront connoissance de l'usage qui en sera fait en contravention au present article, d'en faire déclaration au Commissaire du quartier, & d'en requérir Acte ; faute de quoi ils seront condamnés par corps en pareille amende de six mille livres, applicable comme cy-dessus.

XIII.

Défend très-expressement Sa Majesté aucuns attroupemens dans les rues aux environs de la Bourse, & dans toutes les autres rues de la Ville & Fauxbourgs de Paris, pour y faire aucunes negociations, & sous quelque cause ou prétexte que ce soit : enjoint Sa Majesté au sieur Lieutenant General de Police de faire arrêter les contrevenans, & de les faire constituer prisonniers.

XIV.

N'entend Sa Majesté comprendre dans les
défen-

défenses portées par les deux précédens articles, les traitez ou negociations pour Marchandises seulement, qui outre la Bourse pourront continuer de se faire dans les Foires, Halles ou Marchez à ce destinez, & sans néanmoins qu'il y puisse être fait aucune negociation d'autres effets.

XV.

Afin d'établir l'ordre & la tranquillité à la Bourse, & que chacun y puisse traiter de ses affaires sans être interrompu, Sa Majesté défend d'y annoncer le prix d'aucun effet à voix haute, & de faire aucun signal ou autre manœuvre pour en faire hausser ou baisser le prix; à peine contre les contrevenans d'être privez d'entrer pour toujours à la Bourse, & condamnez par corps en fix mille livres d'amende, applicable moitié au dénonciateur, & l'autre moitié à l'Hôpital General.

XVI.

S'il arrive à la Bourse des contestations entre les particuliers suivies de menaces & de voyes de fait, celui qui aura levé la main pour frapper, sera sur le champ arrêté & constitué prisonnier, pour être jugé suivant les Ordonnances: & pour s'assurer des coupables, on sonnera une cloche au premier avertissement qui en sera donné, & les portes seront à l'instant fermées, sans que qui que ce soit puisse exiger qu'elles soient ouvertes, jusqu'à ce que les auteurs du desordre soient arrêtez, à peine contre ceux qui par violence ou autrement voudroient faire ouvrir lesdites portes, d'être traitez comme complices du desordre.

XVII.

Sa Majesté permet à tous Marchands, Negocians, Banquiers & autres qui seront admis à la Bourse, de negocier entre eux les
- Let-

2282 MERCURE DE FRANCE.

Lettres de change, Billets au porteur ou à ordre, ainsi que les Marchandises, sans l'entremise des Agens de change; & à l'égard de tous les autres Effets & Papiers commercables, pour en détruire les ventes simulées qui en ont causé jusqu'à présent le discredit, ils ne pourront être négociés que par l'entremise des Agens de change, de la manière & ainsi qu'il sera cy-après expliqué, à peine de prison contre ceux qui en feront le commerce, & de six mille livres d'amende payable par corps, dont la moitié appartiendra au dénonciateur, & l'autre à l'Hôpital General, laquelle ne pourra être remise ni modérée.

XVII.

Toutes négociations de Papiers commercables & Effets, faites sans le ministère d'un Agent de change, seront déclarées nulles en cas de contestation; faisant Sa Majesté défenses à tous Huissiers & Sergens de donner aucune assignation sur icelles, à peine d'interdiction & de trois cens livres d'amende, & à tous Juges de prononcer aucun jugement, à peine de nullité desdits jugemens.

XIX.

Les soixante Offices d'Agens de change, Banque & Commerce, créés par Edit du mois de Janvier 1723. n'ayant pas été levez, Sa Majesté ordonne qu'il sera commis à l'exercice desdits Offices pour les exercer en la forme qui sera prescrite par le present Reglement.

XX.

Il sera fait choix de dix notables Bourgeois & Négocians de la Ville de Paris, lesquels examineront la capacité de ceux qui se présenteront pour être pourvus des soixante Commissions d'Agens de change, Banque & Commerce; & sur l'avis desdits Notables & Négocians,

gocians, Sa Majesté leur fera délivrer des Lettres en la Grande Chancellerie, pour exercer lesdites Commissions.

XXI.

Les Agens de change seront tous de la Religion Catholique, Apostolique & Romaine, & François, ou Regnicoles au moins naturalisez, ayant atteint l'âge de vingt-cinq ans accomplis, & d'une réputation sans tache; ceux qui auront obtenu des Lettres de répy, fait faillite ou Contrat d'atermoyement, ne pourront être Agens de change.

XXII.

Les Agens de change prêteront serment de s'acquitter fidèlement de leurs Commissions entre les mains du sieur Lieutenant General Civil de Paris, après information par lui faite de leurs vie & mœurs, & ils ne payeront aucun droit de serment ni de reception.

XXIII.

Les Commissions d'Agens de change pourront être exercées sans aucune dérogeance à Noblesse, Sa Majesté permettant à ceux qui en seront pourvus de les exercer conjointement avec les Offices de Conseiller-Secrétaire du Roi, tant en la Grande Chancellerie, que dans les autres Chancelleries du Royaume, sans qu'il leur soit besoin d'Arrest ni de Lettres de compatibilité, dont Sa Majesté les a dispensés & déchargez.

XXIV.

Arrivant un changement par mort ou autrement, dans le nombre des soixante Agens de change qui auront été nommez pour exercer lesdites Commissions, l'examen de ceux qui leur succéderont sera renvoyé aux Syndics des Agens de change en place, sur l'avis desquels il leur sera expédié de nouvelles Commissions.

Les

XXV.

Les Agens de change seront tenus de se trouver tous les jours à la Bourse, depuis dix heures du matin jusqu'à une heure après-midi, à l'exception des Dimanches & Fêtes, sans qu'ils puissent s'en dispenser pour quelque cause que ce soit, si ce n'est en cas de maladie.

XXVI.

Ils tiendront chacun un Registre Journal qui sera cotté & paraphé par les Juge & Consuls de la Ville de Paris, sur lequel Sa Majesté leur enjoint de garder une note exacte des Lettres de change, Billets & autres Papiers commercables, & des Marchandises & Effets qui seront par eux negociiez, sans y enregistrer aucuns noms, mais en distinguant chaque partie par une suite de numero, & de délivrer à ceux qui les employeront, un Certificat signé d'eux de chaque negociation qu'ils feront, lequel Certificat portera le même numero, & sera timbré du folio où la partie aura été inscrite sur leur Registre.

XXVII.

Les Agens de Change auront Foy & Serment devant tous Juges, pour les negociations qu'ils auront faites; auxquels Juges, ainsi qu'aux arbitres qui pourront être nommez, ils seront tenus, lorsqu'ils en seront requis, d'exhiber l'article de leur Registre, qui sera le sujet de la contestation.

XXVIII.

Lorsque les negociations de Lettres de change, Billets au porteur ou à ordre, & des Marchandises, seront faites à la Bourse par le ministère des Agens de change, le même Agent pourra servir au tireur & au preneur des Lettres ou Billets, & au vendeur & à l'acheteur des Marchandises.

A l'égard des negociations de Papiers commérçables & autres Effets, elles seront toujours faites par le ministère de deux Agens de change; à l'effet de quoi les particuliers qui voudront acheter ou vendre des Papiers commérçables & autres Effets, remettront l'argent ou les Effets aux Agens de change, avant l'heure de la Bourse, sur leurs Reconnoissances portant promesse de leur en rendre compte dans le jour, & ne pourront néanmoins lesdits Agens de change porter ni recevoir aucuns Effets ni argent à la Bourse, ni faire leurs negociations autrement qu'en la forme cy-après marquée; le tout à peine contre les Agens de change qui contreviendront au contenu au present article, de destitution & de trois mille livres d'amende payable par corps, dont la moitié appartiendra au dénonciateur, & l'autre moitié à l'Hôpital General.

XXX.

Lorsque deux Agens de change seront d'accord à la Bourse, d'une negociation; ils se donneront reciproquement leurs Billets portant promesse de se fournir dans le jour, sçavoir par l'un les Effets negocieez, & par l'autre le prix desdits Effets, & non-seulement chaque Bille sera timbré du même numero sous lequel la negociation sera inscrite sur le Registre de l'Agent de change qui fera le Billet, mais encore il rappellera le numero du Billet fourni par l'autre Agent de change, afin que l'un serve de renseignement & de contrôle à l'autre; lesquels Billets seront regulierement acquittez de part & d'autre dans le jour, à peine d'y être contraints par corps, même poursuivis extraordinairement en cas de divertissement de deniers ou Effets.

Les

XXXI.

Les Agens de change seront pareillement tenus , en consommant leurs negociations avec ceux qui les auront employez , de leur représenter le Billet , au dos duquel sera l'acquit de l'Agent de change avec qui la negociation aura été faite , & de rappeler dans le Certificat qu'ils en délivreront conformément à l'Article XXVI. le nom dudit Agent de change & les deux numéros du Billet , aussi bien que la nature & la quantité des Effets vendus ou achetez , & le prix desdits Effets.

XXXII.

Sa Majesté fait très-expresses défenses aux Agens de change , de faire aucune société entre eux , sous quelque prétexte que ce puisse être , ni avec aucun Negociant ou Marchand , soit en commandite ou autrement , même de faire aucune commission pour le compte des Forains ou des Etrangers , à moins qu'ils ne soient à Paris lors de la negociation , sous les peines portées par l'Article XXIX.

XXXIII.

Sa Majesté leur défend de se servir , sous quelque prétexte que ce soit , d'aucun Commis , Facteur ou Entremetteur , même de leurs Enfans , pour aucunes negociations de quelque nature qu'elles puissent être , si ce n'est en cas de maladie , & seulement pour achever les negociations qu'ils auront commencées , sans qu'ils puissent en faire de nouvelles sous les peines portées par l'Article XXIX.

XXXIV.

Lesdits Agens de change ne pourront sous les mêmes peines , faire aucun commerce directement ni indirectement , de Lettres , Billets , Marchandises , Papiers commercables & autres Effets , pour leur compte.

Nul

XXXV.

Nul ne pourra être Agent de change, s'il tient les Livres ou s'il est Caissier d'un Négociant ou autre.

XXXVI.

Les Agens de change ne pourront nommer dans aucun cas les personnes qui les auront chargé de négociations, auxquels ils seront tenus de garder un secret inviolable, & de les servir avec fidélité dans toutes les circonstances de leurs négociations, soit pour la nature & la qualité des Effets, ou pour le prix d'eux; & ceux qui seront convaincus de prévarication, seront condamnés de réparer le tort qu'ils auront fait, & en outre aux peines portées par l'Article XXIX.

XXXVII.

Défend Sa Majesté ausdits Agens de change, de négocier aucunes Lettres de change, Billets, Marchandises, Papiers & autres Effets, appartenant à des gens dont la faillite sera connue, sous les peines portées par l'Article XXIX.

XXXVIII.

Leur défend Sa Majesté, sous les mêmes peines, d'endosser aucunes Lettres de change, Billets au porteur ou à ordre, ni d'en donner leur aval; mais seulement pourront, quand ils en seront requis, certifier les signatures des tireurs, accepteurs, ou endosseurs des Lettres, & de ceux qui auront fait les Billets.

XXXIX.

Leur défend pareillement Sa Majesté, sous les mêmes peines, de faire ailleurs qu'à la Bourse aucune négociation de Lettres, Billets, Marchandises, Papiers commercables & autres Effets.

X L.

Il sera attribué ausdits Agens de change , pour les negociations en deniers comptans , Lettres de change , Billets au porteur ou à ordre , & autres Papiers commercables , cinquante sols par mille livres , payables , ſçavoir , vingt-cinq sols par l'acheteur , & vingt-cinq sols par le vendeur , ainſi qu'il eſt d'uſage ; & à l'égard des negociations pour fait de Marchandiſes , ils en ſeront payez ſur le pied de demi pour cent de la valeur d'icelle , dont un quart pour cent par l'acheteur , & un quart pour cent par le vendeur , ſans que ſous aucun prétexte ils puiſſent exiger aucun autre ni plus grand droit , à peine de concuſſion.

X L I.

Les noms des Agens de change qui tomberont en contravention , & qui auront été deſtituez , ſeront inſcrits , à la Bourse dans un tableau , afin que le Public ſoit informé de ne plus ſe ſervir de leur miniſtere.

ARREST du 14. Octobre , qui commet ſoixante Agens de Change pour faire les Negociations de toutes Lettres de Change de place en place , & autres Effets , dont les noms ſuivent , ſçavoir :

Les ſieurs Pierre	Noizette des Maronniers.
Matthieu Bouchu.	
Joseph Brillon.	Edme Pignard.
Pierre Joſſe Dallée ,	Henry - Joſeph Rabuſſeau.
l'aîné.	
Claude-Antoine Dal-	Charles Regnouſt.
lée le jeune.	Jean-Baptiſte Tillet.
Jean - Baptiſte Dela-	Pierre Valmalette.
vau.	Jacques Ayriſ.
Antoine Duris.	Charles Amiot du Meſ-
Jean-Pierre Mallet.	ni.

Claude

Claude Belu.	Denis Langlois.
Charles Berthon.	Saint Laurent.
Pierre Bordier.	Guillaume le Devin.
Estienne Boulard.	Jacques Lescallier.
Pierre-Antoine Bozon- nal.	Jacques May.
Thomas Brulé.	Jean-Matthieu Moret.
Jean - Baptiste Cha- bert.	Denis-François Poic- tevin.
Martin-Pierre Cham- pion.	Pierre Poujet.
Estienne Cleret.	Denis-Guillaume Pre- vost.
Jean Daché.	Gaston Prou.
Alexandre Dhaon.	Claude Tourton.
Pierre-Louis de Ma- rine.	François Bailly.
Jean Duris.	De Farcy.
Abraham Duval.	Bernard de la Basse.
Paul Estrang.	Jean-Baptiste de Laire.
Nicolas Ferlet.	Jacques des Fourniel.
Mathurin Fettiner.	Jean-Jacques Dufour,
Scipion Folchier.	Inspecteur à l'O- rient.
Jacques-Charles Gas- tebois	Estienne le Jay.
Jean-Baptiste Genes- tet.	Jean Marion.
Pierre Giraudeau, on- cle.	Jacques Raymond,
Jean Guinois.	natif de Lyon.
	Jean-Nicolas Wilfelf- heim.
	Boutteille & Jean
	Fleury Page, &c,

ARREST de la Cour des Monnoyes, du
18. Octobre, qui fait très-expresses inhibi-
tions & défenses à toutes personnes de quel-
que qualité & condition qu'elles puissent être,
d'insinuer, dire, ni faire entendre directe-
ment, ni indirectement, que les especes &
Matières d'Or & d'Argent diminueront, ni de
répandre aucun bruit dans le Public & dans
le

2290 MERCURE DE FRANCE.

le Particulier , contraire à ce qui est porté par l'Arrest du Conseil & l'Edit du mois de Septembre dernier , au sujet de la diminution & de la fabrication des nouvelles Especes , à peine de quinze cens livres d'amende , dont la moitié appartiendra au dénonciateur , & de plus grande peine s'il y échet , &c.

A P P R O B A T I O N.

J'Ay lû par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux le *Mercur* de France du mois d'Octobre , & j'ay crû qu'on pouvoit en permettre l'impression. A Paris , le 4. Novembre 1724.

HARDION.



T A B L E

Des Principales Matieres , contenuës dans ce volume.

P IECES Fugitives , la Tourterelle & le Ramier , Fable.	2077
Description d'une Chasse celebre , &c.	2081
Epître en Vers.	2091
Memoire sur l'utilité d'un Dictionnaire Provençal.	2099
L'Amour & l'Absence , Fable.	2104
Medaille du Pape Benoît XIII.	2114
Epître de M. Vergier.	2118
Paraphrase sur le <i>Miserere</i> .	2125

Lettre du P. de Grainville sur des Medailles rares.	2132
Traduction d'une Ode d'Horace.	2147
Anciens Vers sur le mariage du Seigneur de Borderie.	2148
Enigmes.	2150
Lettre sur une Medaille de Posthume , &c.	2152
Epître en vers , & billet.	2156
Lettre du P. Castel J. sur le Phenomène du Tonnerre.	2160
Lettre en Chançons.	2163
Epitaphe de Philippe le Bon , Duc de Bour- gogne.	2166
Lettre sur la Tragedie de Berenice.	2169
Chançons notées.	2 85
NOUVELLES Litteraires , le Spectateur François.	2186
Observations notables sur le Droit.	2189
Histoire des Traitez de Paix.	2191
Voyages de M. de la Motraye , &c.	2193
Antiquitez sacrées & profanes , Livre An- glois.	2197
Extrait d'une Lettre sur l'Histoire Romaine du P. Catrou.	2198
SPECTACLES , Pieces nouvelles de l'Opera Comique.	2203
L'assemblée des Comediens à la Foire , Prolo- gue.	2216
L'assemblée des Comediens , Prologue aux François.	2217
Les Bourgeoises de qualité , Comedie.	2210
Le Ballet des Ages.	2213
Pieces jouées devant le Roi à Fontainebleau.	2 26
Le Triomphe du Temps , Comedie nouvelle.	2228
NOUVELLES Etrangères , de Turquie , &c.	2231

Prise de possession de S. Jean de Latran par le Pape.	2243
Journal de la Cour & de Paris.	2246
Combat sur Mer.	2151
Benefices donnez.	2253
Mort de l'Abbé de Choisi.	2255
Mort de M. du Fresni.	2261
Supplement aux Nouvelles Etrangères.	266
Arrests.	2270

Errata de Septembre.

P Age 1877. ligne 6. Hieropolis, lisez Ho-
liopolis.
Page 2061. ligne 22. admirent, lisez admi-
rerent.

Fautes à corriger dans ce Livre.

P Age 2111. ligne 19. l'existant, lisez l'in-
stant.
Page 2119. ligne 10. incommodez pourroient,
lisez incommode pourroit.
Page 2174. ligne 12. entend, lisez étend.
Page 2180. ligne 2. que vous, lisez que pour
vous.
Page 2184. ligne 17. partie, lisez parti.
Page 2201. ligne 10. très, ajoutez grand.

<i>L' Air noté doit regarder la page</i>	2185.
<i>La Medaille doit regarder la page</i>	2204

MERCURE

DE FRANCE,
DÉDIE¹ AU ROY.

NOVEMBRE 1724.

De l'Académie



QVÆ COLLIGIT SPARGIT.

A PARIS,

Chez { GUILLAUME CAVELIER, au Palais.
GUILLAUME CAVELIER, fils, rue
S. Jacques, au Lys d'Or.
NOEL PISSOT, Quay des Augustins, à la
descente du Pont-neuf, à la Croix d'Or.

M DCC. XXIV.

Avec Approbation & Privilege du Roi.



A V I S.

L'ADRESSE generale pour toutes choses est à M. MOREAU, Commis au Mercure, chez M. le Commissaire le Comte, vis-à-vis la Comedie Françoisè, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetez aux Libraires qui vendent le Mercure à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très - instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non - seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

Le prix est de 30. sols.

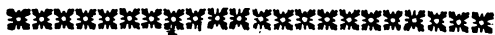


MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIE¹ AU ROY.

NOVEMBRE 1724.



PIECES FUGITIVES,
en Vers & en Prose.

ODE à M. Arouët de Voltaire, sur son
Poëme Epique. *Par M. Desforges*
Maillard. A. A. P. D. B.



Onc un nouveau Laurier, Voltai-
re, ceint ta tête,

Ta veine à couler toujours
prête,

Dans un sentier scabreux s'épanche avec suc-
cès :

A ij Ta

2292 MERCURE DE FRANCE.

Ta seconde jeunesse enfante un Oeuvre immense ,

Achevant un Art dont la France
Ne vit que de foibles essais.

Du chantre d'Ilion la superbe patrie ,
L'antique & moderne Italie ,

N'ont jamais rien produit qui fut semblable à
toi.

Par tes soins immortels , par ton illustre audace
Henri , le grand Henri surpasse
Achille , Ænée , & Godefroy.

Tel qu'un large torrent dont la vague in-
domptée ,

A bonds fougueux précipitée ,

Dans les champs étonnez porte au loin la
terreur ,

Tel tu peins la Discorde irritant les allarmes ,
Paris cedant au sort des armes ,
Le feu , la faim , la mort , l'horreur.

Tel qu'un charmant ruisseau dont l'onde vive
& pure ,

Excitant un léger murmure ,
Se glisse à flots unis sur un tapis de fleurs ,
Tel

NOVEMBRE 1724. 2293

Tel tu peins variés les transports , la tendresse,

D'un Amant & d'une Maîtresse,

Enivrez de folles douceurs.

De quel vif sentiment mon ame est-elle émuë,

Lorsque tes portraits à ma vûë,

Se montrent dans deux vers cadencez & précis !

G'est ainsi quelquefois que l'adroite peinture,

Sçait dans l'exacte mignature,

De son art renfermer le prix.

Sublime , ingenieux , un jugement solide ,

Est par tout ton fidele guide.

On te voit à propos placer la fiction.

Et prudent tu retiens dans les justes limites ,

Qu'Horace & Boileau t'ont prescrites

La simplicité d'action.

Cependant la critique à nuire accoutumée ,

Veut jusques sur la Renommée ,

Etendre les rigueurs de ses justes Loix.

Quoiqu'en ses noirs desseins sa haine perse-
vere ,

Tu seras toujours , tel qu'Homere ,

Vainqueur des Zoïles François.

Airij

Leurs

2294 MERCURE DE FRANCE.

Leurs efforts contre toi deviendront inutiles ;

Méprise ces Rimeurs serviles,

Dont l'Apollon craintif mesure tous ses pas ,

Et dont l'esprit borné croit que la Poësie,

Doit comme la Geometrie

Avoir sa regle & son compas.



*EXAMEN de la versification de
Berenice , suite de la Lettre Critique
sur cette Tragedie , inserée dans le Mer-
cure du mois passé.*

A C T E I.

S C E N E I.

QUoy ! déjà de Titus épouse en es-
perance.

On dit bienheureux en apparence ;
mais heureux *en esperance* ne me paroît
pas fort usité.

S C E N E II I.

Non , Arface , jamais je ne l'ai moins haïe.

On dit jamais je ne l'ai plus aimée ,
parce qu'on peut supposer qu'on a moins
aimé ; mais l'hypotese n'a pas lieu ici ,
&c

NOVEMBRE 1724. 2295.
& Arlace n'a jamais haï Berenice.

Quelque pressentiment de son indifférence ,
Vous fait-il loin de Rome éviter sa présence ?

Ce dernier vers seroit bon si Antiochus étoit actuellement loin de Rome ; mais il y est encore , & l'Auteur veut dire , vous force-t'il à aller loin de Rome pour fuir sa présence ?

Un Prince qui jadis témoin de vos combats.

Il me semble qu'on ne devroit employer *jadis* que pour exprimer les temps les plus éloignés , & qu'il marque beaucoup plus de distance que l'adverbe *autrefois*.

La Reine vient : adieu , fais tout ce que j'ai dit.

Adieu , doit plutôt être dans la bouche de celui qui s'en va que dans celle de celui qui demeure , *fais tout ce que j'ai dit* me paroît très-prosaïque , & même un peu bas dans la bouche d'un Roi , parlant à son sujet.

SCENE IV.

Je fuis de leurs respects l'inutile longueur.

La *longueur* des respects est une expression un peu hasardée ; *inutile* est une épithète froide , *importune* vaudroit mieux , & je ne doute point que l'Auteur ne s'en

A iij fut

fut servi , s'il ne l'eut mise un peu plus haut.

Aujourd'hui que le Ciel semble me présager ,
Un bonheur qu'avec vous je prétends partager.

Dans cette phrase Benerice , parlant à Antiochus , lui a toujours parlé en tierce personne , & finit de même , pourquoi donc lui parler à la seconde personne , & ne pas dire :

Un bonheur qu'avec lui je prétends partager.

C'est à dire avec cet Antiochus dont je me plains à Antiochus même ; peut-être M. de Racine a-t'il craint que le pronom *lui* ne semblât se rapporter au Ciel ; mais outre que le sens emporte le véritable rapport , c'est vouloir sauver une simple amphibologie par un défaut de construction.

Il n'avoit plus pour moi cette ardeur assidue ,
Lorsqu'il passoit les jours attachez sur ma vûe.

Du premier de ses vers au second , il y a une ellipse. On sous-entend *qu'il avoit*. Cette figure est très-belle , surtout quand elle est employée dans les grandes passions ; mais il en faut user de manière qu'elle ne fasse point de sens contraire , comme elle pourroit faire ici à la faveur d'une

d'une transposition très-ordinaire à la Poësie. En effet, il n'y a pour trouver un sens très-different qu'à arranger ainsi ces deux vers :

Lorsqu'il passoit les jours attachez sur ma
vûe,

Il n'avoit plus pour moi cette ardeur assidue.

Je sçais bien qu'on ne sçauroit l'entendre dans ces derniers sens, la contradiction seroit trop marquée; mais ces sortes d'ellipses pourroient se trouver sans qu'on y pensât, dans des endroits où le sens contraire se presenteroit plus naturellement; c'est pourquoi il faut en user sobrement.

Vous fûtes spectateur de cette nuit dernière,
Lorsque pour seconder ses soins religieux,
Le Senat a placé son pere entre les Dieux.

L'aoriste marque un temps plus éloigné que le préterit parfait ordinaire, & surtout un temps qui remonte au jour d'auparavant; mais l'épithete de *dernière* jointe au pronom *cette* me paroît rapprocher le jour d'hier, & je crois que *vous avez été* cette nuit dernière conviendrait mieux que *vous fûtes*; il n'en seroit pas de même s'il y avoit *la nuit dernière*. Le pronom *là* n'a pas le droit de rapprocher

A v les

les temps comme le pronom *ce*, du moins dans une pareille occasion. D'ailleurs *vous fûtes*, & *a placé* en parlant de la même nuit ont quelque chose de défectueux, & l'on ne comprend pas par quelle raison l'aoriste convient plutôt au premier qu'au dernier. Je fais une troisième remarque sur ces trois vers, c'est l'adverbe, *lorsque* au lieu de l'adverbe *ou*. La construction ordinaire doit être, vous avez été témoin de cette nuit dernière, *ou*, & non pas *lorsque*, quel droit a donc la Poësie, & par quelle loi nous dispensera-t-elle des regles de la Grammaire ?

De ce juste devoir, sa pitié contente,

A fait place, Seigneur, au soin de son amante.

Soin est pris d'ici dans le sens passif ; mais n'est-on pas exposé à le prendre dans le sens actif, & à croire, que c'est le *soin* que l'amante prend pour son amant ?

Si j'en crois ses sermens redoublez mille fois.

Redoublez convient mieux à des efforts, qu'à des sermens ; j'aimerois mieux *repetez* ou *renouvelez*.

Vôtre bouche à la mienne ordonna de se taire,

Bien-tôt de mon malheur interprete severe,

Je disputai long-temps, je fis parler mes yeux ;
Mes

Mes pleurs & mes soupirs vous suivoient en
tous lieux.

Enfin vôtre rigueur emporta la balance,
Vous scûtes m'imposer l'exil ou le silence,
Il fallut le promettre, & même le jurer.

Il y a une espece de voile sur ces sept
vers qui m'empêche d'en découvrir le
veritable sens. Les deux premiers me
paroissent transposés ; peut-être est-ce
une faute d'impression, le sens seroit sans
doute plus clair s'il y avoit.

Bien-tôt de mon malheur interprete severe,
Vôtre bouche à la mienne ordonna de se taire.

Que veut dire vôtre rigueur emporta
la balance ? apparemment il se rapporte à
je disputai long temps ; mais pourquoi
repetér vous scûtes *m'imposer le silence* ?
tout cela me paroît si mal rangé que j'ai
peine à y reconnoître l'élegant Racine.

De mon heureux Rival j'accompagnai les ar-
mes,

Accompagner des armes, n'est-ce pas
une expression un peu forcée ?

J'esperai de verser mon sang après mes larmes.

Le dernier Hemistichie de ce vers tien-
droit parfaitement bien son coin dans un
Opera ; mais je n'admettrai nulle part le

A vj de

de après le verbe *espérer*, on doit dire j'espérerai verser.

Après tant de combats Titus cedoit peut-être.

M. de Racine veut dire par ce vers, je craignois qu'après tant de combats Titus ne fut contraint à ceder, mais il faut le deviner.

Heureux dans mes malheurs d'en avoir pu sans crime,

Conter toute l'histoire aux yeux qui les ont faits.

Je ne comprends pas par quelle raison Antiochus croit que l'aveu de son crime n'en est pas un. En est-il moins désobéissant envers Berenice pour s'éloigner d'elle? tout cela est très-enigmatique.

S C E N E V.

Tant de fidélité,

Madame, meritoit plus de prospérité.

Le terme de *prospérité* me paroît un peu étrange, pour l'amour, il semble n'être fait que pour la fortune. On dit un Amant heureux, mais on ne dit pas un Amant qui prospere.

Mais Phenice, où m'enporte un souvenir charmant?

Cepen-

Cependant Rome entiere , en ce même moment

Fait des vœux pour Titus. .

La transition du premier vers m'a paru si brusque , que j'ai toujours crû dans les representations que l'Acteur oublioit quelques vers intermediaires. Berenice fait un tableau admirable de ce qui s'est passé dans l'apothéose de Vespasien ; l'éclat de cette fête ayant rejailli sur son Amant elle se plaît à se le retracer , & c'est-là ce qui lui fait dire que ce souvenir est charmant pour elle ; elle veut dire qu'il l'est à tel point qu'il lui fait oublier qu'elle doit joindre ses vœux à ceux qu'on fait pour Titus *en ce même moment*. Voilà le seul endroit par où l'on peut sauver cette espece de lacune ; mais j'avouë que j'ai peine à m'y prêter.

ACTE II.

SCENE I.

Il en étoit sorti lorsque j'y suis couru.

Il me semble qu'il faudroit dire j'y ai couru , mais l'Hiatus a peut-être obligé M. de Racine de mettre j'y suis couru. Je n'ose l'approuver ni le condamner.

Il suffit , & que fait la Reine Berenice ?

Que

2302 MERCURE DE FRANCE.

Que fait, me paroît trop bas dans une Tragedie, surtout en parlant d'une Reine dont on veut sçavoir la situation, à la veille d'un grand malheur qu'elle peut prévoir.

Charge le Ciel de vœux pour vos prospé-
ritez.

Charger le Ciel de vœux, n'est-il pas un peu trop figuré? ne seroit-il pas plus naturel de dire,

Fait mille vœux au Ciel pour vos prospéritez

Les vœux que l'on fait aux Dieux sont-ils des engagements pour eux?

En sa faveur d'où naît cette tristesse.

Avoir de la tristesse en faveur de quel-
qu'un, n'est gueres plus naturel que
l'expression, dont je viens de parler dans
le vers precedent.

S C E N E I-I.

Attendez que deviendra le destin de la Reine.

A-t'on jamais dit j'attends *que vous*
deviendrez, pour dire j'attends ce que
vous deviendrez?

Quel succès attend-t'on d'un amour si fidelle.

Je sçais qu'on dit également bon &
mauvais succès, mais succès sans épithete
ne

ne devoit pas être pris pour simple événement ; cependant cette expression n'est pas sans exemples.

J'ai mis même à ce prix mon amitié *secrète*.

Même me paroît mal placé , il faudroit qu'il fut avant , & non pas après le verbe , parce qu'étant après il semble tomber sur à ce prix. Et ce n'est pas-là ce que M. de Racine veut nous faire entendre. Il veut dire *j'ai même mis à ce prix*, & non *j'ai mis , à ce prix même*. L'épithète de *secrète* est une cheville pour rimer avec *interprète*.

Qui fait taire les loix dans le bruit des *allarmes*.

On dit le *bruit des armes* , & non pas le *bruit des allarmes*.

Et je ne répons pas avant la fin du jour ,

Que le Senat chargé , &c.

La particule *que* devoit être dans le premier vers ; la transposition me paroît vicieuse , & semble faire un sens différent de celui que l'Auteur nous veut faire entendre.

Je voulois que ton zele achevât en secret ,

De confondre un amour qui se tait à regret.

En secret n'est encore dans ce dernier vers

vers que pour la rime , un Auteur tel que M. de Racine en doit-il être esclave à ce point-là ?

Foibles amusemens d'une douleur si grande.

L'amusement de la douleur, quelle singularité d'expression ! ce n'est pas la douleur qui s'amuse elle-même , on la veut amuser ; & comme on le fait foiblement, il me semble qu'il faudroit dire, foibles amusemens pour une douleur si grande , voilà de la prose naturelle , il n'y avoit plus qu'à la mettre en vers , qui le pouvoit mieux que M. de Racine ?

SCENE IV.

De combien de malheurs pour vous persecutée.

Le verbe *persecuter* ne doit pas s'appliquer à des choses inanimées ; ce sont les hommes qui persecutent , & non pas les malheurs ; ces derniers ne sont que des effets de la persecution.

ACTE III.

Rome contre les Rois de tout temps soulevée,
Dédaigne une beauté dans la pourpre élevée.

Soulevé ne devroit s'employer , que de l'inférieur au supérieur, de l'esclave au Maître,

NOVEMBRE 1724. 2305

Maître, du sujet au Roi ; ainsi il me paroît étrange que cette même Rome qui se croit maîtresse des Rois, se souleve contre ses sujets. Je sçais que *soulevé* dans cette occasion veut dire ennemi ; mais cette expression est si voisine de *Rois* qu'elle emporte une espece de désobéissance & de revolte au propre. La *pourpre* est un terme trop generique, pour désigner précisément un Roi, ou une Reine, les Senateurs Romains étoient élevez dans la pourpre aussi bien que Berenice.

SCENE II.

Arface, je me vois chargé de sa conduite.

J'aimerois mieux *de la conduire*. Conduite semble plutôt regarder les actions de Berenice que son départ.

Eh ! qui peut mieux que vous consoler sa disgrâce ?

Antiochus peut consoler Berenice dans sa disgrâce, ou de sa disgrâce ; mais non pas consoler la disgrâce de Berenice ; les Poëtes étendent leurs droits un peu trop loin, ils veulent tout animer, tout personifier ; qu'ils se contentent de parler comme les Dieux, sans prétendre agir comme eux. Peut-être M. de Racine entend *soulager* pour *consoler*. Ces deux
verbes

verbes dérivent véritablement de la même racine ; mais l'usage leur a donné des significations bien différentes , il faut nous y assujettir.

Et ne la crois-tu pas assez infortunée

D'apprendre à quel mépris Titus la condamné ,

Sans lui donner encor le déplaisir fatal ,

D'apprendre ce mépris par son propre Rival ?

Ce n'est pas par la construction que j'attaque ces quatre vers , c'est par le sens , quel nouveau déplaisir sera-ce pour Berenice d'apprendre le mépris de Titus par la bouche d'Antiochus son Rival ? Si c'étoit par la bouche d'une Rivale qui en triompheroit , j'avoue que ce seroit-là un grand accroissement de déplaisir ; mais par la bouche d'Antiochus , qui l'aime , qui l'adore , & qui sçait mieux qu'un autre tout ce qu'elle vaut , je ne vois pas que Berenice en doive recevoir un déplaisir si *fatal*. Je mets en italique ce dernier mot , pour faire sentir l'abus qu'on en fait : il est devenu synonyme avec cruel , & c'est à Messieurs les Poètes , surtout aux faiseurs d'Opera que nous devons cette impropriété.

SCÈNE III.

Madame, je vois bien que vous êtes deçûë ,
Et que c'étoit César que cherchoit vôtre vûë.

On dit quelquefois *vûë* pour *yeux*.
Il s'offre à ma vûë, & il s'offre à mes
yeux sont deux manieres de s'exprimer
tout-à-fait synonymes & parfaitement
bonnes ; je vais plus loin , mes yeux s'é-
garent & ma vûë s'égare , sont encore
dans le même cas ; mais comme nous n'a-
vons que des presque-synonymes dans la
Langue Françoisë , ce qui s'accorde quel-
quefois ne s'accorde pas toujours. *Vôtre*
vûë me cherchoit , me paroît dans ce der-
nier cas ; l'usage n'y a pas encore mis le
sceau.

De ma presence encor j'importune vos yeux.

Cette maniere de parler n'est gueres
plus usitée que la précédente , on dit ma
presence vous importune , mais je ne
crois pas qu'on puisse dire je vous im-
portune , ou j'importune vos yeux de ma
presence , il vaudroit mieux dire *par ma*
presence , parce que la presence n'est que
le moyen , & non l'action d'importuner.

Mais, moi, toujours tremblant , moi , vous le
sçavez bien ,

A qui vôtre repos est plus cher que le mien ,
Pour

Pour ne le point troubler , j'aime mieux vous
déplaître ,

Et crains vôtre douleur plus que vôtre colere.

Le troisiéme vers de ce quatrain a
quelque chose de louche ; il ne dit pas
précisément ce qu'il faut qu'il dise , An-
tiochus aime mieux déplaire à Berenice
que de troubler son repos ; voilà ce que
l'Auteur veut nous faire entendre , & ce
que pourtant il ne nous dit pas.

Et vos refus cruels , loin d'épargner ma peine.

Qu'est-ce que c'est qu'épargner la peine
de quelqu'un , pour dire ne lui en point
causer ?

S C E N E I V.

Allons , & de si loin évitons la cruelle.

Eviter de loin , pour dire *s'éloigner* ;
est cela du françois ? si la Poësie permet
un pareil jargon , il faut avouer qu'elle a
de grandes prérogatives.

A C T E I V.

S. C E N E I I.

Eh ! que m'importe , hélas ! de ces vains or-
nemens ?

On dit que *m'importe cela* ; mais je
prends plutôt cette expression pour une
hardiesse

hardisse que pour une faute ; la situation violente où se trouve Berenice , peut lui permettre un peu de desordre dans la maniere de s'exprimer. C'est dans les grandes passions que les Ellipses sont non-seulement permises , mais élégantes.

Dis-moi, que produiront tes secours superflus ?

Cela frise le Pleonasme ; il est bien certain que des secours superflus ne produisent rien , c'est presque dire qu'ils sont *superflus*.

SCENE IV.

Je viens percer un cœur que j'adore , qui m'aime.

Le cœur *aime*, mais il n'est pas aimé , ni *adoré*.

Au bout de l'univers , va , cours te confiner ,
Et fait place à des cœurs plus dignes de regner.

Regner ne rime pas avec *confiner* ; on a fait de pareilles rimes dans des Tragedies modernes qui ont eu un très-grand succès ; cela fait voir que l'exemple des grands hommes est dangereux , leurs défauts même semblent consacrer. Je n'en veux pas davantage pour justifier la liberté que je me donne de critiquer un Auteur aussi respectable que M. de Racine.

SCENE

SCÈNE V.

Je voulois qu'à mes vœux rien ne fut invincible.

La prose plus modeste & plus circonspécte se contenteroit de dire, rien n'est invincible pour moi ; mais la Poësie dit hardiment rien ne m'est invincible. Elle étendra encore plus loin ses droits si l'on ne s'y oppose.

Je sens bien que sans vous je ne sçaurois plus vivre ,

Que mon cœur de moi-même est près de s'éloigner ;

Mais il ne s'agit plus de vivre , il faut regner.

Je passerois le second vers , s'il étoit dans le stile figuré , quoiqu'il sente un peu son Italien , tant la Metaphore est outrée ; mais l'expression est au propre , il s'agit de mourir très-physiquement , c'est-là ce que j'y trouve de défectueux.

Comment souffrirons-nous,

Seigneur, que tant de mers me separent de vous ?

Après avoir dit *comment souffrirons-nous* , ne faudroit-il pas dire que tant de mers nous separent. Je sçais bien que la douleur de la separation est égale entre deux

deux personnes qui s'aiment, mais cela n'empêche pas qu'il n'y ait quelque chose dans la construction qui choque d'abord le lecteur, & c'est ce qu'il faut éviter.

Eh ! bien, Seigneur, eh bien ! qu'en peut-il arriver ?

Ce vers a fait rire le parterre, mais ce n'est pas la faute de l'Auteur ; on s'est rappelé une chanson à boire, ou, le qu'en peut il arriver, se trouve ; mais M. de Racine n'a pas pu prévoir cela, & la Piece est antérieure à la Chanson ; pour moi j'aime bien mieux le *qu'en peut-il arriver* de Berenice, que le *quelque malheur qu'il en puisse avenir* de Mithrydate, le premier est beaucoup plus usité que le dernier.

Non, je crois tout facile à votre barbarie, Je vous crois digne, ingrat, de m'arracher la vie.

L'expression de ce dernier vers est un latinisme, si l'on prend *digne* pour capable ; mais il faut remonter cinq vers plus haut pour trouver le véritable sens de l'Auteur. Titus dit à Berenice, après avoir mis les actions les plus féroces des anciens Romains au-dessous de la cruauté qu'il exerce contre elle ; en la pressant de partir. Mais,

2312. MERCURE DE FRANCE.

Mais , Madame , après tout me croyez-vous
indigne

De laisser un exemple à la posterité ,
Qui sans de grands efforts ne puisse être imité ?

C'est delà sans doute que dérive la
réponse de Berenice , comme Titus croit
qu'il y a de la gloire à être cruel ; son
Amante lui répond ironiquement, qu'elle
le croit capable de porter cette gloire bar-
bare , jusqu'à lui *arracher la vie* , pour
laisser à la posterité un exemple inimita-
ble.

S C E N E VI.

Ne troublez point le cours de vôtre Renom-
mée.

Voilà un vers que je passerois à peine
à un mediocre Auteur ; qu'est-ce que c'est
que troubler le cours de la réputation ?
car je ne crois pas que l'Auteur ait voulu
personifier la Renommée. Il n'auroit pas
mis le pronom *vôtre*.

S C E N E VII.

Vous voulez rassurer

Un cœur que vous voyez tout prêt à s'égare.

Rassurer ce qui s'égare n'est pas une
Metaphore bien juste ; ces deux verbes
ne sont pas faits l'un pour l'autre , ni
dans

NOVEMBRE 1724. 2313
dans le propre ni dans le figuré. On rais-
sure ceux qui craignent , & on éclaire ,
ou en ramene dans le bon chemin ceux
qui s'égarent.

ACTE V.

SCENE II.

Que Titus à ses pleurs l'ait trop long-temps
laissée,

On dit je vous abandonne à vôtre dou-
leur , mais il me semble qu'on ne doit pas
dire , *je vous laisse à vos pleurs.*

O Ciel ! qui l'auroit crû ?

Ce dernier hemistichie semble se rap-
porter au premier où Arsace dit ,

Elle écrit à Cesar.

Cependant la remontrance d'Antiochus
remonte plus haut, & sa surprise ne tombe
que sur la résolution que Berenice a prise
de partir de Rome : un Auteur tel que
Racine doit éviter ces rapports trop éloi-
gnez qui peuvent induire en erreur.

Mais d'un soin si cruel la Fortune me joüe.

Les Poëtes font souvent cet abus de
termes , ils mettent indifferemment *de*
pour avec , ils n'oseroient faire une si
mauvaise construction en prose,

B

SCENE

SCENE IV.

Quel cours infortuné,
A ma funeste vie aviez-vous destiné !

L'épithete de *funeste* conviendrait mieux à *cours*, & celle d'*infortunée* semblable faite pour *vie*.

A mes tristes regards viennent par tout s'offrir.

De *toutes parts* vaudrait mieux que par tout, cette faute, si c'en est une, est encore plus marquée dans Andromaque.

L'infidelle s'est vu par tout envelopper.

L'Auteur fait rapporter *par tout* au verbe *voir*, & il doit se rapporter au verbe *envelopper*, qui exige de *toutes parts*, en bonne construction.

SCENE VI.

Mais quoique je craignisse, il faut que je le dise,

Outre que ce dernier hemistiche sent sa cheville, je suis surpris que cette manière de conjuguer le verbe *dire* fut encore en usage du temps de M. de Racine.

L'empire incompatible avec votre Hyménée,
Me dit qu'après l'éclat & les pas que j'ai faits.
Faire

Faire des pas, cette expression n'est-elle pas trop basse pour le cothurne ? Elle peut être employée noblement comme on le voit dans Britannicus.

Poursui, tu n'as pas fait ce pas pour reculer.

Quelle différence dans l'un & dans l'autre emploi !

Pour sortir des tourmens dont mon ame
la proie.

Il me semble qu'il seroit mieux de dire *où mon ame est en proie*.

Songez-y bien, Madame, & si je vous suis
cher.. ..

Cher, ne doit point rimer avec *chercher*, nos modernes ont absolument banni cette rime, qu'on a appelée Normande, parce que les Auteurs qui l'avoient introduite étoient Normands; je suis surpris que Racine, qui n'étoit pas de cette Province, l'ait adonnée.

La Reine qui m'entend peut me desavoüer.

Il y a une Ellipse dans ce vers, autrement il seroit un sens tout-à-fait contraire à la pensée de l'Auteur. Il veut dire, *peut me desavoüer, si je ne dis pas la vérité*.

Mais le pourriez-vous croire en ce moment

1512

B ij Le

2316 MERCURE DE FRANCE.

Le *moment* n'est-là que pour la mesure
& le *fatal* pour la rime.

Jamais je ne me suis senti plus amoureux.

Le verbe *suis* qui n'est qu'auxiliaire
ne doit pas faire le repos de l'hémistiche,
il me semble que le vers auroit été meilleur si l'on avoit dit :

Je ne me suis jamais senti plus amoureux.

Qu'on me pardonne la témérité que
j'ai de réformer un vers de Racine, &
toutes les libertez que j'ai prises dans
le cours de cette critique. Personne n'est
plus pénétré que moi du respect qu'on
doit aux grands noms; mais il ne le faut
pas porter jusqu'à un culte idolâtre.
D'ailleurs tout n'est pas précieux dans un
bel ouvrage, & il est bon de faire sentir
ce qu'il peut y avoir de défectueux, pour
porter ceux qui les prennent pour modèles à se tenir sur leurs gardes,
Je suis, &c.



EPI-



*E P I T R E A M. M****

*Contre les Critiques passionnées &
injurieuses.*

JUdicieux esprit dont la docte Critique ,
S'est acquis sur mes vers un pouvoir des-
potique ,

Cher M*** qui sçais sur le sacré vallon ,

Même en les corrigeant plaire aux fils d'A-
pollon ,

Et portant d'un coup d'œil le jour dans un
ouvrage ,

Refuser à propos ou donner ton suffrage.

Combien peu d'Ecrivains sçavent avec can-
deur ,

Relever comme toi les fautes d'un Auteur.

L'Hyperbole maligne & l'inique ironie ,

Toujours de nos Censeurs aiguissent le genie ,

D'un ouvrage nouveau traversant le succès ,

Par ces lâches détours ils lui font son procès.

S'il a quelques beautez , leur plume sans scru-
pule ,

Les voile , les déguise , y jette un ridicule ,

Par un sens chimerique en corrompt le vrai
sens,

B iij

Leur

2318 MERCURE DE FRANCE.

Leur Critique inquiète en veut même aux
accens.

Il faut qu'ayant reçu mainte & mainte blessure,
Un Livre, quoique bon, tombe sous leur
censure,

Et qu'un Auteur cedant à d'indignes rivaux,
Perde souvent le fruit de vingt ans de travaux.

Au goût capricieux d'un satyrique injuste,
Du vulgaire ignorant l'opinion s'ajuste,
Affamé de bons mots, & duppe de son choix,
Aux éclats des rieurs il joint toujours sa voix.
Et sans autre examen sur leur folle sentence
Il condamne un Auteur à garder le silence,
Et se prive lui-même, habile à s'abuser,
D'ouvrages qui pourroient l'instruire & l'a-
muser.

Il faut, & la raison l'enseigne avec Horace,
Il faut aux bons Auteurs faire quelquefois
grace.

J'aime un sçavant poli dont le goût épuré,
Donne modestement un conseil éclairé :
Qui du sçavoir d'autrui ne prenant point
d'ombrage,
Applaudit le premier aux beutez d'un ou-
vrage;

Et

Et censeur genereux , n'en reprend quelque
trait ,

Que pour aider l'Auteur à le rendre parfait.

Mais un autre motif trop facile à connoître,
Engage , tu le sçais , un critique à paroître ,
Il cherche , en diffamant leurs ouvrages che-
ris ,

La gloire d'avillir des Ecrivains de prix :

Et se laissant aller à la flateuse idée ,

Devoir leur plume un jour par lui seul dé-
gradée ;

Il croit qu'à ces Auteurs disputant le terrain ,

Il sera du bon goût l'arbitre souverain.

Il est pourtant , il est des critiques sinceres ,

Qui d'un bon Ecrivain utiles adversaires ,

L'attaquent sans chaleur , & sont moins vi-
gilans ,

A blâmer ses défauts qu'à louer ses talens.

Ce corps * si renommé que l'Univers con-
temple ,

D'une telle candeur donne un illustre exemple.

Son avis sur le Cid , dans son tour réservé ,

Donne de la critique un modele achevé ,

Et rendant à Corneille une exacte justice ,

* *L'Académie Française.*

B iiij Du

2310 MERCURE DE FRANCE.

Du fiel de Scudery ne se rend point complice ,
C'est ainsi que l'on peut exempt de toute aigreur ,

D'un ouvrage fautif censurer chaque erreur.

Mais que du stile affreux d'une mordante plume ,

Sur un Auteur qui bronche on verse l'amertume ,

Que contre tous écrits prompt à se déclarer ,

On cherche sans pudeur à se défigurer.

Non , de quelque façon , cher ami , qu'on le nomme ,

Ce procédé jamais ne fut d'un honnête homme.

Celui qui nous forma de ses divines mains ,

D'un amour mutuel liâ tous les humains.

Quels égards , quels respects , dans sa critique altière ,

Un censeur garde-t'il pour ce noeud salutaire ?

Pense-t'il donc qu'un coup malignement porté ,

Ne puisse en ces débats blesser la charité ;

Ou que sans y garder ni regles ni mesures ,

On puisse impunément se dire des injures ?

Les talens d'un Auteur plus ou moins illustrez ,

De même que son bien doivent être sacrez.

Qui-

Quiconque à les ternir applique son genie,
Montre d'un esprit noir la jalouse manie.

Il plaira toutefois. Les hommes nez malins
Aux discours méditants furent toujours en-
clins,

Je ne sçais sur leur front quelle joye est écrite,
Quand un trait peut d'autrui ravaler le mérite.
Ah ! qu'ils devoient plutôt punir de leurs
mépris,

Tout Auteur qui d'un autre attaquant l'
écrits,

Ne sçait pas, emporté par un esprit caustique,
Se conformer aux loix d'une honnête criti-
que.

La Satyre, dit-on, ingenuë & sans fard,
Fut toujours du bon goût le plus ferme ram-
part

Si vous la retenez. Prônant leur paperaffe,
Mille Auteurs croassants souilleront leur Par-
nasse,

Et bravant d'un censeur les efforts impuis-
sans,

Publieront malgré lui leurs écrits languissans.
Car quel frain, si jamais la Satyre est muette,
Pourrez-vous opposer à leur fougue indis-
crette ?

B v

Quel

1322 MERCURE DE FRANCE.

Quel frain ? leur Livre même. Et quoi ? de
vains écrits ,

Tôt ou tard du public ne font-ils pas prof-
crits ?

D'ailleurs mis à l'écart un volume stérile ,

D'un Critique jamais alluma-t'il la bile ?

Ne le laisse-t'on pas , rebuté du passant ,

S'obscurcir au grand jour & mourir en nais-
sant.

Mais fournissant enfin une heureuse carrière,

Un bon Auteur met-il un ouvrage en lu-
mière ?

Aussi-tôt un censeur à sa perte animé ,

Signale contre lui son stile envenimé.

L'esprit & le sçavoir éclatent dans un Livre.

C'est assez, la Satyre a droit de le poursuivre,

Et d'armer de ses traits pour le combattre
mieux ,

L'implacable couroux d'un esprit envieux.

C'est ainsi que Racine & l'ainé des Cor-
neilles

Ont vû souvent fronder leurs immortelles
veilles.

Quelle injustice ! on sçait qu'il n'est Livres si
beaux ,

Qui dans quelques endroits ne montrent des
défauts ,

Fr

Et que du Ciel enfin la profonde sagesse ,
N'exempte aucuns mortels de l'humaine foiblesse ;

Mais ne suffit-il pas pour être respectez ,
Qu'ils nous offrent souvent de sublimes beautez ?

Certes , de tels Auteurs qu'Apollon même inspire ,

Devroient être à l'abri des traits de la Satyre.

Je voudrois demander à ce Critique outré ,
Si, produisant comme eux un ouvrage inspiré ,

Il verroit sans colere une plume ennemie ,

Sapper sa Renommée encor mal affermie ;

Mais tel est des humains le procédé honteux ,

Qu'ils blâment en autrui ce qu'ils souffrent
chez eux.

M. TANNEVOT.





*RELATION exacte du Couronnement
de la Czarine, Catherine Alexiowna,
Imperatrice de Russie, célébré à Moscou
le 18. Mai dernier, & publiée par
ordre du Czar.*

Après tous les préparatifs nécessaires, on pratiqua deux allées dans le *Créuil*, qui est un Château à Moscou, & dans lequel ont résidé les Empereurs Russiens, prédécesseurs de S. M. Czarienne; les allées traversoient la grande place qui est devant l'appartement Impérial, & avoient quinze pieds de largeur, elles étoient tapissées de drag rouge. L'une commençoit au *Krasnoje Krylzo*. (c'est ainsi qu'on nomme le grand escalier qui mene aux appartemens du Czar,) & étoit continuée jusqu'à la première Eglise Cathédrale: l'autre depuis le même endroit, aboutissoit à la seconde Cathédrale de S. Michel Archange.

La première Cathédrale où se devoit faire la cérémonie étoit richement décorée, autant que le comporte l'usage de l'Eglise Grecque, qui ne permet pas de couvrir de tapisseries ni d'autres pareils ornemens les Images des Saints. Entre quantité de chandeliers faits en forme de couronnes, qui étoient suspendus dans la première Cathédrale, il y en avoit un grand au milieu de tous les autres, il est d'argent fin, & tant par sa grandeur extraordinaire, que par la façon qui en est admirable, il peut passer pour une des curiositez de l'Europe. Il étoit garni de bougies dorées. Les
trois

trois marches de devant l'Autel, & le pavé de l'Eglise étoient couverts de riches tapis brochez d'or, depuis l'Autel jusqu'au Trône, & jusqu'à la loge de la Czarine. Au milieu de l'Eglise, depuis l'Autel jusqu'au Trône, il y avoit des deux côtez des bancs tapissés de drap cramoisi pour les Archevêques, & autres Prélats.

Vis-à-vis de l'Autel, au milieu de l'Eglise, il y avoit un Baldaquin de velours cramoisi, au dedans duquel se voyoient les armes de Russie; sçavoir, une Aigle de sable, chargée sur l'estomach d'un S. George, & entourées du cordon de l'Ordre de S. André, & des deux côtez étoient dans six cartouches les armes de *Kiouu*, de *Wladimir* de *Novogrod*, de *Casan*, d'*Astracan* & de *Siberie*, blazonnées avec leurs métaux & leurs émaux en broderie.

Le Baldaquin étoit d'une broderie d'or, relevée en bosse, & accompagnée de franges, de bouffettes, de touffes, & de cordons très-riches; de haut en bas pendoient des chaînes parées de galons d'or, & aux quatre coins étoient des colonnes travaillées, & couvertes d'or & de soye rouge en forme de pyramides.

Sous ce Baldaquin étoit un Trône magnifique, doré & artistement fait, haut d'environ treize aunes, & large de chaque côté d'environ six aunes & demie, sans compter les douzes marches, & les deux placets qu'on avoit laissé entr'elles.

Des deux côtez des marches, depuis le haut jusqu'au pavé, étoit une balustrade haute de treize pieds en sculpture, avec des figures hieroglyphiques. Cette balustrade s'élargissoit des deux côtez vers l'Autel en forme de cercle, afin d'avoir le passage plus libre pour la cérémonie. Le pavé & les marches du Trône étoient

2326 MERCURE DE FRANCE.

étoient couverts d'un velours cramoisi. Au haut sur l'estrade, au-dessous du Baldaquin, étoient à une certaine distance l'un de l'autre, deux fauteuils à l'antique, mais brillans de pierreries pour L. M. Czarienne. Celui du Czar à la droite, & celui de la Czarine à la gauche. Assez près & à la droite du premier, étoit une longue table couverte d'un drap d'or magnifique, qui pendoit jusqu'à terre, & sur laquelle étoient les ornemens.

Les loges ordinaires de L. M. Czarienne dans cette Eglise étoient tapissées de drap d'or, tant en dehors qu'en dedans, avec de superbes coussins, & par dessous d'un velours ponceau galonné d'or. Entre les deux grosses colonnes du milieu, à la droite, tout du long, auprès des marches, on avoit ménagé une place parée de tapis & de drap d'or, avec l'Aigle d'or en broderie, & c'est delà que les Princesses Czariennes, & les Duchesses de Meklenbourg & de Courlande virent toute la ceremonie. Derriere cette place il y en avoit une autre, aussi richement préparée pour S. A. R. le Duc d'Holstein. A main gauche de la place ordinaire de la Czarine, étoit une espece d'Amphitheatre, destiné à cinq Dames, qui après la ceremonie devoient accompagner la Czarine jusqu'au Monastere de l'Ascension, & porter la queue du manteau Imperial à la descente du carosse.

A la droite de la grande porte de l'Eglise, par où la Czarine devoit entrer, il y avoit une place élevée d'un pied, longue de douze & large de huit, où étoient les Majors Generaux Tschekin Wolkoïf, Leshakoff, le Prince Jusupoff, Soltikoff, & le contre-Amiral Sinjawn, qui tenoient un autre dais fort riche, qu'on portoit sur six bâtons d'argent massif.

massif. Sur chacun il y avoit huit Aigles d'argent doré, avec des Couronnes & quatre fleurons, & des houpes d'or massif, suspendus à des cordons d'or. C'est sous ce dais que la Czarine devoit se rendre après la cérémonie d'une Cathedrale à l'autre.

Au côté Occidental de la Cathedrale, vis-à-vis de l'Autel, il y avoit derrière le Trône deux galeries en forme d'amphitheatre, drapées en rouge & partagées en deux. Dans la premiere, à la droite de l'Autel, étoient les Généraux & autres personnes de distinction qui devoient assister à la cérémonie, & dans l'autre plus près du Trône, aussi à la droite de l'Autel, étoient les Dames & Damoiselles du premier Ordre.

Dans la galerie qui étoit à la gauche, & décorée de la même maniere, étoient dans l'enclos le plus proche les Ministres Etrangers, & dans le second les Gentilhommes Etrangers qui souhaitoient de voir la cérémonie. On avoit construite de pareilles galeries le long de l'Eglise pour les Dames qui pouvoient entrer par billet. Plus bas entre le Trône & les galeries, étoit un amphitheatre élevé pour les Gentilhommes de la nation Russe qui n'avoient point d'emploi dans la cérémonie. Les Dames & Damoiselles qui étoient nommées pour s'y trouver, étoient en habit de Cour, de drap d'or & d'argent, avec des robes brodées superbement & chargées de pierreries. Tous les Seigneurs & Cavaliers étoient aussi magnifiquement habillez.

La veille du jour destiné au Couronnement, le Czar & la Czarine avec la Famille Royale partirent d'une maison de plaisance, & allerent coucher au Château de Kreml. Le soir fort tard on sonna toutes les cloches des Eglises

2328 MERCURE DE FRANCE.

Eglises & des Monasteres, & on fit quelques prieres que l'on fait d'ordinaire avant le couronnement.

Le 18. Mai les Gardes du Corps de L. M. Czarienne, sous le commandement de M. Rumanzioff, Brigadier & Major des Gardes, se rendirent au Kreml, & se posterent dans la grande place, nommé Jwan. Les Grenadiers des Gardes avec des casques ornez de plumes, se mirent devant les appartemens Royaux, sur le grand escalier, & aux allées qui conduisoient aux Cathedrales. Pendant ce temps-là les principales personnes de la Cour se preparent pour la ceremonie, dans la salle nommée la salle de la Table que l'on avoit destinée à cet effet; de même que différentes personnes de l'un & de l'autre sexe, qui avoient quelque fonction dans le couronnement. S. A. R. le Duc de Holstein s'y trouva aussi avec toute la Cour en habits magnifiques.

A neuf heures du matin le haut & le bas Clergé s'assembla dans l'Eglise au son de la grosse cloche, & fit les Prieres ordinaires pour la prosperité de L. M. Czarienne. Après les Pseaumes marquez par la Liturgie, le Clergé en habits pontificaux attendit L. M.

Le Czar se rendit ensuite de son appartement à la salle de l'assemblée; & comme la Czarine étoit toute habillée dans son appartement, & que les préparatifs du Couronnement étoient entierement achevez, & qu'enfin toutes les personnes nommées pour y assister étoient presentes, la marche commença à dix heures du matin dans l'ordre suivant.

La moitié des Cavaliers Gardes du Czar, avec leurs Officiers à la tête. Les Pages de la Czarine, avec leur Gouverneur. Le Brigadier Schuwloff,

Schuwaloff, Grand Maître des Ceremonies, avec sa masse de Ceremonie à la main. Ses Collegues, le Colonel André Welljaminoff, & le Conseiller de la Chambre Naumoff, étoient dans l'Eglise pour faire ranger les spectateurs. Les Brigadiers, les Députés des Provinces, & autres personnes de ce rang; les Majors Generaux, & autres de pareils rangs; les Lieutenans Generaux & les Generaux. Apres eux les deux grands Herauts d'armes, Pleczeoff & le Comte Sasty, en habits couleur de feu brodez d'or, surquoi étoit brodée l'Aigle Imperiale, & ayant en main le bâton de leur Charge. Les ornemens qu'on avoit tirez le matin du Trésor, & placez sur une table & sur des coussins brochez d'or, dans une chambre vis-à-vis de l'appartement Royal. Le Manteau Royal étoit porté sur deux coussins par le Prince Gallitzin & le Comte d'Of-terman, Conseillers Privez : il étoit de drap d'or doublé d'hermine, les agraffes faites en chaîne, étoient enrichies de quantité de gros brillans, & sur le Manteau étoit l'Aigle Imperiale en broderie d'or relevée. Le Globe étoit porté par le Prince Dolgoruki, Conseiller Privé, sur un coussin d'or : il étoit de fin or, surmonté d'une croix enrichie de diamans, de rubis, de Saphirs & d'émeraudes. Le sceptre étoit aussi porté sur un coussin par M. Musin Puichkin, Conseiller Privé : il étoit émaillé & orné de diamans & de rubis, & terminé par l'Aigle Imperiale : c'est le même Sceptre qui a servi cy-devant au Couronnement & au Sacre des anciens Empereurs de Russie. La Couronne étoit portée par le General Comte de Bruce : elle étoit toute revêtue de brillans, entre lesquels il y en avoit d'une singuliere grosseur; les Perles en étoient des plus belles d'Orient.

d'Orient, d'une grosseur extraordinaire, & d'une eau égale. Sur toute la Couronne on voyoit quelques pierreries de couleur, entre autres un vrai rubis d'un rare éclat & gros comme un œuf de Pigeon. C'est sans contredit le plus beau que l'on connoisse jusqu'à présent. Il étoit au haut de la Couronne à la place du Globe, & la Croix étoit toute de brillans. Le Comte de Tolotoy, Grand Maréchal, ayant en main le bâton de Maréchal, au haut duquel étoit l'Aigle Imperiale d'or massif, & par dessus une émeraude de la grosseur d'un œuf de poule.

Le Czar accompagné des deux Princes Menzikoff, & Repnin, Velt-Maréchaux, en qualité d'Assistans, qui marchaient à ses côtes, mais un peu derriere. La Czarine conduite par le Duc de Holstein, & accompagnée de l'Amiral-General, Comte Apraxin, & du Chancelier, Comte de Golonkin, comme Assistans, qui marchaient aussi aux deux côtes, un peu derriere. La queue du manteau de la Czarine étoit portée par la Princesse de Menzikoff, la Comtesse de Golowkin, la Comtesse de Bruce, la Generale Buturlin & la Princesse de Trubetskoy. Les Chambellans de la Czarine & les autres Cavaliers de sa Cour, marchaient de suite, aux deux côtes, avec les Dames qui portoient la queue du manteau. Les Dames du premier rang, avec les autres Dames de la Cour, & le reste des femmes de qualité Les Colonels, les Officiers, & ceux de la Noblesse Nationale qui avoient été nommez pour être presens à la solemnité. Le reste des Cavaliers Gardes fermoit la marche.

Aussi-tôt que l'on sortit des appartemens, les Cloches de la Cathedrale & des autres Eglises commencerent à sonner, & pendant la

la marche , les Regimens qui étoient rangez , presenterent les armes , au bruit de la Musique & des Tambours. Lorsque les ornemens approcherent de la porte de la Cathedrale , tous les Archevêques & le Clergé en habits pontificaux , sortirent de l'Eglise sur les degrés , & les deux premiers Evêques ; sçavoir , celui de Novogrod , & celui de Pleskow , encenserent les ornemens & les aspergerent d'eau-benite. Quand L. M. furent près de la porte , l'Archevêque de Novogrod leur presenta le Crucifix à baiser , & celui de Pleskow leur donna de l'eau-benite. Alors le Chergé marcha devant dans l'Eglise , le Chœur chantant le Pseaume ; *Seigneur , je chanterai vôtre misericorde & vôtre justice.* Les Archevêques & les Prélats se placerent selon leur rang , des deux cô ez sur des bancs , placez au rez-de-chaussée. Avant que L. M. montassent au Trône , le Lieutenant General Jaguschinsky , en qualité de Capitaine des Cavaliers-Gardes , & le Major General Mamonoff , comme leur Lieutenant , se mirent sur la plus haute marche du Trône : le Brigadier Leontieff , & le Colonel Nerschersky étoient sur la marche du milieu , ayant en main leurs bâtons de commandement.

Les deux Grands Herauts d'Armes conduisirent les ornemens sur le Trône , où ils furent déposés sur la table par ceux qui les portoiént ; les Herauts d'Armes descendirent & s'arrêtèrent sur la premiere marche d'en bas. Ceux qui avoient porté les ornemens en firent de même , & se mirent , le Comte de Bruce sur la premiere marche en descendant du Trône , le Comte Musin-Puschkin sur la seconde , le Prince Dolgorouki sur la troisième , le Baron d'Osterman sur la quatrième , & le Prince

2532 MERCURE DE FRANCE:

de Galliczin sur la cinquième, & ils se tinrent debout. Le Duc de Holstein mena la Czarine jusqu'au Trône, & se retira ensuite à la place qui lui étoit destinée, pendant que le Czar, donnant la main à la Czarine, monta avec elle sur l'estrade. Les Princes Menzikoff & Reptin, & les Comtes Apraxin & Golowkin suivirent L. M. sur le Trône, & se rangèrent contre la balustrade aux côtes du Czar & de la Czarine, pour y faire leurs fonctions d'Assistans. Les cinq Dames qui portoient la queue du manteau Royal, se mirent tout joignant la balustrade derrière le fauteuil de L. M. ainsi que les quatre Seigneurs Assistans, pour faire leur office lorsque la Czarine descendroit. Le Grand Maréchal tenant sa masse élevée, marcha toujours devant L. M. & les accompagna jusqu'au haut du Trône; ensuite de quoi il descendit, & se tint debout tout seul sur la première marche. Les Généraux & autres personnes de distinction, les Dames & Demoiselles monterent aux Galeries, où chacun se tint debout tant que dura la cérémonie. Les Colonels & ceux de la Noblesse Russe qui avoient été invitez, étoient à gauche entre les deux gros piliers, & les Chambellans de la Czarine, & les autres Cavaliers & Officiers étoient à la gauche du Trône.

Aussi-tôt que leurs M. furent montées sur le Trône, & assises dans les deux fauteuils, les Archevêques & autres Prélats s'assirent sur leurs bancs : tout le reste demeura debout. Alors on sonna les cloches, & on cessa de chanter.

Ensuite le Czar se leva & prenant le Sceptre de dessus la table, commanda au Grand Maréchal de faire approcher les Archevêques & les Prélats, ils s'avancèrent devant S. M. qui leur parla ainsi.

Comme

NOVEMBRE 1724. 2333

Comme par nôtre Declaration publique, nous vous avons fait connoître nôtre résolution sur le Couronnement de nôtre très-chere épouse ; nôtre bon plaisir est que vous y procediez à ce moment , selon le Rituel.

Les Archevêques ayant reçu ce commandement, s'approcherent de la Czarine, & celui de Novogrod lui adressa ces paroles:

Orthodoxe & grande Imperatrice , très-gracieuse Dame , qu'il plaise à Votre Majesté de reciter tout haut le Simbole de la foi Orthodoxe en presence de ses fideles sujets.

La Czarine l'ayant fait , l'Archevêque dit : *la grace du Saint-Esprit soit avec toi , ce que tout le Clergé repeta tout bas. On commença aussi-tôt le Couronnement de la maniere suivante. La Czarine se mit à genoux sur un coussin, & le premier Archevêque la benit avec le signe de la Croix , lui imposa les mains , ôta sa Mitre, & recita cette Priere;*

Seigneur nôtre Dieu , Roi des Rois , de qui toutes les Puissances relevent , vous qui par le ministere de vôtre Prophete Samuel , choisistes David vôtre serviteur , & l'oignites pour être le Roi de vôtre peuple , exaucez la priere que nous vous adressons , nonobstant nôtre indignité ; regardez du haut de vôtre sainte demeure , & rendez digne de l'Onction sacrée vôtre fidelle servante , nôtre Orthodoxe & grande Imperatrice Catherine Alexiowna que vous avez élüe pour être Dame & Maitresse sur vôtre peuple que vous avez racheté par le précieux sang de vôtre fils unique : revêtez-la de vôtre force , mettez sur sa tete une précieuse Couronne ; accordez-lui une longue vie ; mettez dans sa main le Sceptre du salut ; placez-la sur le Trône de la justice ; armez-la de l'armure de l'Esprit Saint ; fortifiez ses bras ; soumettez lui

lui tous les peuples infidèles ; que votre crainte ne sorte point de son cœur & qu'elle n'ait point d'autre vœux que celle de vous o'bir , maintenez-la dans la véritable foi , & faites qu'elle se montre toujours la vraie protectrice de la doctrine de la Sainte Eglise Catholique qu'elle juge votre peuple selon la justice ; qu'elle fasse justice aux affligés ; qu'elle soulage les enfans des pauvres , & qu'enfin elle obtienne votre Royaume celeste.

Lorsque cette Priere fut achevée , la Czarine se releva ; les deux Archevêques prirent le manteau du Couronnement & le donnerent au Czar , qui sans quitter le Sceptre , en revêtit la Czarine. L. M. se mirent ensuite à genoux sur les coussins , & l'Archevêque lut tout haut cette Priere :

Unique Roi du genre humain , ceux que vous avez choisis pour le gouvernement temporel , font prosterner avec nous en votre présence & nous vous supplions tous , Seigneur , de leur conserver votre protection : fortifiez leur Empire ; accordez-leur la grace de faire toujours ce qui vous est agreable , faites fleurir de leurs jours la justice , multipliez leurs prosperitez , afin que sous leur doux gouvernement , nous menions une vie sage & tranquille dans la pratique des vertus & de la pieté.

La Czarine s'étant relevée , le Czar reçut des mains des Archevêques la Couronne , qu'il mit sur la tête de la Czarine , sans quitter le Sceptre qu'il tenoit toujours à la main. Les Archevêques la benirent en prononçant ces paroles : *au nom du Pere du Fils & du Saint-Esprit.* Le Czar demeura debout , ayant le Sceptre à la main , & l'Archevêque mit le Globe dans celle de la Czarine.

Après cela L. M. s'assirent sur le Trône , & reçurent

reçurent les complimens de felicitation, tant du Clergé que des Laïques, pendant que le Chœur chantoit le Cantique accoutumé pour la prosperité de L. M. Alors se fit la premiere décharge generale de toute l'artillerie, & une salve de mousqueterie par les soldats postez sur la place d'Ivan, & on sonna toutes les cloches des Eglises comme il est marqué dans la Liturgie. Leurs M. remirent ensuite le Sceptre & le Globe à ceux qui les devoient porter, & qui les mirent sur la table. Le Czar & la Czarine ayant la Couronne & le manteau, descendirent ensemble du Trône avec la même ceremonie qu'elles y avoient monté, & s'avancerent jusqu'au pied de l'Autel, d'où elles se rendirent à leurs places ordinaires, pour y entendre l'office.

Les Princes Menzikoff & Repnin suivoient le Czar, & les Comtes Apraxin & Golowkin suivoient la Czarine; les deux premiers s'arrêtèrent devant la place du Czar, & les deux autres demurerent à la gauche de la Czarine. Les cinq Dames qui portoient la queue du manteau, prirent leur place sur le petit amphitheatre, à la gauche de L. M. Le Grand Maréchal, Comte de Tolstoy ayant accompagné L. M. jusqu'à leurs places, demeura devant la Czarine, sur la premiere marche de l'Autel. Les autres Seigneurs, tant ceux qui avoient porté les ornemens que les Officiers Commandans des Cavaliers-Gardes, & les deux grands Herauts-d'Armès, reprirent leurs places.

Durant la Liturgie, la Czarine ôta quelquefois sa Couronne qui étoit gardée pendant ce temps-là par M. Macaroff, Secrétaire du Cabinet. Quand on commença de chanter les Prières de la Communion, on étendit un double

ble tapis de velours rouge depuis la Loge de la Czarine, le long du chemin par où elle devoit passer pour aller recevoir le Sacre & la Communion, & tout auprès de la porte du Sanctuaire, un tapis broché d'or. Lorsque les Prières pour la Communion furent chantées, & qu'on eut ouvert le Sanctuaire, L. M. descendirent de leurs places, & le Czar prit la Czarine qui avoit la Couronne sur la tête & le manteau Royal, & la mena par la main sur le chemin couvert de velours jusqu'au tapis qui étoit à l'entrée du Sanctuaire, où elle s'agenouilla sur un coussin brodé d'or. Les deux Evêques, en qualité de Prélats de la seconde Classe, apporterent les Saintes Huilles dans des vases particuliers, & un Archevêque, en qualité de Prélat du premier Ordre, oignit la Czarine au front, sur la poitrine & aux mains, en repetant à chaque onction ces paroles : *Au nom du Pere, du Fils & du Saint-Esprit*. D'autres Archevêques de la premiere classe, l'essuyerent avec du coton qu'ils mirent dans un rechaud sur l'Autel. La Czarine se releva ensuite, & se rangea un peu du côté gauche, & l'Archidiacre qui avoit en main le S. Sacrement dans un Ciboire, ayant dit tout haut ces paroles accoutumées : *Approchez avec pieté & avec foi*, elle se remit à l'entrée du Sanctuaire où elle reçut la Communion des mains de l'Evêque officiant. Sans sortir de cette place, elle reçut des mains de l'Archevêque le pain-beni, & un peu de vin chaud. Deux Archiprêtres de la Cathedrale apporterent un bassin d'or. L'Archimantrille, ou Abbé du Monastere de la Trinité, presenta une Aiguierre d'or avec de l'eau, & deux autres Archimantrites presenterent l'essui-main à S. M. Cela étant fait leurs Majestez retournerent à leur place,

place, & alors se fit une seconde salve.

A la fin de l'Office l'Archevêque de Pleskow fit un discours où il toucha en peu de mots les rares vertus dont le Ciel a orné la Czarine, & fit voir que c'étoit avec beaucoup de justice qu'elle avoit reçu la Couronne de Russie des mains de Dieu & de son époux : il finit par une félicitation au nom des Etats de la Patrie.

Quand le Service fut achevé le Grand Maréchal donna l'ordre aux Maîtres de Ceremonie, afin que l'on se remit en marche pour se rendre de cette Cathédrale à l'autre ; ce qui se fit dans le même ordre que quand on étoit venu du Palais, excepté que le Czar sortit par une autre porte, & alla droit à son appartement. Dès la fin de l'Office le Duc de Holstein quitta sa place, & se rendit auprès de la Czarine pour l'accompagner comme auparavant. Elle marchoit avec la Couronne & le manteau Royal, & sortit de l'Eglise sous le Baldaquin porté par les six Majors Generaux déjà nommez. On portoit devant elle le Sceptre & le Globe. Le Grand Maréchal marchoit immédiatement devant elle, & aux deux côtes, un peu derriere, suivoient les deux Assistans. Les Comtes Apraxin & Golowkin. Les cinq Dames portoient la queue du manteau.

Lorsqu'elle sortit de l'Eglise au bruit des Trompettes & des Timballes, on fit une troisième salve, & on sonna toutes les cloches de la Ville, aux acclamations d'une foule innombrable de peuple. Derriere la Czarine marchoit le Velt-Maréchal, Prince Menzikoff. Le President de la Chambre des Finances Plestzeoff, & le Conseiller de la Tresorerie Printzen-Stern, portoient aux deux côtes une bourse de velours rouge, brodée d'or, dans laquelle

G

laquelle

laquelle il y avoit des Medailles d'or & d'argent que le Prince Menzikoff jettoit au peuple, pendant que la Czarine alloit à pied d'une Cathedrale à l'autre. La Compagnie des Cavaliers-Gardes du Czar étoit rangée en haye aux deux côtez ; & aussi tôt que la Procession fut entrée dans l'Eglise elle monta à cheval , & attendit que la Czarine montât en carosse. Devant la porte de l'Eglise vint un Archevêque, ayant le Crucifix ; & lorsque la Czarine fut entrée , on chanta les Litanies accoutumées ; elle monta ensuite dans un carosse attelé de huit Chevaux , & se rendit au Monastere de Wofnesenski. Pendant ce temps-là les Maîtres de Ceremonie demeurèrent dans la seconde Cathedrale , en attendant le retour de S. M. avec toute la Procession , à la réserve des personnes nommées pour la suivre dans cette marche qui se fit dans l'ordre suivant.

Le Lieutenant General Jagouschinski marchoit à la tête d'une demie Compagnie des Cavaliers-Gardes , au bruit des Trompettes & des Timballes ; ces Gardes étoient vêtus d'un juste-au-corps verd , & d'une soubre-veste rouge , richement galonnée d'or , & sur leur poitrine , aussi bien que sur leurs bras étoient les armés du Czar en broderie. L'étrui à cartouches étoit de velours , chargé de chiffres couronnez , brodez d'or ; la Grenadiere & le ceinturon étoient de velours rouge galonné d'or ; les boucles & la garde de l'épée dorées , & le chapeau bordé d'or , orné d'une cocarde blanche ; la housse & les faux fourreaux étoient ornés de chiffres couronnez en or , & enrichis de passemens & de franges de même ; le mors de la bride , le poitrail & la croupiere des chevaux étoient couverts d'or massif ; les Timballes d'argent étoient d'un très-beau travail ,

vail , avec les armes du Czar , & des reliefs d'or & d'argent , avec des floques d'or d'Orfeverie.

24. Valets-de-Pied de la Czarine marchant à pied , quatre à quatre , & ayant pour livrée un juste-au-corps verd à paremens rouges , avec une veste rouge chamarée , le chapeau bordé d'or , & l'épée à garde dorée.

12. Pages avec leur Gouverneur ; la livrée étoit de velours verd pour le juste-au-corps , les paremens & la veste de drap d'or , brodé d'or ; des bas de soye rouge à coins d'or , & l'épée à garde d'argent doré.

Le Grand Maréchal , dans un des carosses du Czar , tiré par six chevaux , avoit à main droite un Page , & à la gauche un Maure.

La Czarine dans un carosse attelé de huit chevaux , précédée par quatre Coureurs vêtus de drap d'or ; leurs Tonnelets étoient de drap d'argent & les écharpes de Damas blanc. L'habit du premier étoit brodé d'or tout à l'entour , & son Tonnelet brodé de franges ; au lieu que les autres ne l'étoient que de simple galon d'or.

Aux deux côtes du carosse marchaient deux Chambellans de S. M. & autres Officiers de la Cour. Il y avoit de plus 16. Heyduques qui marchaient aux deux côtes du carosse , quoiqu'à une raisonnable distance des Chambellans & des autres Officiers. Leur habit consistoit en un juste-au-corps verd , une veste rouge ; le tout richement brodé d'or tout à l'entour. Ils avoient les armes du Czar brodées sur le devant de leur habit , & des chiffres couronnez , accompagniez de franges d'or sur les manches , & sur les paremens qui étoient très-petits & de velours rouge. Leur bonnet de velours rouge bordé de velours verd , avec

C ij une

une tresse d'or , avoit au haut une étoile brodée d'or , avec une houe & une pomme d'argent ; aux deux côtez du bord étoient deux Aigles d'argent d'Orfèvrerie , avec deux aigrettes d'argent , accompagnées par derrière d'un bouquet de plumes rouges & blanches. Au lieu du ceinturon ils portoient deux chaînes d'argent , attachées à une bande de velours rouge ornée de tresse d'or ; les poignées de leurs sabres étoient grosses & dorées. Leurs bottines, de Maroquin du Levant , étoient embellies de boutons , & de divers autres ornemens d'argent d'Orfèvrerie , il y en avoit même sur leurs souliers.

Le Lieutenant General Lessy suivoit à cheval le carosse de la Czarine avec les deux Hérauts d'armes de la Russie , & jettoit chemin faisant , de l'argent au peuple , qui étoit porté dans des bourses par des Officiers , ce qu'il fit jusqu'à ce que S. M. fut rentrée dans ses appartemens.

Six Maures habillez de velours noir bordé d'or , leur Tonnelet étoit de taffetas rayé , blanc & ponceau. Ils avoient en forme d'écharpe & de bracelets , des ornemens de plumes blanches & rouges , qui venoient jusqu'au Tonnelet. Leurs turbans de velours rouge , avoient un bord de Mousseline , où étoient attachées des plumes rouges & blanches. Leurs colliers étoient d'argent aux chiffres de L. M.

Les deux Assistans , sçavoir les Comtes Apraxin & Golowkin , dans un des carosses de la Cour , attelé de six chevaux , avoient deux Pages d'un côté , & deux Maures de l'autre. La marche étoit fermée par le reste de la Compagnie des Cavaliers-Gardes.

Quand la Czarine fut arrivée au Monastere ,

un Archevêque portant le Crucifix, & accompagné de toutes les Religieuses, vint la recevoir à la porte. Lorsqu'elle eut fait ses Prières sur les Tombeaux des Dames de la Maison Royale, elle remonta en carrosse, & retourna au Château dans le même ordre qu'on étoit venu; le Duc de Holstein reçût la Czarine à la descente du carrosse, & lui donna la main jusqu'à son appartement, où L. M. attendirent que l'on eut servi dans la salle des solemnitez. Cette salle étoit tendue de velours rouge à bandes, d'un riche drap d'or à fleurs travaillé à la Chine, & le plancher étoit couvert de Tapis de Perse d'une grandeur extraordinaire. A la droite du pillier qui soutenoit la voute de la salle, joignant la muraille, étoit une loge tendue de drap d'or, bordé d'une frange d'or, & accompagné de quantité de bouffettes, d'où les Princesses Royales & les Duchesses de Meckelbourg & de Curlande devoient voir la solemnité.

Tout autour de ce pillier on avoit élevé une table à gradins, chargée de vases d'or & d'argent, enrichis de perles d'Orient & de pierres. Du même côté, vis-à-vis de la porte, étoit un dais de velours rouge, galonné d'or, avec quantité de bouffettes, sur une estrade garnie aussi de velours & de galon d'or, sur laquelle étoit la table où L. M. devoient manger.

A gauche, mais sans estrade, étoit une autre table où le Duc de Holstein devoit manger seul.

A quelque distance delà il y en avoit une autre pour des personnes de la première qualité, & particulièrement pour celles qui avoient eu quelque fonction au Couronnement.

2342 MERCURE DE FRANCE.

A une autre distance de cette table , à la gauche de L. M. il y en avoit une troisième pour les principaux Prélats seculiers qui avoient officié ou assisté au Couronnement.

Vis-à-vis de la table des Prélats il y en avoit une quatrième dressée pour les Dames & les Demoiselles qui avoient eu quelque emploi durant la ceremonie.

A gauche , près de la porte , on avoit placé sur un amphitheatre l'orchestre pour la Musique.

Le Grand-Maréchal ayant averti L. M. que tout étoit prêt , on se rendit dans la salle en cet ordre.

Le Grand-Maître des Ceremonies marchoit devant avec ses Collegues. Les deux Grands Echançons , M. Soltykoff & le Comte André Apraxin ; (ce dernier fit l'office d'Ecuyer tranchant durant le festin.) Le Grand-Maître-d'Hôtel du Czar , M. Alfussief , portant le bâton , qui est la marque de sa dignité , étoit suivi du Grand-Maréchal. Le Czar avec ses deux Assistans. La Czarine menée par le Duc de Holstein ; ses deux Assistans , les Comtes Apraxin & Golowkin , marchoient à ses côtes , mais un peu derriere. La queue du manteau étoit portée par les cinq Dames du premier rang.

Les Dames de la premiere distinction venoient ensuite avec les Filles-d'Honneur de la Czarine.

Lorsque L. M. Czarienne furent sous le dais , un Archevêque fit la Benediction , après quoi L. M. se mirent à table.

Le Duc de Holstein se mit à la seconde , qui fut servie à part , & chacun se mit à celle où sa place étoit marquée.

Le Chambellan & Ajudant - General Narischkin

rifchkin & le Gouverneur d'Astran & Ajudant-General Wolinski, étoient derriere le fauteuil du Czar pour le service du Cadenat. Derriere le fauteuil de la Czarine étoient les Chambellans, M.^{rs} de Mons & de Balk pour la servir.

Les plats furent mis sur la table par des Lieutenans Generaux dans l'ordre suivant.

Le Grand-Maréchal marchoit suivi du Grand Maître-d'Hôtel, puis venoit le Grand Ecuyer tranchant, ensuite les Officiers qui portoient le service, chaque plat étant escorté de deux Cavaliers-Gardes avec leurs Carabines, & enfin le Maître des Ceremonies.

Le Grand-Maître-d'Hôtel rangeoit les plats & les ôtoit, & faisoit une genuflexion à chaque fois; ce que faisoient aussi les autres qui donnoient les assiettes ou les verres à L. M. Elles furent servies en vaisselle d'or, & les pyramides qui portoient les confitures, furent apportées dans des bassins d'or. Le Duc de Holstein fut servi par des Officiers du premier rang.

Pendant le repas il y eut deux fontaines de vin rouge & de vin blanc, des bœufs rôtis, avec toutes sortes de volailles piquées, sur un échaffaudage dressé devant la salle, que l'on abandonna au peuple.

Avant qu'on se leva de table, le Velt Maréchal, Prince Menzikoff distribua à toutes les personnes de distinction qui avoient fait quelque fonction à cette ceremonie, de grosses Medailles d'or, sur lesquelles elle étoit représentée. Après le festin L. M. Czarienne se rendirent à leurs appartemens, dans le même ordre, & avec les mêmes ceremonies qu'elles étoient venues.



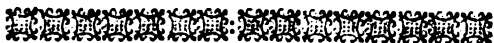
SONNET sur les Bouts-rimez proposez
dans le *Mercur* du mois d'Aoust
dernier.

Où, laissant pour toujours les bords de
la *Garonne*,
Pour vous plaire j'irois jusqu'au fonds du
Perau,
Dût'on me regarder, Cloris, comme un Hi-
bou,
Vôtre amour est pour moi plus cher qu'une
Couronne.

Mais si vous ne m'aimez, trop charmante Ba-
ronne,
On me verra bien-tôt par tout crier *Houhou*,
Vous le devez plutôt que de me rendre *Fou*,
Ce cas est décidé par toute la *Sorbonne*.

Si vous ne me croyez, consultez-en *Balsac*,
Il sçût en son vivant faire maint *Almanach*,
Là-dessus il fut Grec beaucoup plus qu'un Mi-
nistre.

Si cela n'est pas vrai, je veux être un *Magot*,
Et que tous mes discours ressentant le *Fagot*,
On me mette au niveau d'un misérable *Cuistre*.
LET-



*LETTRE écrite aux Auteurs du Mercure
de France sur la Lumiere
Septentrionale.*

JE ne puis, Messieurs, m'expliquer sur les Memoires de l'Académie qui furent imprimez l'année dernière, qu'après l'Extrait qui en a paru le mois de Septembre dernier dans le Journal des Sçavans, page 569. de l'Edition in 4°. C'est pourquoi je ne prétends attaquer ni le respectable Académicien qui a fait le Recüeil de ces Memoires, ni le sçavant Auteur des Observations qui s'y trouvent sur la Lumiere Septentrionale. Je présume seulement que l'imprimeur a pû omettre par inadvertance quelques lignes dans l'Extrait de la Dissertation, composée sur ce sujet par le celebre M. Maraldi.

Et ce qui me le persuade, c'est qu'il est très-difficile de croire que M. Maraldi ait écrit qu'on a été près de mille ans sans remarquer ce Phénomene ; sçavoir, depuis les années 584. 585. 586. & 587. jusqu'en l'an 1554. & les années suivantes. En effet, si on veut se donner la peine de consulter les Auteurs de an-

C v ciennes

ciennes Chroniques , il est difficile de n'y pas appercevoir les Observations qu'ils y mettent de temps en temps sur cette Lumiere. Il y en a eu tant d'écrites entre le sixième & le seizième siècle , qu'on ne peut pas manquer , en les ouvrant , de tomber sur quelque remarque qui a rapport à ce Météore. Nous n'avons ici ni les Collections de Duchesne , qui renferment les Annales de Saint Bertin , de Metz , de Fulde , &c. ni les autres Recueils de Chroniques , si ce n'est ceux du P. Labbe , Jesuite , des PP. Dachery & Mabillon, Benedictins, & quelques Chroniques renfermées dans la grande Bibliothèque des Peres : au reste fort peu de Chroniques publiées separement. Je n'ai pas laissé dans ce petit nombre que j'ai parcouru pour d'autres faits plus importants , d'être assez frappé de ce que j'y ai lû touchant la Lumiere Septentrionale , pour me ressouvenir qu'on n'a pas été neuf cents ans sans la voir , ou au moins sans raisonner dessus cette Lumiere , comme il semble que M. Maraldi l'aurait voulu dire.

Le P. Labbe a publié dans le premier Tome de sa nouvelle Bibliothèque de Manuscrits la Chronique de Hugues , Abbé de Flavigni , en Bourgogne , où on lit ceci à la page 247. *Anno ab Incarnacione*

NOVEMBRE 1724. 2347

*tionis Domini M. XC. IX. primâ horâ
noctis à parte Aquilonari lux ingens quasi
ignis ardentis emissâ , usque prope dilicu-
lum noctem convertit in diem. Quo etiam
anno hiems solito asperior octo continuis
hebdomadibus inhorruit ; ita ut bestias ,
aves , homines quoque plerosque vis algo-
ris exureret. Fuerunt qui lucem illam da-
tam à Deo in necem & dejectionem Sara-
cenorum , ferente eo adiutorium & vires
præbente Ierosolymitanis ad sternendam &
omninò consumendam multitudinem Prin-
cipis Babylonie qui venerat ad proteren-
dos eos qui Hierosolymam cæperant , quo-
rum numerus erat ut arena maris , & ob
id lucem divinitus directam ne Christianis
qui eo die præliabantur prælia Domini
etiam in nocte lux deesset ad contritionem
geniis adversæ. Virum ita sit , an igneus
ille splendor qui apparuit & igneæ illæ
acies portenderint effusionem humani san-
guinis quæ eo die & sequenti facta est ,
sicut legimus factum cum immineret bel-
lum illud lacrymabile inter filios Ludovi-
ci Pii Imperatoris ; an immineat aliqua
mundo tribulatio , ut legitur factum eo an-
no quo Ludovicus Rex ab Hægonis Ma-
gni procuratione separatus est , quando
idem signum apparuit portendens Hunga-
rorum pestem quæ mox acriter invaluit ,
viderint quorum opus est id experiri &*
C vj cognos-

2348 MERCURE DE FRANCE.

cognoscere. Visa est autem lux in parte Aquilonari versus solis occasum, & nocte declinante respiciendo porrigebatur in ortum, sed ante lucanum aliquantum delituit. Un Chanoine de Saint Pierre de Troyes, appellé Camuzat, a publié en 1610. la Chronique d'un Chanoine Regulier de l'Abbaye de S. Marien d'Auxerre, de l'Ordre de Prémontré, qui finit à l'an 1220. ou environ, & sur l'original de laquelle je suis quelquefois obligé de travailler. Ce Chronologiste y marque ainsi un fait arrivé de son temps. *Anno Domini M. CC. iiij à fine mensis Januarii usque ad Maium per tres menses, aut nullis, aut rarissimis pluviis terra infusa est, cum duo menses ob hiemis verisque confinium maxime esse soleant & pluviosi & gelidi: eratque contra consuetum ordinem temporis siccitas & calora stivalis mense Martio. Cælum cum sine ulla nubium densitate multaque serenitate claresceret visum est à parte Septentrionali nocturno tempore tanto rutilare rubore, ac penitus igne flammesceret, & amplissimum cæli spatium occupans, quasi quoddam motabile discurrere visebatur. Nec semel aut bis sed pluries id accidisse notum est.* Voilà deux exemples à cent cinq ans l'un de l'autre de cette Lumière extraordinaire; mais le premier exemple tiré de
Hugues

NOVEMBRE 1724. 2349

Hugues de Flavigni est d'autant plus digne d'attention que l'Ecrivain, habile d'ailleurs pour ce temps-là, qui vivoit lorsque cette Lumiere parut, & qui la vit, s'applique à raisonner dessus, & à en tirer des pronostics pour l'avenir. Il s'appuye même sur l'exemple d'une semblable Lumiere, qui avoit paru peu avant la sanglante bataille donnée dans nos quartiers le Samedi 25. Juin de l'an 841. communément dite de Fontenai, & sur une autre qui parut environ cent ans après sous le regne de Loüis d'Outremer: ce qui laisse à penser qu'il ne s'est passé gueres de siecles depuis S. Gregoire de Tours, sans qu'on ait vû paroître ce Phenomène. On trouve des vestiges de ce qui parut peu avant l'an 841. dans la Chronique d'Herman le petit, en ces termes, à l'an 839. *Cometa in signo arietis; cælum instar sanguinis rubeum; igniculi que per aëra discurrere visi sunt;* & plus au long dans les Annales d'Eginhard qui marquent à la même année que cette Lumiere prenoit d'un côté à l'Orient, & de l'autre à l'Occident, & venoit abou-
tir en pointe au Septentrion; qu'elle étoit de couleur de sang figé, & qu'elle parut durant quelques nuits vers la Fête de Pâques. *Imperator in Aquis grani Pascha celebravit. Hisce temporibus per aliquot*

quot noctes rubor aëris nimius apparuit, ita ut unus trames ardens ab Euro, alter à Circio exoriens, in conum cœrent, & quasi coagulati sanguinis speciem in summitate cœli monstrarent.

Je sçai que les conséquences qu'on tiroit autrefois de ces feux ne méritent aucune attention ; mais comme on étoit alors accoutumé à les tirer telles, de même que des Comettes qui paroissent ; c'est ce qui fait que les Historiens ont dû quelquefois en parler. Et si on veut se donner la peine de les consulter, on y trouvera de temps en temps les mêmes observations. Aussi remarque-t-on dans Sigebert & dans Clarius, Moine de Saint Pierre-le-Vif à Sens, la Lumière Septentrionale dont a parlé l'Abbé Hugues. Quoique tous deux ne conviennent pas sur l'année, l'un la plaçant un an plutôt que l'autre, ils s'accordent cependant à dire chacun dans leur Chronique que ce fut le 27. Septembre qu'on vit pendant la nuit le Ciel très enflammé, & Sigebert semble croire qu'elle servit à prédire la mortalité qui arriva sur les animaux, & la rouille qui survint sur les bleds. *Multis in locis, dit-il, quinto Calendas Octobris cœlum quasi ardere visum est nocturno tempore ; & secuta est animalium pestilentia & segetes nimio imbre & aurugine*

NOVEMBRE 1724. - 2351

aurugine corrupta sunt. Le moine Clarius détaille mieux la chose. *Quinto Calendas Octobris lunâ xxviii visa est in Cælo in parte Septentrionali Zona ignea sanguinei coloris longissima, & multa latitudine expansi, emittens quoque terribiles radios versus meridiem: visa est verò per totam noctem ab ipso crepusculo usque ad lucem.*

Au reste, quoiqu'on n'ait pas dans ces Chroniques toutes les preuves de la secheresse qui précéda ces apparitions, on entrevoit cependant qu'elles ont dû précéder. Sigebert marque qu'il survint de grandes pluies après celles dont il parle; cela suppose qu'il y avoit long-temps qu'il n'avoit plu considérablement, & ordinairement parlant les grandes pluies ne viennent qu'après de longues secheresses. Le Chanoine de S. Marien d'Auxerre marque positivement qu'une secheresse de trois mois avoit précédé dans une saison où la fin de l'Hiver & le commencement du Printemps procurent communément de la pluie & du froid. Ainsi le sentiment du sçavant Académicien, loin d'être infirmé par les exemples que j'ai apporté, doit s'en trouver encore fortifié; sçavoir, que ce sont les grandes secheresses qui sont les causes pro-

2352 MERCURE DE FRANCE.
productives de la Lumiere Septentriona-
le. Je suis, Messieurs, &c.

D' A.... en Bourgogne le 17. Octobre 1724.



BOÜTS-RIMEZ donnez au mois
d'Aoust 1724.

S O N N E T.

U N jour certain Pimpant , voisin de la Ga-
ronne ,
De ceux qui se vantant d'avoir tout le Peron ,
N'ont pas dequoi loger la tête d'un Hibou ,
Disoit que sa valeur meritoit la Couronne.

Que d'un de ses regards il détruiroit Bayonne ,
Que sa Cloris, qui n'est qu'une vieille Heubon ,
Charmeroit Adonis jusqu'à devenir Fou ,
Et qu'il rendroit Mutus un Docteur de Sor-
bonne.

Qu'en stile Pindarique il passeroit Balzac ,
Qu'il avoit inventé l'Epace & l' Almanach ,
Et qu'il n'avoit tenu qu'à lui d'être Ministre.

Enfin

NOVEMBRE 1724. 2353

Enfin lassé d'entendre un pareil Ostro Got,
De colere j'allois le servir d'un Fagot,
Lorsque je m'apperçûs que ce n'étoit qu'un
Cuisfre,



*LETTRE écrite de Malibé le 28. Juillet
1724. contenant les suites du Remede
de l'Eau à la glace.*

JE fus saisis ces jours passez d'une colique vers le soir, & je passai la nuit dans des douleurs vives à me rouler sur mon lit. Je bus le matin deux pots d'eau à la glace, je dînai legerement, j'en pris encore trois pots avant que de me coucher sans manger. Mes douleurs furent apaisées. Le lendemain après avoir bû encore deux pots à 5. heures du matin, je rendis beaucoup de matieres brûlées & j'urinai beaucoup. Deslors plus de colique : j'ai repris ma vie ordinaire. Ce remede guerit tous cours de ventre inveteré, flux de sang, sciatique & rumatisme; nous en avons déjà 50. épreuves. Le Bailly Semagnes dans les vives douleurs de la goutte s'est frotté avec de la glace, & a mis de l'eau gélée & des linges mouillez sur la partie affligée; dans deux heures

2354 MERCURE DE FRANCE.

res les douleurs ont cessé. Le Grand-Maître qui se mocquoit du remède commence à y avoir foi, & a obligé le Capucin de s'arrêter ici.

Au reste cette eau glacée ne se donne pas sans art, il ne veut entreprendre personne dans la canicule, son attention est d'éviter les sueurs pour que l'effet se fasse par les selles & par les urines; il prétend précipiter les humeurs peccantes, & éviter qu'elles ne se mêlent avec le sang. Il connoît aux ongles & au poulx le progrès de l'eau, & double ou diminue la doze sur les indications que lui fournit la nature. Il traite tous les malades différemment, les uns mangent soir & matin dès le premier jour, & surtout des macarrons avec du fromage cuits à l'eau, & des œufs frais, le jaune seulement. Il a d'autres malades qui sont 15. jours & 3. semaines sans manger absolument. Il en a deux de ma connoissance actuellement à la * *Camarade*, qui y sont sans manger, l'un depuis 17. jours. & l'autre depuis 11.

Balbani est maigre à faire peur, & Castriofi est fort gras, & avec des douleurs vives, ils ne mangeront pas si-tôt. Le Capucin m'a dit qu'il avoit traité un Prêtre qui fut d'abord 57. jours sans

* Hôpital de Malthe.

man-

manger , il le fit manger ensuite 8. ou 10. jours , & finit sa cure par une diette de 40. jours ; c'étoit un homme abandonné de toute la Medecine. Le Comte Beuveren , & le Commandeur Guarrena sont à merveille , ainsi que tous ceux qu'il a entrepris. Le fils de Dorel attaqué d'un flux d'urine , & si foible qu'il le fallut porter à *la Camarade* sur son lit, marcha le troisiéme jour , & va par tout aujourd'hui.

Le petit Page Espagnol est sans fièvre , & se promene. Il vous expedie une fièvre en 3. jours ; mais il vous défend de suer & de vous échauffer ; il prétend que l'eau a plus d'effet l'Hiver & dans les pays froids. Tous les Medecins d'ici sont étonnez , & s'étudient à present à penetrer le secret. Il se conduit , comme nous l'avons dit , par l'indication du poulx & des ongles. Il force à boire ceux qui y repugnent , & ôte l'eau à ceux qui la souhaitent , & ne la leur donne que par mesure , & dans de certains temps , la nuit & le jour.

Le 30. du mois passé le Chevalier de Serinchan extenué par des chaleurs d'entrailles & dans les reins , a rendu des urines si chaudes & si brûlantes , que les pots de chambre de verre se cassoient. Il est revenu dans sa bonne couleur , & il
sera

sera hors des remèdes dès que les urines qui perdent peu à peu de leur chaleur, seront au degré ordinaire. Le petit Page dont j'ai déjà parlé, abandonné des Médecins ordinaires, & qui se promène aujourd'hui a été dans le même cas ; ses urines étoient brûlantes. Le Capucin vient de dire au Grand-Maître qu'il se faisoit fort de guerir un Portugais, nommé Pichotte, qui est de retour de Montpellier depuis six semaines. Il a une tumeur dans le ventre grosse comme la forme d'un Chapeau avec un visage de cire jaune.

Hier au soir le Comte Beuveren rendit par le bas la matière d'un autre abcès. second effet extraordinaire de l'eau glacée. Si cet homme reprend sa santé, c'est un vrai miracle de ce remède, il est à merveilles jusqu'à présent & sans palpitation. Le Page Espagnol s'embarque demain pour Alicant en bonne santé.

Le Chevalier de Romagere le cadet est actuellement dans un commencement d'hydropisie, il a les jambes enflées & les bourses pleines d'eau. Le Capucin l'a assuré qu'il le gueriroit, & que l'eau étoit sûre pour ce mal ; ajoutant qu'il en avoit cent épreuves. Enfin ce bon Pere m'a dit qu'il a délivré une femme prête à mourir, ne pouvant accoucher d'un enfant

NOVEMBRE 1724. 2357
enfant mort , le tout en lui faisant boire
de l'eau glacée.

*Extrait d'une autre Lettre écrite de Malthe
sur le même sujet, le 8. Aoust 1724.*

Tous les buveurs d'eau vont de mieux
en mieux, l'effet de ce remede est sur-
prenant, je vois un Chevalier, qui de-
puis 22. jours n'a pas mangé, dont le
visage est assez bon, & qui se promene;
il sent, dit-il, de l'amertume dans la
bouche, & que cette eau remué tout dans
son estomach. On croit que la cure sera
longue, l'eau ne déterminant rien par
le bas ni par le haut. Il est seur, comme
on l'a déjà remarqué que cet homme a
une conduite particuliere en donnant son
remede, & qu'il agit selon ce que la
nature lui indique, autant pour la quan-
tité d'eau que pour la nourriture; c'est à
la verité une rude épreuve pour les vieil-
les maladies, & l'on a long-temps à souf-
frir. Pour les maux recens, comme fié-
vre maligne, hidropisie, poitrines atta-
quées, &c. l'effet est prompt, quatre
jours en font l'affaire. Si tout ce que
nous voyons ici est vrai, comme je n'en
puis douter par les effets que nous tou-
chons avec le doigt, ce remede n'est pas
nouveau à Naples & en Sicile; mais s'il
est

2358 MERCURE DE FRANCE.
est si efficace, pourquoi n'est-il pas uni-
versel, seroit-ce par nôtre imbecillité
ou par l'ignorance des Medecins ? &c.

*Autre Lettre écrite de Malthe, le 14.
Aoust 1724.*

Nôtre Medecin à la glace continuë à faire des merveilles, le Valet du Comte de Beverent est hors de danger ; cette eau a chassé tout le venin qu'il avoit dans le corps, causé par ses débauches. Il se promene à present, & est sans douleur & sans fièvre. Le fils de Dorel se mouvant d'un flux d'urine, eut il y a deux jours une attaque de dissenterie : le Capucin le voyant effrayé, lui dit vous serez guéri ; en effet, après le remede donné le flux de sang s'est arrêté. On porta avant hier à l'Hôpital un Prêtre abandonné pour une dissenterie, il marche aujourd'hui & ne rend plus de sang. J'ai eu il y a deux jours des maux de tête affreux, sept pintes d'eau à la glace, avec une diette de 24. heures m'ont guéri. Les deux premieres pintes que j'avalai tout de suite, calmerent les douleurs ; je dormis 4. heures, & je ne m'en sentis plus le lendemain. Je vis à present comme à l'ordinaire. Le Commandeur Guarrena re-
prend

prend son enbonpoint. Le Schirre est, pour ainsi dire, fondu, &c.

*Extrait d'une autre Lettre écrite de Malthe,
le 4. Septembre 1724. sur le remede
d'eau à la glace.*

Tous les malades du Medecin de l'eau sont hors de danger. Ce remede fait des effets surprenants. Le Chevalier Castrioti est aujourd'hui dans son 48. jour sans manger ; mais dans un état très-dangereux. On lui donna hier l'extrême-Onction ; l'eau commença à faire son effet par les vomissemens ; les matieres ont été si abondantes , que ne pouvant les rendre il perdit connoissance , & on le crût mort à plusieurs reprises ; le Capucin lui fit donner dans la journée neuf lavemens d'eau à la glace , & lui en faisoit avaler dans le même temps : la nuit on lui appliqua de la glace sur le ventre & sur la poitrine , avec un suppositoire ; il a commencé à se sentir soulagé , & a repris connoissance. Son état est douteux , mais on espere de le tirer des bras de la mort. Le Capucin n'a jamais voulu permettre qu'on lui donnât du boüillon ; c'est un charivari extraordinaire dans la Medecine. Nous voyons ici des miracles , & l'on nous écrit de Palerme des choses étonnan-

étonnantes de ce remède. Le Grand-Maître en a parlé plus d'une heure ce matin ; je vois que ce remède est très-violent , & qu'il faut être sagement conduit en le prenant. Dès qu'il a mis les humeurs en mouvement , si la glace venoit à manquer vous êtes mort , ou si vous mangez à contre-temps. Le Capucin défend la viande & les bouillons , & fait éviter la transpiration ; cette eau fouille par tout , & renouvelle tous les anciens maux , pousse par les urines , par le bas & par le haut , & fait sortir des abscesses & des pourritures horribles. Pour les fièvres malignes nous en voyons guérir tous les jours en trois ou quatre jours. Nous avons vû un schirre fondu , un abscess sous le cœur coulé par le bas.

Le 4. Septembre.

Le Chevalier Castrioti , âgé de 40. ans , mourut hier , l'eau n'a pû le sauver. Le Capucin a demandé qu'il fut ouvert , & il l'a été ce matin , toute la Faculté assemblée. On ne lui a pas trouvé une goutte d'eau dans le corps ; les parties nobles saines , & nullement flétries , beaucoup de graisse , les boyaux en bon état ; mais deux polipes qui embrassoient & serroient le cœur. Pouvoit-il vivre avec cela , & 50. jours d'eau sans alimens. Les parties n'ont pas souffert com-
me

deux Gacarrina sont guéris, deux hommes abandonnez de la Faculté.

Le bon Capucin en colere, après l'ouverture du corps de Castrioti, a offert de prendre une ou deux douzaines de malades, & les Medecins autant, & qu'on verroit par la prompte & sure guérison la différence de leurs drogues d'avec l'effet de l'eau; tout le monde a été surpris : mais j'en reviens au remede, je ne voudrois le prendre que dans des maux extrêmes; il faut un regime très-exact pendant la maladie, & reprendre peu à peu l'usage des alimens, &c.



*SONNET au Mercure sur les Rimes
proposées.*

DE la rive du Loir aux bords de la Garonne,
Mercure, on te préfère à tout l'or du Peron.
Dans un réduit obscur, caché comme un *Hibou*,
J'aime ton Caducée autant qu'une *Couronne*.

Tu nous peins avec art une folle *Baronne*,
Qui quête un jeune Amant, quoique vieille *Heubon*,
Tu

Tu donnes des leçons au sage comme au *Fou*,
Et tu mettrois au sac un Docteur de *Sorbonne*.

Tu nous fais oublier & Voiture & *Balzac*,
Tes écrits curieux sont un Docte *Almanach*,
Que feüilletent souvent le Prince & le *Ministre*.

Tu parles sçavamment du Romain & du *Goth*,
Ton Censeur près de toi ne paroît qu'un *Fagot*,
Et n'a pour tout laurier que la crasse d'un
Cuistre.

De Court, Abbé de S. Serge.



II. LETTRE Critique sur la personne
& sur les écrits de *Nostradamus*. La
premiere est inserée au *Mercur*e d'Aoust
dernier.

JE vois, Monsieur, au travers de
toute la politesse qui regne dans vô-
tre Lettre, que vôtre préjugé sur l'es-
prit prophetique de *Nostradamus*, tient
bon contre le systême que je me suis
proposé, pour donner quelque sens rai-
sonnable à quelques-uns des merveilleux
quatrains dont il, lui a plû de regaler sa
Dij nation ;

nation ; mais en même temps vous insinuez que si je pouvois , en suivant mon plan , pousser ma découverte plus loin , vous pourriez être ébranlé. La satisfaction que j'aurois de vous rendre mes sentimens probables , a été seule capable de m'engager à relire un ouvrage que l'Auteur a pris plus de plaisir à envelopper dans des sentimens figurez , que le Lecteur n'en peut prendre à les développer. Je vous dirai cependant que je ne crois pas avoir absolument perdu ma peine , & que j'ai encore déterré quelques faits , dont l'application ne sera pas difficile à faire , tels que pourroient être la bataille de Pavie , les campagnes de l'Empereur Charles V. devant Alger , & en Provence , celle des Turcs à Tripoli en 1551. la mort d'Edoüard VI. Roi d'Angleterre , les sieges de Roüen & d'Orleans , la bataille de Dreux.

(a) Armée Celtique en Italie vexée ,
De toutes parts conflit & grande perte ,
Romains fuis , ô Gaule repoussée ,
Près du Thesin , Rubicon pugne incerte.

Le Thesin est le nom de la riviere qui passe à Pavie , (en Latin *Ticinum*) on ne peut douter qu'il ne s'agisse dans ce

(a.) Quatr. 74. de la 2. Cent. Pavie.

qua-

NOVEMBRE 1724. 2365

quatrième de la bataille que le Roi François I. perdit près de cette place en 1524. armée Celtique vexée, Gaule repoussée près du Thésin ne la désignent que trop bien. Romains suis peut-être regardé comme un conseil qu'on donne aux François de renoncer à faire des conquêtes en Italie, ou bien comme un avis qu'on donne à la France de ne se point liguier avec des Alliez aussi peu surs que les Romains. Avant le malheur de Pavie le Pape Clément VII. étoit allié du Roi, mais quelques jours après il se départit de l'alliance & s'unit avec l'Empereur. Rubicon pugne incerte. (*ad Rubiconem pugna dubia*) j'ignore ce fait.

(a) Le Camp Ascop d'Europe partira,
S'adjoignant proche de l'Isle submergée,
D'Aaron Classe, Phalange pliera,
Nombril du monde plus grand voix subrogée.

L'Empereur Charles V. crût après avoir pris Tunis & la Goulette qu'il pouvoit faire la conquête d'Alger, & pour cela fit de grandes levées, équipa une puissante Flote, qui sortant des Ports d'Espagne & d'Italie, débarqua au mois d'Octobre 1541. à la vûe d'Alger. Il fit ses approches, mais il survint un orage

(a) Quatr. 22. de la 2. Cent. Alger.

D ii) fi

si furieux que suivant la relation que Marmol contemporain en a laissée , 140. Vaisseaux à voiles perirent , les Galeres échouèrent. Tout ce que pût faire le fameux André Doria , ce fut de sauver quelques vaisseaux de ce débris , & l'Empereur fut obligé par la disette de vivres , & la rigueur de la saison de se rembarquer , & d'abandonner un projet qu'il avoit entrepris malgré tout ce que Doria lui avoit pû dire pour représenter que la saison étoit trop avancée.

Le camp (l'armée) ascop (ασκοπος *inconsideratus non circumspectus*) mal conduite) d'Europe partira pour se rendre en Afrique, S'adjoignant proche de l'Isle se joindre proche de l'Isle d'Yvica (une des Isles Baleares où l'Empereur s'embarqua submergée d'Aaron Classe ,) la Flote que commandoit André Doria fut bien plus mal-traitée par la tempête que ne fut celle que commandoit Bernardin de Mendoze. Nôtre Poëte a pris pour former le mot d'Aaron toutes les consonnes qui se trouvent dans le nom Italien Andrea Doria , & les deux voyelles A. & O. qui commencent & finissent ces deux noms Phalange pliera. Les troupes de terre furent aussi maltraitées par les Algeriens. J'avouë que le quatrième vers me fût, à moins qu'on ne veuille que la terre

terre est le nombril (le milieu) du monde , & que les grands vents qu'elle produit conjointement avec l'ardeur du Soleil sont désignez par là grand-voix subrogée.

Le même Prince n'avoit pas été heureux dans l'expédition qu'il fit en 1536. en Provence, il fut , à la vérité, maître de la campagne ; mais n'ayant pû prendre Arles , ni Marseille , & n'ayant osé attaquer le camp des François retranchez sous Avignon , entre le Rhône à dos , & la Durance au devant , il se crût trop heureux de pouvoir ramener en Italie son armée diminuée de la moitié ; c'est ce que marque le 99^e quatrain de la seconde Centurie.

(a) Aux champs herbeux d'Alein & du Var-
nègue ,

Du Mont Lebron proche de la Durance ,

Camp des deux parts conflict sera si aigre ,

Mesopotamie défaillira en la France.

Un seul mot dans ce quatrain demande explication , c'est (Mesopotamie) pays entre les rivières , qui convient fort bien à la Provence , située entre la Rivière du Var à l'Orient, la Mer Medi-

(a) Quatrain 99. de la troisième Centurie ,
expédition de Provence.

D iijj terran-

2368 MERCURE DE FRANCE.

terrannée au midy, le Rhône au couchant, & la Durance au Nord. Alein & le Varneque deux Rivieres, & la Lebron, Montagne en Provence, voisine de la Durance. Camp des deux parts.... l'armée de l'Empereur étoit au-delà de la Durance, & le Camp des François au deça conflict sera si aigre; il n'y eut point de bataille rangée, mais il y perit cependant bien des Imperiaux ... Mesopotamie (la Provence) défailira en France pendant que l'Empereur fut maître de la campagne, on pouvoit bien dire que la Provence manquoit à la France.

(a) De l'Orient viendra le cœur punique,
Fâcher Hadrie, & les hoirs Romulides,
Accompagné de la Classe Lybique,
Trembler Melite & proches Isles vuides.

L'explication de ce Quatrain est des plus faciles, en supposant les faits que François de Beaucaire nous apprend dans son Histoire Latine, Livre 25. Jean de Vega, Viceroy de Sicile pour l'Empereur Charles V. s'étoit emparé en 1550. de deux Villes d'Afrique qui étoient possédées par Dragut Rais, Roi d'Alger,

(a) Quatrain 9. de la premiere Centurie,
Campagne des Turcs en 1551.

&

N O V E M B R E 1724. 2369

& Commandant des armées Navales de Sultan Soliman. Dragut reclama la protection du Grand Seigneur qui lui donna une Flote bien garnie pour aller repeter ces Villes , ou declarer la guerre à l'Empereur en cas de refus. Dargut aborde à Regge en Sicile , fait sçavoir sa Commifion à Jean de Vega qui n'eut pas de grands égards pour lui ; après avoir pillé Agosta il tomba sur l'Isle de Malthe , & après avoir jetté la terreur sur les côtes d'Italie il alla assieger Tripoli.

De l'Orient de Constantinople , qui à l'égard de l'Italie & de l'Afrique est à l'Orient. Viendra le cœur Punique Dragut , Roi d'Alger. Fâcher Hadrie & les hoirs Romulides inquieter Venise & les Italiens. Accompagné de la Classe Lybique des Corsaires d'Alger. Trembler Melite Malthe doit trembler. Et proches Isles vuides les Isles prochaines de Malthe seront pillées & ravagées.

(a) Le jeune Roi au regne Britannique ,
Qu'aura le pere mourant recommandé ,
Icelui mort l'oncle donra topique ,
Et à son fils le Regne demandé.

Le même Beaucaire , Livre 26. de

(a) Quatrain 40. de la dixième Centurie,
mort d'Édouard VI. D V

son Histoire nous apprend tout ce qui peut contribuer à faire entendre le sens de ce Quatrain, Henri VIII. Roi d'Angleterre mourut en 1547. & avant de mourir donna 16. Tuteurs au Prince Edoïard son fils, âgé de dix ans, du nombre desquels étoient entre autres, Edoïard Seymour, Duc de Somersset, oncle maternel du jeune Roi, & Jean Dudley, Duc de Northumberland, ou comme l'écrit le bon homme Bouchet dans ses Annales d'Aquitaine, Nortonbelland. Ce dernier Duc fit perir son Colleague par la main du Boureau, maria Milord Guilford, son quatrième fils à Jeanne Gray, petite-fille de Marie d'Angleterre, sœur du Roi Henri VIII. suggera au jeune Roi un testament, par lequel il desheritoit ses sœurs Marie & Elisabeth, & reconnoissoit Jeanne Gray pour heritiere de la Couronne d'Angleterre. Dudley crût après cela qu'il pouvoit empoisonner le jeune Roi pour mettre en sa place son fils & sa bru. Il l'empoisonna effectivement, & fit de son mieux pour consommer son ouvrage.... Les deux premiers vers s'entendent facilement. Le troisième n'a rien de difficile que les deux mots l'onole & topique. Le premier désigne le Duc de Nortonbelland pour le prononcer comme Bouchet l'écrit. Prenez garde que dans

Nor-

Nortonbelland vous retrouvez les mêmes consones , & les mêmes voyelles qui entrent dans la composition de l'onole ; Topique est un adjectif tiré de la Langue Grecque qui se joint avec *Pharmacum* , (τοπικον φαρμακον) vous sçavez que *Pharmacum* signifie aussi souvent poison que remede ; de maniere que quand le Poëte dit.... icelui mort.... & puis ajoute ; l'onole donra topique.... c'est comme s'il disoit : icelui mort , parce que l'oncle donnera le poison qui le fera mourir.... A son fils le regne demandé.... l'explication de ce vers est facile.

(a) Des principaux de Cité rebellée ,
 Qui tiendront fort pour liberté ravoir ,
 De trancher mâles infelice mêlée ,
 Cris , hurlemens , à Nantes , piteux voir.

La conspiration appelée d'Amboise fut tramée à Nantes en 1559.

Les Huguenots s'étoient fait accorder l'Edit de Janvier 1561. qui leur donnoit le libre exercice de leur Religion ; mais il leur fut ôté par un Edit posterieur , ce qui donna lieu à la premiere prise d'ar-

(a) Quatrain trente-troisième de la cinquième centurie, Nantes, Amboise, Roüen, Dreux.

D vj mes

mes , & à tous les defordres qui troublerent le Royaume pendant l'année 1562. entre autres du ſiege de la Ville de Roüen qui fut emportée d'aſſaut ; tous ceux qui furent trouvez les armes à la main paſſerent au fil de l'épée , & l'on fit enfuite le procès aux principaux chefs de cette rebellion qui ſe trouverent dans la place ; tout cela ſe paſſa au mois d'Octobre 1562.

Au mois de Decembre ſuiuant ſe donna la bataille de Dreux ; l'application de tous ces faits paroît bien naturelle ; mais obſervez , s'il vous plaît , que le Poëte pour couvrir ſa marche a renverſé l'ordre , & a mis le fait de Nantes tout le dernier , au lieu qu'il eſt le premier dans l'ordre des dattes.

Cité Rebellée (Roüen) tiendront fort (ſe revoltera contre ſon Prince , & ſouffrira le ſiege) pour liberté ravoïr. (pour faire rétablir l'Edit de Janvier 1561.) de trancher mâles (~~ex~~preſſion ſpecifique pour marquer qu'on ne fit point quartier à ceux qui ſe trouverent armez (mâles) Infelice mêlée (bataille de Dreux.) Les batailles qui ſe donnent dans le cours des guerres civiles ſont toujours malheureuſes aux deux partis.... Cris , hurlemens , (convient fort à l'état d'une Ville priſe d'aſſaut)

faut) à Nantes (sous entendez con-
 spiration formée) . . . piteux voir (con-
 vient aux executions d'Amboise , & à la
 penderie de Rouen , & si on veut à une
 Ville prise d'assaut , & à un champ de
 bataille jonché de morts.)

(a) Par avarice , par force & violence ,
 Viendra vexer les siens chefs d'Orleans ,
 Près S Memin assaut & résistance ,
 Mort dans sa tente diront qu'il d'Orleans.

Le premier objet des Huguenots après
 la bataille de Dreux , fut de mettre la
 Ville d'Orleans en état de soutenir le
 siege dont elle étoit menacée ; pour cet
 effet ils y envoyerent pour Commandant
 François de Coligny Dandelot. Le Duc
 de Guise l'assiégea en Fevrier 1562. mais
 ayant été assassiné par Poltrot , il ne pût
 voir la fin de ce siege. Il est bon de re-
 marquer que l'Abbaye de Micy , où re-
 pose le corps de S. Memin est dans le voi-
 sinage de cette Ville.

.... Chef d'Orleans (Dandelot , Com-
 mandant) viendra vexer les siens
 (viendra dans Orleans & vexera les
 siens (les Orleanois soumis à ses ordres.)

(a) Quatrain quarante-deuxième de la hui-
 tième Centurie. Siege d'Orleans , mort du D.
 de Guise.

.... Par

.... Par avarice , par force & violence (*'avaré , vi , injuriâ sine lege.*) Les Chefs de parti dans les guerres civiles agissent sans autorité legitime , & par consequent ce qu'ils font n'est qu'injustice & violence.... Près S. Memin (à Orleans qui est dans le voisinage de S. Memin , se donneront des assauts , on les repoussera.)

.... Mort dans sa tente (ce n'est pas Dandelot , qui comme Gouverneur de place assiegée n'a point de tente ; c'est le Duc de Guise , qui comme General des assiegeans est censé camper , & avoir fixé son domicile dans une tente. C'est donc lui dont il est mention dans cet endroit.) diront (disent , on dira) qu'il dort - leans (c'est la formule Latine (*hic Jacet* ou *quiescit intus*) qu'on lit ordinairement sur les tombeaux. Cimetiere dans la Langue originale (*κοιμητηριον*) signifie proprement *Dormitorium* (un Dortoir.)

(a) a Les deux malins de Scorpion conjoints ,

b Le Grand Seigneur meurtri dedans la salle ,

c Peste à l'Eglise par le nouveau Roi joint ,

d L'Europe basse & Septentrionale.

a } Jargon d'Astrologue pour dire Saturne & Mars , Planettes malignes ,
éant joints au signe du Scorpion.

(a) Quatrain 52. de la deuxième Centurie.

Pierre.

NOVEMBRE 1724. 2375

c Pierre-Louis Farnese, Duc de Parme,
b { me, assassiné dans son Château de plaisance.

c { Nouvelle brèche faite à l'unité de l'Eglise par le jeune Edouard, Roi d'Angleterre. Joint A.

d { L'Europe basse, c'est la basse Allemagne, sçavoir les Cercles de Saxe.
L'Europe Septentrionale.... sçavoir le Danemarck, Suede & Norvege; pays alors tous infectez des erreurs de Luther.

(a) a La qu'on verra grand peuple tourmenté;

b Et la loi Sainte en totale ruine;

c Par autres loix tout la Chrétienté,

d Quand d'or, d'argent trouvé nouvelle mine.

a { L'Allemagne étoit alors en guerre.
L'Empereur & les Catholiques contre l'Electeur de Saxe & les Protestans.

b { La Foi & la Charité ne sont pas Vertus fort connues des gens de guerre.

- Ces deux derniers vers se doivent joindre, le sens est qu'en 1545. lors-

(a) Quatrain 53. de la premiere Centurie.
qu'on

2376 MERCURE DE FRANCE.

qu'on trouva la mine de Potosi, toute la Chrétienté étoit agitée & tourmentée par les nouveaux Législateurs, Luther, Zuingle, Calvin, les Anabaptistes, &c.

L'explication du Quatrain 90^e de la même Centurie ne sera plus difficile à entendre lorsqu'on aura posé les faits.

Les Payfans de Saintonge, de Poitou, de la Guienne se souleverent en 1548. & firent beaucoup de desordres. Les Bordelois sur tout excitez par le son d'une grosse cloche qui sonna pendant douze heures, massacrèrent le Seigneur de Moneins leur Gouverneur. Le Roi Henri II. envoya en ce pays là le Duc de Guise & le Connétable Anne de Montmorency, qui ayant pris de différentes routes se joignirent à Langon, petite Ville au-dessus de Bordeaux. On peut voir tout ce détail dans l'Histoire Latine de Beaucaire, Livre 25. 11. 16. & 17. Jugez, Monsieur, si tous ces faits se trouvent dans ce Quatrain.

(a) a Bourdeaux, Poitiers au son de la campane,

b A grand Classe ira jusques à Langon,

c Contre Gaulois fera leur tramontane,

d Quand Monstre hideux naîtra près d'Orgon.

(a) Quatrain 90. de la 1. Centurie.

Voilà

S Voilà la grosse cloche de Bourdeaux
S qui met les habitans en mouvement.

Le Prophete ne dit point qui doit aller à Langon, mais l'Histoire nous l'apprend. Il a défiguré le nom de cette Ville; car on l'écrit Alangon, à Langon. Voyez M. de Valois dans sa notice des Gaules.

r A grande Classe veut dire à grande troupe. *Classis* chez les anciens Auteurs Latins signifioit une troupe, **b** ainsi que l'a fait voir Tanegui le Fevre dans ses Lettres Critiques, où il fait le procès à Tite-Live pour n'avoir pas entendu la force du mot *Classis*.

f La destination des troupes conduites à Langon est contre les Gascons renfermez dans la Gaule, c'est **c** encore ce que personne n'ignore.

f Ce fait est particulier mis pour designer le temps. Je ne sçai point assez **d** l'Histoire de Provence pour sçavoir de quel monstre il s'agit; il est toujours certain qu'Orgon est une Ville de cette Province, située sur un des bras de la Durance.

Nôtre Astrologue paroît avoir entendu le Grec. En voici une preuve tirée de la pre-

2378 MERCURE DE FRANCE.
premiere Centurie 81. Quatrain.

(a) D'humain troupeau neuf seront mis à part,
De jugement & conseil separez,
Leur sort sera divisé en départ,
Kappa, Thita, Lambda, morts, bannis,
égarez.

Le quatrième vers de ce Quatrain fait entendre les trois premiers, & désigne l'enbarras où les Catholiques se trouvoient en Angleterre sous le Roi Henri VIII. le mot Grec *κατολικος* est écrit par deux Kappa, un Thita, & un Lambda. Il est donc constant qu'il s'agit des Catholiques mis à mort, bannis, & dispersez. Le même Henri VIII. ne se contentoit pas de tourmenter les Catholiques; il n'étoit pas plus gracieux à ceux qui prenoient le parti de Luther & de Zuingle; il traitoit ceux-ci comme heretiques, & les Catholiques comme des rebelles qui reconnoissoient un autre chef de l'Eglise que lui; c'est ce qui fait entendre le 2. & 3. vers. Les neuf mis en prison avoient jugement & conseil séparé, & leur sort étoit divisé. Les uns comme heretiques étoient brûlez, les autres pendus.

Voici encore une preuve du sçavoir de

(a) Quatrain 81. de la 1. Centurie.

Nostrada.

Nostradamus , tirée du 32^e Quatrain de la 4^e Centurie.

(a) Es lieux & temps chair au poisson donra lieu ,

La loi commune sera faite au contraire ,

† Vieux tiendra fort , puis ôté du milieu ,

o Le panta coina philon mis fort arriere.

Expression parallele de ces deux vers.
La loi generale qui permet l'usage de la viande sera restrainte par une loi particuliere qui ordonne qu'en certains temps & certains lieux la chair fera place au poisson ... on ne veut dire autre chose , si non qu'en certains lieux quelque temps avant Pâques on fera abstinence de viande.

† Le vieux Pape Paul III. tiendra long-temps la Chaire de S. Pierre (il fut élu en 1534. puis ôté du milieu... mais après qu'il sera mort (ce qui arriva en 1549. à l'âge de 82. ans... *sublatuſ de medio cum fuerit.*

o Le panta coina philon (sera) mis fort arriere.... *παντα κοινὰ φίλων* , *omnia amicorum communia*. C'est le premier des Adages d'Erasme , dont l'expression parallele est qu'après la mort du Pape Paul

(a) Quatrain trente-deuxième de la quatrième Centurie.

III.

III. ceux qui étoient amis ne le seront plus ; ce qui désigne les guerres qui recommencerent entre le Roi Henri II. & l'Empereur Charles V. après la mort de ce Pape , à l'occasion des Duchez de Parme & de Plaisance , dont l'Empereur & le Pape Jules III. vouloient dépouiller le Duc Octavio Farnese , petit-fils de Jules III. & gendre de l'Empereur ; mais Octavio s'étant mis sous la protection du Roi Henri II. il fut maintenu malgré les fortes parties qui contestoient son droit.

Pour entendre le Quatrain qui suit , rappelez , s'il vous plaît , deux faits bien marquez dans l'année 1529. le premier est que l'Empereur Charles V. vint d'Espagne en Italie avec une nombreuse Flote ; il débarqua à Gennes , & fit mettre pied à terre à 9000. Fantassins , & à 1000. chevaux qu'il amenoit avec lui ; ce débarquement se fit au mois d'Aoust. Vous concevez bien que le vent du Sud pouvoit amener cette Flote des côtes d'Espagne sur celles d'Italie. Voyez Beaucaire , Livre 20. §. 27.

Le second fait est le siege que Sultan Soliman mit devant Vienne , Capitale de l'Autriche au mois de Septembre de la même année. Il ne vous sera pas difficile après cela de faire l'application de ces faits au 82. Quatrain de la 1. Centurie.

Quand

(a) Quand les colonnes de bois grande tremblée ,

D'Auster conduite , couverte de Rubriche ,

Tant videra dehors grande assemblée ,

Tremblez Vienne & le pays d'Autriche.

Le quatrième vers annonce le siege de Vienne , les trois premiers désignent le temps auquel ce fait doit arriver. Voici leur explication naturelle.

Quand une grande tremblée de colonnes de bois (de mats de Navires ,) couverte de Rubriche (le pavillon Espagnol est rouge.... d'Auster conduite (amenée par le vent de Sud , débarquera une si grande troupe de gens de guerre , pour lors Vienne & l'Autriche doivent trembler.

Il faut un peu plus de détail pour fixer le sens du Quatrain 90. de la 2^e Centurie.

Louïs II. Roi de Hongrie perit à la bataille de Mohacs en Aoust 1526.... Les Hongrois divisez se declarerent les uns pour l'Archiduc Ferdinand d'Autriche qui avoit épousé la sœur du défunt Roi , les autres élurent Jean Zapoliha , Comte de Sepuze Vaivode de Transilvanie , qui comme plus foible eut recours à

(a) Quatrain 82. de la 1. Centurie,

la

2382 MERCURE DE FRANCE.

la protection de Sultan Soliman. La guerre fut de durée. Enfin les deux Concurrans s'accommoderent. La possession du Royaume demeura au Vaivode ; mais par un Traité secret il étoit convenu qu'après la mort Ferdinand aux droits de sa femme seroit reconnu Roi de Hongrie. Le Roi Jean quoiqu'avancé en âge épousa Isabelle Jagellon , fille de Sigismond , Roi de Pologne qui lui donna un fils : cette naissance causa tant de joye au pere qu'il mourut après une débauche à la Hongroise. Cette mere & cet enfant nouveau né causerent de grands malheurs ; la veuve & ses partisans vouloient au préjudice du Traité conserver la Couronne au jeune Prince ; la partie n'étoit pas tenable contre Ferdinand ; on eut recours à Soliman qui vint en Hongrie , se rendit maître de la Capitale , & de presque tout le Royaume sans le rendre au pupille , Ferdinand & son frere l'Empereur Charles V. eurent à soutenir la rude guerre que leur mena le fier Sultan. Voyons si le Quatrain en question a rapport à tous ces faits.

(a) Par vie & mort changé regne d'Ongrie,
La loi sera plus aspre que service ,

(a) Quatrain quatre vingt-dixième de la
deuxième Centurie.

Leur

Leur grand Cité d'urlements, plaints & cris,
Castor & Pollux ennemis dans la lice.

Le Royaume de Hongrie souffrira du changement par la vie (la naissance) du jeune Prince Etienne Zapolha, & par la mort de Jean Zapolha son pere.... Leur grand Cité (Bude Capitale) se voyant en re les mains des Turcs, Hurle, se plaint & crie.... La loi sera plus aspre que service. Les Turcs rudes maîtres commanderont plus asprement que les Hongrois nouveaux sujets n'obéiront. ... Castor & Pollux (les deux freres Ferdinand & Charles) ennemis de Soliman seront obligez d'entrer en lice.

Un des événemens du 16^e siecle le plus marqué est certainement le sac de Rome, & l'extrémité où se trouva réduit le Pape Clement VII. assiégué dans le Château S. Ange en 1527. par l'armée de l'Empereur Charles V. commandée par Charles, Duc de Bourbon; composée d'Espagnols, d'Italiens, & d'un bien plus grand nombre d'Allemands. Nôtre obscur Historien ne l'a pas oublié; il l'a même désigné trois fois; mais auparavant de rapporter les trois Quatrains qui en font mention, il faut faire connoître les Acteurs qui s'y trouvent interessez.

Le

Le Pape Clement VII. s'appelloit avant d'être élevé à cette dignité Jules de Medicis.

L'Empereur Charles cinquième du nom avoit pris pour devise *plus ultra*, écrit entre les deux colonnes d'Hercule; on la voit encore sur des monnoyes d'Espagne, & cela pour marquer qu'il iroit plus loin qu'Hercule.

Charles, Duc de Bourbon, Prince fort estimé, aimé & considéré en France, croyant avoir lieu d'être mécontent du Roi François I. quitta le Royaume, alla offrir ses services à l'Empereur qui les accepta, & le mit à la tête de ses armées d'Italie; s'il eut la satisfaction de se vanger, en faisant perdre la bataille de Pavie, & la liberté au Roi, il n'eut pas l'approbation de tout le monde: on le blâma fort de faire la guerre à une Nation dont il avoit fait les délices, & on ne crût pas en France que ce fut l'effet d'un cerveau bien timbré.

Les Romains se vantent de descendre des Troyens, il y avoit dans la Troade une riviere appelée *Ascanius*, & une Ville nommée *Ascania*, bâtie par Ascanius, fils d'Enée.... Il est bon d'observer que Rome fut emportée par escalade sans qu'il fut besoin d'abattre un pin de muraille.... Les mêmes Romains appelloient
en

en ce siècle-là , & appellent encore Barbares tous les peuples séparés de l'Italie par les Alpes & par la Mer. Tous ces faits supposez il sera bien aisé d'entendre le Quatrain suivant.

(a) O vaste Rome ta ruine s'approche ,
Non de tes murs , de ton sang & substance ,
L'aspre par Lettres fera si horrible Coche ,
Fer pointu mis à tous jusqu'au manche.

Le premier vers s'entend assez.

Le second non de tes murs la Ville fut emportée par escalade , les murailles ne souffrirent point.... Mais la ruine de ton Sang & substance s'approche.

Le 3. & 4^e vers disent qu'il y aura bien des coups donnez de taille (Coche) d'estoc c'est l'épée enfoncée jusques à la garde qui fera tout cela ? l'aspre par Lettres (Sinonime de Barbare ,) & afin qu'on n'en doute pas , voici un passage de Strabon qui met la chose au net. *Existimo vocem , (barbarum) attributam his quæ non nisi difficulter , duriter , asperèque possunt pronuntiari....* La Langue gutturale des Allemans est bien aspre par Lettres. Si j'ai bien rencontré , à la bonne heure , sinon je serai fort consolé si vous

(a) Quatrain 65. de la 10. Centurie.

E regar-

2386 MERCURE DE FRANCE.
regardez cet effai comme une preuve de
ma complaisance. Je suis, Monsieur, &c

ENIGME

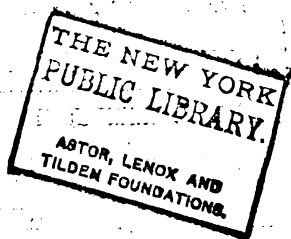
Quoique je sois d'une couleur grisâtre,
Je blanchis plus blanc que le plâtre ;
Si mon pere animé m'engendre avec chaleur ,
D'abord qu'on l'interrompt il change de cou-
leur ;
Il me produit sans honte , & sans colere,
Cependant sans rougir il ne me sçauroit faire,
Je sers à rappeler l'irrevocable loi ,
Tous les ans dans un jour de Fête :
Que tôt ou tard chacun s'apprête ,
A devenir semblable à moi.

G....

ENIGME.

LE grand jour n'est pas mon affaire ,
Je ne parois jamais que dans l'obscurité .
Et cependant sans vanité ,
Je ne laisse pas que de plaire.

Est-il



*Parodie
du Balet
de Prothée.*

THE NEW
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

NOVEMBRE 1724. 2387°

Est-il un sort égal au mien ?

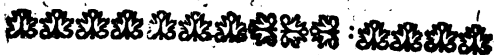
Ce qui m'arrive doit surprendre,

Un homme à qui jamais je n'ai fait que du bien,

Me prend & sans consulter rien,

Se met en état de me pendre.

On doit expliquer les deux Enigmes
du mois passé par le *Balon* & le *Soufflet*.



P A R O D I E du Ballet de Prothée.

Quelle ardeur
Coule dans mon cœur !

Dieu de la treille,

Ton jus me réveille.

Quelle ardeur

Coule dans mon cœur !

Chere Boutteille,

Tu fais mon bonheur.

Dieu d'amour qui regnois sur moi,

Voi Bacchus triompher de toi.

E ij

J'ai

J'ai languï sous ta dure loi,
Je suis content depuis que je boi.

Plus d'Aminte,

Vive ma pinte :

Les cœurs amoureux,

Ne sçauroient être heureux.

AUTRE Parodie du même Ballet.

G Arde ta raison,
Mais permets que l'on s'enivre ;

Pour moi je me livre

Quand le vin est bon,

Est-ce un avantage,

Que d'être si sage ?

Croy-moi, c'est un bien

Qu'on doit compter pour rien.

Verse-moi, redouble,

Ma raison se trouble.

Verse encore un coup,

Je n'y perds pas beaucoup.

NOU-

~~NOUVELLES LITTÉRAIRES~~

NOUVELLES LITTÉRAIRES
DES BEAUX ARTS, &c.

RELATION exacte de tout ce qui s'est passé de plus remarquable pendant la maladie, à la mort & à l'Enterrement de Don Louis I. du nom, Roi d'Espagne, avec les circonstances du rétablissement du Roi Philippe V. sur le Trône. Par M. l'Abbé de Vairac. Brochure de 12. pages 4^o. A Paris, chez Pierre Simon, Imprimeur du Parlement, rue de la Harpe 1724.

CE petit ouvrage, considérable par l'importance de la matière, répond parfaitement à la grandeur du sujet ; il est très-bien écrit, & contient des traits vifs & pathétiques, accompagnés de réflexions sentées & édifiantes. On y trouve d'ailleurs des circonstances, dont les nouvelles générales & particulières ne font aucune mention, & qui méritent d'être transmises à la postérité ; nous allons en extraire quelques endroits, choisis entre ceux qui nous ont paru les plus touchans & les plus instructifs.

E iij Le

» Le Roi sentant entièrement défaillir
 » ses forces , & prévoyant les malheurs
 » que causeroit un interregne , fit un
 » Acte par lequel il déclara , que comme
 » il n'avoit accepté la Couronne que par
 » une soumission respectueuse à la volon-
 » té du Roi son père , il la lui remettoit
 » comme un bien qui lui appartenoit de
 » plein droit ; & pour convaincre tous
 » ses sujets de l'obligation indispensable
 » dans laquelle sont tous les enfans de
 » respecter la puissance paternelle , par
 » le même Acte , il supplia le Roi son
 » pere d'accepter la Procuration qu'il lui
 » donnoit de faire son Testament , s'il le
 » jugeoit à propos , estimant qu'il ne pou-
 » voit , ni ne devoit disposer de quoi que
 » ce fût sans son consentement , se con-
 » tentant de lui recommander les inte-
 » rests de la Reine son épouse , dont il
 » ne pouvoit trop lui représenter le me-
 » rite , la vertu & les obligations qu'il lui
 » avoit. Bel exemple pour ces enfans
 » ingrats envers leurs peres , qui oubliant
 » les bienfaits qu'ils en ont reçus , affec-
 » tent de vivre & de mourir dans l'indé-
 » pendance ! &c.

» S'il fut jamais un spectacle digne
 » d'admiration , ce fut de voir ce pieux
 » Monarque aux prises avec la mort : ses
 » yeux continuellement fixés sur un Cru-
 cifix,

cifix, sa bouche collée sur les playes sacrées de son divin Redempteur, son « ame intimement unie à Dieu par des « Actes de foi, d'amour & d'esperance, & « par tous les sentimens que la Religion « peut inspirer à un Chrétien, qui est « sur le point de comparoître devant son « Juge, furent les heureuses dispositions « dans lesquelles il expira dans la paix « du Seigneur, &c. »

Jamais Prince ne vint au monde avec « tant d'excellentes qualitez que celui « qu'on vient de perdre. Il étoit d'une « taille moyenne, mais bien proportion- « née ; il avoit le cœur grand, l'ame « belle, l'esprit vif, vaste, penetrant, « & très-propre pour le gouvernement. « Il étoit doux & affable envers ses su- « jets, complaisant & compatissant en « vers ses domestiques : jamais on ne re- « marqua en lui aucun trait de dissipa- « tion, ni de ces caprices si ordinaires « parmi les Souverains : jamais on ne l'a « vu en colere ni de mauvaise humeur, « toujours égal, toujours uniforme dans « sa conduite, il sembloit qu'il avoit en- « chaîné toutes ses passions. Sa liberalité « n'avoit point de bornes : la charité étoit « sa vertu favorite, il ne pouvoit voir un « malheureux sans le secourir, ou sans « le plaindre quand il ne le pouvoit pas «

» soulager. Son assiduité aux affaires
 » de l'Etat lui avoit acquis une expe-
 » rience dans l'art de gouverner, qui
 » suppléoit au défaut de l'âge : dans le
 » Conseil ses décisions étoient toujours
 » approuvées par les plus sages ; aucun
 » plaisir que celui de la chasse, ou du
 » jeu de la Paume, n'avoit d'attrait pour
 » lui ; encore s'en privoit-il lorsqu'il ne
 » pouvoit pas en jouir sans interrompre
 » le cours des affaires. Jamais personne
 » n'a parlé sa langue naturelle avec tant
 » de pureté & d'élégance que ce Mo-
 » narque, & il entendoit parfaitement
 » la Latine, la Françoisé & l'Italienne.
 » Il avoit fait de grands progrès dans les
 » Mathématiques & dans toutes les au-
 » tres sciences, qui conviennent à un
 » grand Roi. Il est inutile de parler de
 » sa pieté : ce qui s'est passé dans sa ma-
 » ladie & à sa mort, justifie assez qu'elle
 » étoit sincère. En un mot, c'étoit un
 » Prince accompli.

» Dès qu'il fut mort, l'Acte de Retro-
 » cession de la Couronne en faveur du
 » Roi son pere, fut lû par un Secrétaire
 » d'Etat, en présence de tous ceux qui
 » se trouverent dans son appartement,
 » après quoi on envoya des Députés à
 » S. Idelfonse pour supplier S. M. de
 » venir en diligence reprendre le Gou-
 ver-

vernement, en qualité de Roi naturel, «
& propriétaire de la Monarchie. En «
attendant son arrivée il se forma par in- «
terim une Junte, &c. »

Le Roi Philippe s'étant rendu à Ma- «
drid le lendemain, il se chargea du «
soin des affaires de l'Etat en qualité de «
Regent du Royaume, & de Tuteur «
des Princes ses enfans..... Une marque «
bien sensible que ce Prince s'étoit dé- «
terminé à ne plus gouverner en qualité «
de Roi, c'est que dans les expéditions «
qui parurent durant cinq jours d'inter- «
regne, il signa *Philippe de Bourbon*, «
au lieu de *moi le Roi*, ainsi qu'il avoit «
ac coutumé de faire avant qu'il abdiquât «
la Couronne. »

Les Espagnols desirant passionnément «
de le revoir sur le Trône en qualité «
de Roi naturel, & propriétaire de la «
Monarchie, qui selon les loix fonda- «
mentales de l'Etat lui étoit dévolue par «
droit de reversion, formerent plusieurs «
Juntas de Theologiens & de Juriscon- «
sultes, non pas pour décider s'il pou- «
voit en conscience remonter sur le «
Trône, comme quelques Memoires «
apocryphes le disent; mais pour déci- «
der unanimement que non, seulement «
il le pouvoit, mais encore qu'il le de- «
voit en conscience, & en justice, &c. »

E v

Dès

» Dès que le Roi eut signé le Decret
 » d'acceptation , il reprit le titre de Roi
 » dans toutes les expéditions , & ordonna
 » à tous les Secretaires d'Etat , & autres
 » Officiers employez dans les affaires du
 » Gouvernement , qui avoient resté au
 » *Buen-Retiro* pour y faire quarantaine ,
 » de remettre au Palais de Madrid , au
 » Marquis de Grimaldo , Secrétaire uni-
 » versel *del Despecho* tous les papiers , &
 » Registres des Secrétaireries qui en
 » dépendent.

» Pendant le peu de séjour que S. M.
 » a fait à Madrid , elle s'est appliquée
 » deux heures le matin , & autant le soir
 » aux affaires du Cabinet , & en partant
 » pour Saint Idelfonse , après avoir cassé
 » la *Junte* pour toujours , par un Decret
 » qu'il fit notifier à tous ceux qui la com-
 » posoient , il établit deux Couriers pour
 » lui apporter chaque jour les délibéra-
 » tions *del Despecho* , promettant d'en-
 » voyer sa détermination par celui qui
 » arriveroit le soir sur les matières qui
 » lui auroient été proposées par celui du
 » matin.

» Par la cassation de la *Junte* , dit M.
 » l'Abbé de Vayrac en finissant , ceux
 » qui liront cette Relation , compren-
 » dront une fois pour toutes , que ce n'est
 » ni un Tribunal , ni un Conseil , com-
 me

NOVEMBRE 1724. 2395

me la plûpart du monde l'a crû jusqu'à «
présent ; mais un certain nombre de «
personnes que le Roi admet dans les «
délibérations du gouvernement , quand «
il lui plaît , & qu'il revoque de «
même , étant le maître absolu , despo- «
tique , indépendant , sans être obligé «
de se soumettre au sentiment de qui «
que ce soit , non pas même aux délibe- «
rations des Tribunaux Souverains , qui «
n'ont que voix consultative dans les «
affaires du Gouvernement , & si le Roi «
se rend à leurs avis , c'est parce qu'il le «
veut bien. »

POÉSIES de Madame & de M^{le} Des-
houlières , augmentées dans cette der-
niere édition d'une infinité de pieces qui
ont été trouvées chez leurs amis. *A Pa-
ris , chez Jean Villette , rue S. Jacques*
1724. 2. vol. in 8° pages 297. & 284.

Les Pieces qui paroissent ici pour la
premiere fois sont marquées d'une étoil-
le dans les tables qui sont à la fin de cha-
que volume. Voici quelques - unes de
ces Pieces.

E.vj . MA-

*MADRIGAL du Duc de Saint Aignan
à Madame Deshoulières 1684.*

Oui, je l'ai dit sans hyperbole,
Vous écrivez d'un air qui partout est vain-
queur.
Je veux bien confesser qu'il me reste du cœur,
Mais je demeure sans parole.

RE'PONSE de Madame Deshoulières.

Quand vous me cedez la victoire,
Vous vous couvrez d'une nouvelle
gloire ;
De vôtre Madrigal tout le monde est charmé :
Est-ce ainsi d'un combat qu'on cede l'avan-
tage,
Qu'on se dit vaincu , désarmé ?
On connoît bien qu'à ce langage
Vous n'êtes pas accoutumé.

*Dem Gris, Chat de la Duchesse de Bethune,
à Grisette.*

Grisette , sçavez-vous qui vous parle d'a-
mour ?

Qui vous cherchez depuis un jour ?

C'est

NOVEMBRE 1724. 2397.

C'est un Chat accompli, plus beau qu'un Chat
d'Espagne.

Un Chat qu'incessamment la fortune accom-
pagne,

Qui se fait admirer des Chartes de la Cour.

Vollà ce qu'il vous faut, non pas ce Chat
sauvage,

Ce Tata qui languit au milieu des plaisirs,

Qui ne sçauroit au plus aller qu'au badinage,

Qui ne sçauroit jamais contenter vos desirs,

Et qui mourroit de faim sur un tas de fro-
mage.

Ce n'est pas après tout, qu'il ne puisse amuser.

Qu'il ne soit propre à quelque chose,

Comme de feu Bertaut on pourroit en user ;

Mais qu'en si beau chemin vôtre amour se
repose,

Quoique vous en disiez, on ne vous croira
pas.

Pour vous croire une Chatte à si maigres
ébats,

Sur quoi voulez-vous qu'on se fonde ?

Sur vos peu de besoins ? vous vous imocquez
du monde :

A d'autres, c'est trop loin pousser le précieux.

Ce n'est pas avec moi qu'il faut qu'on dissi-
mule ;

Aussi-

Aussi-bien avez-vous des yeux
 A détromper le plus credule.
 • Gardez pour ces jeunes Chattons,
 Qui ne vont encor qu'à tâtons,
 D'une fausse vertu le rusé préambule,
 Ne tournez point en ridicule,
 Ces ah fy, ces airs nonchalans,
 Qui cachent quelquefois des desirs violens.
 Loin de les condamner, je blâme les manieres
 Des Chattes qui d'abord nous disent mia-ou.
 Depuis que pour la Cour j'ai quitté les gou-
 tieres,
 Je méprise beaucoup un procédé si fou.
 Tout Matou que je suis, j'ai l'ame délicate,
 Je veux qu'en certain temps on donne de la
 patte,
 Et je n'aimerois pas qu'on me sautât au cou.
 Mais de faire la Chatte-mite,
 D'affecter comme vous un minois sérieux,
 Tandis que nous sçavons qu'amour vous sol-
 licite,
 Et qu'à de certains Chats vous faites les doux
 yeux,
 Je vous le dis tout net, Grisette, j'aime mieux
 Une folle qu'une hypocrite.

Mettez-

NOVEMBRE 1724. 2399

Mettez-vous avec moi dessus un autre pié ,
Si vous voulez long-tems garder votre conquête.

Je suis un Coureur de Clapié ;
Chat qui prend des Lapins ne passe pas pour bête.

-Adieu , jusqu'au premier Sabat ,
C'est là que j'attendrai réponse à cette Lettre ,
Et que vous connoîtrez , si je livre combat ,
Que je sçai plus tenir , que je ne sçai promettre.

CATALOGUE des Manuscrits trouvez après le deceds de Madame la Princesse , dans son Château Royal d'Anet. Brochure in 12. de 37. pages, qu'on trouve chez le sieur Gandoin , Libraire , Quai des Augustins.

Ces Manuscrits sont sur velin , ornez de très-curieuses Miniatures , & autres ornemens , le tout très bien conservé ; & se vendront en gros ou en détail au mois de Novembre 1724. chez led. sieur Gandoin . Libraire , Quay des Augustins , à la belle Image.

Voici les titres de quelques-uns de ces Manuscrits , qui nous ont paru les plus dignes d'attention.

La Bible Ystoriaux , translaté de Latin
en

2400. **MÉRCURE DE FRANCE.**
en François , & tout par Ystoires Escolaires , par Pierre Doyen du Chapitre de Saint Pierre d'Aire. Ce Manuscrit sur velin est rempli de belles Miniatures bien conservées.

Autre Exemplaire dud' Ouvrage en 2. vol. très-grands , sur velin , avec des miniatures très-anciennes.

Autre Exemplaire de la même traduction en un très-grand volume bien conservé , sur velin , & dont les miniatures surpassent celles des autres Exemplaires.

La Bible en françois sur velin , 3. vol. *in fol.* d'une grandeur énorme , bien conservée.

Partie de la Bible en Provençal , avec Miniatures *in fol.* sur velin.

Chronique depuis la création du monde , jusqu'à Jules César , sans nom d'Auteur. Ce Manuscrit sur velin est orné de miniatures très-singulieres.

Les Batailles & les Anciennetez des Juifs de Joseph , MS. *in fol.* très-grand , sur velin , avec de belles miniatures.

La Legende dorée , ou Vie des Saints , écrite sur velin , en grand & gros vol. *in folio* , avec un grand nombre de miniatures.

Recueil des Miracles de Nôtre-Dame , en vers sur velin , en deux gros vol. *in folio* remplis de beaucoup de miniatures.

Br-

NOVEMBRE 1724. 2401

Breviarium Fratrum Minorum secundum consuetudinem Romana Ecclesia. Ce livre est très-gros & grand , & écrit sur velin , avec un très-grand nombre de miniatures bien conservées.

Antiquitez judaïques par Joseph , un volume in folio , imprimé sur velin , par Galliot Dupré en 1534. avec d'excellentes miniatures & grandes lettres d'or.

Le Jardin de Paradis , MS. sur velin , avec miniatures, in folio 1475.

Le livre pour amander sa vie , appelé l'Arbre de Sapience , MS. sur velin. Il y a dans ce livre 30. Miniatures d'une excellente beauté , in folio en 1469.

Un Missel écrit sur velin , enrichi d'un très-grand nombre de figures , ornemens & miniatures ; ce Manuscrit est très-ancien & sans datte.

Chroniques de France , par Jean Froissart , en deux grands vol. in folio sur velin , reliez en velours vert , avec des fermoirs dorez d'or moulu. Ce Manuscrit est orné de miniatures très-belles qui représentent les modes , & les usages de ce temps.

Traité de la Chasse du Roy Modus , MS. sur velin.

Les anciennes Histoires selon^e Orose avec Lucan, traitant des faits des Romains, MS. sur velin , avec des miniatures singu-

2402 **MERCURE DE FRANCE.**

gulières , très-gros & grand volume in folio.

Les voyages d'Hayton , ou fleurs des Histoires d'Orient , avec des miniatures du tems très-singulières , MS. sur velin in folio , 1307.

Les Triomphes de Petrarque , translatéz en prose de langue Toscane , par George de la Forge , Bourbonnois , avec les complaints d'Alain Chartier , in folio , MS. sur velin , dans lequel se trouve une miniature de la grandeur du volume , qui est d'une très-grande beauté.

Les dits des Philosophes en prose , le Thyodolet , les dits des Philosophes en François , les dits de Caton , & le traité des Echets , volume in folio sur velin , avec de belles miniatures.

Livre de moralité en prose , ou livre de fortune & de raison , MS. in folio sur velin , avec des lettres en or.

Le Miroir des Dames , en prose , par un Frere Mineur , par l'ordre de la Reine Jeanne , MS. sur velin.

Le Roman de la Rose , avec le Testament de Jean de Mehun , orné de miniatures sur velin.

Un autre Roman de la Rose , en un grand volume in folio sur velin , rempli & orné d'excellentes miniatures.

Breviario d'amor en vers Provençaux , par

NOVEMBRE 1724. 2403

par Frere Hermangaut de Beziers , en 1388: grand volume in folio sur velin , orné de très-belles miniatures, & en grand nombre.

Le Jeu des Echets , MS. sur velin , avec une très-belle miniature au commencement du livre , de la grandeur du volume , des grandes lettres & autres ornemens en or , très-grand vol. in folio.

Le Roman de Lancelot du Lac , fol. 3. vol. MS. sur velin , avec des miniatures en or , le volume est très-bien conservé.

Dialogue très-élegant , intitulé : Le Pelerin traitant de l'honnête & pudique amour , imprimé sur velin chez Galliot Dupré en 1527. in folio , avec miniatures & autres ornemens.

Les nobles faits du très-pieux & bon Chevalier Messire Tristan , Ugalaad , Lancelot & Palamédes compagnons de la table ronde , tranflatez de Latin en François , par Lucas Seigneur du Chastel de Salesbieres, vol. in folio, sur velin, d'une grandeur énorme , orné d'un nombre infini de belles miniatures très-bien conservées in folio sur velin , très-grand & gros.

Vegece de l'Art militaire en François , par Jehan de Mehus , en 1284. MS. sur velin très-bien conservé , in folio , avec miniatures.

• Le Roman de Bertrand Duguesclin ,
jadis

2404 **MERCURE DE FRANCE.**
jadis Connétable de France , MS. sur velin , in octavo.

Mariage de Notre-Dame , & le Trepassement , MS. sur velin , in 8.

Le livre de Merlin , Roman , & comment il fut engendré , c'est un gros & grand volume in fol.

Phébus de Foix , traité de la Chasse , avec des figures.

Les Prophéties de Merlin.

Glossaire , Bas-Breton , François-latin.

Ces quatre derniers Livres sont parmi les Manuscrits en papier.

Il y a à la suite de ce Catalogue une liste de Livres imprimés , dont quelques-uns nous ont paru curieux & singuliers , tels sont :

• La Salade, laquelle fait mention de tous les Pays du monde , & du Pays de la belle Sybille , avec la figure de ladite Sybille , in folio , Paris , 1527.

Histoire de Barbarie & de ses Corsaires , par Pierre Dan , avec figures. Paris , 1649. in folio.

La Nef des Fols du monde , avec fig. Paris , 1497.

Le Livre de Matheolus , avec fig. 1492. commençant ainsi : •

Qui nous montre sans varier

Les biens & aussi les vertus ,

Qui

NOVEMBRE 1724. 2405

Qui viennent pour soy marier ;

Et à tous faits considerer

Il dit que l'homme n'est pas faige,

S'il se tourne remarier ,

Quand prins a été au passaige.

Appian Alexandrin , Historien Grec ,
traduit en François , par Seyssel Evêque
de Marseille. Paris , 1580. in fol.

PLAN d'un Canal en Bourgogne , pré-
senté à Nosseigneurs les Etats Generaux ,
par le sieur de la Jonchere , Ingenieur.
*A Dijon , chez Dufei , Imprimeur des
Etats. 1724. Brochure.*

MEMOIRES de M. de Gourville con-
cernant les affaires auxquelles il a été em-
ployé par la Cour , depuis l'année 1642.
jusqu'en 1698. *A Paris , chez Etien. Ga-
neau , rue S. Jacques , 1724. in 12. 2.
vol. de plus de 300, pages chacun.*

MUSIQUE du triomphe du tems. *Par
M. Quinaut l'aîné , Comedien du Roy ,
gravée par Mademoiselle Louïse Roussel.
A Paris , chez F. Flahault , Libraire ,
Quai des Augustins , 1724. Brochure in
4. de 35. pages.*

QUATRAINS moraux & politiques.
*A Roëen , chez J. B. Besogne , in 8. de
61. pages.* His.

HISTOIRE & Recherches des antiquitez de la Ville de Paris. *Par. M^e. Henry Saval, Avocat en Parlement.* A Paris, chez Moette & Chardon, 1724. 3. vol. in folio.

QUÆTIO MEDICA &c. Dissertation sur l'excellence de l'exercice pour la conservation de la santé. *A Paris, chez J. Quilleau, rue Galande,* 1723. broc. in 4.

ESSAY de Medecine & de Chirurgie, où l'on examine les principales circonstances de la suppuration dans les parties molles. *Par Ant. Fizes, &c.* A Montpellier chez la veuve Pech 1724. in 8. de 67. pages. Cet Ouvrage est aussi en latin.

L'ART de conserver la santé des Princes & des personnes du premier rang ; auquel on a ajouté l'art de conserver la santé des Religieuses, & les avantages de la vie sobre du Seigneur Louis Cornaro, noble Venitien, avec des remarques sur ce dernier, aussi curieuses que nécessaires. *A Leyde, chez Jean Langerak,* 1724. vol. in 12. de 374. pages.

NOUVEAU VOYAGE de Grece, de Palestine, d'Italie, de Suisse, d'Alsace, & des

NOVEMBRE 1724. 2407
des Pays-Bas, fait en 1721. 1722. &
1723. A la Haye, chez Pierre Goffe,
vol. in 12.

ANFITEATRO FLAVIO descritto è delineato dal Cavaliere Carlo Fontana. A la Haye, chez les Freres Vaillants, in folio. Cet Ouvrage est orné de 24. magnifiques planches, gravées à Rome sous le Directeur du Cavalier Fontana.

Il paroît une brochure de 19. pages in 12. imprimée à Paris chez Mazuel sous ce titre : *Questions d'un jeune homme aux Sçavans.*

A la sortie de ma Philosophie (dit l'Auteur) j'étois entêté de mes opinions ; à présent elles me paroissent douteuses, & je ne sçai que croire sur une infinité de choses. A qui aurai-je recours pour lever mes doutes ? Aux livres. Non, car quoiqu'il soit vrai, qu'ils m'ayent donné bien des connoissances que je n'avois pas, la plupart cependant ne m'ont point satisfait, j'en ai trouvé pour & contre sur toutes sortes de matieres, & ce sont eux-mêmes qui m'ont jetté dans cette espèce de Pyrronisme &c. Pendant quatre mille ans les hommes ont disputé pour sçavoir s'ils avoient des ames, & si elles n'étoient pas materielles ; Aujourd'hui il y en a qui forment

forment des doutes tout contraires , ils n'oseroient decider qu'il y a des corps , & cette opinion , toute extraordinaire qu'elle paroît , est soutenue par des raisons qui embarrassent les plus habiles. Je crois cependant qu'il y a des corps , & je le crois , parce que la Religion me l'enseigne , & que je me suis fait le plan de ne point philosopher au-delà ni contre la Religion. Mais en même tems , continue notre jeune Auteur , si je crois qu'il y a des corps , il doit m'être permis de dire , que je ne le crois que comme un mystere , je veux dire , sans que je conçoive comment il se peut faire qu'ils existent : une de mes curiosités seroit de trouver des raisons plausibles de leur existence , & je serois bien obligé à ceux qui voudroient me les fournir.

On debite actuellement dans la rue S. Jacques à la Fleur de Lys d'or , chez Joffe. le fils , un livre nouveau , brochure in 8. qui a pour titre , *Recueil de pensées morales, & chrétiennes en vers françois.* » Ce » Recueil , travaillé par l'Auteur avec » beaucoup de soin , peut être d'une grande » de utilité à la jeunesse , non-seulement » pour lui donner de nobles impressions ; » mais encore pour l'élever à la pratique » de la vertu, & lui insinuer une juste hor-
»reur

reur du vice; ceux qui sont dans un âge «
 plus mur & plus avancé, pourront aussi «
 profiter de ce Recueil , & y puiser des «
 maximes très-sages & très-necessaires «
 pour la conduite de leur vie, & pour se «
 corriger des défauts dans lesquels la foi- «
 blesse humaine entraîne ordinairement. «
 Comme la poésie s'imprime dans l'esprit «
 & dans la memoire plus facilement que «
 la Prose, comme l'Auteur l'a remarqué «
 dans son Avertissement ; ce motif l'a de- «
 terminé , dans l'intention principale «
 qu'il a eû de travailler pour les jeunes «
 gens , de mettre ses pensées en vers «
 François , & par quatrains , pour moins «
 embarrasser leur memoire. Ce livre ne «
 peut donc pas manquer d'être utile à «
 tous les Peres de famille pour l'éduca- «
 tion de leurs enfans , & à toutes les per- «
 sonnes à qui l'on confie l'instruction de «
 la jeunesse. «

Le P. Buffier vient d'achever d'impri-
 mer deux Ouvrages qui paroîtront inces-
 samment , & dont nous avons vû des
 feüilles; ce sont comme des additions au
 Traité des premieres veritez , sur lequel
 on a proposé des difficultez , à quoi ce Pe-
 re a fait la réponse inserée dans le Mercure
 de Septembre , pag. 1949. Ces deux Ou-
 vrages nouveaux sont intitulez , l'un :

Elemens de Metaphysique à la portée de tout le monde ; l'autre , Examen des préjugés vulgaires. Le premier contient des Principes , & le second des exemples ; ce dernier parut il y a plusieurs années avec succès , il est considérablement augmenté , & sous une forme nouvelle. On l'avoit regardé comme un exercice ingénieux propre à reveiller l'imagination & à la divertir ; quelques-uns seront étonnez de le voir ici un apanage de la metaphysique , chaque article ayant à la fin son analyse Metaphysique, pour rapprocher la suite des idées & des raisonnemens d'où résulte chacune des propositions opposées à autant de préjugés vulgaires. A la suite de chaque analyse on met l'usage qu'on en peut tirer , par rapport à la conduite de la vie , ou aux principes de la littérature.

La maniere libre & enjouée dont les choses sont exposées dans l'Examen des préjugés , n'a été employée que pour faire apercevoir comment on peut rendre sensibles les matieres les plus abstraites , & comment ceux qui s'en croient le moins capables y pourroient trouver de l'utilité & de l'agrément.

C'est le moyen aussi qu'on dit qu'à nouvellement employé le P. Buffier , pour mettre à la portée de tout le monde les *Elemens*

NOVEMBRE 1724. 241E

mens de Metaphysique qui vont paroître de lui. Ce sont des dialogues écrits dans le stile & le goût de l'Examen des Prejugés vulgaires : l'on y developpe imperceptiblement les premières notions de la Metaphysique. Si l'Auteur a trouvé le secret de changer en fleurs les épines de cette science, comme l'ont temoigné des personnes qui en ont vû divers endroits, ce ne sera pas un léger service qu'il aura rendu à la litterature. Nous aprenons que ces deux Ouvrages, par le raport de leur stile, de leur usage & de leur étendue, pourront se relire en un seul volume ; quand nous l'aurons vû par nous-mêmes, nous en rapporterons des traits plus marquez & plus détailliez.

Il paroît un Memoire imprimé, concernant la construction d'un nouveau Canal, sous le nom de *Canal de Bourbon*, qui communiqueroit de la Riviere d'Oyse à Stor, au-dessous de l'Isle-Adam, au Faubourg S. Martin à Paris, proposé & présenté au mois de Septembre dernier à S. A. S. M. le Duc, Prince du Sang, & principal Ministre, par M. Jean Nicolas le Roi Comte de Jumelles ; qui doit être executé par les soins du sieur Baudet, Ingenieur Geographe du Roi, qui en a fait les desseins, levé les plans, & nivelé le terrain sur les lieux. F ij On

2412 MERCURE DE FRANCE.

On expose fort au long dans ce Mémoire les avantages du Canal de Bourbon, qui seroient encore augmentez par un Canal qui pourroit communiquer de la Somme à l'Oyse, par celui qu'on a déjà proposé de S. Quentin à la Fere, & qui est accordé. Parmi les grands avantages que ce Canal procureroit, celui d'un large fossé plein d'eau vive qui regneroit autour de Paris, depuis la Porte S. Antoine jusqu'à la Porte de la Conference, ne seroit pas un des moindres.

EXTRAIT d'une Lettre écrite d'Orange le 6. Octobre 1724. aux Auteurs du Mercure, par M. Guib, Docteur en Droit,

J'Ose me flatter que vous aurez, Messieurs, la bonté d'avertir le public, que je ne prends aucune part à l'explication de l'inscription dont il est parlé dans votre Mercure du mois d'Août dernier, pag. 1783. & comme il pourroit arriver, qu'on m'attribuât dans la suite des productions qui ne seroient pas de moi, permettez-moi de faire ici la même déclaration, que l'Illustre M. de la Monnoye de l'Academie Française, fit inserer dans le Journal des Savans du 17. Août 1716. & que je dise comme lui, que je desavoue

NOVEMBRE 1714. 2413

voüe toutes les Editions generalement qui se feront de quelques compositions que ce soit, qu'on s'avisera de m'attribuer sans ma participation , & que je n'en reconnoîtrai aucune pour legitime , si mon nom n'y paroît au commencement ou à la fin , d'une maniere précise.

On apprend de Florence , que l'Academie *Della Crusca* , se prepare à donner incessamment au public une Histoire de toutes les Personnes illustres qui en ont été membres.

EXTRAIT d'une Lettre de Presbourg.

IL y a vingt ans qu'une femme accoucha d'un Monstre , c'étoit deux filles qui se tenoient , & qui ont vécu jusqu'au mois d'Avril 1724. que l'une étant morte de maladie , l'autre vint à mourir aussi quelque tems après. Elles se tenoient par le côté à l'extremité du Torax , en sorte qu'elles ne pouvoient se regarder. Elles ont vécu environ vingt ans dans le Couvent des Religieuses Salesiennes de cette Ville , où elles étoient entretenues par la generosité du Cardinal de Saxe-zeits, avec une femme qui ne les quittoit point , parce que ces Jumelles étant aussi differentes d'humeur que de visage , il étoit necessai-

F ii) re

re que quelqu'un les surveillât pour prévenir les querelles qui naïssoient entr'elles. Elles avoient chacune deux bras & deux jambes, & chacune son sexe bien distinct ; mais elles n'avoient à elles deux qu'un seul conduit pour les excremens. Après leur mort, personne n'a eu la curiosité de les faire ouvrir, ce que l'on ne devoit pas négliger. Une de ces filles étoit plus forte que l'autre ; en sorte que se pliant de côté, elle enlevoit sa sœur aussi facilement qu'elle auroit levé le bras. Pour l'autre, elle n'en pouvoit faire autant sans beaucoup d'efforts. Quelquefois l'une étoit malade, & l'autre se portoit bien ; l'envie de manger, ou d'uriner, ne les prenoit pas en même-tems. J'ai dit qu'elles ne se ressembloient ni de visage ni d'humeur ; j'ajouterai que l'une étoit belle, posée, & encline au mariage ; & l'autre d'une humeur toute opposée, colere & querelleuse, & qui auroit battu sa sœur si elle n'en avoit été empêchée par la Gouvernante, qui ne les perdoit pas de veüe. Les livres de Medecine nous font la description de plusieurs Monstres, mais jusqu'à present on n'en avoit point vû de pareil, ni qui aye vécu aussi long-tems. On a souvent mis en question ce qu'il auroit été à propos de faire, si l'une avoit voulu se marier, & l'autre ne l'eût pas

NOVEMBRE 1724. 2415

pas voulu. Les Casuistes ont dit là-dessus d'étranges choses que je supprime, parce qu'on n'a pas été dans la nécessité de résoudre ce Cas de conscience.

De Boulogne.

On a imprimé ici un Livre dont le sujet est assez singulier, & qui fait beaucoup d'honneur aux Dames sçavantes, en voici le titre : *Britisia Gozzadina seu de Mulierum Doctoratu, Apologetica Legalis-Historica, Dissertatio Caroli Antonii Macchiavelli Jurisconsulti Bononiensis, ad Illustrissimam Comitissimam Juriunque Cultricem clarissimam Mariam Victoriam Delphinam Dosiam*, 1. vol. in 4. chez Bianchi, &c. Cet Ouvrage est rempli d'erudition, & de recherches curieuses, & interessantes. On voit à la tête une Medaille très-bien gravée de la Dame Gozzadina, avec cette Inscription : *BRITISIA GOZZADINA JURISCONS. MCCXLI.* Cette Dame originaire de Boulogne, se rendit celebre dans le treizième siecle, elle y reçût le Bonnet de Docteur en l'un & en l'autre Droit, & professa ensuite publiquement cette Science, avec un applaudissement universel dans la même Ville.

Le Livre dont nous parlons est dédié
F iiiij avec

246 MERCURE DE FRANCE.

avec beaucoup de raison à Madame la Comtesse Doria, sçavante Bolonoise , & qui marche tellement sur les traces de la Dame qui en fait le principal sujet , qu'ayant joint à l'étude des belles Lettres, celui des Loix , elle a soutenu publiquement , & avec beaucoup de succez , des Theses sur le Droit public & particulier, dédiées à Elisabeth Farnese Reyne d'Espagne , &c.

On mande de Naples , que les flammes du Mont Vesuve sont fort diminuées , après avoir causé beaucoup de perte aux habitans des environs , dont les maisons ont été détruites , les terres endommagées , les arbres brûlez , & les valons remplis de cendres ; & qu'il s'est fait de nouvelles ouvertures dans le Mont, mais dont il n'est pas encore sorti de flammes.

Le 12. Octobre on fit à Londres l'insertion de la petite verole , au troisième fils de M. Walpole , Ministre d'Etat.

Le Vaisseau le S. Quentin , arrivé depuis peu de Buenos-Aires en Angleterre, a apporté de la part du President de ce Comptoir , au Chevalier Jean Eyles , Sous-Gouverneur de la Compagnie du Sud , un present de plusieurs Animaux curieux

curieux dans leur espece ; entr'autres , un Tigre , un Leopard , une Gazelle , & un Wannocke. Ce dernier qui a le corps semblable à un Dain ; un long col , a la tête comme un Chameau , se nourrit d'herbe & de foin , rumine comme un Bœuf , & est fort apprivoisé ; mais si quelqu'un s'en approche de trop près pour l'agacer , il lui crache au visage une grande quantité d'eau , comme un coup de feringue , ce qui est arrivé au Chevalier Eyles.

Le Docteur Floyer a fait present de sa belle collection de Livres & Manuscrits au College de la Reine à Oxford , dont il étoit autrefois membre.

On a publié à Lisbonne la Chronique du Roi Don Jean II. dont Damien de Goes est Auteur.

Le 7. Septembre , à l'occasion de la naissance de la Reyne de Portugal , l'Academie Royale de l'Histoire fit une Deputation pour complimenter S. M. en presence du Roy & des Infants ; le Marquis d'Alegrette , President de semaine , portant la parole. Les autres Deputez étoient , le P. Joseph de la Purification , qui est chargé de faire l'Histoire des Ordres militaires de Portugal ; M. Joseph Snarez de Silva , qui travaille aux Memoires du Regne de Don Jean I. & de la Reyne Dona

F v Phi

Philippe ; le Pere Lucas de Sainte Catherine , chargé de travailler à l'Histoire de Malte ; le Pere Louïs Gaetan de Lima, Auteur de l'Histoire latine des Evêchez de Lamego & de Portalegre ; & M. Louïs François Pimentel , Geographe du Roi.

On nous prie de donner avis que le fleur T. Pastre , demeurant à Amsterdam , vis-à-vis l'Eglise neuve , a tellement perfectionné le secret de faire de la Porcelaine de papier , que la blancheur du vernis , & la finesse de la peinture surpassent la plus belle vieille Porcelaine du Japon. Il racommode aussi la véritable Porcelaine cassée , & y ajoute même de nouvelles pieces , sans qu'il y paroisse. Il fait des Poupées fines , avec des yeux de verre & des oreilles ; comme aussi des nez , des yeux & des moustaches , & toutes sortes de masques fins.

Nous sommes priez de proposer la Question qui suit : *Lequel est le plus malheureux & le plus à plaindre , ou d'un homme qui déplaît à tout le monde , ou d'un homme à qui tout le monde déplaît ?*

Le Journal des Sçavans , qui s'est débité cette année chez Pissot , avec beaucoup de succès , se vendra l'année prochaine

ac

NOVEMBRE 1724. 2419

ne chez Lottin , rue Saint-Jacques , à la *Verité* , & chez Chaubert , Quai des Augustins , près la rue Gille-cœur , à l'*Esperance* , & à la *Renommée*. Ces Libraires ne le vendront plus que 25. sols , en attendant qu'ils puissent encore en diminuer le prix dans la suite.

L'Académie Française a fait choix de M. Portail , Premier Président du Parlement , pour remplir la place vacante par la mort de l'Abbé de Choisi , Doyen de cette Académie.

Rentrée des Académies.

Le 14. de ce mois , l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres , recommença ses séances , après les vacances , par une Assemblée publique , dans laquelle M. de Boze , Secrétaire de cette Académie , fit un très-bel éloge de M. Boivin l'aîné , mort depuis quelque tems. M. Lancelot lut ensuite une Dissertation très-curieuse sur un bas-relief , trouvé en Normandie , par lequel on éclaircit quelque point de l'histoire de Guillaume le Conquerant. M. l'Abbé de Vertot termina la Séance par une Dissertation sur l'Auteur de l'Alcoran.

Extrait de la premiere Dissertation.

La Copie du monument que M. Lancelot expliqua , a été trouvée entre les papiers de M. Foucault , & on la tient de M. de Boze. C'est un fort grand rouleau où est représenté le voyage d'Harold, Comte de Kent , lorsque , par ordre d'Edouard dernier , Roi d'Angleterre , de la Race Saxonne , il vint en Normandie annoncer à Guillaume le Bastard qu'il avoit été désigné Successeur à la Couronne d'Angleterre. Ce rouleau commence par représenter le Roi assis sur son Trône , qui donne ses ordres à deux hommes qui sont debout. C'est le Roi Edouard qui ordonne à Harold de faire ce voyage.

M. Lancelot , après avoir observé que le monument est rompu en cet endroit , & qu'il ne reste plus de l'inscription qu'un R & un D , fait remarquer la simplicité & la forme du Trône d'Edouard. Harold se met en marche avec ses vassaux & Officiers. Il est le seul de sa troupe qui porte un oiseau sur le poing , parce que c'étoit le privilege de la Noblesse , qui en jouissoit exclusivement à tous autres Estats , & qui en faisoit un si grand cas , que les Capitulaires deffendoient de vendre son épée ou son Espervier , non pas même

me pour recouvrer sa liberté. Pour Inscription il y a au-dessus : *Haroldus Dux Anglorum , & sui Milites equitantes ad Bosham.* Ce lieu de Bosham , alors Port fort fréquenté , subsiste encore , & est dans le Comté de Suffex près de Chicester , sur la Côte meridionale d'Angleterre , & vis-à-vis des Côtes de Picardie. Harold arrivé dans ce Port , après avoir fait ses prières à la porte d'une Eglise qui est représentée , se prepare à son embarquement. On voit dans une espece d'appartement des gens qui boivent , les uns dans des coupes , les autres dans des cornes dorées ; c'étoit alors l'usage dans les pays du Nord de boire dans des cornes , & il s'est encore conservé en Allemagne. Cependant une partie de l'équipage d'Harold s'embarque. Ils paroissent être retrouvez , & entrer dans l'eau pour arriver à bord de la Chaloupe où se fait cet embarquement.

La navigation est ensuite représentée par un Vaisseau voguant à pleines voiles. Au-dessus il y a pour Inscription : *Hic Haroldus mare navigavit , & velis vento plenis venit in terram widonis Comitum.* Le Naufrage de Harold est désigné par un autre Vaisseau qui n'a plus ses voiles enflées , & où tous les Navigateurs paroissent être en action. Harold , qui est descendu

cendu dans la Chaloupe , fait jeter l'ancre , & parle à ceux qui se présentent à terre. C'est Guy Comte de Ponthieu , sur les Côtes duquel ce Vaisseau avoit échoué , qui suivi de sa Cavalerie , donne ordre qu'on se saisisse d'Harold & de ses gens. Au dessus il y a : *Hic apprehendit Wido Haroldum , & duxit eum ad Belrem & ibi eum tenuit.*

La marche du Comte Guy , emmenant son Prisonnier , se fait en cet ordre. A la tête est un Groupe de gens de pied , nuë tête , & sans épée , ce sont les Vassaux d'Harold , qui sont conduits par deux Soldats des troupes du Comte. Ce Comte vient ensuite , & est à cheval , son manteau est retrouffé sur l'épaule , il porte un oyseau à ses Grillets , & porte le bec en avant. Harold au contraire , qui suit immédiatement le Comte , est sans manteau. Il porte , à la vérité , son oyseau sur le poing , mais cet oyseau n'a point de grillets , & a le bec opposé au côté où l'on va , toutes marques de deshonneur , par lesquelles l'Auteur du monument a désigné la situation d'Harold fait prisonnier. Le *Belrem* où Harold est conduit , doit être Beaurain le Château , lieu situé sur la Canche , du côté de Ponthieu à deux lieues de Montreüil , Ville Capitale alors de ce Comté , & où le Comte faisoit sa résidence.

Le

Le Monument represente ensuite la salle du Comte Guy , il y est assis dans un siege ou espece de Thrône , different cependant en quelque chose de celui d'Edouard, qui a été représenté ci-dessus. Harold , avec lequel il confere , apparemment sur le prix de sa rançon , est debout , s'appuyant sur son épée dont la pointe est en bas , pendant que le Comte porte la pointe haut. Au dessus il y a : *Ubi Haroldus & Wido parabolant* , où Harold & Guy parlent.

Harold trouva moyen de faire sçavoir au Duc de Normandie , que le Comte de Ponthieu l'avoit fait prisonnier. Guillaume depute aussitôt deux Ambassadeurs au Comte , pour repeter Harold. L'Audience que Guy donne à ces Ambassadeurs est représentée dans le monument , & au-dessus il y a : *Ubi Nuntii Willelmi Ducis venerunt ad Widonem*.

Cette premiere Deputation n'eut aucun effet ; Guy refusa de rendre son Prisonnier. Guillaume le Bastard renvoye de nouveaux Ambassadeurs , ils sont representez à cheval & galopans , portant leurs lances de la main droite , & leurs boucliers de la main gauche. Le monument finit ici , il devoit contenir la suite de l'expédition , il n'en reste que la preposition *Hic* , qui commençoit apparemment une nouvelle circonstance.

Ce

Ce monument devoit faire la frise d'une Chapelle de l'Abbaye de S. Estienne de Caën où étoit le tombeau de Guillaume le Bâtard , que les Religionnaires détruisirent en 1562. A en juger par les habillemens , les armes , les ornemens , le goût dans les figures , tout paroît être du siècle de Guillaume le Conquerant ou de ses enfans. Au bas de cette frise , l'ouvrier a représenté des sujets de fables , des chasses , &c.

Monseigneur l'Evêque, Duc de Langres, qui présidoit à cette Assemblée , résuma ce petit discours avec l'éloquence qui lui est aussi naturelle qu'elle est noble & précise. Il ajouta même quelques observations à celles qui avoient déjà été faites , & mit par là la dernière main à l'éclaircissement de ce monument.

L'Assemblée publique de l'Académie Royale des Sciences se tint le lendemain 15. Novembre. M. Moreau de Maupertuis, Adjoint Geometre, ouvrit la séance par une Dissertation sur la construction des instrumens de Musique à cordes ; le dessein principal de cet Académicien est de faire voir que la figure que les ouvriers donnent à ces instrumens est plus propre à augmenter le son de toutes les cordes que toute autre figure que l'on auroit pû leur donner. M.

M. Geofroy le jeune, Pensionnaire Chimiste lût ensuite un Memoire sur les Eaux Minerales de Passi, dans lequel il examina la nature de ces Eaux, & rapporta les Analises qu'il en a faites. M. Geofroy est entré dans un détail necessaires des Eaux Minerales que fournissent les differentes fontaines qui se trouvent à Passi.

M. de Jussieu, Pensionnaire Botaniste rapporta ensuite les experiences qu'il a faites sur une espece de Marguerite; c'est une plante qui vient dans les bleds, dont il a trouvé moyen de faire une excellente teinture jaune.

M. Lemer, Pensionnaire Chimiste finit la sçance par la lecture d'un Memoire sur un nouveau Phenomene qu'il a observé sur la dissolution des sels.

M. l'Abbé Bignon qui présidoit à cette Assemblée, récapitula à la fin de chaque discours les matieres qui y avoient été traitées, & adressant la parole à l'Auteur de chacun des Memoires, il fit leurs éloges de maniere à les encourager au travail, & à exciter l'émulation dans toute la compagnie. Il parla avec cette éloquence & cette précision que tout le monde lui connoît.

M. de Maupertuis lût son Memoire sur la forme des instrumens de Musique.

Il commence par quelques réflexions sur la Musique en general ; il la divise en deux parties , l'une qui a pour objet les rapports que les sons ont entre eux ; l'autre qui ne se propose que l'agrément que ces sons peuvent produire. La premiere de ces deux parties seiche , & même penible devoit être negligée ; la seconde agréable & facile devoit faire plus de progrès. En effet , la pratique de la Musique paroît poussée à sa perfection. La Theorie est une science presque encore toute neuve.

D'ailleurs pour pousser loin la Theorie il faudroit y joindre un peu de pratique , elle serviroit du moins à fournir les experiences. Il faudroit donc trouver des Philosophes Musiciens , & où trouver des Philosophes Musiciens ? voilà une idée des réflexions de M. de M. il entre ensuite en matiere.

Presque tous les Arts , ceux même qui ont acquis le plus de perfection ont eu des commencemens fort simples , ou plutôt fort grossiers. Le hazard a conduit les premiers inventeurs , mais il n'est pas necessaire de beaucoup d'intelligence pour pousser un Art fort loin. Le temps peut y suppléer , & conduira toujours à la perfection un Art , pourvu que son objet soit utile ou agréable. Les essais
réité-

réitérez que font les ouvriers les plus mal habiles , forment une espece d'intelligence qui ne differe de l'intelligence ordinaire , qu'en ce que celle-ci appartient à un seul homme.

M. de M. partant de ce principe fait voir qu'un Physicien éclairé qui se proposeroit de faire des instrumens de Musique ne leur pourroit donner que la forme que mille experiences leur ont données.

Les instrumens à corde n'ont été inventez que pour augmenter le son des cordes. Il s'agit dans la construction de ces instrumens , de faire en sorte que les parties de l'instrument rendent elles-mêmes un son qui se joigne à celui de la corde que l'on touche.

Si dans l'instrument il se trouve des parties capables de faire l'unisson , ou quelqu'un des tons harmoniques de la corde , ce seront celles qui concourront le plus à l'augmentation du son de la corde. La même chose arrivera à ces parties , dont les vibrations sont idocrones à celles de la corde , qui arrive aux cordes à l'unisson d'une autre corde que l'on touche , c'est-à-dire , qu'elles seront ébranlées lorsqu'on touchera la corde qui est à leur unisson.

M. de M. remarque que les tables & les fonds des instrumens sont un assemblage

blage prodigieux de fibres qui sont comme autant de cordes tendues sous les cordes de l'instrument.

Si ces fibres qui sont à peu près d'égale grosseur , & d'égale elasticité dans un bois Homogene étoient toutes de même longueur , elles ne pourroient être à l'unisson que d'une des cordes de l'instrument, & par conséquent n'auroient gueres d'usage que pour cette corde , & quelques autres de ses tons harmoniques.

Mais s'il se trouve des fibres de toutes les longueurs , capables de produire tous les tons de l'instrument , à chaque ton que fera l'instrument , toutes les fibres de ce ton seront ébranlées , & chacune rendra un son qui fortifiera celui de la corde.

M. de M. fait voir que toutes les figures des tables des instrumens soit rectilignes , soit courbes , sont telles qu'il s'y trouve des fibres de toutes les longueurs , & par conséquent de tous les tons. Les ouvertures qu'on fait aux tables , outre qu'elles servent à laisser passer l'air qui a été frappé par les fibres du dedans de l'instrument , & à permettre plus de jeu à ses parties , servent encore à varier la longueur des fibres par leur courbure , & par leur obliquité.

Un seul instrument paroissoit rebelle à son système , & il fait voir que les Luthiers

thiers ont été obligez d'avoir recours à d'autres moyens qui le font rentrer dans le cas des instrumens ordinaires.

M. de M. fait un détail très-exact de tous les instrumens à cordes, & l'on est surpris de voir que leurs formes si variées, si bizarres, & qui paroissent la plupart n'être que l'effet du hazard, soient toutes fondées sur cette propriété nécessaire de donner des fibres de tous les tons.

Dans les tables ordinaires non-seulement il se trouve des fibres de tous les tons, mais il s'en trouve encore de tous les petits intervalles qui sont entre deux tons, qui selon ce que nous avons dit, servent peu pour l'augmentation du son, & qui nuisent à la netteté.

M. de M. propose une table qui auroit des fibres de tous les tons, & qui par sa construction seroit exempte de ce défaut d'avoir des fibres de toutes les nuances de tons moyennes entre deux tons. Il examine les avantages qu'auroit une pareille table qui paroît d'abord de beaucoup l'emporter sur les tables ordinaires, & il en fait voir les inconveniens.

Dans la dernière partie de son Mémoire M. de M. expliqua par son système plusieurs Phenomènes qu'on remarque sur les instrumens à cordes. Je n'en rapor-

2430. MERCURE DE FRANCE.

raporterai que deux pour donner une idée de la facilité avec laquelle on explique ces Phenomènes dans son hypothese.

1.^o Chaque fibre devant avoir son mouvement particulier, lorsque l'instrument fait le ton de cette fibre ; on voit que plus les fibres du bois sont serrées les unes contre les autres, moins elles ont la liberté de se mouvoir. Dans un bois nouvellement coupé les fibres sont encore de gros vaisseaux pleins de suc qui devoient être la nourriture de l'arbre, Ces vaisseaux après un certain temps se dessèchent, se resserrent, & par conséquent s'éloignent les uns des autres. Alors ils ont plus de liberté pour se mouvoir, le son qu'ils prêtent à la corde en est d'autant plus fort. C'est ainsi qu'on explique pourquoi les vieux instrumens sont les meilleurs.

2.^o Les instrumens souvent pour avoir été cassez & recolez sont devenus meilleurs qu'ils n'étoient auparavant. Cette maniere de rendre un instrument meilleur qui paroît si étrange, est cependant très-conforme au système. Les fibres de certains tons étoient apparemment trop longues, les fractures les coupent & restituent les longueurs, qui manquoient à certaines fibres de l'instrument.

Toute

Toute cette dissertation est écrite avec cette retenue & cette modestie qui sied si bien aux matières de Physique. M. de M. avertit que tout ce qu'il propose n'est que conjectures, & son avertissement est d'autant plus nécessaire que son système porte tous les caractères de certitude & d'évidence.

M. de Jussieu, Professeur & Démonstrateur des Plantes au Jardin Royal, appliqua dans son Memoire plusieurs expériences qu'il a faites sur la décoction de la fleur du *Chrysanthemum segetum ob.* *Icon.* qui est une Plante très-commune dans les terres à bled des environs de Paris, connue sous le nom de Marguerite jaune, de laquelle il fit voir qu'on peut tirer plusieurs teintures de différentes couleurs, semblables à celles, dont les Sauvages du Mississipi se servent quelquefois pour colorer les peaux & les laines dont ils se couvrent.

Cet Académicien avoua qu'il devoit sa découverte aux réflexions qu'il avoit faites sur l'impression colorée que laissent diverses Plantes sur les papiers, entre lesquels il a coutume de les dessécher. Impression qui est plus ou moins vive selon que ces papiers se trouvent plus ou moins chargé de l'alun que l'on employe ordi-

2432 MERCURE DE FRANCE.

ordinairement dans la colle qui sert à leur donner du corps.

C'a été par le mélange de ce fel dans l'eau bouillante dont il s'est servi, comme font les Teinturiers, pour y tremper les morceaux d'étoffes de soye & de laine blanche qu'il avoit destiné à jeter dans la décoction de la fleur de cette Marguerite jaune, qu'il a reconnu que les morceaux d'étoffes de soye avoient pris la teinture d'un jaune plus ou moins foncé & doré, suivant la plus grande ou la moindre quantité des fleurs employées à la décoction.

Et il a observé que de semblables morceaux d'étoffes de soye & de laine blanche trempés dans une décoction de la même fleur, à laquelle il a ajouté une petite portion de suye de cheminée prenoient une couleur de feuille morte, en y ajoutant le hocco une couleur de bois, & les trempant auparavant dans l'Indigo, ensuite dans la décoction simple de ces fleurs on les en retiroit colorez d'un vert foncé.

M. de Jussieu s'est servi de cette découverte comme d'un exemple propre à faire voir que la plûpart des Plantes qui sont regardées comme inutiles ne sont telles que par rapport à nôtre ignorance, & qu'avec le travail on peut de jour en jour

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY.

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.



NOVEMBRE 1724. 2433

jour par de semblables experiences ajouter quelque chose d'utile dans la pratique des Arts , & surtout celui de la teinture qui tire presque toutes les couleurs de l'usage des Plantes.

Ses observations se sont même étendues jusques dans le choix des drogues propres à colorer les toiles & les étoffes qui doivent servir aux habillemens ; ce qu'il prétend n'être pas indifférent par rapport aux inconveniens qui naissent de l'impression que sont capables de causer sur la peau des étoffes teintes par de certaines drogues mal-faisantes, ou par des Plantes caustiques.

On donnera dans le Mercure suivant l'Extrait des autres Dissertations qui ont été lûes dans ces assemblées , & celui de l'éloge de M. Boivin.

SUITE DES MEDAILLES DU ROY.

La premiere Medaille dont nous donnons ici la planche est toute recente , & des plus belles qu'on ait encore frappé sous ce Regne. On y voit d'un côté le Buste du Roi , gravé en creux par le sieur du Vivier , avec l'Inscription ordinaire , & sur le revers , gravé par le même , le nouveau & magnifique Pont que le Roi a fait construire à Blois sur la Loire ,

G avec

2434 MERCURE DE FRANCE.

avec cette Legende , AUGENDO POPULORUM COMMERCIO. Et dans l'Exergue , PONS LIGERI IMPOSITUS AD BLESUM CASTRUM M. DCC. XXIV. On ne ſçauroit mieux representer & plus noblement , dans un ſi petit eſpace , ce beau Pont , la grande Riviere ſur laquelle il eſt conſtruit , & la Ville de Blois , diviſée par cette Riviere en deux parties , qui ſe communiquent par le nouveau Pont. Rien n'exprime mieux auſſi l'intention du Roi , en faiſant la dépenſe de cet édifice , & l'utilité publique qui en ſera le fruit , que la Legende dont nous venons de parler.

Il ſeroit bon pour le dire ici en paſſant , & glorieux à la Nation , que des édifices de cette conſequence fuſſent toujours conſacrez par des monumens pareils , non ſeulement pour tranſmettre leur fondation à la poſterité , mais pour les faire connoître aux Amateurs des beaux Arts de tous les temps , & de tous les Pays. Après les Medailles les Inſcriptions font à peu près le même effet ; les Romains prenoient l'une & l'autre voye. Les modernes ſe ſont contentez ordinairement de l'Inſcription. Parmi les plus belles qui paroiſſent ſur les édifices publics du Royaume , celle qui fait le plus à nôtre ſujet , & qui en eſt tout-à-fait digne ,

NOVEMBRE 1724. 2435

digne, se lit à Toulouse au-dessus de la grande porte, en maniere d'Arc de Triomphe, qui est à l'entrée du Pont-neuf de cette Ville. L'Inscription est gravée en Lettres d'or sur un marbre noir qui sert de Piedestal à la Statuë Equestre du Roi Louis XIV. Nous nous faisons un plaisir de la rapporter ici, comme un hommage dû à la memoire de ce grand Prince, que son Auguste successeur imite tous les jours, & en l'honneur d'une Ville toujours feconde en génies, qui sçavent exprimer noblement & heureusement les grandes choses.

*Qui dedit Oceano, docuit te dulce, Garumna
Ferre jugum, primusque tuas compescuit undas:*

Hactenus inviso jungens tuâ Litora Pontæ.

*Hoc opus inceptum desperatumque pependit,
Donec LUDOVEUM felicia secula tulerunt,*

Qui totâ solus posset mirante Tolosa,

Tantam indignanti cervici imponere molem.

La seconde Medaille a aussi d'un côté le Buste du Roi, gravé en creux de la même main, & sur le revers la ceremonie de la reception des nouveaux Chevaliers du S. Esprit. Le Roi est représenté assis sur un Trône donnant le Collier de cet Ordre à un Chevalier qui est prosterné aux pieds de Sa Majesté, avec cette Inscription DECVS ET MERCES, &
G ij dans

2436 MERCURE DE FRANCE.
dans l'Exergue LVIII. PROCERES TOR-
QUE DONATI III. JUNII M. DCC. XXIV.
Ce revers est aussi gravé par le sieur du
Vivier. Ces deux Medailles ont pour
face le Portrait du Roi.



S P E C T A C L E S.

HABIS, Tragedie representée sur
le Theatre du College du Plessis,
pour la distribution des Prix, le 21.
Aoust dernier.

Nous n'aurions pas tant tardé à parler
de cette Tragedie, si on nous avoit re-
mis les Memoires qu'on nous avoit fait
esperer sur la Piece Dramatique qui fut
representée ensuite, qui est de très bonne
main, & dont le Public auroit vû l'Ex-
trait, & quelques fragmens avec plaisir.

La Tragedie dont il est question est la
même qui fut representée sur le Theatre
François en 1713. & qui eut beaucoup
de succès. Elle est de Madame de Go-
mez, & son meilleur ouvrage. Voici en
quels termes parle de cette Piece le
Professeur qui l'a mise en état d'être re-
presentée par des Ecoliers: *on y trouve
une versification noble, des sentimens éle-
vez, des surprises très-agréablement mena-
gées,*

gées, des reconnoissances infiniment tendres, & des situations si interessantes, que l'on peut dire qu'il est peu de pieces plus touchantes que celle-ci. C'est ce qui nous a déterminez, poursuit-il, à la choisir pour nôtre Theatre, où la violence & les passions vehementes sont moins de mise, &c. Les changemens qu'on y a faits, à cause des personnages de femmes qui ne sont point permis dans les Colleges de l'Université, sont assez considerables. Axiane, mere d'Habis, & Erixfne, fille du Roi des Garamantes, ont été obligées de disparaître. A la place d'Axiane on a mis Albius son époux; à la place d'Erixfne on a mis Eurystene son frere, qui par sa qualité d'Ambassadeur n'oublie rien pour calmer la fureur de Melgoris contre Albius, & contre Habis, qu'un bruit sourd fait revivre. Ce bruit a été répandu par celui qui a sauvé ce même Habis que Melgoris fait précipiter dans les flots. Voici l'argument de la Piece qui en est en même temps l'analyse.

Melgoris, Roi des Cinnetes, peuple d'Espagne, eut une fille nommée Axiane, qu'il maria à Albius, Roi de Getulie. Albius eut un fils d'Axiane, auquel on donna le nom d'Habis. A peine fut-il né, que Melgoris consulta les Dieux sur le sort qu'ils réservoient à cet enfant. Les

G iij Dieux

Dieux lui annoncerent par la voix de leur Grand-Prêtre que cet enfant nouveau né seroit un jour très illustre , & qu'il détrôneroit son ayeul. Il n'en fallut pas davantage pour déterminer l'ambitieux Melgoris à le faire perir. Il ordonna de le précipiter dans la Mer , l'ordre barbare fut executé ; mais les Dieux prirent soin de justifier leur Oracle. Les flots respectèrent son enfance ; il fut poussé sur le rivage , & recueilli par Pharès , l'un des principaux Officiers d'Albius. Ce Pharès l'ayant fait revenir d'un long évanouissement , le fit nourrir dans un lieu inconnu , sous le nom d'Hesperus , & ne lui apprit son véritable fort , que lorsqu'il jugea par les marques qu'il donnoit d'un genie élevé , que les Dieux le destinoient à regner. Habis ne laissa point de garder toujours son nom d'Hesperus. Ce fut sous ce nom , & en qualité de simple soldat qu'il fit de si belles actions contre les ennemis de Melgoris , que ce Roi des Cinnetes l'éleva d'emploi en emploi à la dignité de General de ses armées. Pharès le voyant aussi aimé des soldats , que Melgoris son ayeul en étoit détesté , crût qu'il étoit temps de sonder les cœurs des peuples en faveur d'Habis ; il fit courir un bruit qui alarma Melgoris ; ce bruit faisoit revi-

vre ce même Habis qui devoit un jour le détrôner. Les peuples se souleverent sur l'esperance qu'Habis viendrait bientôt se mettre à leur tête. Hesperus fut envoyé contre les rebelles, & loin de profiter de la disposition favorable où tout étoit pour le placer sur un Trône qui devoit un jour lui appartenir, il apaisa la sédition par sa seule présence; on mit les armes bas, tout parut tranquille; il en alla rendre compte à Melgoris, qui n'en fut pas plus rassuré, ne pouvant être heureux, qu'on ne lui eut apporté la tête d'Habis. Ces cruels sentimens, où le faux Hesperus le vit persévérent porterent enfin ce dernier à lui rendre ce repos, & ce bonheur qu'il ne pouvoit trouver que dans la mort de son petit-fils. Il se jeta à ses pieds, se fit reconnoître pour Habis, & lui presenta son cœur, pour recevoir de sa main ce coup mortel qu'il croyoit si nécessaire à son repos.

Melgoris ne pût voir sa victime sans en être attendri; il ne craignit plus d'être détrôné par un Prince, qui se seroit emparé de sa place, s'il l'eut voulu, & donnant un sens plus favorable à l'Oracle, il le justifia en descendant volontairement du Trône. Habis refusa d'y monter; mais Melgoris voulut être obéi

G iiij pour

pour la dernière fois , & déclarer son petit-fils Roi des Cinnetes & des Gerules.

Cette Tragedie a été suivie d'une petite Piece pour égayer le sérieux de la grande. Horace en a fourni le sujet dans sa première Satyre qui commence par ces vers :

*Quid sit, Mæcenæ , ut nemo , quam sibi sortem ,
Sæu ratio dederit , seu fors objecerit , illâ
Consensus vivat , laudes diversa sequentes.*

On voit assez par ces trois vers , que la Piece en question doit avoir pour titre les Mécontents : en voici un court Extrait.

*Extrait d'une Comedie , intitulée
les Mécontents.*

Mercure ouvre la scène , sous prétexte de couronner ceux d'entre les élèves d'Apollon qui ont mérité des prix. Il veut rendre compte aux spectateurs des raisons , qui peuvent avoir obligé Apollon à lui céder un emploi qui auroit mieux été rempli par lui-même ; mais ne doutant point que ces raisons , quelques plausibles qu'elles lui paroissent , ne trouvent des esprits qui ne s'y prêteront pas ; il prend occasion de-là de mon-
trer

trer dans une action Théâtrale , que les hommes sont très difficiles à contenter. Les premiers Mécontents qui se présentent à lui sont , dans la seconde Scene , un jeune homme très-riche , mais très-ignorant qui demande la science. Dans la troisième un homme marié qui voudroit être veuf , & dans la quatrième un vieillard décrepit qui souhaite la jeunesse. Il renvoye l'homme marié à une autre fois , ne voulant pas faire mourir sa femme pour le contenter. Il propose au riche , ignorant le choix de plusieurs sciences , l'ignorant choisit l'art de la Poësie. Il exauce aussi la priere du vieillard décrepit en le rajeunissant , & même en le faisant devenir enfant.

Dans une autre scene on voit un Avocat de Province qui se nomme Hector Roquet , lequel poursuivi de ses créanciers , demande une place à pouvoir se mettre à couvert de leurs recherches , & comme il fait connoître à Mercure qu'il seroit bien aise d'instruire la jeunesse , il le fait Précepteur du vieillard transformé en jeune Ecolier. Le dernier enchanté de son nouvel état , s'en promet plaisirs sur plaisirs ; mais il trouve bien à décompter quand l'Avocat devenu Précepteur vient l'interroger , avec toute la severité Magistrale , sur la leçon qu'il l'a chargé

G v d'étu-

2242 MERCURE DE FRANCE.
d'étudier. C'est alors qu'il regrette la vieillesse qui l'avoit mis dans une heureuse indépendance, ou qui du moins l'avoit soustrait à la ferule; le Précepteur de son côté aimeroit mieux se voir encore obsédé de créanciers inexorables, que de trouver un Ecolier si indocile, & qui profite si peu de ses leçons. Nous passons d'autres Scenes qui ne sont point liées au sujet; telle est celle de deux sçavans, dont l'un est Partisan des anciens, & l'autre des modernes. Tous les Mécontents qui ont paru sur la Scene, veulent retourner à leur premier état; mais Mercure, pour les punir de leur mécontentement, rejette leur nouvelle priere, & les laisse gemir sous le second poids qu'ils ont bien voulu s'imposer eux-mêmes. La Piece finit par un compliment que Mercure fait à l'assemblée, au nom de l'Auteur & des Acteurs de la Piece, & proteste que si l'on leur fait l'honneur de leur passer les défauts de leur Comedie, ils ne se tiendront pas du nombre des Mécontents qu'on vient de jouer.

Nous n'avons pû dire qu'un mot de la Comedie, qui a pour titre le *Triomphe du temps* dans le Mercure du mois passé, parce qu'on n'en avoit encore donné

NOVEMBRE 1724. 2443

donné que deux représentations , quand nous l'avons annoncée au public. Ces deux premières représentations furent si complètes que nous augurâmes que la Piece auroit un plus grand succès qu'elle n'a eu. Elle n'a pas laissé de réussir raisonnablement : en voici un Extrait succinct.

Prologue.

Deux Auteurs , avant la premiere representation de la Piece se ventent de l'avoir faite ; ils prennent pour Arbitre de leur querelle un troisiéme Auteur , qui leur dit qu'ils ont tort tous deux , puisque c'est lui-même qui a fait le *Triomphe du temps* qu'on va jouer. M^{lle} du Fresno qui survient , & à qui ils en appellent , les met d'accord , en leur disant que le Triomphe du temps étant une Piece en trois Pieces différentes , ils peuvent s'en dire Auteurs , puisqu'ils en ont fait une chacun. Ces trois Pieces regardent les trois parties qui partagent le temps ; sçavoir le passé , le present & l'avenir. Dans la premiere Piece on fait voir que le Temps triomphe de la beauté , dans la seconde qu'il triomphe de la Constance , & dans la troisiéme qu'il console des plus grandes douleurs par l'esperance d'un heureux avenir.

G vj *Pre-*

Première

Un vieillard qu'on nommoit autrefois le *beau Cleon*, & qui avoit aimé une fille appelée la *belle Javotte*, s'étant marié à une autre pour obéir à ses parens, s' imagine que sa Maîtresse est encore la même après quarante ans, qu'il est devenu veuf ; & jugeant aussi favorablement de lui-même, il vient pour l'épouser en secondes nûces sur les nouvelles qu'il en a reçues qu'elle est veuve & libre comme lui ; Cleon de son premier mariage a eu un fils nommé *Leandre* qu'on suppose de voir être le vrai portrait de son pere, quoique l'Auteur ne l'ait pas annoncé dans la Piece ; il en est de même de la fille de la *belle Javotte*, qui par son mariage a quitté ce nom pour celui de *Roquainin*. Ils se sont écrit regulierement depuis quarante ans qu'ils ne se sont vûs. Remplis d'une image que le temps n'a pû détruire dans leurs cœurs, ils croient se revoir avec les mêmes traits qu'ils avoient dans le bel âge. Ils se revoient en effet ; mais sans se reconnoître, & dans le cours de leur conversation leurs enfans venant à paroître, ils prennent tous deux le change ; Cleon court à la fille de la *belle Javotte* qu'il prend

prend pour Javotte elle-même, & Javotte s'avance avec un pareil empressement vers le jeune Leandre, en qui elle croit voir tous les traits du beau Cleon, & qu'elle prend pour lui-même. On les détrompe enfin, & ils sont si mécontents l'un de l'autre qu'ils se rendent réciproquement leurs paroles, & consentent que leurs enfans qui se sont aimez dès la première vûe soient mariez, quoiqu'ils se fussent prévenus l'un contre l'autre, & qu'ils eussent résolu de s'opposer au dessein que leurs parens avoient formé de les marier. La fête qui termine cette première Piece regarde le temps passé; c'est une entrée de vieillards, qui a fait un grand plaisir, tant par les danses que par les chants.

Seconde Piece.

Une D^{lle} & sa Soubrette ayant appris que leurs Amans; sçavoir, le Maître & le Valet, leur ont fait une infidélité à Paris, partent de Lion, travestis en hommes, la Maîtresse se fait appeller *M. le Chevalier*, & la Soubrette prend le nom de *Jasmin*; elles arrivent à Paris, & sont si bien qu'elles se font aimer de leurs Rivaux. Leurs Amans infideles en veulent tirer raison, & se couper la gorge
avec

2446 **MERCURE DE FRANCE.**
avec leurs prétendus Rivaux. Le lieu du combat est choisi , & l'heure est prise ; c'est dans la maison de la Maîtresse de Paris , & pendant la nuit. La Guillotiere , Valet du Cavalier se trouve le premier sur le champ de bataille , quoique malgré lui , Jasmin ne tarde pas à s'y rendre , & l'étonne si fort par l'éclatage qu'il fait de sa valeur massacrante , que le poltron la Guillotiere refuse le combat , lui rend son épée , renonce à sa dernière Maîtresse , & consent à recevoir une épouse de sa main. Le Maître de la Guillotiere vient un moment après , & apprenant de son Valet que son combat avec Jasmin s'est terminé à l'amiable , il le traite de poltron : ne faites pas tant le brave , lui répond Jasmin , vous serez obligé à l'aspect de M. le Chevalier , mon Maître , de subir les mêmes conditions , auxquelles le prudent la Guillotiere s'est soumis ; en lui disant ces paroles , elle lui ôte adroitement son épée. Le Chevalier tout court arrive & le provoque au combat , il veut mettre la main à l'épée , mais il se trouve désarmé. La Guillotiere crie au guet , la Maîtresse de la maison vient , suivie de sa Soubrette qui apporte un flambeau ; à la faveur de ce flambeau l'Amant désarmé reconnoît sa Maîtresse de Lion dans le prétendu Chevalier

valier , & la Guillotiere trouve que Jamin est cette même Soubrette à qui il a fait une infidélité ; la reconciliation suit de près la reconnoissance , & la Piece finit par une Fête qui a pour objet le tems présent ; cette seconde piece a fait plus d'effet que la premiere , quoique tous les connoisseurs trouvent l'idée de la premiere plus jolie & plus fine.

Troisième Piece.

Un Parisien nommé Dorante, revenant d'un voyage dans lequel il a fait connoissance , & lié une tendre amitié avec un Gentilhomme Gascon , appelé Hardicrac , lui promet de lui faire épouser sa sœur , si elle veut bien y consentir , dans la vive douleur où elle est encore d'avoir perdu un époux qu'elle adoroit.

Hardicrac lui dit qu'il a par dessus tous les hommes du monde le talent de consoler les affligés : *Presente-moi* , lui dit-il , *ta sœur inondée d'un déluge de larmes ; tiens , avec un seul regard , je lui mets l'œil à sec.* La sœur arrive , on lui parle de mariage , elle ne rejette point la proposition , & fait voir qu'elle a beaucoup de penchant pour la Nation Gasconne ; ce qui flatte Hardicrac qui se croit l'objet de ce penchant. La Veuve se retire,
pour

2448 MERCURE DE FRANCE.

pour aller donner les ordres nécessaires pour bien regaler les nouveaux hôtes. Un Baron appelé Castelnac arrive. Ils se reconnoissent Hardicrac & lui, comme proches parens, & anciens amis, ils s'embrassent tendrement ; mais Hardicrac & Dorante sont bien surpris d'apprendre qu'il a épousé la Veuve en question. Hardicrac rabat sur la plus grande des deux filles de la Veuve , laquelle ne veut point de lui, parce que , toute innocente qu'elle paroît , elle a un engagement de cœur avec un jeune homme à qui elle a fait une promesse de mariage , signée de part & d'autre. Hardicrac se réduit à la sœur cadette, qui n'est encore qu'un enfant , mais aussi vive que sa sœur paroît ingenuë. Autre engagement de cœur entre celle-ci & un jeune garçon , fils d'un Président propriétaire de la maison que la Veuve occupe. Hardicrac est si touché des plaintes & des larmes de ces pauvres enfans , qu'il consent à leur mariage futur. La Fête qui termine cette Piece , est composée de Matelots qui chantent les douceurs de l'espérance.

Cette dernière Piece a été trouvée la plus faible des trois , quoiqu'elle soit assaisonnée de saillies gasconnes , dont quelques unes ont paru assez neuves. La raison de ce dégoût vient peut-être de ce que

que le sujet n'est pas rempli. On a dit dans le Prologue, que le tems console des plus grandes douleurs, par l'esperance d'un heureux avenir. Cette consolation ne peut tomber que sur la Veuve; & cette Veuve est déjà consolée par un second mari, avant que l'action théâtrale commence; il auroit fallu que cette consolation tomba sur le Gascon, qui perd trois femmes coup sur coup; mais il en est si peu affligé dans tout le cours de la Piece, qu'il n'a pas besoin du secours de l'esperance, pour se consoler par un heureux avenir.

Les D^lles Lamotte & Dufresne, qui jouient les rôles de l'Amant & de son Valet, habillées en homme, dans la seconde Piece, ont été fort applaudies, ainsi que le sieur Dangeville & sa petite sœur, qui sont amoureux l'un de l'autre dans la dernière Piece. Ils dansent dans leur intermede un pas de deux en vieillards, qui a fait l'admiration de tous les spectateurs.

COUPLETS du premier Divertissement.

Le tems passé.

Helas ! quand j'étois jeune & belle ,
Je rebutois mes sôûpirans ,

Tan ,

2450 MERCURE DE FRANCE.

Tan , tan , tan ,
Sur mes vieux ans je ne suis plus cruelle ;
Tan , taran , tan , tan ,
Il n'est plus tems.



L'amour vainement se rapelle ,
Quand il a pris la clef des champs, Tant &c.
A son retour il ne bat que d'une aile , tan,
taran , &c.



Quand l'horloge du Berger sonne ,
Reveillez-vous , tendres Amans. Tan , &c.
L'heure passée , une belle raisonne. Tan, &c.



Rapellons la souvenance
Du bon tems passé ;
Un Vieillard dans l'âge glacé ,
Pouvoit encor entrer en danse.
Aujourd'hui dans l'adolescence ,
Le Blondin est déjà cassé ,
Rapellons la souvenance
Du bon tems passé.

DEU.

NOVEMBRE 1724. 245

DEUXIÈME INTERMEDE.

Le tems present.

Au tems jadis dans l'amoureux Empire,
Sans être heureux , on soupiroit dix ans.

Au tems present , à peine l'on desire ,

Que l'on est aussi tôt content ,

Oh l'heureux tems !

Ton-tan ton tene ,

Oh l'heureux tems !



On méprisoit autrefois la Marotte ,

Et l'on voyoit triompher le bon sens :

Au tems present nous voyons la Calotte

Un de nos premiers Regimens ,

Oh l'heureux tems ! &c.



[Nos beaux ans vont s'évanoûir ;

Le plaisir s'offre , il le faut prendre :

Pourquoi s'en défendre ?

Que sert-il d'attendre ?

Il n'est rien tel que de jouir.

TROI-

TROISIEME INTERMEDE.

Le tems futur.

Dans le poste où la Cour l'a mis ,
 Blaise voit cent nouveaux amis
 Adorer sa faveur nouvelle ;
 Mais, pour le voir abandonné ,
 Dès que la rouë aura tourné ,
 Ah ! C'est au tems que j'en apelle.

La Demoiselle Dangeville.

Les grandes filles d'apresent ,
 Me traitent de petit enfant ,
 Pour moi , quelle douleur mortelle !
 Mais leur beauré deperira ,
 Tandis que la mienne croîtra .
 Oh ! c'est au tems que j'en apelle.

Au Parterre.

A nos trois sujets differens ,
 S'il manque certains agrémens ,
 Du moins l'idée en est nouvelle.
 Contre le critique envieux ,

Pas-

Parterre si judicieux ,

Ah ! c'est à vous que j'en appelle.

L'Opera.

L'Academie Royale de Musique cessa le 2. de ce mois les representations du Ballet des *Âges*, pour donner *Thetis & Pelée*, que Madame la Duchesse d'Orleans avoit souhaitté de voir. La D^{le} Prevot y dansa les caracteres de la Danse, que cette Princesse avoit aussi demandez. Le 9. on remit l'Opera d'Armide sur le théâtre, qui n'avoit pas été joiué depuis plus de 12. ans.

Cette Representation attira une assemblée des plus nombreuses & des plus brillantes ; Madame la Duchesse d'Orleans l'honora de sa presence, & le public en parut très-satisfait. Les Rôles de la Gloire & de la Sagesse dans le Prologue, sont joiués par les D^{lles} Hermance & Lambert ; la D^{lle} Antier jouë celui d'Armide dans la Piece ; le sieur Muraire celui de Renaud ; & le sieur Thevenard celui d'Hydraot. On jouë les Mardis le Ballet des *Âges*.

Tout le monde sçait que les paroles de cette Tragedie sont de M. Quinault, & la Musique de M. Lully ; on la representa pour la premiere fois le 15. Février 1686.

2454 MERCURE DE FRANCE.

1686. ce fut également le triomphe de Quinault , de Lully , & de Mademoiselle Rochoys. Jamais Piece ne fut tant admirée. Lors qu'Armide s'anime à poignarder Renaud , dit l'Auteur de la vie de Quinault , p. 56. dans la dernière Scene du second Acte , on a vû vingt fois tout le monde saisi de frayeur , ne soufflant pas , demeurer immobile , l'ame toute entière dans les oreilles & dans les yeux , jusqu'à ce que l'air de violon , qui finit la scene , donnât permission de respirer ; puis les spectateurs reprenant haleine avec un bourdonnement de joye & d'admiration , se sentoient transporter par ce mouvement unanime , qui marquoit assez la beauté de la Scene & leur ravissement.

Une des plus grandes perfections d'un Spectacle est , que la beauté croisse d'Acte en Acte. Il n'y a peut-être point d'Opera qui ait cet avantage comme Armide , & cet avantage est d'un prix infini. Il est vrai qu'il y a quelques endroits que l'on peut critiquer , comme l'Episode d'Hydraot , qui n'est pas assez lié à la Piece ; & le quatrième Acte qui manque de matiere. L'Auteur paroît ici nud & sterile à l'excès. Il devoit sans doute y ménager quelque action , ou quelque episode moins sec que la double rencontre de deux fausses Maîtresses du Chevalier Danois , & d'U-

d'Ubalde ; répétition froide , jeu propre seulement à la Comédie , & qu'on est souvent obligé de retrancher , malgré les beaux chants du Musicien. Mais le divertissement qui est exquis , repare cet Acte foible , qui semble avoir été sacrifié pour relever encore la beauté du cinquième , sur lequel tout le monde demeure d'accord que rien n'a jamais été si parfait. Il est tout seul un Opera ; le divertissement est vers le milieu de l'Acte ; l'attention du spectateur demeure libre pour ce qui va suivre. Enfin la dernière Scène efface autant les premières , que cet Acte efface les quatre précédens.

Le perfide Renaut me fuit , &c.

Combien de beautés ! quelle force , quelle adresse d'expression jusques dans les moindres choses ! On peut appeler cette Scène pour le pathétique , pour les graces , pour la diversité des mouvemens , le triomphe en abrégé de la Poésie française.

Le spectacle finit par le fracas du Palais enchanté que les Demons viennent détruire en un instant ; dans l'émotion que cause cette machine unique , amenée & placée avec art , la toile tombe , & le spectateur , plein de sa passion ,
qu'en

qu'on a augmentée jusqu'au dernier moment , l'emporte toute entière. Il s'en retourne pénétré , malgré qu'il en ait , rêveur & chagrin du mécontentement d'Armide.

Il semble que l'esprit humain ne peut rien imaginer de supérieur au cinquième Acte d'Armide. Ce Poëme montre assez combien le Poëte contribué à la sublime beauté , ou à la langueur d'un Opera , par la bonne ou mauvaise constitution qu'il lui donne.

On pretend que cet Opera est celui de tous ceux de Lully dont la Musique est la plus simple , la plus aisée & la plus suivie , & par conséquent le plus merveilleux ouvrage de cet excellent Maître. On disoit proverbialement dans les premiers tems que cette Piece fut jouée , qu'Armide étoit l'Opera des Dames , Atys l'Opera du Roy , Phaeton l'Opera du Peuple , & Isis l'Opera des Musiciens.

Quoique j'aye été quatre ou cinq cens fois à l'Opera , dit M. de Freneuse , je ne manque point de revenir à Armide , dès que je veux penser à une Piece de musique souverainement belle ; & si une des plus grandes perfections est que la beauté croisse d'Acte en Acte , & à mesure que l'intrigue marche vers le dénouement , pour ainsi parler , celui-ci a cet avantage
sur

sur tous ceux du même Auteur. Quoique la beauté de ce Poëme soit en partie d'être d'une constitution plus simple qu'aucun des modernes, car l'intrigue égale en simplicité toutes les Tragedies Greques; ce n'est pourtant qu'une Idille.

M. de Freneuse louë fort cet endroit du premier Acte.

Le vainqueur de Renaud, si quelqu'un le peut être, &c.

Cette paranthese, si quelqu'un, &c. de la maniere qu'elle est chantée, découvre le cœur d'Armide. Le demi-soupir, ee ton bas & lent, fait voir qu'elle doute qu'on puisse vaincre Renaut, qu'elle craint qu'on ne le puisse pas, ou peut-être qu'elle le souhaite. Tout fins, tout spirituels que sont ces traits de la part de Quinault, ils le sont encore plus de la part de Lully: les tons de celui-ci sont plus sensibles que les paroles de celui-là; c'est là retoucher la peinture de la Poësie, c'est là en rendre les couleurs plus vives.

Un trait de galanterie, dit M. l'Abbé du Beau dans ses Reflexions critiques, énerve souvent l'endroit d'un Poëme le plus pathétique; il fait cesser pour un tems l'affection qu'on avoit prise pour le

H per-

personnage. Renaud, poursuit-il, Acte 5. Scène première, amoureux malgré lui, & parce qu'il est subjugué par les enchantemens d'Armide, interesse vivement à sa situation: on est même touché de sa passion quand il ouvre la Scène, en disant à sa Maîtresse qui le laisse dans le Palais enchanté: *Armide, vous m'allez quitter*; & lorsqu'il ne lui réplique, après qu'elle lui a dit le motif important qui l'oblige à s'éloigner de lui, que les mêmes paroles qu'il lui avoit déjà dites: *Armide, vous m'allez quitter*. Renaud paroît alors un homme livré tout entier à l'amour; l'amour ne sçauroit mieux s'exprimer que par cette repetition: c'est la marque de l'yvresse de la passion, que de n'entendre pas les raisons qu'on lui oppose. Renaud n'est plus qu'un Amant précieux, & un Amoureux affecté, lorsqu'il répond à sa Maîtresse, qui lui dit: *Voyez en quels lieux je vous laisse*; par ce fade compliment: *Puis-je rien voir que vos apas?*

M. l'Abbé de Villiers blâme les repetitions qui sont dans l'adieu de Renaud & d'Armide, en disant:

Chaque plainte d'Armide a l'air d'un Madrigal,

Et semblant badiner en ce moment fatal,

Renaud

NOVEMBRE 1724. 2459

Renaud tourne en Rondeau son adieu lamentable ,

Aux tragiques sujets ce stile est-il sortable ?

On doit faire reflexion , dit M. Lebrun dans la Preface de son Théâtre Lyrique, que l'un est un Amant qui s'arrache à l'Amour pour se rendre à la Gloire ; l'autre est une Amante éplorée qui perd ce qu'elle aime. Or peut-on les peindre avec des traits plus naturels , & exprimer plus vivement les transports de deux Amans malheureux , & pleins de leur passion ? L'art ne s'y trouve-t'il pas d'accord avec la nature ? Le contraste de leur caractère n'est-t'il pas les beautés différentes qu'il doit avoir ? Les repetitions que l'Abbé de Villiers y condamne ne sont-elles pas de deux Amans attendris , penetrez de ce qu'ils sentent , & qui ne sentent que le chagrin de se séparer ? Peut-on lire cet adieu sans en être touché , & peut-on n'en être pas touché , sans avoir le goût bien extraordinaire & bien bizarre ? Est-il rien de moins badin que les sentimens de Renaud , & les emportemens d'Armide ? L'esprit peut-il mieux expliquer les mouvemens qui agitent le cœur dans ces momens rigoureux ? Didon dans Virgile fait verser des larmes ; Armide dans Quinault arrache des larmes & des soupirs.

H ij On

On s'intéresse pour elle , & on plaint également le perfide Renaud , & l'infortunée Armide. Le Heros de Quinault est même plus grand en cette occasion que celui de Virgile. L'un obéit aux Dieux , l'autre obéit à la gloire : celui-ci abandonne la Princesse de Damas , malgré les charmes & les plaisirs qu'il trouve auprès d'elle. Le Troyen n'étoit pas fort sensible , le François est plus amoureux , & supporte avec fermeté la violence qu'il se fait dans un adieu si douloureux : le Sacrifice du pieux Enée est moins grand & moins héroïque que celui du courageux Renaud.

La Passacaille qu'on jouë au divertissement du quatrième Acte , passe pour une Piece digne d'admiration , & rien ne lui est comparable en ce genre , dans tout ce qu'a fait M. de Lully , que la Chaconne de l'Idylle de Sceaux.

Le 11. de ce mois on ouvrit à Londres le Theatre du Marché au foin , par la représentation du nouvel Opera de *Tamerlan* , de la composition du sieur Hendel , fameux Musicien. Il fut extrêmement applaudi par toute la Cour, qui s'y trouva.

Nous avons donné dans le dernier Mercure le Journal des Divertissemens de la Cour à Fontainebleau , jusques au 19. du mois passé.

Le

NOVEMBRE 1724. 2461

Le 21. du même mois les Comédiens Italiens représenterent devant S. M. *Arlequin Perroquet*, *Enfant & Statue*, Comedie Italienne en cinq Actes.

Le 24. les Comédiens François donnerent la Tragedie d'*Heraclius*, de M. Corneille l'aîné, qui fut suivie *des Trois Freres Rivaux*, petite Comedie en vers de M. de la Font.

Le 26. *la Fausse Suivante*, ou *le Pourbe puni*, en trois Actes, Piece Françoisise de M. de Marivaux, suivie d'*Arlequin Duelliste*. Comedie Italienne réduite en un Acte.

Le 7. Novembre, *Andromaque* de M. de Racine, où la Dlle de Seine, jeune personne d'une très-aimable figure, qui a beaucoup de talent pour la déclamation, joua le rôle d'Hermione avec un applaudissement general. Elle fut reçûe le 16. dans la Troupe Royale avec beaucoup d'agrément. Le sieur Armand y a aussi été reçû pour jouer les rôles Comiques. La Tragedie d'*Andromaque* fut suivie de la petite Comedie de *l'Esprit de contradiction*, qui est un des meilleurs ouvrages du feu sieur Dufresni.

Le 9. Novembre, *Arlequin Medecin volant*, Comedie Italienne en 5. Actes.

Le Vendredi 10. le *Legataire*, par les
H iij Fran-

2462 MERCURE DE FRANCE.

François, où le sieur de Moligni joua le rôle de Crispin, & la D^{le} de Seine celui de Clistorel, dont elle s'acquitta fort bien, & pour petite Piece l'*Aveugle Clair-voyant*, du sieur le Grand, Comedien du Roi.

Le 14. *Arlequin persécuté par la Dame invisible*, Comedie Italienne en 5. Actes.

Le 16. *Cinna*, par les François, où la D^{le} de Seine joua le rôle d'Emilie avec beaucoup de succès. Le Roi est si satisfait de cette Actrice, que Sa Majesté a ordonné qu'on lui fit un habit à la Romaine, dont elle veut bien lui faire present. On joua pour petite Piece, *la Coupe enchantée*, où le sieur Dangeville, neveu du sieur Dangeville, Comedien du Roi, joua parfaitement le rôle du jeune Ecolier.

Le 18. *la Surprise de l'Amour*, Comedie Françoisise, en trois Actes, de M. de Marivaux, & pour petite Piece *le Fleuve de l'Oubli*, du sieur le Grand, Comedien du Roi.

Le 21. *la Coquette*, Comedie en cinq Actes du sieur Baron, Comedien du Roi, où la D^{le} Ponchard, nouvelle Actrice, joua le rôle de la Suivante. La petite D^{le} Dangeville déguisée en garçon, joua un petit rôle très-finement dans
cette

NOVEMBRE 1724. 2483

cette Comedie. Pour seconde Piece, *les Folies amonreuses*, de M. Renard, où la D^o de Seine reçût encore de très-grands applaudissemens. Dans le dernier déguisement du troisiéme Acte, elle avoit un habit de chasse très propre, dont la Marquise de Prié lui a fait present. Dans la même Piece le sieur de Molligni joua le rôle de Crispin, & la D^{lle} Nesmond, nouvelle Actrice, celui de la Suivante.

NOUVELLES DU TEMPS.

Turquie.

MR Dierling, Résident de l'Empereur à Constantinople, ayant demandé au Grand Visir un Passe-port pour faire sortir six ou sept chevaux qu'il avoit achetez pour le Prince Eugene, ce Premier Ministre lui envoya, avec le Passe-port trois autres chevaux choisis, dont il fait present à ce Prince.

Les troupes que le Grand Seigneur avoit envoyées pour prendre possession de la Ville d'Erivan, ayant été repoussées dans un assaut, Sa Hauteffe, à laquelle cette place a été cedée par le dernier Traité, a envoyé des ordres à Arifel-

H iiii Me.

2464 MERCURE DE FRANCE.

Mehemet-Pacha , qui commande ces troupes , d'en former le siege , & de s'en rendre maître à quelque prix que ce soit.

Les Envoyez des Regences de Barbarie sont partis de Constantinople pour retourner chez eux , sans avoir rien conclu , par raport au Traité de pacification proposé par le Résident des États Generaux des Provinces-Unies.

Les derniers avis qu'on a reçu des frontieres de Perse , portent que l'Usurpateur Miri-Mamouth paroïssoit disposé à accepter les propositions avantageuses qui lui ont été faites de la part du Grand Seigneur , & à donner les mains à un accommodement.

Russie.

Mr de Romansoff , qui est allé à Constantinople , en qualité d'Envoyé Extraordinaire du Czar , est chargé de l'Ordre de S. André que S. M. Czarienne envoie au Marquis de Bonac , Ambassadeur de France à la Porte. Il est enrichi de diamans estimez 5000. Roubles.

Les Interressez dans la Compagnie Orientale se sont assemblez pour délibérer , s'il seroit plus avantageux de faire passer dorénavant par les Provinces conqui-

quises en Perse, la Caravanne qu'on envoie tous les ans à la Chine, ou si l'on continueroit de la faire marcher par les déserts de la Tartarie; la premiere proposition fut approuvée, mais on ne se servira de cette route que lorsque la tranquillité sera parfaitement rétablie dans la Perse.

Le 21. de l'autre mois le Czar partit de Petersbourg pour aller visiter les travaux du Lac de Ladoga, & y donner les ordres nécessaires pour mettre ce fameux canal en état d'être de quelque utilité au Printemps prochain.

Le Czar a donné des ordres pour faire construire un Port à Rottifert, près de Riga, où il y a un bassin propre à tenir un nombre considerable de Vaisseaux de toute grandeur, & à les mettre à l'abri de toute sorte de vents. La direction de cet ouvrage a été confiée au contre-Amiral Sinawin.

Pologne.

LE Comte de Flemming ayant remis par ordre du Roi le commandement des troupes étrangères entre les mains du Comte d'Ossolinski, Maréchal de la précédente Diette; ce dernier l'a remis depuis peu au Réferendaire de la Couronne, Maréchal de celle qui est assemblée pre-

H v fen.

sentement , & ne s'est réservé que deux Regimens , l'un de Cavalerie , & l'autre d'Infanterie ; mais il a fait promettre aux Nonces , qui étoient prefens lorsqu'il figna cette cession , qu'ils lui feroient donner par la République des marques autentiques de la fatisfaction qu'elle devoit avoir , de ce qu'il préféreroit le bien public à fes intereffs.

L'affaire de Thorn étant un des trois articles qui caufent tant de divifion dans cette Diette , on fera fans doute bien aife d'en apprendre les particularitez fuyvantes.

Le 16. Juillet la Proceffion ordinaire étant arrivée au Cimetiere de S. Jacques, dont l'Eglife a été enlevée aux Luthériens contre la teneur du Traité de Paix d'Oliva , il s'y trouva plusieurs enfans de Bourgeois , & autres jeunes gens qui y étoient accourus pour la voir paffer , tenant le chapeau fous le bras , fuivant l'ufage , mais un Etudiant du College des Jefuites , non content de cet Acte de civilité & de confideration , voulut les obliger à s'agenouïller , les maltraita de paroles , & leur donna divers coups de poing. Deux heures après la Proceffion , cet Etudiant accompagné de plusieurs de fes camarades , revint à la charge , & molefta d'autres jeunes gens ,
fans

NOVEMBRE 1724. 2467

sans que ceux ci y eussent donné la moindre occasion; mais enfin ce matin, après avoir aussi blessé quelques Bourgeois à coups de pierre, fut arrêté par des soldats de la garnison, & conduit au corps de Garde.

Le lendemain les Etudians s'attrouperent de nouveau, & ayant rencontré un Bourgeois qu'ils avoient déjà maltraité la veille, ils voulurent l'obliger à procurer la liberté de leur camarade; mais le Bourgeois eut le bonheur d'échapper de leurs mains & de se sauver chez lui, où il fut poursuivi le sabre à la main.

Sur ces entrefaites le President de la Ville avoit ordonné à la requisition du Recteur du College des Jesuites, de relâcher l'Etudiant arrêté; mais un autre Etudiant ayant aussi été conduit au Corps de Garde, leurs camarades voulurent obliger le President de lui accorder pareillement sa liberté; ce qu'il refusa de faire jusqu'à ce qu'il eut parlé au Recteur. Sur quoi les mutins coururent comme des effrenez au Corps de Garde pour délivrer leur camarade; mais ayant été repoussez & obligez de se retirer, ils tâcherent de se venger sur un Bourgeois qu'ils poursuivirent le sabre à la main jusqu'à la maison du Burgrave où il se sauva. Ils attaquèrent ensuite un Etudiant

H vj Luthe-

Lutherien qui étoit en robe de chambre à la porte de sa maison, ils le traînerent par les cheveux jusqu'à leur College, le jetterent dans une goutiere, & lui donnerent plusieurs coups. Après quoi ils firent une sortie le sabre à la main, & blessèrent plusieurs de ceux qui étoient accourus au secours de cet Etudiant; mais le President y ayant envoyé la Garde de la Ville; ils furent obligez de rentrer dans leur College.

Le President fit en même temps réclamer l'Etudiant Lutherien; mais le Recteur ne voulut le relâcher qu'après que l'Etudiant de son College auroit été mis en liberté.

Pendant qu'on négocioit cet échange, on avoit posté les Milices de la Ville devant le College des Jesuites pour empêcher la populace d'y faire violence; mais les Etudiants ayant fait feu, & jetté des pierres, il fut impossible de retenir le peuple qui força la porte, & qui se préparoit à se venger de la cruauté des Etudiants, lorsque le Secrétaire de la Ville, qui venoit d'obtenir la liberté de l'Etudiant Lutherien, les engagea à se retirer.

On se flatoit que le tumulte seroit alors entièrement apaisé, mais à peine les Gardes postées devant le College furent-elles congédiées, que les Etudiants recommence-

mencerent à faire feu , & à jeter des pierres sur le peuple , qui là-dessus força de nouveau la porte , pilla le College , & y commit de grands desordres , jusqu'à ce qu'un détachement de la Garnison & de la Bourgeoisie vint au secours des Jesuites , & dissipa la populace.

Allemagne.

IL y eut le 12. de l'autre mois à Vienne une conference chez le Prince de Cardonne , President du Conseil , dit d'Espagne , à l'occasion de l'Acte de restitution de Commaccio au Saint Siege , que le Pape fait difficulté de recevoir , à cause d'une clause qui y a été inserée , pour conserver le droit de l'Empire & de quelque autre Puissance que ce soit : la prétention de la Chambre Apostolique qui demande 80000. écus pour le passage des troupes Imperiales , & autres dédommagemens , sera supprimée : trois mois après la signature de l'Acte de restitution , la Garnison Imperiale évacuera cette place , & les troupes du Pape en prendront possession.

Le Prince Palatin de Birckenfeld a fait de solides representations à la Cour Imperiale , au sujet de son droit de succession future au Duché de Deux-Ponts , à l'exclusion de l'Electeur Palatin , se fondant sur le Testament du Duc Wolfgang Prince

2470 MERCURE DE FRANCE.

Prince Palatin de Deux-Ponts, fait en l'année 1568. confirmé par l'Empereur Maximilien II. & observé jusqu'ici exactement dans tous les cas de succession à la Maison Palatine ; l'Electeur Palatin , & quelques autres Princes Catholiques se donnent beaucoup de mouvemens pour que le Prince de Birckenfeld qui est Protestant , soit exclus de cette succession.

Le 28. de l'autre mois , le Ministre de la Regence de Tripoli arriva à Vienne accompagné de M. Talman , Secrétaire Imperial des Langues Orientales , qui avoit été le recevoir sur les frontieres du Tirol. Il loge dans le Faubourg de Leopoldstadt , & on a posté une Garde Imperiale devant sa maison.

Le 4. de ce mois , l'Empereur disposa de la Charge de Grand Maître de sa Maison , vacante par la mort du Prince de Trautson , en faveur du Comte Sigismond de Sinzendorff , Grand-Chambellan de S. M. I. & Conseiller d'Etat ordinaire. Celle de Grand-Chambellan fut donnée le lendemain au Comte de Cobanzel , Maître-chal de la Cour , & Conseiller d'Etat ordinaire.

Espagne , Portugal.

Le Roi d'Espagne a nommé Secrétaire *Del Despacho , Universal de Hazienda ,* Don Jean-Baptiste de Orendain , qui faisoit

soit les fonctions de cette charge sous le Regne du feu Roi Don Louis, & il l'exercera pendant l'absence ou pendant les indispositions du Marquis de Grimaldo, avec les mêmes honneurs & prerogatives dont jouit actuellement ce Ministre.

Le 6. de l'autre mois, le Roi d'Espagne conféra au Marquis de Lede la Charge de President du Conseil de guerre, vacante par la demission du Marquis d'Aytone.

Quelques Officiers du feu Roi Louis qui lui avoient fait naître le goût des exercices violens, auxquels on attribue la cause de sa mort, ont eu ordre de ne plus paroître à la Cour.

La Reine Douairiere d'Espagne, veuve de Charles II. qui est à Bayonne, a eu une attaque d'apoplexie, qui n'a eu aucune suite fâcheuse, S. M. ayant été promptement secouruë.

On apprend de Cadix qu'un Navire de Salé monté de 24. canons, ayant rencontré à la hauteur du Saphy une Fregate Françoisse venant du Port-Louis, & portant au Senegal vingt Soldats, avec quelques passagers, avoit fait toutes les manœuvres necessaires pour l'aborder; mais que ce Saltin avoit été si maltraité par la mousqueterie du Vaisseau François, qu'il avoit été obligé d'échoüer près du Saphy, après avoir perdu son Capitaine.

tué

2471 MERCURE DE FRANCE.

ruédans le combat , & 54. hommes de son equipage , dont il y en avoit eu 18. de noyés. On a appris par des Lettres particulieres , que la Fregate Françoisse qui s'est deffenduë avec tant d'avantage , se nomme le Philippe , qu'elle est montée de 20. pieces de canon , qu'elle appartient à la Compagnie des Indes de France , & qu'elle est commandée par le Capitaine Coustant.

Le 12. de l'autre mois , vers les trois heures du matin , on ressentit à Lisbonne une secouffe très-violente de tremblement de terre , qui fut suivie la nuit suivante d'une seconde beaucoup moins considerable , & qui ne causa aucun dommage , non plus que la premiere.

Le Roi d'Espagne nomma le 4. de ce mois Don Jean Herrera , Evêque de Sigüenza , & ci-devant Auditeur de Rote à Rome , pour remplir la place de Gouverneur du Conseil de Castille , vacante par la demission volontaire du Marquis de Miraval , auquel S. M. C. a accordé une place de Conseiller d'Etat , avec une pension de 10000. écus.

Le Roi a donné ordre au Marquis de Campo-Florido , de revenir à Madrid pour prendre possession de la Charge de Gouverneur du Conseil de Hazienda, des Tribunaux qui relevant de ce Conseil, de la

La Surintendance des Rentes Royales, & de tout ce qui concerne les Finances de S. M. C. Don Blasco de Grofco, qui avoit cy-devant tous ces Emplois, a obtenu pour dédomagement une place de Conseiller dans la Chambre de Castille.

Angleterre.

M. Robertson a été nommé Resident à la Cour de France, à la place de M. Crawford, qui est mort depuis peu à Paris.

Le Chevalier Luc Schaub, connu par les negociations importantes qu'il a menagées, tant à Madrid qu'à la Cour de France, a reçu un magnifique present du Roi très-Chrétien, sçavoir le Portrait de Sa Majesté enrichi de diamans.

Le nommé Sheppard, fameux Scelerat, qui est regardé comme le Cartouche de l'Angleterre, s'est encore sauvé de la prison de Newgate, quoiqu'il fut doublement enchaîné, emmenoté, & dans le plus fort cachot de la prison; il trouva le moyen de rompre ses fers, & avec une barre de fer qu'il arracha de la cheminée, il en perça la muraille, traversa 5. ou 6. chambres, après en avoir fait sauter les ferrures & les verrouils, & monta sur le toit de la prison; d'où, par le moyen de deux couvertures de lit attachées ensemble, il descendit dans une maison voisine;

ne, dont il ouvrit toutes les portes, & sortit par celle de la rue à une heure du matin, sans avoir été entendu de personne. On dit qu'il a fait pour plus de 50. liv. sterling de dommage à la prison.

Une des Lionnes de la Tour de Londres a fait deux petits, ce qu'on regarde comme une chose fort extraordinaire, & peut-être sans exemple en Angleterre.

On mande de Scarborough dans le Comté d'York, qu'un Seigneur ayant par fantaisie fait une espece de bouillie d'un sac de farine, & promis deux guinées à qui-conque en mangeroit le plus, divers Payfans se presenterent, & il y en eut deux qui en mangerent si excessivement, que l'un en mourut sur la place, & l'autre deux jours après.

On écrit de Newcastle sur le Tine, que le 29. du mois passé, à huit heures du soir, le feu prit à la maison d'un Epicier près l'Eglise de S. Nicolas, & y ayant de la poudre à canon, la maison sauta en l'air; 12. personnes furent tuées, & plus de 100. blessées; une entre autres fut jetée sur le toit de l'Eglise; toutes les vitres du voisinage furent cassées, mais l'effet de la poudre éteignit le feu.

Le même Jean Sheppard criminel, condamné à mort, dont nous avons parlé plus haut, qui s'étoit sauvé pour la seconde

NOVEMBRE 1724. 2475
seconde fois de la prison de Newgate ,
malgré les chaînes dont il étoit attaché ,
fut repris la nuit du 7. au 8. de ce mois à
Londres dans un cabaret ; on le trouva
fort proprement vêtu , & ayant sur lui
pour près de 20. guinées de bijoux , qu'il
assura avoir volés la nuit précédente chez
un Usurier prêtant sur gages : on le re-
conduisit dans la même prison dont il s'é-
toit sauvé , & on l'a chargé de chaînes
qui pèsent plus de 300. livres.

Hollande & Pays-Bas.

Le Comte de Bonneval arriva le 20.
de l'autre mois à la Haye , avec résolu-
tion d'y rester jusqu'à ce qu'on lui ait si-
gnifié des ordres de l'Empereur plus po-
sitifs que les premiers qui lui ont été re-
mis par le Marquis de Rubi , Comman-
dant de la Citadelle d'Anvers , & qu'on
dit n'être que provisionels , parce que S.
M. I. en lui ordonnant de se rendre à
Spielberg en Moravie , ne promet point
de nommer une Commission pour infor-
mer du différend de ce General avec le
Marquis de Prié : mais comme il pourroit
craindre que sa retraite à la Haye ne fut
mal interprétée à la Cour de Vienne , il
fit partir le 24. un Exprès , avec un mé-
moire qui en contient les motifs.

Le 31. Octobre , veille de tous les
Saints ,

Saints , on fit dans l'Eglise des PP. Jesuites à Bruxelles , les funeraillles annuelles instituées par Philippe IV. Roi d'Espagne , pour le repos des ames des Généraux , Officiers & Soldats morts au service de la Maison d'Autriche.

Le 2. de ce mois , jour des Trépassés , la Confrairie des Ames , établie dans la même Ville , en l'Eglise Paroissiale de S. Nicolas par M. Jaques de Bronnes , Archevêque de Malines , celebra avec grande pompe la dixième année de son institution : l'Abbé de Grimberg y officia pontificalement à la Messe , & 16. des plus celebres Predicateurs y prêcherent pendant l'Octave.

Le Comte de Bonneval , General d'artillerie au service de l'Empereur n'est pas encore parti de la Haye. On apprend de Vienne que l'Empereur a établi une Commission pour examiner l'affaire qui s'est passée entre le Marquis de Prié & lui.

Italie.

Le 3. du mois passé les Cardinaux , au nombre de 27. s'assemblerent à Rome dans la Chapelle Pauline du Palais du Quirinal , où le Pape se rendit sur les dix heures , pour assister à la Messe de *Requiem* , qui y fut celebrée pontificalement par le Cardinal Acquaviva , pour le repos de l'a-

me

me du feu Roi d'Espagne Loüis I. dont l'Oraison funebre fût prononcée par M. Dominique Ant. Norcia, Chanoine de l'Eglise de S. Laurent *in Damaso*. Ensuite le Pape, revêtu de ses habits Pontificaux, fit l'absoute & les encensemens accoutumez.

En'exécution des Decrets du Concile de Trente, Sa Sainteté a ordonné à tous les Prieurs & Curez tant Seculiers que Reguliers de Rome, de faire tous les Dimanches de l'année, une exhortation après le premier Evangile de la Messe Paroissiale, accordant des Indulgences Plenieres, tant aux Ecclesiastiques qui s'acquitteront de ce devoir, qu'aux fidelles qui assisteront à cette Messe, avec les dispositions necessaires.

Le 4. Fête de S. François, le Pape celebra une Messe basse dans l'Eglise des Freres Mineurs Observantins, & entendit la grande Messe celebrée par le General des Dominiquains. Après quoi S. S. renvoya les Prelats qui l'avoient accompagnée, & se rendit au Refectoire, où S. S. ne mangea qu'une soupe, deux œufs, quelques figues, un peu de raisin, & ne bût que de l'eau, étant servi par trois Religieux du Couvent.

Le 5. on celebra dans l'Eglise de S. Jacques de la Nation Espagnolle, un Service solennel pour le repos de l'ame du feu
Roi

2478 MERCURE DE FRANCE.

Roi d'Espagne Don Louïs. 23. Cardinaux & 79. Prelats, & un grand nombre des principaux Seigneurs de Rome y assisterent. La Messe fut celebrée par l'Archevêque de Corinthe, neveu de S.S. & l'Oraison funebre fut prononcée par le P. Joseph Androsilla, Jesuite, substitut de l'assistance d'Espagne. L'Archevêque Celebrant, l'Archevêque de Cesarée, Auditeur de Rote, l'Archevêque de Cogni, Secretaire des Chiffres, l'Archevêque de Trajanopolis, Secretaire des Memoriaux, & l'Archevêque de Philippi, Sous-Da-taire, tous Prelats Assistans du Trône, en chape noire & en mitre de toile d'argent, firent l'absoute & les encensemens.

On celebra le 6. un semblable Service dans l'Eglise de S. Louïs de la Nation Françoisé, où les mêmes Cardinaux se trouverent, y ayant été invitez par le Cardinal de Polignac, chargé des affaires du Roi très-Chrétien.

Le Senat de Venise a élu M. Daniel Bragadino, actuellement Ambassadeur à la Cour du Roi d'Espagne, pour succeder à M. Morosini, Ambassadeur de la Republique auprès du Roi de France, lorsque ce Ministre aura fini le tems de son Ambassade.

Le 3. du mois passé on fit à Venise l'ouverture des Theatres de S. Samuel & de S.

S. Luc, par la representation de quelques Comedies, & quelques jours après on donna au public quatre Opera nouveaux.

On a découvert depuis peu dans les montagnes de Calabre une mine de plomb & d'argent, & les épreuves en ayant été faites, on a trouvé qu'elles rapporteroient trente pour cent; sur quoi le Gouvernement y a envoyé des Galériens pour y travailler.

On a publié à Naples une Bulle du Pape, par laquelle S. S. accorde Indulgence plénière, & la remission des péchés à tous ceux qui observeront ce qui y est prescrit; entr'autres de prier pour l'union des Princes Chrétiens, l'extirpation des heresies, & l'exaltation de l'Eglise.

Le Cardinal Pignatelli, Archevêque de Naples, a fait publier une Ordonnance pour prevenir les abus qui se commettent dans les Convents des Religieuses, à l'occasion des Prises d'habit ou autres ceremonies; il défend sous des peines très-severes d'y inviter aucun Cavalier ni Dame.

Au commencement de l'autre mois, la voute de la nouvelle Eglise de S. George, de la Nation Genoise à Naples s'enfonça dans le tems qu'on alloit y celebrer la Messe pour la premiere fois; elle écrasa la

2480- MERCURE DE FRANCE.

la Sacristie & une maison voisine , trois ou quatre personnes ont été écrasées sous les ruines.

Le Pape a fait present de 5000. écus pour achever la Chapelle de S. Dominique dans l'Eglise de Sainte Marie sur la Minerve, & de dix mille pour reparer & embellir l'Eglise de S. Paul hors des murs.

Le 6. Octobre le Cardinal de Polignac chargé des affaires du Roi à Rome , prit possession de l'Eglise de Sainte Marie *in Portico Campitelli* , titre que le Pape lui a donné dans le dernier Consistoire.

Les lettres de Florence portent qu'il y est arrivé trois Religieuses Capucines , qui ont pris possession du Monastere de S. Onuphre , & qu'elles ont déjà reçu plusieurs Novices.

On mande de Genes que cette Republique a nommé quatre Senateurs pour traiter du Duché de Massa avec le Duc de ce nom.

On apprend de Trieste qu'on y avoit découvert une Conspiration formée contre la Commission Imperiale établie dans le Marloguid ; que les Commissaires qui la composent étant alors à Zelten , y auroient été massacrés , s'ils ne s'étoient sauvés à la faveur de la nuit dans le Château du Comte d'Ashemir , d'où ils s'étoient

NOVEMBRE 1724. 2481

toient retirés le lendemain avec escorte au Port de Castopago ; & qu'on faisoit des poursuites très-vives contre les Auteurs de ce complot, qui prétendent ne devoir souffrir chez eux aucune Garnison Imperiale , sous pretexte que leur pays est independant.

Le Pape a consenti de se laisser peindre, il a cédé aux instances qui lui ont été faites par plusieurs personnes de consideration qui souhaittoient avoir le Portrait de S. S. le Trevisani est chargé de cet ouvrage.

On écrit de Malte du 12. Octobre que le Vaisseau le S. Jean a fait échouer entre Arzile & le Cap Partel, un Vaisseau Algerien de 40. pieces de canon. Le Commandeur de Grille qui commande le S. Jean , le serra de si près , que son Navire courut un grand danger , & eut bien de la peine à se relever.

On a trouvé à Rome dans le Cimetiere de S. Paul un cercueil de marbre ; qui en renfermoit un autre de bois , où étoit le cadavre d'une femme vêtue de velours, avec de riches ornemens , parfaitement conservez ; & l'on a découvert par quelques inscriptions qu'elle étoit morte en l'année 800. & qu'elle étoit de la Maison de Metelli.

I Le

2482 MERCURE DE FRANCE.

Le 22. de l'autre mois , le Pape consacra sous le titre de S. Geminiën , l'Autel de la Chapelle interieure du Palais du Quirinal , où les Officiers du Palais Apostolique entendent ordinairement la Messe.

On écrit de Rome que le Pape sortant des portes de la Ville , s'aperçut que des Commis de la Douane tourmentoient un pauvre païsan , pour lui faire payer l'entrée de quelques fruits qu'il apportoit à vendre ; il reprimanda ces Commis & supprima ce droit, ainsi que plusieurs autres trop onéreux ou incommodes. Quelques jours après , ayant été sollicité de donner sa benediction , *in articulo mortis* , à une pauvre femme de la Paroisse de S. Chrysologue , qui desiroit la recevoir, Sa Sainteté monta chez cette femme, l'exhorta à bien mourir , & après lui avoir fait faire un acte de foy , lui donna l'absolution & la benediction , qu'elle accompagna de quelques aumônes.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

MORTS, BAPTESMES,
& Mariages des Pays Etrangers.

Jean Leopold Donat, Prince de Trautson, Major dom-Major de l'Empereur,
Che-

NOVEMBRE 1724. 2483

Chevalier de la Toison d'or, Conseiller d'Etat & de Conference, &c. mourut le 19. Octobre à S. Polten, dans la soixante-sixième année de son âge.

Le Baron de Renesse, Lieutenant des Hallebardiers, mourut à Bruxelles le 28. de l'autre mois; il descendoit des anciens Comtes d'Hollande, & Vicomtes de Zelande.

Le Lord Polwart, fils aîné du Comte de Marchemont, premier Plenipotentiaire du Roi d'Angleterre au Congrès de Cambray, est mort à Montpellier dans la 21. année de son âge.

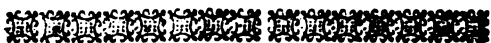
Elisabeth Guillelmine de Nassau-d'Oedick, épouse de Maurice Louïs Comte de Nassau Beverwert, Capitaine de Cavalerie dans le Regiment du Comte de Nassau La-Leck son pere, est morte à Namur de la petite verole le 23. du mois passé. Elle étoit fille de Guillaume Adrien, Comte de Nassau, Seigneur d'Oedick, & d'Elisabeth de la Nisse.

La fille dont la Princesse de Rossano-Borghese accoucha le 24. du mois d'Août dernier, fut baptisée le 16. d'Octobre dans l'Eglise de Sainte Marie *in via lata*, où elle fut tenuë sur les Fonts au nom de l'Empereur, par Dom Philippe Orsini, Duc de Gravina, & Prince du *Soglio*, qui la nomma Eleonore-Anne-Marie-Therese.

I ij Dona

Dona Therese Boromeo , veuve de Don Carlo Albani , Prince de Soriano , mort le 31. Mai dernier , accoucha le 18. de l'autre mois d'un fils posthume qui fut baptisé le 19. dans l'Eglise de S. Marcel , par l'Archevêque de Nicomedie , & nommé Charles-Pierre-Luc-Bernardin , par le Cardinal Alexandre Albani qui en fut le Parrain.

Le 11. de l'autre mois M. Allemani , Nonce du Pape , & la Duchesse Laurenzano-Gaetani , turent sur les Fonds de Baptême le fils du Prince Ottaiano de Medicis , au nom du Grand Duc de Toscane & de l'Electrice de Baviere.



F R A N C E ,

Nouvelles de la Cour , de Paris , &c.

LA contestation qui s'étoit élevée pendant le voyage du Roi à Rheims , entre les Officiers des Gardes du Corps , & ceux des Gendarmes & des Chevaux-Legers de la Garde , fut enfin décidée le Samedi 4. de ce mois par S. M. dans son Conseil des Dépêches. Jamais affaire n'a été mieux instruite , ni discutée plus à fonds , tant à cause de la dignité des corps que du

NOVEMBRE 1714. 2485

du credit, & de la consideration personnelle de ceux qui les commandent; il y a eu six memoires manuscrits donnez de part ou d'autre, & quatre Memoires imprimez qui sont curieux, interessans, & fort bien écrits.

Le Marquis de Breteüil, qui en qualité de Secretaire d'Etat de la Guerre étoit chargé du raport, parla avec beaucoup de facilité & d'éloquence pendant deux heures, il reprit tous les principes des uns & des autres, les objections, & les réponses que l'on y avoit faites. Le Contrôleur General, les Comtes de Morville & de Maurepas, le Marquis de la Vrilliere, tous trois Secretaires d'Etat, le Maréchal Duc de Villars, le Garde des Sceaux, le Prince de Conti, le Duc de Bourbon, & le Duc d'Orleans, dirent ensuite leur avis, & furent plus de deux heures aux opinions. Après quoi l'on convint d'un projet de reglement, qui ordonne que dans les voyages où le Roi sera accompagné de toute sa Garde, les Officiers de ses Gardes du Corps marcheront à droite & à gauche de son Carosse à la hauteur des rouës de derriere, en sorte que la portiere demeure libre, & que les Officiers des Gardes, Chevaux-Legers & Mousquetaires de sa Garde, se placeront aussi sur

I iij la

la droite & sur la gauche de son Carosse à la hauteur des rouës de devant , en sorte que la croupe de leurs chevaux laisse également la portiere libre.

Ce nouveau Reglement mis au net avec quelques explications , fut encore examiné Samedi 11. de ce mois au Conseil des Depesches , & confirmé par les mêmes Juges après une assez longue discussion sur chaque article. Voici la teneur de cette Ordonnance , elle a paru très-sage aux yeux du public , & faite de maniere à prévenir toutes contestations entre des Corps respectables , qui attachez aux mêmes devoirs , animez du même zele , ne peuvent jamais se rien disputer les uns aux autres , qu'autant que la gloire de servir Sa Majesté les interesse.

REGLEMENT DU ROY, sur les places que doivent occuper les Officiers des Troupes de sa Maison , près du Carosse de Sa Majesté dans ses voyages.

LE Roi étant informé des contestations survenuës entre les Officiers de ses Gardes du Corps , & les Officiers des Gendarmes , Chevaux-Legers & Mousquetaires de sa Garde , pour raison de la place près la portiere du Carosse de Sa Majesté dans ses voyages , & s'étant fait

NOVEMBRE 1724. 2487

fait rendre compte en son Conseil des Memoires presentez de part & d'autre à ce sujet ; Sa Majesté a estimé que cette affaire n'ayant eu pour principe qu'un excès de zele & d'attachement pour sa personne , exigeoit moins un jugement qu'une Ordonnance émanée de son propre mouvement qui fit connoître ses intentions sur les points contestez. Dans cette vûë Sa Majesté voulant concilier la seureté de sa personne avec la décence & la décoration que sa dignité requiert en ces sortes d'occasions , considerant d'ailleurs la nature du service que les Troupes de sa Maison assemblées pour la garde , rendent auprès de sa personne , & que l'indépendance en ces cas , de ces differens Corps , exige que leurs Officiers superieurs soient à portée de recevoir directement ses ordres. Sa Majesté par ces considerations , pour mettre fin à toutes contestations , & en prévenir de nouvelles , a ordonné & ordonne que les articles contenus dans le present Reglement seront inviolablement executez , toutes les fois que les differens Corps de Troupes de sa Maison , qui composent la Garde , seront assemblez à l'occasion de ses voyages.

ARTICLE PREMIER.

Les Officiers des Gardes du Corps en

I iiij quar-

2488 MERCURE DE FRANCE.

quartier , chargez d'un service intime & assidu près de Sa Majesté , & du soin de veiller journellement à la seureté de sa personne , demeurans en cette ancienne possession , marcheront en conséquence à droite & à gauche de son Carosse à la hauteur des rouës de derriere , de maniere que la portiere demeure libre , afin de laisser au peuple la satisfaction de voir Sa Majesté.

I I.

Veilleront lesdits Officiers des Gardes du Corps à ce que personne de suspect ou inconnu n'approche de la personne de Sa Majesté , & à cet effet la permission de lui presenter des Placets ou de lui parler , sera donnée par le Capitaine des Gardes en quartier , à ceux qui ne peuvent approcher de Sa Majesté sans cette précaution , & en l'absence du Capitaine des Gardes par les Officiers des Gardes en fonction.

I I I.

Lorsque les quartiers des Gendarmes & Chevaux-Legers , & détachemens de Mousquetaires , seront tous assemblez pour la Garde de Sa Majesté dans ses voyages , & s'y trouveront en fonction ; les Capitaines-Lieutenans des Gendarmes , Chevaux-Legers & Mousquetaires , & à leur défaut les sous-Lieutenans ,
En-

N O V E M B R E 1724. 2489

Enseignes, Cornettes & Guidons desdites Compagnies marcheront à droite & à gauche du Carosse, à la hauteur des rouës de devant ; de maniere que la croupe de leurs Chevaux laisse également la portiere libre.

I V.

Veut Sa Majesté qu'ils y marchent selon le rang que tient leur Troupe dans sa Maison , sans tirer à consequence en toute autre occasion que celle desdits voyages. Qu'ils ne se trouvent jamais à ce poste plus d'un à la fois de chacune desdites Compagnies de Gendarmes , Chevaux-Legers & Mousquetaires de la Garde , & qu'ils ne s'y presentent que lorsque leurs quartiers ou détachemens seront en fonction à la suite.

V.

Lorsque par la distance des lieux , les quartiers & détachemens desdites Compagnies ne pourront marcher tous ensemble , & qu'ils seront obligez de former differens relais sur la route de Sa Majesté pour l'accompagner successivement, lesdits relais se partageront par Corps , entre lesdits quartiers & détachemens , ainsi qu'ils ont accoutumé de faire , auquel cas seulement deux Officiers supérieurs du quartier , ou détachement qui se trouvera seul à la suite de Sa Majesté

I V se

se placeront à la hauteur des petites rouës à droite & à gauche, voulant & entendant Sa Majesté que toutes les fois qu'il se trouvera ensemble plus d'un quartier ou détachement desdits Corps en fonction à la suite, il ne se presente audit poste qu'un seul Officier de chacun desdits Corps.

V I.

Lorsque les chemins viendront à se resserrer, ou qu'il se trouvera quelques portes ou passages étroits, de sorte qu'on ne pût passer à côté des rouës, les Officiers des Gendarmes, Chevaux-Legers & Mousquetaires qui seront à la hauteur des petites rouës se posteront en avant, & gagneront la tête des Chevaux sans se retirer en arriere. •

V F I.

Les Officiers des Gendarmes, Chevaux-Legers & Mousquetaires, ne prendront le poste qui leur est marqué que dans l'avant-cour, ou dans les lieux où ils ont accoutumé de se mettre en bataille, ils quitteront pareillement ledit poste lorsque Sa Majesté entrera dans les cours de l'interieur des Maisons Royales.

V I I I.

N'entend Sa Majesté que le present Reglement puisse tiser à consequence de part ni d'autre, pour aucune prétention
née

NOVEMBRE 1724. 2491

née ou à naître en d'autres occasions ,
n'ayant été fait seulement que pour les
voyages où Sa Majesté est accompagnée
des differens Corps de la Garde.

I X.

N'entend pareillement Sa Majesté rien
innover à ce qui a été précédemment re-
glé par les Ordonnances des 15. Decem-
bre 1665. & 6. Mai 1667. sur le rang
que doivent tenir entre eux les Officiers
des differens Corps des Troupes de la
Maison dans le service militaire , voulant
Sa Majesté qu'ils continuent de s'y con-
former , en tout ce qui ne se trouvera
pas contraire au present Reglement.

X.

Mande & ordonne Sa Majesté aux Ca-
pitaines de ses Gardes du Corps , aux Ca-
pitaines-Lieutenans des Compagnies des
Gendarmes , Chevaux-Legers & Mous-
quetaires de la Garde , & à tous ceux
qui se trouveront les commander , de te-
nir la main à l'exécution du present Re-
glement. Fait à Fontainebleau le 11. No-
vembre 1724. *Signé*, LOUIS , & plus
bas , DE BRETEUIL.

LE 3. de ce mois , Fête de S. Hubert ,
Patron des Chasseurs , il y eut à
Fontainebleau une grande Chasse dans la
I vj. Forêt.

2492 MERCURE DE FRANCE.

Forest. Outre les équipages du Roi il y avoit ceux du Duc de Bourbon, du Prince de Conti, du Comte de Toulouse, du Prince de Dombes, du Prince de Vendôme, &c. qui chassoient séparément. On compte que toutes les Meutes faisoient ensemble le nombre de plus de 900. chiens, chassant au bruit d'environ 80. Cors, & suivis de plus de 1000. Chevaux. Le Roi étoit accompagné d'un nombreux & brillant cortège, composé des Princes, des Seigneurs, & des Princesses & Dames de la Cour, habillées en Amazones. La Chasse fut fort heureuse, & par le plus beau jour qu'on puisse désirer.

Sur la fin de l'autre mois le Marquis de Courtenvaux paria cent Louis contre M. de Monconseil, que dans quelque endroit de la Forest de Fontainebleau qu'on le mit, les yeux bandez, il reviendrait à Cheval au Château dans trois heures; ce qu'il executa en une heure & demie, quoiqu'on l'eût conduit par une infinité de détours sur un rocher, dont la descente est fort difficile. Il avoit été mené dans une Litier, & quand il fut arrivé au lieu destiné on lui débanda les yeux, & on lui donna le Cheval qu'il avoit choisi.

Le 28. du mois dernier l'Abbé Herraui, Evêque de Boulogne, fut sacré dans

NOVEMBRE 1724. 2493

dans l'Eglise de la Paroisse de Fontainebleau, par l'ancien Evêque de Frejus, Ministre d'Etat, assisté des Evêques de Nîmes & de Carcassonne.

Le 29. les Evêques de Nantes & de Boulogne prêterent serment de fidélité entre les mains du Roi pendant la Messe, dans la Chapelle du Château. Le 31. veille de la Fête de tous les Saints l'Evêque de Mende prêta le même serment. L'après-midi le Roi assista aux premières Vêpres chantées par la Musique, & auxquelles l'Evêque de Carcassonne officia.

Le 1. de ce mois, jour de la Fête, le Roi se rendit à la Chapelle du Château, où S. M. entendit la grande Messe, célébrée pontificalement par l'Evêque de Carcassonne, & chantée par la Musique. L'après-midi le Roi entendit le sermon du Père Surian, Prêtre de l'Oratoire, les secondes Vêpres, & celles des morts, auxquelles le même Prélat officia.

Le Dimanche 5. de ce mois, le Roi revêtu du Grand Collier de l'Ordre du Saint-Esprit, entendit la Messe dans la Chapelle du Château de Fontainebleau, & communia par les mains du Cardinal de Rohan, Grand'Aumônier de France. Ensuite S. M. toucha un grand nombre de malades. Le même jour pendant la Messe, l'Archevêque de Tours, prêta ser-

serment de fidélité entre les mains du Roi.

Le 13. de ce mois , sur-lendemain de la Fête de S. Martin , M. Pelletier , Président à Mortier , reçut M. Portail en sa nouvelle qualité de Premier Président , à l'audience qui se tint à huit heures du matin ; il prêta serment & prit séance au Parlement avec les ceremonies ordinaires. On plaida ensuite une cause , sur laquelle le nouveau Premier Président prononça. Il fut ensuite complimenté par M^{rs} les Gens du Roi , & par l'Abbé de Champigni , Tresorier de la Sainte Chapelle , lequel peu de temps après celebra la Messe en habits pontificaux , à la Chapelle de la grand'Salle du Palais , à laquelle M. Portail assista à la tête du Parlement. Après la Messe chantée par une excellente Musique , le Parlement en Corps & en Robbes rouges rentra ; les Avocats & les Procureurs prêterent les sermens ordinaires , après quoi M. le Premier Président traita très-magnifiquement la Compagnie.

Le même jour on prononça à la Cour de Aydes des Discours ou Harangues , qu'on peut appeller Mercutiales , puisqu'elles n'ont pour but que de faire voir en quoi les Juges peuvent manquer , & ce qu'ils doivent faire pour répondre dignement

NOVEMBRE 1714. 2495
gnement aux obligations de leurs Charges.

M. le Premier President, après avoir reçu la visite de tous les Presidents & Conseillers du Parlement, la leur a rendu à tous en particulier.

On dit que les affaires de la Bastille vont recommencer d'être instruites par M. de Ruau-Pala qui en a été nommé Rapporteur.

La voute de l'Eglise de Nôtre-Dame, vers la croisée, étant toute refenduë & menaçant ruine, on commencera à l'échaffauder après la pompe funebre du Roi d'Espagne. Pour la reparer on assure que le Roi fournit 100000 liv. le Cardinal de Noailles 20000 liv. & d'autres personnes de considération y contribuent aussi.

Le Roi a accordé une pension de 3000 livres au Marquis du Luc, Brigadier de Cavalerie, fils du Comte du Luc, Chevalier des ordres du Roi.

Le 10. du mois prochain, second Dimanche de l'Avent, on fera l'ouverture du Jubilé que le Pape a accordé à son exaltation au Pontificat.

Le 27. Octobre le Comte d'Uzès, Lieutenant General des Armées du Roi, cy devant Capitaine des Gardes de Madame, Duchesse de Berry, a été pourvû
du

2496 MERCURE DE FRANCE.
du Gouvernement de l'Isle d'Oleron, vac-
cant par la mort du Comte de Mongon.



MORTS , NAISSANCES , &c.

LE 23. de l'autre mois mourut en cette
Ville M. Michel de la Roche , Prê-
tre , Docteur de la Maison & Societé de
Sorbonne , Chanoine de l'Eglise de Paris,
Abbé Commendataire des Abayes Roya-
les de Claire-Fontaine , & de S. Melai-
ne-les-Rennes , âgé de 66. ans.

Dame Jeanne Maillon , épouse de M.
Mathieu Dotiart , Seigneur de Fleurance,
President en la Cour des Monnoyes , ci-
devant Ecuyer ordinaire de Madame la
Dauphine , est morte le 10. de ce mois ,
âgée de 30. ans.

Jean Charles le Noir Ecuyer , Con-
seiller Secretaire du Roi , âgé de 83. ans.

Jacques Bounet , Seigneur du Comté
de Negrepelisse , Vicomté de Castillon ,
&c. âgé de 19. ans.

Nicolas Dauxy , Ecuyer , Seigneur de
Boissy , Chevalier de S. Louis , Lieute-
nant Colonel du Regiment de Santerre ,
est mort à Paris le 28. Octobre , âgé de
58. ans.

Le 27. du même mois naquit Claude
Fran-

NOVEMBRE 1724. 2497

François , fils de M. Anne François Chevalier , Seigneur Marquis d'Harville , & de Dame Marie Anne Boucher son épouse.

Dame Françoisse Gabrielle de Brancas , épouse de M. François Louis le Tellier , Marquis de Louvois , Lieutenant General en survivance du Marquis de Souvré son pere , au Gouvernement du Royaume de Navarre & Pays de Bearn , & Capitaine dans le Regiment Royal des Cravates , Cavalerie, mourut à Paris le 26. Octobre, dans la vingt unième année de son âge.

M. Barthelemy de la Rochefoucault , Marquis de Roye , Lieutenant General des Armées du Roi , ci-devant Capitaine des Gardes de Madame la Duchesse de Berry , mourut à Mouceaux le 3. Novembre , âgé de cinquante & un ans. La Maison de la Rochefoucault , des plus anciennes & des plus illustres du Royaume, porte pour Armes , *Burelé d'argent , & d'azur de dix pieces chargées de trois chevrons de gueule , le premier ayant la pointe coupée.*

Marie de Lorraine , épouse d'Antoine Grimaldi , Prince de Monaco , Duc de Valentinois , Pair de France , Chevalier des ordres du Roi , mourut à Monaco le 30. du mois dernier dans la 51. année de son âge , étant née le deuxième Août

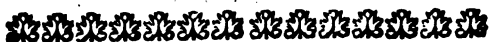
1674.

2498 MERCURE DE FRANCE.

1674. Elle étoit fille de feu Louïs de Lorraine, Comte d'Armagnac, Grand Ecuyer de France, & de feue Catherine de Neuville-Villeroy. Elle avoit été mariée au Prince de Monaco le 12. Juin 1688.

On doit ajoûter à l'article du Marquis de Mailloc, employé dans le dernier Mercure, Comte de Clery, Baron de Compton, âgé de 78. ans; il avoit épousé..... d'Harcour, fille du Maréchal de ce nom, dont il ne laisse point d'enfans.

M. Jacques Jollain, Prêtre, Docteur en Theologie, ancien Syndic de la Faculté de Paris, de la Maison & Société Royale de Navarre, & Curé de l'Eglise Paroissiale de S. Hilaire du Mont, est mort le 10. Novembre, âgé de 70. ans.



BENEFICES DONNEZ.

LE Roi agréé & consent, qu'il soit créé un Evêché *in Partibus*, pour être suffragant de l'Evêché de Limoges, en faveur de M. Charles Antoine de la Rocheaymond, Prêtre & Vicaire General du Diocese de Limoges. Sa Majesté consent aussi qu'il soit créé une pension de six mille livres sur l'Evêché de Limoges, pour le sieur de la Rocheaymond.

L'Ab-

NOVEMBRE 1724. 2499

L'Abbaye reguliere de Notre-Dame & de S. Jean l'Evangeliste de Foucarmont , Ordre de Citeaux , Diocese de Roüen , vacante par le deceds de Dom Philippe d'Heronville , en faveur de Dom Nicolas Coquerel, Prieur de l'Abbaye de Vaux de Cernay , à la charge de deux mille livres de pension , sçavoir 1000. au sieur Jacques Guesdon , Clerc tonsuré du Diocese de Troyes , trois cens livres à pareille somme de trois cens livres à Dom Dom Jean Louïs Breas Prêtre , Louïs Perreney , Religieux de l'Abbaye de la Ferté, & quatre cens livres à Dom de Vers de Vaudray , Religieux de Citeaux.

Le Prieuré de S. Gilles , près la Ville du Fonteau de Mer , Diocese de Lizieux , de l'Ordre de S. Augustin , vacant par le deceds du sieur Bigot , en faveur du sieur Boullemer de la Martiniere , Clerc tonsuré du Diocese de Senlis , à la charge de quatre cens livres de pension pour le sieur Louïs le Roy de Dannezy, Clerc tonsuré.

Le Prieuré de S. Lo dans la Ville de Roüen , vacant par le deceds de l'Abbé de Choisy , en faveur de M. Pierre Julien Cœzar de Rochechoüart , Grand Vicaire de l'Evêque d'Orleans.

Le Prieuré de S. Simphorien Daubigny , Ordre de S. Benoît , Diocèse de Langres , vacant par le decès du sieur
Abbé

2500 MERCURE DE FRANCE.

Abbé Boucher , en faveur du sieur Alexandre Goulley de Boifrobert.

Le Prieuré Régulier de S. Pierre du Luc , Ordre de S. Benoît , Diocèse de Luçon , vacant par la permutation admise à Rome le 9. Juin 1723. en faveur du sieur Mauclerc de la Masanchere , Clerc du Diocèse de Luçon.

La Prevôté Régulière de Mont-Salvy , Ordre de Saint Augustin , Diocèse de Saint Flour , vacante par le décès du sieur Jacob Despluches , en faveur du sieur Joseph Guinrandy , Prêtre du Diocèse d'Avignon , & Docteur en Médecine , envoyé en Provence en 1720. par ordre de la Cour , pour traiter les Pestiferez.

Le Cardinal de Noailles , Archevêque de Paris , a donné le Canoniat de Nôtre Dame , vacant par la mort de M. Amelin , au Pere Portail , de la Congregation de l'Oratoire , frere du Premier President.

Le Canoniat de Nôtre Dame du feu Abbé de la Roche , ayant vacqué dans les mois des Graduez , a été donnez par le même Cardinal , à l'Abbé Parquet , qui desservoit la Cure de S. Germain le Vieil.

L'Abbé Morel , aussi Chanoine de Nôtre-Dame , a résigné son Canoniat à l'Abbé de Joly de Fleury , neveu du Procureur General du Parlement.

AR.

ARRESTS, &c.

ARREST du 14. Mars 1724. & Lettres Patentes sur icelui, du 22. Avril 1724. registrées & publiées en la Cour des Comptes, Aydes & Finances de Normandie, les 4. & 10. Mai 1724. En faveur des Gardes Generaux & Particuliers des Eaux & Forest, Qui les dispense de prendre aucun enregistrement es Chambre des Comptes, ni aux Bureaux des Finances, tant pour le passé, que pour l'avenir.

ARREST du 19. Juillet, qui ordonne à tous les Commis des Domaines, Bois & Finances de prendre des Provisions & Commissions au grand Sceau, à peine de mille livres d'amende.

ARREST du 1. Septembre; ordonne que les Recepissez du Trésor Royal, pour l'acquisition d'Offices Municipaux, seront reçus en Rentes Viageres ou Perpetuelles sur les Tailles, au choix des Porteurs desdits Recepissez.

ARREST du 4. Septembre, qui ordonne que les trois Libelles y mentionnez, ensemble le Mandement de M. l'Evêque de Bayeux du 17. Juillet dernier, au sujet de la Constitution *Unigenitus*, demeureront supprimez.

AVIS.

A V I S.

ON donnera deux volumes du *Mercure de France* le mois prochain, dont le second servira de *Supplement aux matieres qui n'ont pas pû trouver place dans le cours de la presente année, & contiendra une Table generale des principales matieres.*

A P P R O B A T I O N.

J'Ay lû par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux le *Mercure de France* du mois de Novembre, & j'ay crû qu'on pouvoit en permettre l'impression. A Paris, le 2. Decembre 1724.

HARDION.



T A B L E

Des Principales Matieres, contenues
dans ce volume.

PIECES Fugitives. Ode à M. de Voltaire.
Examen de la Tragedie de Berenice

2291

2294

Epitres en vers contre les Critiques passion- nées, &c.	2317
Relation exacte du Couronnement de la Cza- rine.	2324
Sonnet, Bouts-rimez.	2344
Lettre sur une Lumiere Septentrionale.	2345
Sonnet.	2352
Lettre de Malthe sur le remede de l'Eau à la glace.	2553
Autres Lettres sur le même sujet.	2558
Sonnet au Mercure, &c.	2363
Lettre Critique sur la personne & les écrits de Nostradamus.	2363
Enigmes.	2386
Chanson, Parodie notée.	2387
NOUVELLES Litteraires des beaux Arts, &c. Relation exacte de la mort du Roi d'Es- pagne.	2389
Poésies de Mad. & de M. Deshoulières.	2391
Catalogue des Manuscrits de Madame la Princesse.	2399
Question d'un jeune homme aux sçavans.	2407
Recueil de Pensées Morales en vers François.	2408
Deux nouveaux ouvrages du P. Buffier.	2409
Extraits de diverses Lettres, &c.	2412
Monstre, deux filles jumelles se tenant, &c.	2413
Rentrée des Académies, Dissertation sur Guil- laume le Conquerant.	2419
Dissertation sur la construction des instrumens de Musique.	2424
Dissertation sur une fleur qui produit une teinture jaune.	2431
Nouvelles Medailles frappées pour le Roi.	2433
Spéctacles. Habis; Tragedie.	2436
Les Mécontents, Comedie.	2440

Le Triomphe du Temps , Comedie.	2442
Armide , Opera.	2453
Representations à la Cour.	2460
Nouvelles de Turquie , de Russie , de Polo- gne , d'Allemagne , d'Espagne , Portugal , Angleterre , Hollande & Pays-bas , Italie , &c.	2463
Morts , Baptêmes & Mariages.	2481
Nouvelles de la Cour & de Paris.	2484
Contestation jugée entre les Gardes du Roi & les Gendarmes , &c.	2485
Naissances ; Morts , &c.	2496
Benefices donnez.	2498
Arrests.	2501
Avis , deux volumes en Decembre.	2502

Fautes à corriger dans ce Livre.

- P** Age 2203. ligne 4. du bas, justes , lisez injustes.
- Page 2236. ligne 36. Archimandrille , lisez Archimandrite.
- Page 2338. ligne 2. du bas, couvertes , ajoutez de boucles , & autres ornemens d'or massif.
- Page 2339. ligne 21. brodré , lisez bordé.
- Page 2407. ligne 8. le Directeur , la direction.
- Page 2411. ligne 4. du bas , Baudet , lisez Daudet.
- Page 2449. ligne 21. dans leur , lisez dans le premier.

L' Air noté doit regarder la page 237.

La Medaille doit regarder la page 2432.

SEP 17 1936

